Franche-Comté
Conseil régional

LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE
LA NOUVELLE SOCIETE DU COUT MARGINAL ZERO

l'Internet des objets,
l'émergence des communaux collaboratifs

REFLEXIONS PROSPECTIVES A L'HORIZON 2050

« ECLIPSE »

LES SIX FACES DE LA NOUVELLE ECONOMIE

CONTRIBUTION DE CHRISTIAN RIQUELME,
CHARGE DE LA PROSPECTIVE AUPRES DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

7 MAI 2015

Franche-Comté
Conseil régional

PREAMBULE

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi *NOTRe*, devrait bientôt renforcer et consacrer le rôle des régions en matière d'économie.

L'étude d'impact datée du 17 juin 2014 parle « d'un nouveau souffle au service de la croissance économique et de l'emploi… »

Le renforcement de la compétitivité de notre économie nécessite de s'appuyer sur les territoires comme acteurs majeurs du soutien au développement de nos entreprises. Le renforcement de la décentralisation du soutien au développement économique au profit des régions et des métropoles apparaît ainsi nécessaire et facteur d'un nouveau développement et d'un nouveau souffle au service de la croissance économique et de l'emploi.

Le texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale, le 10 mars 2015, dispose que « la région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique. »

La région élabore un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Ce schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Les orientations du schéma favorisent un développement économique innovant, durable et équilibré du territoire de la région et ne contribuent pas aux délocalisations d'activités économiques au sein de la région ou d'une région limitrophe. Le schéma définit également les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire. Le schéma fixe les actions menées par la région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Dans les régions frontalières, le schéma peut contenir un volet transfrontalier élaboré en concertation avec les collectivités des États voisins.

Et le communiqué daté du même jour, d'en déduire : « aux régions l'économie ».

« Les régions ont désormais un rôle majeur en termes de développement économique. Ainsi, les régions agrandies, renforcées et dotées de ces nouveaux outils, sont une nouvelle force de frappe capable de se hisser au niveau des autres grandes régions européennes », avec cette formule qui résume l'ensemble : « Aux régions l'économie, aux départements la solidarité, au bloc communal les services de proximité »

Reste toutefois à préciser de quelle *économie* on parle.

L'enjeu, a insisté le Président de la République, le 5 octobre 2012, en conclusion des Etats généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat, « c'est de mobiliser, préparer la *mutation*, la transition, créer des emplois, inventer un nouveau modèle de développement. »

Le terme *mutation* est du reste repris dans l'exposé des motifs de la loi NOTRe, quand il est affirmé que « les régions anticiperont les *mutations* économiques sur leur territoire », ce qui suppose de mieux appréhender, à l'échelle planétaire, comme au niveau micro-local, dans le comportement de chaque *prosommateur*, « La grande transformation » en cours de gestation.

Tel est l'objectif poursuivi par la présente contribution qui, à partir des travaux de l'essayiste américain Jeremy Rifkin, que viendront approfondir, nuancer ou contredire de nombreux auteurs, tentera d'éclairer l'avenir en dessinant ce que pourrait être, en 2050, une économie marquée par « L'éclipse du capitalisme ».

INTRODUCTION

Le premier volet des **« Réflexions prospectives à l'horizon 2030/2050 »,** menées à partir de ***La troisième révolution industrielle***, présenté dans la contribution du 24 décembre 2014, avait analysé et mis en perspective **« L'actualité des cinq piliers »** érigés par Jeremy Rifkin.

Voici les cinq piliers de la troisième révolution industrielle :

1. **le passage aux énergies renouvelables ;**
2. **la transformation du parc immobilier de tous les continents en ensemble de microcentrales énergétiques qui collectent sur site des énergies renouvelables ;**
3. **le déploiement de la technologie de l'hydrogène et d'autres techniques de stockage dans chaque immeuble et dans l'ensemble de l'infrastructure pour stocker les énergies intermittentes ;**
4. **l'utilisation de la technologie d'Internet pour transformer le réseau électrique de tous les continents en inter-réseau de partage de l'énergie fonctionnant exactement comme Internet (quand des millions d'immeubles produisent localement, sur site, une petite quantité d'énergie, ils peuvent vendre leurs excédents au réseau et partager de l'électricité avec leurs voisins continentaux) ;**
5. **le changement de moyens de transport par passage aux véhicules électriques branchables ou à pile à combustible, capables d'acheter et de vendre de l'électricité sur un réseau électrique interactif continental intelligent.**

Comme annoncé, ce second volet portera sur ***La nouvelle société du coût marginal zéro, l'Internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*** ouvrage de Jeremy Rifkin, paru en France le 24 septembre 2014. Nous le dénommerons le plus souvent, afin d'alléger le texte, **« L'éclipse du capitalisme »**, par référence à l'acronyme **« ECLIPSE »** retenu, dans la présente contribution, pour présenter les six facettes d'une **« Economie Collaborative, Ludique, Intelligente, Positive, Solidaire, Equitable »**.

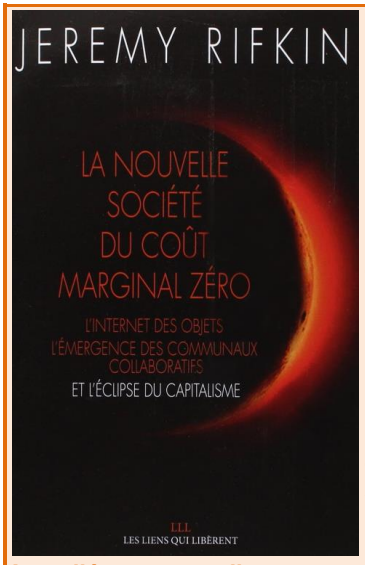

C'est une nouvelle économie collaborative qui se développe où la valeur d'usage prime sur la propriété déjà très implantés avec l'auto-partage, le crowfunding, les A.M.A.P., le couchsurfing, les producteurs contributifs, d'énergie verte ou même d'objets avec les imprimantes 3D offrent un espace où des milliards de personnes s'engagent dans les aspects profondément sociaux de la vie. Un espace fait de millions (au sens littéral du terme) d'organisations autogérées qui créent le capital social de la société. Ce qui les rend plus pertinents aujourd'hui qu'à tout autre époque, c'est que le développement de l'internet des objets optimise comme jamais les valeurs et les principes qui animent cette forme d'autogestion institutionnalisée. Sans même que nous en ayons conscience, l'internet des objets et déjà omniprésent dans notre quotidien. Il se matérialise par ces milliards de capteurs disposés sur les ressources naturelles, les chaînes de production, implantés dans les maisons, les bureaux et les êtres humains, alimentant en Big Data un réseau mondial intégré, sorte de système nerveux planétaire. En parallèle, le capitalisme, miné par sa logique interne de productivité extrême, rend le coût marginal qui est le coût de production d'une unité supplémentaire d'un bien ou d'un service quasi nul. Si produire chacune de ces unités supplémentaires ne coûte rien, le produit devient donc quasiment gratuit et le profit, la sève qui fait vivre le capitalisme, se tarit.

Avec l'émergence d'une vaste classe de « prossomateurs » - consommateurs devenus des producteurs contributifs c'est pour Jeremy Rifkin, les premiers signes que l'ère capitaliste d'abondance dans laquelle nous vivons arrive à sa fin... Certes, rien n'est joué. Le capitalisme tente d'étouffer les communaux en multipliant les nouvelles barrières en brevetant tout, du vivant à la manipulation des atomes. Le changement climatique menace. Ce livre est aussi un appel à l'action individuelle et collective…

Dès sa parution, et comme cela est habituellement la règle, le nouvel opus de Jeremy Rifkin, **« La nouvelle société du coût marginal zéro, l'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme »**, a fait l'objet d'une déferlante de commentaires et empoignades, et nombre de chroniqueurs n'ont pas manqué de noter que le célèbre essayiste américain, spécialiste de prospective, y annonçait **« la fin du capitalisme »**.

10 septembre 2014
Selon « Le Monde » qui titre : **« Jeremy Rifkin prévoit la fin du capitalisme pour 2060 »**, « la révolution numérique que nous vivons pourrait marquer la fin de l'ère capitaliste et l'avènement d'un nouveau mode d'organisation collaboratif et décentralisé fondé sur l'économie sociale et le partage des biens communs. »

25 septembre 2014
L'émission de France-Inter a pour thème **« La fin du capitalisme ? »** avec comme invité l'économiste Jeremy Rifkin qui, « depuis près de quarante ans, essaie d'imaginer l'économie de demain. Dans son nouvel ouvrage, il dessine un monde en rupture avec le capitalisme. Selon lui, les *communaux collaboratifs* sont en train de tout changer. »

27 septembre 2014
Sur Europe 1, l'interview s'intitule **« Jeremy Rifkin annonce la fin du capitalisme »** avec aussitôt une précision de taille qui nuance la prétendue fin, puisque, est-il ajouté, « selon Rifkin, dans les temps futurs, *le capitalisme survivra* mais ne sera plus le maître du jeu ».

2 octobre 2014
Le site « Atlantico » met les pieds dans le plat et, dans sa chronique **« Fin du capitalisme : pourquoi la thèse idyllique que défend Jeremy Rifkin ne tient pas »**, Erwan Le Noan, consultant en stratégie, fustige une presse française qu'il trouve complaisante et toujours prompte à encenser et à célébrer « avec béatitude toute critique du marché »… Et ce alors même que **« le livre de Jeremy Rifkin est en réalité plus nuancé que les articles qui en parlent ou même que ce que l'auteur en dit dans ses entretiens. »**

Cette dernière remarque est incontestable, car la comparaison des titres de presse montre, en effet, que, d'une façon quasi-unanime, les medias ont mis en exergue l'annonce faite par Rifkin de **« La fin du capitalisme »**, alors que cette expression ne figure pas, telle quelle, dans les quelque 450 pages de sa volumineuse contribution.

En revanche, et cette remarque conforte bien les propos d'Erwan Le Noan sur « Atlantico » : si dans son livre Jeremy Rifkin ne parle jamais de **« La fin du capitalisme »**, il l'évoque sans détours dans les entretiens qu'il donne. C'est ainsi que dans son n°403 de novembre 2014, la revue « Futuribles » titre à son tour **« La fin du capitalisme ? Vers une société du coût marginal zéro »**, et, dans l'interview qui suit, Rifkin en parle ouvertement…

L'économie du coût marginal zéro et la crise économique actuelle sont intimement liées, car la crise marque *la fin du capitalisme industriel* et l'émergence de la troisième révolution industrielle. Comment *la fin du capitalisme* s'est-elle mise en marche ? Jusqu'ici, un paradoxe inhérent au capitalisme a garanti le succès de la main invisible, mécanisme central des économies de marché.
En effet, les écoles de commerce enseignent comment trouver de nouvelles technologies qui améliorent la productivité, comment réduire les coûts marginaux, mettre sur le marché des biens et services moins chers, obtenir plus de consommateurs et de parts de marché, et enfin comment rapporter des bénéfices aux investisseurs. Mais l'extrême productivité entraîne des coûts marginaux nuls et la création de produits quasi gratuits. Donc la main invisible s'apprête à vivre son triomphe ultime qui, paradoxalement, engendre l'économie du partage et des communaux collaboratifs.

En fait, le titre de l'ouvrage de Jeremy Rifkin est on ne peut plus clair : **« La nouvelle société du coût marginal zéro, l'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme »**, puisqu'il y parle de ***l'éclipse*** et non de ***la fin*** du capitalisme.

L'expression **« L'éclipse du capitalisme »** apparaît en titre et en intertitre à la page 11, et le verbe « éclipser » n'est utilisé qu'à deux reprises : aux pages 144 (« Les hackers s'arment des outils nécessaires pour ***éclipser*** l'ordre économique existant. ») et 358 (« Le marché capitaliste peut, effectivement, faire du profit sur les communaux ; mais il n'en continuera pas moins à rétrécir et à se replier dans des niches toujours plus restreintes face à l'expansion de l'économie sociale, qui ***éclipsera*** l'économie de marché. »)

C'est dire que ce mot ***éclipse*** est plus fait pour marquer la couverture du livre qui, dès lors, peut recourir à l'utilisation d'une telle image, créant ainsi une part d'ombre et de mystère, que pour étayer la démonstration de l'auteur, soucieux d'apporter une nouvelle pierre à sa production très abondante, marquée de titres chocs, à même d'aiguiser la curiosité des medias, de **« La fin du travail »** à **« La fin du capitalisme »**. Paru il y a de vingt ans, le premier, **« La fin du travail »**, saute aux yeux dans les rayons des librairies, et il constitue d'ailleurs le titre du chapitre premier. Sorti en 2014, le second n'a jamais fait mention de ce que les journalistes ont résumé par **« La fin du capitalisme »**, pas plus en couverture, où il est seulement question de son *éclipse*, qu'en pages intérieures.

En fait, fort habilement, pour en évoquer la fin, Jeremy Rifkin parle non du capitalisme, mais de « l'ère capitaliste » dont il annonce le crépuscule, quand, page 21, il affirme que « nous vivons manifestement les premières phases d'un changement des règles du jeu. Au crépuscule de l'ère capitaliste, un nouveau modèle économique émerge, mieux fait pour organiser une société où toujours plus de biens et de services sont presque gratuits. »

Et c'est tout à la fin de son livre, page 451, dans sa postface **« Réflexions personnelles »** que Rifkin se lâche et parle, dès la première phrase, de **« la mort de l'ère capitaliste »**.

La mort de l'ère capitaliste m'inspire des sentiments mêlés. J'envisage avec espoir l'avènement des communaux collaboratifs, et je suis persuadé qu'ils offrent le meilleur vecteur pour guérir la planète et promouvoir une économie de l'abondance durable. Il y a néanmoins dans le capitalisme des aspects que j'admire profondément, et d'autres que j'exècre avec autant de force.

Et l'économiste américain d'avancer, page 456, que « le capitalisme rétrécit pour devenir un phénomène de niche », et d'imaginer, page suivante, « la société à l'orée d'un nouvel ordre économique où la meilleure façon de promouvoir le bien-être général est le projet collaboratif déployé sur de vastes communaux en réseaux dans une économie sociale en gestation ».

Dans la foulée, il admet que « porter un jugement sur le système capitaliste à la fin de son règne n'est pas simple. Le marché capitaliste n'a pas été le sauveur, comme le proclamaient ses fervents partisans. Il n'a pas été non plus le diable incarné, comme l'affirmaient ses adversaires tonitruants. Disons qu'il a été le mécanisme le plus agile et efficace de son époque pour organiser une économie dont les matrices d'énergie et de communication, et les industries qui les accompagnaient, exigeaient de grosses concentrations de capital financier, capables de soutenir des entreprises verticalement intégrées et les économies d'échelle qu'elles permettaient. »

Au final, si Jeremy Rifkin « célèbre, avec des réserves, l'esprit d'entreprise qui a inspiré mon père et tant d'autres », il l'affirme crument : **« je ne pleure pas la mort du capitalisme. »**

« Je ne pleure pas la mort du capitalisme. »

On pourrait ainsi croire que la messe est dite et que Jeremy Rifkin nous mène droit à son enterrement. Loin s'en faut, car, chemin faisant, il en revient, page 458, à avancer cette fois que « le nouveau paradigme économique restera probablement un projet hybride de l'État, du marché et des communaux, même s'il est probable qu'au milieu du siècle les communaux collaboratifs détermineront une large part de la vie économique de la société. »

Il en vient même à tenter de réconforter « ceux qui, douillettement installés au cœur du système capitaliste, craignent que la société du coût marginal quasi nul qui arrive ne les voue à la ruine » car, assure-t-il, « nous n'allons pas nous réveiller un beau matin et découvrir que l'ancien ordre économique a été détruit et qu'un nouveau a pris sa place. » En effet, si « le passage de l'ère capitaliste à l'ère collaborative s'accélère dans toutes les régions du monde », il ne saurait y avoir risque de rupture ou de disparition de la première au profit de la seconde.

Pour l'économiste américain, il faut s'attendre à une **« transformation »**, qu'il qualifie et dont il délimite les contours ou en définit la portée, tout au long de son brillant exposé.

Page 29 : L'Internet des objets rend possible une *transformation* globale du mode de vie de l'humanité sur terre.
Page 30 : Les trois Internet interopérables de l'Internet des objets imposent une *transformation* des fonctions de chaque entreprise.
Page 39 : Aujourd'hui, la vie économique passe du capital financier et de l'échange des biens et services sur les marchés au capital social et au partage des biens et services sur les communaux collaboratifs, et cette *transformation* amène la société à repenser la façon dont elle évalue les résultats économiques.
Page 101 : Ces bouleversements économiques de grande portée inspirent une *transformation* encore plus profonde dans la conscience humaine elle-même.
Page 217 : La *transformation* de toute l'infrastructure de la société dans une démarche de troisième révolution industrielle semble une entreprise redoutable, mais les deux premières ne l'étaient pas moins.
Page 329 : Aujourd'hui, une nouvelle génération d'universitaires et de professionnels de la logistique se tourne vers le système de communication distribué, collaboratif et latéral d'Internet, avec son architecture ouverte et sa gestion communaliste, pour en faire le modèle d'une transformation radicale de la logistique mondiale au XXIe siècle.
Page 449 : Cette *transformation* s'accompagne d'un changement du psychisme humain, le grand bond vers la conscience biosphérique et l'ère collaborative.

Se référant peut-être à Karl Polanyi, cité dans sa bibliographie, Jeremy Rifkin parle aussi de **« La grande transformation »**, titre du livre paru en 1944, dans lequel l'économiste hongrois annonçait déjà la mort du libéralisme économique, avec d'emblée cette première sentence : **« la civilisation du XIXe siècle s'est effondrée. Ce livre traite des origines politiques et économiques de cet événement, ainsi que de la grande transformation qu'il a provoquée. »**

Pour sa part, Rifkin le note page 38 :« le débat en cours entre économistes, chefs d'entreprise et responsables publics sur la nouvelle forme de stagnation économique prolongée qui, manifestement, émerge dans le monde entier est un signe de la ***grande transformation*** en cours, en un temps où l'économie bascule de la valeur échangeable sur le marché à la valeur partageable sur les communaux collaboratifs. »

Page 346, il ajoute : « S'il fallait démontrer que l'ère capitaliste, indissociable de l'échange de propriétés sur les marchés, cède du terrain à l'accès aux services sur les communaux collaboratifs, le changement de rapport à l'automobile serait une preuve manifeste de la ***grande transformation*** qui vient. »

Page 448, il en déduit que « la connexion de tout avec tous (l'Internet des objets) est une ***grande transformation*** dans l'histoire de l'humanité. »

L'évocation de **« La grande transformation »** se retrouve aussi dans l'ouvrage d'un autre économiste en vogue, dont le best-seller **« Le capital au XXe siècle »** n'est plus à présenter. Il s'agit évidemment de Thomas Piketty, sauf que cette fois, les moteurs de ce chamboulement ne sont plus liés à l'internet des objets et à l'émergence des communaux collaboratifs, deux concepts que Jeremy Rifkin assène à longueur de pages, quand Piketty les ignore, préférant concentrer sa démonstration sur l'héritage. Avec *héritier* et le verbe *hériter*, ce mot apparaît en effet quelque 380 fois dans **« Le capital au XXe siècle »**, tandis que la « transformation », constatée ou attendue, est qualifiée de radicale, impressionnante, centrale, très substantielle, considérable, profonde, structurelle, complète, majeure, fondamentale ou bien-sûr *grande*…

Pour Thomas Piketty, il ne fait aucun doute que « nous sommes en ce début de XXIe siècle dans la même situation que les observateurs du XIXe : nous assistons à d'impressionnantes *transformations*, et il est bien difficile de savoir jusqu'où elles peuvent aller et à quoi ressemblera la répartition mondiale des richesses (page 38)… La véritable *transformation* structurelle sur longue période concerne le remplacement progressif des terres agricoles par le capital immobilier et professionnel (page 196)… [Et] la croyance en des inégalités davantage fondées sur le travail et le mérite individuel, ou tout du moins l'espoir placé en une telle *transformation*, est constitutive de notre modernité démocratique (page 382)… » Or, il n'en est rien, et la *grande transformation* ne devrait pas intervenir dans l'effondrement de la part qu'occupe l'héritage dans la constitution et la transmission du capital, puisque, au contraire, d'après Thomas Piketty, « selon toute vraisemblance, l'héritage va jouer au XXe siècle un rôle considérable et comparable à celui qu'il a joué dans le passé. »

Page 600 : Il nous faut maintenant étudier directement l'évolution à long terme de l'importance relative de l'héritage et de l'épargne dans la formation des patrimoines. La question est centrale, car dans l'absolu un même niveau de concentration patrimoniale pourrait fort bien renvoyer à des réalités totalement différentes. Il se pourrait que le niveau global du capital soit resté le même, mais que sa nature profonde se soit totalement transformée, par exemple parce que nous serions passés d'un capital largement hérité à un capital épargné au cours d'une vie à partir des revenus du travail. Une explication possible souvent évoquée pour un tel changement pourrait être l'allongement de l'espérance de vie, qui aurait pu conduire à une hausse structurelle de l'accumulation de capital en vue de la retraite. Nous allons voir que cette *grande transformation* de la nature du capital a été en réalité beaucoup moins forte que ce que l'on imagine parfois, voire inexistante dans certains pays. Selon toute vraisemblance, l'héritage va jouer au XXe siècle un rôle considérable et comparable à celui qu'il a joué dans le passé… L'héritage, c'est-à-dire les patrimoines issus du passé, domine l'épargne, c'est-à-dire les patrimoines issus du présent… Le passé tend à dévorer l'avenir : les richesses venant du passé progressent mécaniquement plus vite, sans travailler, que les richesses produites par le travail, et à partir desquelles il est possible d'épargner. Presque inévitablement, cela tend à donner une importance démesurée et durable aux inégalités formées dans le passé, et donc à l'héritage. »

L'économiste Thomas Piketty voit ainsi dans l'héritage l'élément déterminant de l'économie à venir. Pour reprendre sa formule, « le passé tend à dévorer l'avenir » et il poursuit, page 601 : « dans la mesure où le XXIe siècle se caractérisera par un abaissement de la croissance (démographique et économique) et un rendement du capital élevé (dans un contexte de concurrence exacerbée entre pays pour attirer les capitaux), l'héritage retrouvera donc sans doute une importance voisine de celle qui était la sienne au XIXe siècle… »

Bref, « le retour de l'héritage concernera l'ensemble de la planète… »

C'est là évidemment que les approches que développent, chacun de leur côté, Jeremy Rifkin et Thomas Piketty finissent par s'entrechoquer, et donc ouvrir des perspectives différentes.

Le premier annonce **« La fin du travail »**, car, avance-t-il en introduction, « dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, les machines remplacent rapidement le travail humain et annoncent une économie de production quasi automatisée d'ici au milieu du XXIe siècle… » Et il envisage dès lors « un monde sans travailleurs ou presque »…

Pour le second, il apparaît incontestable que si « dans toutes les sociétés, il existe deux façons principales d'atteindre l'aisance : par *le travail* ou par *l'héritage* », il ne fait aucun doute que c'est l'héritage qui logiquement va s'imposer et, note Piketty page 605, « les générations nées à partir des années 1970-1980, connaissent déjà l'importance nouvelle que l'héritage va jouer dans leur vie et dans celle de leurs proches… Leur vie, leur carrière professionnelle, leurs choix familiaux et personnels sont beaucoup plus influencés par l'héritage (ou par son absence) que celle des baby-boomers. »

Page 645 : Les cohortes du baby-boom ont dû se construire par elles-mêmes, presque autant que celles de l'entre-deux-guerres et du début du siècle, dévastées par les guerres ; les cohortes nées dans le dernier tiers du siècle sont au contraire soumises au poids de l'héritage.

De son côté, Jeremy Rifkin évacue la question de l'héritage et annonce l'émergence d'une **« Economie Collaborative, Ludique, Intelligente, Positive, Solidaire, Equitable »**, selon la déclinaison qu'en donne son **« Eclipse »**, acronyme retenu pour la présente contribution.

En fait, dans ses ouvrages, le mot *héritage* semble ne pas avoir droit de cité et si on le retrouve très occasionnellement au détour d'une phrase ou d'une citation, encore faut-il relever que ce n'est certes pas dans l'acception que retient, pour sa part, Thomas Piketty

C'est ainsi que dans **« L'éclipse du capitalisme »**, Rifkin parle à deux reprises d'*héritage*. Il évoque, page 253, le préambule du projet de traité pour le partage du patrimoine génétique commun qui dispose que « le patrimoine génétique mondial, sous toutes ses formes et manifestations biologiques, est un *héritage* partagé et donc une responsabilité collective. » Plus loin, page 287, il cite Jonathan Rowe, l'un des visionnaires des nouveaux communaux, qui, dans « The Hidden Commons », paru le 30 juin 2001, affirme que « les communaux sont plus fondamentaux que l'État et le marché. C'est l'immense domaine qui constitue notre *héritage* commun à tous, celui que nous utilisons en général sans payer ni péage ni prix. »

« La troisième révolution industrielle » nous en fournit quatre nouvelles illustrations, mêlant infrastructure, architecture et culture, mais certainement pas les richesses patrimoniales accumulées par un individu et transmises à ses descendants.

Page 117 : Nous sommes coincés dans un complexe ville-banlieue qui sera toujours là à une date avancée de la seconde moitié du XXIe siècle. Mais cette même infrastructure, *héritage* des première et deuxième révolutions industrielles, dévore d'immenses quantités d'énergie fossile et crache du dioxyde de carbone dans l'atmosphère.
Page 123 : Comment accroître la densité démographique en centre-ville et maintenir un sentiment de communauté humaine dans le cœur antique de Rome ? Notre groupe de travail a proposé que Rome reconvertisse des immeubles de bureaux aujourd'hui hors d'usage en nouveaux immeubles résidentiels. Ce plan préconise de laisser intactes les façades historiques pour préserver l'*héritage* architectural du centre de Rome, tout en évidant le noyau central des bâtiments pour faire place à des jardins collectifs, semblables à ceux des villas romaines antiques.
Page 144 : Le grand problème de Monaco, c'est de trouver moyen de collecter le fort rayonnement solaire sur les immeubles sans compromettre l'*héritage* architectural.
Page 375 : C'est dans la culture que nous créons les récits sociaux qui nous unissent en tant que peuple et nous permettent de ressentir mutuellement de l'empathie... Puisque nous partageons un héritage commun, nous finissons par nous penser comme une communauté et par accumuler cette confiance sans laquelle les marchés et les États seraient impossibles à créer et à maintenir. »

A contrario, Piketty ignore tout des six facettes de l'économie que dévoile Rifkin, puisque, dans **« Le capital au XXe siècle »**, il se contente de parler d'économie *réelle*, *mixte* ou *de marché*, et, à aucun moment, il n'évoque « la nouvelle société du coût marginal zéro, l'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs », et bien-sûr **« l'éclipse du capitalisme »**, derrière laquelle se dessine à dessein ce que cet acronyme laisse transpercer, à savoir une **« Economie Collaborative, Ludique, Intelligente, Positive, Solidaire, Equitable »**…

La thèse de Jeremy Rifkin est simple. Il la résume dans le titre de son chapitre 1er quand il annonce « *le grand changement* de paradigme » (à rapprocher de *la grande transformation*) qu'entraînerait le passage « du capitalisme de marché aux communaux collaboratifs… » En fait, tout proviendrait de « la révolution du coût marginal zéro », une expression qu'il utilise à la page 14, pour indiquer que « ce phénomène a déjà fait des ravages dans les secteurs de l'édition, des communications et du divertissement [puisque] des milliards de personnes ont accès gratuitement ou presque à un volume croissant d'informations… » Et il continuera vite d'en faire dans « d'autres secteurs économiques : l'énergie renouvelable, la fabrication par impression 3D et l'enseignement supérieur en ligne », car coût marginal zéro entraîne gratuité.

Page 123 : Une grande partie des humains sont connectés entre eux sur Internet et partagent informations, divertissements et savoirs presque gratuitement. Ils sont déjà entrés dans la société du *coût marginal zéro*.
Page 129 : Même si les coûts marginaux de l'apport d'information sont déjà minuscules, un effort considérable est en cours pour les réduire encore plus, et parvenir le plus près possible du *coût marginal zéro*.
Page 165 : Une société du *coût marginal zéro* est un monde bien différent de celui auquel nous sommes habitués. Depuis deux ans, le phénomène du *coût marginal* quasi nul a pénétré en profondeur le tissu de l'enseignement supérieur, avec des cours de masse ouverts en ligne pour des millions d'étudiants.
Page 200 : L'économie du *coût marginal zéro* qui se dessine change radicalement notre idée du processus économique. Le vieux paradigme du propriétaire du capital et du travailleur commence à s'effondrer.
Page 294 : Quand ils sont reliés en un seul et même système interactif (l'Internet des objets), ces trois Internet fournissent sur tout ce qui se passe dans la société un flux de Big Data auquel toute l'humanité, dans sa quête de la productivité extrême et d'une société du *coût marginal zéro*, peut avoir accès, et qu'elle peut partager de façon collaborative sur des communaux mondiaux ouverts.

Bref, selon la conclusion qu'en tire Jeremy Rifkin, dans le dernier paragraphe de son ouvrage, à la page 460, **« les forces sociales puissantes déchaînées par la société qui vient, celle du *coût marginal zéro*, sont à la fois perturbatrices et libératrices. Très probablement, elles ne se laisseront ni freiner ni repousser. Le passage de l'ère capitaliste à l'ère collaborative s'accélère dans toutes les régions du monde. »**

Les deux raisons de cette mutation, de cette métamorphose, de cette *grande transformation* tiennent en deux idées complémentaires : *l'émergence des communaux collaboratifs* et *l'internet des objets*. Une fois dressés et consolidés ces deux piliers (I), socles de la société du coût marginal zéro, la présente contribution tentera d'illustrer (II) « L'éclipse du capitalisme » et d'éclairer les six faces d'une nouvelle

Economie
Collaborative,
Ludique,
Intelligente,
Positive,
Solidaire,
Equitable…

Franche-Comté
Conseil régional

SOMMAIRE

PAGE 20

PREMIERE PARTIE

LES PILIERS DE LA NOUVELLE ECONOMIE

PAGE 21

PREMIERE PARTIE
LES PILIERS DE LA NOUVELLE ECONOMIE

L'EMERGENCE DES COMMUNAUX COLLABORATIFS

Hardin, Rose, Ostrom… Les dix fiches qui suivent retracent l'histoire, présentent l'actualité et imaginent l'avenir des biens communs…

1	Dans « La tragédie des communaux », Garrett Hardin pose la question : « notre monde est-il fini ? » C'est possible, car « la liberté dans les communaux apporte la ruine à tous… »	Page 26
2	Carol Rose lui réplique dans « La comédie des communaux » : « le droit d'assister aux fêtes et aux événements sportifs ou de se réunir sur la promenade est le plus fondamental de tous »	Page 28
3	Selon Elinor Ostrom, les modèles théoriques traditionnels (tragédie des biens communs) et leurs solutions (privatisation ou recours à la puissance publique) sont faux	Page 29
4	Pour Eva Hemmungs Wirtén, « On peut affirmer sans exagération que les communs de l'information sont dépendants de l'apparition de l'Internet »	Page 32

5 Représentant de l'UNESCO, Philippe Quéau s'interroge : « Peut-on observer un mouvement de clôture des communaux dans le domaine de l'information et des connaissances ? » Page 34

6 Pour Valérie Peugeot, Présidente de Vecam, « les connaissances, savoirs et œuvres de l'esprit sont toutes potentiellement candidates à devenir une ressource en biens communs » Page 36

7 Selon Violaine Hacker, présidente du Common Good Forum, il en résulte que la gouvernance des biens communs renvoie à de nouveaux défis Page 39

8 Le projet FLOK Society est la première tentative d'apporter des propositions opérationnelles pour une transition vers une société basée sur la connaissance libre et ouverte Page 41

9 « A la recherche du bien commun territorial »… Ou comment une notion philosophique et une pratique historique interpellent aujourd'hui l'action publique locale Page 42

10 Après un 1er festival, « Villes en Biens Communs », en octobre 2013, le prochain « Festival francophone des communs ! » se tiendra du 5 au 18 octobre 2015 Page 44

PAGE 47

PREMIERE PARTIE

LES PILIERS DE LA NOUVELLE ECONOMIE

L'INTERNET DES OBJETS

Internet des objets, objets connectés, Big Data, impression 3D, … Les quatorze fiches qui suivent tentent d'éclairer et d'illustrer ces différents points, afin de mieux en tracer les contours, en mesurer l'impact et mettre en perspective risques et opportunités…

1 France Stratégie l'annonce dans une note de janvier 2015 : avec l'Internet des objets, « des domaines comme la santé, l'habitat, l'automobile, l'assurance, seront bouleversés par cette mutation » Page 56

2 Pour le CGEIET, « la période 2014-2020 sera cruciale et connaîtra, si ce n'est la massification des applications de l'Internet des objets, du moins une extension et une généralisation de ses usages » Page 59

3	Le développement de l'Internet des objets soulève des enjeux économiques et sociaux, mais aussi politiques, philosophiques, cognitifs, juridiques et éthiques	Page 61
4	Selon Philippe Gautier et Laurent Gonzalez, « cette révolution, en cours, remet profondément en cause nos vieux modèles sociaux, techniques ou économiques »	Page 63
5	D'après le cabinet Gartner, « en 2015, dans le monde, les villes intelligentes devraient accueillir 1,1 milliard d'objets connectés. Et la barre des 10 milliards pourrait être dépassée en 2020… »	Page 65
6	Le livre blanc La révolution du commerce par les objets connectés, note que « le marché des objets connectés est en pleine croissance, et promet d'être de grande ampleur »	Page 66
7	Le livre blanc « Les nouveaux eldorados de l'économie connectée » affirme que « le potentiel d'innovation que représente les objets connectés est quasi infini, les atouts sociétaux immenses »	Page 71
8	Selon le baromètre BVA-Syntec numérique, les objets connectés sont déjà très présents dans le quotidien et dans l'esprit des Français. 84% estiment que les objets connectés constituent un progrès	Page 73
9	Les résultats de l'enquête menée par Harris Interactive montrent que « le marché des objets connectés devrait exploser d'ici à 2020 et révolutionner notre société »	Page 75
10	Pour la CNIL, « la question de ce qui fait l'humain et d'éventuelles limites à son augmentation technologique, pourrait être un des grands débats politiques et philosophique dans un futur proche »	Page 76
11	Pour le livre blanc sur les Big Data, intitulé « 30 projets concrets », « d'ici 2020, le marché des Big Data représenterait 8% du PIB européen avec une croissance insolente de 40% par an, en France »	Page 79
12	Pour le livre blanc intitulé « Du Big Data au Big Business », « les Big Data impliquent une transformation des systèmes d'information et la création de nouveaux modèles organisationnels »	Page 81
13	« L'impression 3D présente tous les aspects d'une technologie de rupture capable de bouleverser des pans entiers de notre industrie. Elle incarne l'un des enjeux de la Troisième révolution industrielle »	Page 83
14	Annoncée championne d'Europe de l'e-gouvernement et pays du wifi, la France finit au 14ème rang du palmarès du développement numérique, établi en février 2015 par la Commission européenne	Page 85

SECONDE PARTIE

« ECLIPSE »

Economie circulaire, économie du partage, peer-to-peer, pair à pair, économie de la fonctionnalité ou bien consommation collaborative… Les sept fiches qui suivent tenteront d'emprunter les voies multiples de l'économie collaborative pour ainsi en dresser une carte routière, un itinéraire susceptible de mener à « La grande transformation »…

1	Adoptée le 4 février 2015, la SNTEDD affirme son ambition de *transformer le modèle économique et social pour la croissance verte*, ce qui impose notamment de « promouvoir l'économie circulaire »	Page 99
2	Le Comité des régions s'est félicité que « la Commission ait lancé le train de mesures sur l'économie circulaire, qui établit un cadre commun et cohérent pour l'utilisation efficace des ressources »	Page 100
3	Selon le « Guide méthodologique » paru en octobre 2014, *l'économie circulaire apparaît comme une opportunité pour changer de paradigme. Il s'agit de construire un nouveau modèle économique*	Page 101
4	Dans son étude d'octobre 2014, « La Fabrique écologique » note que « l'économie du partage ne cesse de se développer depuis 2010 [et] révolutionne notre comportement de citoyen et de consommateur »	Page 104
5	Le dernier ouvrage de Michel Bauwens, sorti le 19 mars 2015, l'annonce en titre : pour « Sauver le monde », il faut se diriger « Vers une société post-capitaliste avec le peer-to-peer… »	Page 107
6	« L'économie de fonctionnalité peut logiquement apparaître comme voie [royale] de développement durable réconciliant croissance économique et environnement. »	Page 109
7	La consommation collaborative n'est plus un microphénomène et ce sont désormais 48% des Français qui la pratiquent régulièrement et 32% qui disent vouloir s'y mettre…	Page 112

PAGE 114

MOOC, travail-loisir, révolution ludique ou promesses numériques… « Le jeu n'est plus un simple divertissement. Il est le média du futur. Il nous permettra non seulement de mieux comprendre le monde, mais aussi d'agir sur lui… » : telle sera, au terme des fiches qui suivent, la conclusion de la FING, *Fondation Internet Nouvelle Génération*.

1	Le succès extraordinaire des MOOCs a convaincu la plupart des universités et renouvelé le corps étudiant, au-delà des frontières géographiques, culturelles, économiques… et ludiques	Page 118
2	Il est important « de se doter d'un projet ludique harmonisant un double rôle : celui relié à la citoyenneté et au développement personnel, celui relié à la possibilité d'avoir des moments de distraction… »	Page 123
3	« A cause du travail, nous ne cessons de regarder nos montres, quelle que soit notre activité… » Et c'est sans surprise que Bob Black en appelle à « une révolution ludique »	Page 124
4	Pour la Fing, « demain, jouer sera une manière reconnue et valorisée de se former, de se transformer et de participer à des actions qui transformeront le monde réel »	Page 125

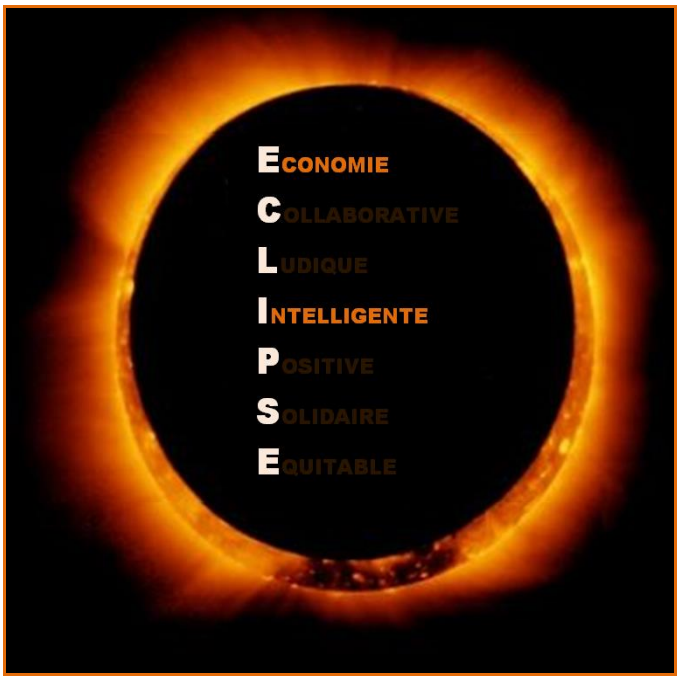

Banque mondiale, Commission européenne, Commissariat général au développement durable… Les fiches qui suivent montreront que l'économie *intelligente* recouvre de nombreuses facettes qui ne sauraient se réduire à la ville *intelligente* que d'aucuns vénèrent, tandis que d'autres expriment leur doute ou manifestent leur rejet.

1	Pour la Banque mondiale, « une plus grande égalité des sexes en termes d'accès aux ressources, de droits et de représentation… c'est tout simplement de l'économie intelligente »	Page 130
2	Pour la Commission européenne, « une croissance intelligente signifie renforcer le rôle de la connaissance et de l'innovation comme moteur de notre future croissance »	Page 131
3	Pour le Commissariat général au développement durable, « le modèle de la ville intelligente offre la possibilité de saisir les interactions entre les différents secteurs de fonctionnement de la ville »	Page 132
4	Si on peut constater une prolifération des projets intelligents et des discours sur l'intelligence dans la ville de demain, on peut constater l'absence d'une définition théorique du syntagme *ville intelligente*	Page 134
5	Pour Adam Greenfield, auteur de « Against the smart city », la gestion d'une ville est tout sauf rationnelle... Vous ne pouvez pas automatiser la complexité de la gestion d'une ville…	Page 139

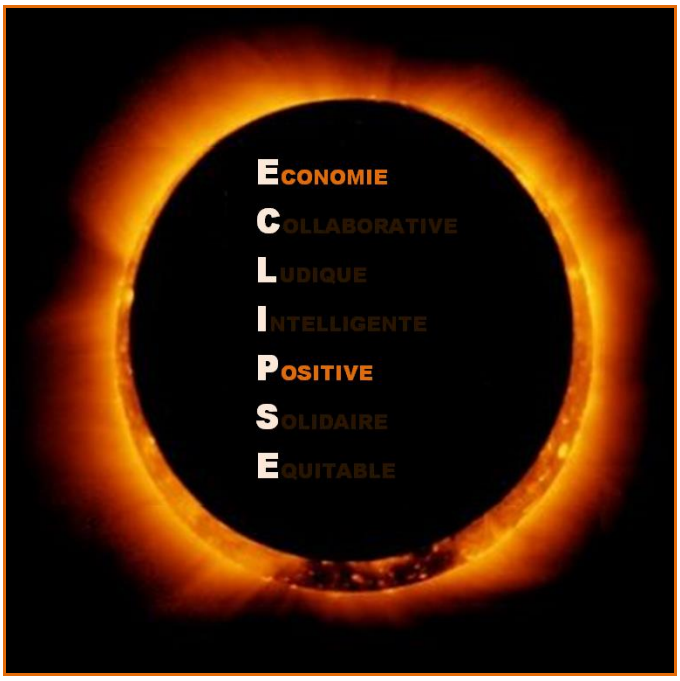

En 1953, Milton Friedman marquait les « Essais d'économie positive ». Un demi-siècle plus tard, son concept a été transformé… Manifeste, rapport, livre blanc, deal, révolution, Attali, BeCitizen, Greenflex et maintenant « Grille de lecture des 10 enjeux de l'économie positive ». Les trois fiches qui suivent tenteront de positiver l'ensemble…

1	Le rapport de septembre 2013, « Pour une économie positive » met en avant 45 propositions : « des recommandations axées sur l'économie et d'autres centrées sur la création d'une société positive »	Page 144
2	Pour le « Livre blanc de l'économie positive », les objectifs sont clairs : « restaurer le climat, sécuriser les énergies et renouveler les ressources (matériaux, eau et sols) en recréant de la diversité »	Page 146
3	Au début 2015, Greenflex a publié sa « Grille de lecture des 10 enjeux de l'Economie positive », distinguant capital naturel et capital humain	Page 149

Blanc, Buchez, Cabet, Fourier, Gide, Godin, Raiffeisen ou Walras… Associations, coopératives, mutuelles ou fondations… SEL, REAS, ALDEA, APES, MES… Les fiches qui suivent feront un tour d'horizon de l'économie sociale et solidaire, nouvelle alternative, au service du territoire et de ses habitants, de l'équilibre et de l'épanouissement.

1	Des penseurs emblématiques ont faconné et jalonné l'histoire de l'économie sociale, tout au long du XIXe siècle… Lors de l'Exposition universelle de 1900, un pavillon lui était exclusivement dédié	Page 159
2	L'économie sociale et solidaire est souvent présentée comme complexe et difficile à définir. Si ses structures sont extrêmement variées,elles respectent pourtant plusieurs grands principes de base	Page 165
3	La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire comporte nombre de mesures à même de rénover ce secteur. Son objectif est de reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre	Page 167
4	L'économie solidaire est un mouvement remontant au XIXe siècle, qui a été fortement réactivé en Europe depuis la fin des années 1970, face à la crise économique marquant la fin des Trente Glorieuses	Page 169
5	Le terme d'économie solidaire regroupe les organisations qui se veulent à forte utilité sociale, par exemple en développant des activités soutenables sur le plan écologique	Page 172
6	L'épargne solidaire intègre des critères sociaux (création d'emplois, insertion des personnes en difficulté), et des critères territoriaux : indicateurs de cohésion sociale et de dynamique locale	Page 179
7	La finance solidaire est un sport collectif. Comme en équipe, on se partage les rôles, mais tous collaborent pour soutenir des projets sociaux et/ou environnementaux	Page 181

PAGE 183

De la transition écologique à la responsabilité sociétale des entreprises, en passant par la transformation des systèmes mondiaux, la justice, la solidarité internationale, le développement durable, la consommation responsable ou l'économie sociale et solidaire : les fiches qui suivent placent la dimension « équitable » au cœur de la nouvelle économie.

1	Dans une publication parue en novembre 2014, intitulée « Les métiers dans une économie verte et équitable », le CGDD note que la transition écologique passe aussi par les compétences	Page 186
2	L'urgence d'une transformation des systèmes mondiaux en une économie équitable et durable appelle la communauté internationale à agir avec une détermination rapide et de manière efficace	Page 188
3	« Le commerce équitable pourrait être redéfini comme un ensemble d'actes participant au commerce tout en respectant la justice pour établir une équité et une redistribution des richesses... »	Page 190
4	Le commerce équitable est une démarche citoyenne qui croise solidarité internationale, développement durable, consommation responsable, économie sociale et solidaire et RSE…	Page 194

CONCLUSION Page 197

PREMIERE PARTIE

LES PILIERS DE LA NOUVELLE ECONOMIE

NOTE DE L'EDITEUR

La nouvelle société du coût marginal zéro
communaux collaboratifs et *Internet des objets*

Les règles du grand jeu de l'économie mondiale sont en train de changer… Le capitalisme se meurt et un nouveau paradigme qui va tout bousculer s'installe : les *communaux collaboratifs*.

C'est une nouvelle économie qui se développe, où la valeur d'usage prime sur la propriété, où la durabilité supplante le consumérisme et où la coopération chasse la concurrence. Ces *communaux collaboratifs* sont en plein essor : autopartage, le crowfunding, le couchsurfing, les producteurs contributifs d'énergie verte ou même d'objets avec les imprimantes 3D. Ils offrent un espace fait de millions d'organisations autogérées qui créent le capital social de la société.

Ce nouveau paradigme est favorisé par l'émergence des réseaux sociaux et de l'*Internet des objets*, qui sera bientôt omniprésent dans notre quotidien. Il se matérialisera par ces milliards de capteurs disposés sur les ressources naturelles, les chaînes de production, implantés dans les maisons, les bureaux et même les êtres humains, alimentant en Big Data un réseau mondial intégré, sorte de système nerveux planétaire.

En parallèle, le capitalisme, miné par sa logique interne de productivité extrême, rend le coût marginal (qui est le coût de production d'une unité supplémentaire d'un bien ou d'un service) quasi nul.

Si réaliser chacune de ces unités supplémentaires ne coûte rien, le produit devient donc presque gratuit et le profit, la sève qui fait vivre le capitalisme, se tarit. Avec le développement d'une vaste classe de prosommateurs, consommateurs devenus des producteurs contributifs, c'est, pour Jeremy Rifkin, le signe que l'ère capitaliste dans laquelle nous vivons arrive à sa fin…

Jeremy Rifkin dessine ici remarquablement ce nouveau paradigme collaboratif qui mènera à une société plus intelligente et durable…

PREMIERE PARTIE

LES PILIERS DE LA NOUVELLE ECONOMIE

L'EMERGENCE DES COMMUNAUX COLLABORATIFS

Dans **« La troisième révolution industrielle »**, Jeremy Rifkin n'utilise jamais l'expression *communaux collaboratifs*, martelé dans son opus suivant, même si, page 314, il ouvre le point intitulé **« Le rêve de la qualité de la vie »**, par une évocation des *communaux coopératifs*.

La troisième révolution industrielle change la façon dont nous ressentons nos relations avec les autres humains, nos semblables, et nos responsabilités envers eux. Nous voyons à présent notre condition commune. Partager les énergies renouvelables de la Terre dans des communaux coopératifs d'envergure continentale ne peut que créer un nouveau sentiment d'identité de l'espèce. Cette prise de conscience de notre interconnectivité et de notre insertion dans la biosphère engendre déjà un nouveau rêve, en particulier dans la jeunesse mondiale : celui de la qualité de la vie. Le rêve américain, longtemps perçu comme l'étalon-or des aspirations de tous les peuples, est clairement ancré dans la tradition des Lumières, avec son accent sur la recherche de l'intérêt matériel personnel, sur l'autonomie et sur l'indépendance. La qualité de la vie, en revanche, évoque une nouvelle vision de l'avenir fondée sur l'intérêt coopératif, la connectivité et l'interdépendance. Nous finissons par comprendre que la véritable liberté ne consiste pas à s'affranchir des autres pour devenir une île, mais à participer en profondeur à leur existence.

Lorsqu'il parle des *communaux*, c'est pour évoquer les communaux *info-énergétiques* ou ceux du *cyberespace* ou d'*autopartage,* ou alors pour les qualifier de *sociaux*, *ouverts, planétaires…*

Page 155 : Au XXIe siècle, le contrôle sur la production et la distribution de l'énergie va passer des compagnies centralisées géantes fondées sur l'énergie fossile à des millions de petits producteurs, qui vont collecter leurs propres énergies renouvelables sur leur lieu d'habitation et échanger leurs excédents dans des *communaux info-énergétiques*.
Page 168 : Beaucoup de ces plates-formes en source ouverte servent de pépinières à l'incubation de nouvelles entreprises, dont certaines restent dans les *communaux du cyberespace*…
Page 177 : Les *communaux d'autopartage* vont probablement devenir une alternative importante au modèle traditionnel de l'achat de voiture sur le marché, notamment dans les zones urbaines denses où le coût d'entretien d'une automobile, qui sert rarement, n'a pas de justification pratique.
Page 178 : Couchsurfing est une association qui réinvente le secteur du voyage et du tourisme, et, ce faisant, réduit l'empreinte carbone de centaines de milliers de touristes… L'objectif de ces *communaux sociaux* distribués et coopératifs est d'amener des personnes de cultures différentes à partager leur vie. Il s'agit de contribuer à « unir les gens par une communication honnête et empathique ».
Page 304 : L'accès aux vastes réseaux mondiaux devient une valeur aussi importante que les droits de propriété privée aux XIXe et XXe siècles. Une génération qui a grandi sur Internet se soucie fort peu de l'aversion des théoriciens classiques de l'économie pour le partage de la créativité, du savoir et des compétences, et même des biens et services, dans des *communaux ouverts* en vue de l'intérêt commun.
Page 308 : Depuis vingt-cinq ans, les compagnies des sciences de la vie font fiévreusement breveter les gènes humains, animaux et végétaux… Mais ces dernières années, dans l'espoir de faire triompher une conception plus transparente et coopérative de la recherche scientifique, une jeune génération de savants a [mis] à la libre disposition de tous, les nouvelles découvertes génétiques sur des *communaux génétiques en source ouverte*…
Page 309 : Garantir à chaque être humain sur terre le droit d'être inclus dans la vie des *communaux planétaires*, c'est ouvrir la porte à une immense extension potentielle de la sociabilité humaine
Page 365 : Si l'ère industrielle mettait l'accent sur les valeurs de discipline et de travail acharné, l'autorité hiérarchique, l'importance du capital financier, les mécanismes du marché et les rapports de propriété privée, l'ère coopérative privilégie le jeu créatif, l'interactivité pair à pair, le capital social, la participation à des *communaux ouverts* et l'accès à des réseaux mondiaux.
Page 376 : Comme les *communaux en source ouverte* qui structurent l'espace virtuel, le tiers secteur est fait d'espaces communs où l'on partage ses talents et sa vie pour la pure joie de la convivialité sociale.

Changement décor cette fois avec **« La nouvelle société du coût marginal zéro. L'internet des objets, l'émergence des *communaux collaboratifs* et l'éclipse du capitalisme »**, l'ouvrage de Jeremy Rifkin, paru en France le 24 septembre 2014, et dans lequel l'expression *communaux collaboratifs*, ignorée juste avant dans **« La troisième révolution industrielle »**, revient en boucle : en couverture, mais aussi dans le titre du premier chapitre : **« Le grand changement de paradigme : du capitalisme de marché aux *communaux collaboratifs* »**, en titre de la troisième partie : **« L'essor des *communaux collaboratifs* »** et bien évidemment tout au long de l'exposé, soit, au total, plus de 65 fois.

Pour Jeremy Rifkin, la donne est claire, limpide et il en fait état dès l'ouverture de son livre : « un nouveau système économique entre sur la scène mondiale : *les communaux collaboratifs*. C'est le premier paradigme économique à prendre racine depuis l'avènement du capitalisme et du socialisme au début du XIXe siècle. Les *communaux collaboratifs* transforment notre façon d'organiser la vie économique : ils permettent de réduire considérablement l'écart des revenus, de démocratiser l'économie mondiale et de créer une société écologiquement durable. »

A noter que, dans un renvoi de bas de page, les traducteurs s'expliquent sur le choix de faire des *Collaborative Commons* de l'édition originale les *communaux collaboratifs* de la version française. Cette précision est importante car il est vrai que cette formule peut sembler obscure, surtout quand il sera question de dénoncer les risques liés à *l'enclosure des communaux.*

En appelant ce nouveau système Collaborative Commons, Jeremy Rifkin désigne les pratiques collaboratives actuelles du cyberespace en reprenant le nom traditionnel des terres gérées collectivement, dont l'appropriation privée, lors du mouvement des enclosures, a donné le coup d'envoi de l'essor de l'économie de marché en Angleterre. En raison de l'importance de ce rapprochement dans la démarche générale du livre, nous procéderons de la même façon : plutôt que par « biens communs » ou « communs » (autres traductions possibles et pratiquées), nous traduirons commons (souvent employé au singulier) par « communal » ou « communaux », et commoners par « communiers » (terme encore en usage en Savoie ou en Suisse romande pour désigner les usagers et gestionnaires d'un communal). Pour commons management ou governance, nous parlerons de gestion ou de gouvernance « communaliste ».

Reste, toutefois, que par-delà ces difficultés de traduction, qui auraient pu être réglées si avait été retenue la formule classique de *biens communs*, il apparaît manifeste, comme le note Jeremy Rifkin dès la page 10, que si « les indices du *grand basculement* dans un nouveau système économique sont encore flous, souvent anecdotiques », il n'en demeure pas moins que **« les communaux collaboratifs sont en plein essor »** et conduisent tout naturellement à l'émergence d'un **« communal collaboratif mondial »**.

En 2050, [les communaux collaboratifs] se seront probablement imposés en tant qu'arbitres suprêmes de la vie économique sur l'essentiel de la planète. Un capitalisme de plus en plus mince, efficace et astucieux restera prospère, car il trouvera suffisamment de points faibles à exploiter, surtout en proposant des agrégats de services et de solutions réseaux. Il sera donc un partenaire puissant et florissant dans la nouvelle ère économique, mais il ne régnera plus. Nous entrons dans un monde partiellement au-delà des marchés, où nous apprenons à vivre ensemble, toujours plus interdépendants, sur un communal collaboratif mondial.

Pour Jeremy Rifkin (page 36), « les communaux collaboratifs modifient déjà profondément la vie économique. La propriété devient moins importante que l'accès, et le rêve traditionnel de l'enrichissement personnel est supplanté par le nouveau rêve de la qualité de vie durable… Des centaines de millions de personnes transfèrent déjà des marchés capitalistes aux communaux collaboratifs mondiaux de petits fragments de leur vie économique. Les prosommateurs ne se contentent pas de produire et de partager leurs propres informations, divertissements, énergies vertes, produits imprimés en 3D et cours en ligne sur les communaux collaboratifs à un coût marginal quasi nul. Ils partagent aussi entre eux des voitures, des maisons et même des vêtements par l'intermédiaire de sites de réseaux sociaux, de systèmes de location, de clubs de redistribution et de coopératives, à un coût marginal faible ou proche de zéro. »

Puis, page 37, il poursuit sa démonstration, en observant cette fois que « de plus en plus de gens collaborent aux réseaux de santé pilotés par les patients, qui cherchent à améliorer les diagnostics et à trouver de nouveaux traitements et remèdes pour les maladies, là encore à un coût marginal quasi nul. De jeunes entrepreneurs sociaux lancent des activités à sensibilité écologique, financent de nouvelles entreprises par le crowdfunding et créent des monnaies sociales dans l'économie nouvelle. Résultat : la *valeur d'échange* sur le marché tend à être détrônée par la *valeur partageable* sur les communaux collaboratifs. Quand les prosommateurs partagent leurs biens et services sur ces communaux, les lois qui gouvernent une économie de marché deviennent beaucoup moins pertinentes pour la vie de la société. »

Au final, après avoir pointé « la lente agonie du système capitaliste et l'essor des communaux collaboratifs », Jeremy Rifkin en déduit, page 39, que « aujourd'hui, la vie économique passe du capital financier et de l'échange des biens et services sur les marchés, au capital social et au partage des biens et services sur les communaux collaboratifs, et cette transformation amène la société à repenser la façon dont elle évalue les résultats économiques. »

L'Union européenne, les Nations unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et plusieurs pays industrialisés et en développement ont introduit de nouvelles métriques pour mesurer les progrès de l'économie, en privilégiant des indicateurs de la « qualité de la vie » et non la simple quantité du produit. Les priorités sociales (niveau d'instruction de la population, accessibilité des services de santé, mortalité infantile, espérance de vie, entretien de l'environnement et développement durable, protection des droits humains, degré de participation démocratique dans la société, niveaux du bénévolat, durée du temps de loisir dont jouissent les citoyens, pourcentage de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté et équité dans la répartition de la fortune) comptent parmi les nombreuses catégories nouvelles utilisées par les États pour évaluer le bien-être économique général de la société. Puisque l'économie de marché s'affaiblira au cours des décennies qui viennent, la métrique du PIB perdra probablement son importance en tant qu'indicateur de la performance d'une économie. Au milieu du siècle, les indices de qualité de la vie sur les communaux collaboratifs constitueront probablement le principal critère de mesure de la santé économique d'un pays.

L'essayiste américain évoque, page 40, le « bien-être social de l'humanité » quand il observe que « la démocratisation de l'innovation et de la créativité sur les communaux collaboratifs émergents engendre un nouveau type d'incitation, qui repose moins sur l'attente d'une récompense financière que sur le désir d'améliorer le bien-être social de l'humanité. »

Pour autant, page 45, dans les derniers paragraphes de son chapitre premier, Jeremy Rifkin ne sous-estime pas le fait que ces « changements de paradigme » peuvent se révéler « perturbants et douloureux ».

Les changements de paradigme sont si perturbants et douloureux [qu'] ils remettent en cause à la fois les postulats opératoires qui sous-tendent les modèles économiques et sociaux existants, le système de croyances qui les accompagne et la vision du monde qui les justifie. Pour prendre toute la mesure des immenses changements économiques, sociaux, politiques et psychologiques qui vont probablement accompagner la transition du marché capitaliste aux communaux collaboratifs, il est utile de resituer ce tournant du parcours humain dans le contexte des changements tout aussi perturbateurs qui ont entouré le passage de l'économie féodale à l'économie de marché à la fin du Moyen Âge, puis de l'économie de marché à l'économie capitaliste à l'époque moderne. Comprendre, dans chaque cas, comment le basculement dans une nouvelle matrice énergie / communication a déclenché le passage à un nouveau paradigme économique, en changeant radicalement la vision du monde d'une bonne partie de la société humaine, nous aidera à mieux cerner les mécanismes évolutionnistes qui guident l'histoire économique et qui nous ont menés à la situation présente. Cette compréhension nous donnera la perspective historique nécessaire pour affronter les changements tumultueux en cours actuellement dans toute l'économie mondiale, en ces temps où, à nouveau, le paradigme bascule, cette fois des marchés capitalistes aux communaux collaboratifs.

On le voit : absents de **« La troisième révolution industrielle »**, les communaux collaboratifs éclairent **« L'éclipse du capitalisme »,** et Rifkin n'a de cesse de multiplier les exemples précis et concrets pour en souligner l'importance capitale dans cette grande transformation.

La nouvelle économie que l'acronyme « Eclipse » permet de qualifier *de collaborative, ludique, intelligente, positive, solidaire, équitable,* permettra d'en finir avec les organisations verticales, puisque, dixit Rifkin page 333, à la fin de sa troisième partie « la nouvelle entité économique de la troisième révolution industrielle est de nature très différente : elle exige moins de capital financier et davantage de capital social ; *elle intègre latéralement et non verticalement*… »

Page 100 : La nouvelle économie va optimiser le bien-être en passant par des réseaux à intégration latérale sur les communaux collaboratifs et non par des entreprises à *intégration verticale* sur le marché capitaliste.
Page 101 : Les monopoles *verticalement* intégrés qui ont dominé la seconde révolution industrielle du XXe siècle se battent pour repousser l'assaut, mais on voit bien que leurs efforts sont vains.
Page 144 : La démocratisation de la production bouleverse radicalement les pratiques de fabrication centralisées de la seconde révolution industrielle à *intégration verticale*.
Page 347 : Une industrie à *intégration verticale* contrôlée par une poignée de majors a plié sous le poids collectif de millions de clients qui avaient opté pour la démarche collaborative pair à pair.
Page 380 : Le millier de mégacompagnies verticales qui assurent pourcentage massif du commerce mondial sont imposantes et apparemment invincibles. Mais elles sont en fait terriblement vulnérables à l'action d'une économie collaborative qui dévore à vive allure leurs marges de profit déjà précaires…

Mais l'une des cibles préférées que vise Jeremy Rifkin est sans conteste l'automobile privée, qu'il prend « comme métaphore » (page 338) et qualifie, page 343, de « pièce maîtresse du marché capitaliste pendant la seconde révolution industrielle, en train de succomber aux offres de transport distribuées et latérales de l'auto-partage sur les communaux collaboratifs en ascension, mieux adaptés pour améliorer le bien-être général de la société. » S'ensuit un long développement qu'il conclut, page 346, en répétant que « s'il fallait démontrer que l'ère capitaliste, indissociable de l'échange de propriétés sur les marchés, cède du terrain à l'accès aux services sur les communaux collaboratifs, le changement de rapport à l'automobile serait une preuve manifeste de la *grande transformation* qui vient. »

Jeremy Rifkin lie aussi « communaux collaboratifs » et « démocratisation », et, page 370, par exemple, il note que « comme la *démocratisation* de l'information sur le web, de l'électricité grâce à l'Internet de l'énergie, de la fabrication avec l'impression 3D, de l'enseignement supérieur avec les MOOCs et de l'échange dans l'économie du partage, la *démocratisation* potentielle de la santé sur le web ajoute à l'économie sociale une couche de plus et fait ainsi des communaux collaboratifs une force encore plus importante dans la société. »

Cette force est d'autant plus importante que, page 378, il est mentionné que « des travaux récents soulignent le potentiel économique important des communaux collaboratifs. »

Une étude de 2012 a constaté que 62 % des membres de la génération X et des Millénaires sont séduits par l'idée de partager des biens, des services et des expériences sur des communaux collaboratifs. Ces deux générations sont sensiblement différentes de celles de la Seconde Guerre mondiale et du Baby-Boom : elles privilégient l'accès et non la propriété. Quand on leur demande de classer les bénéfices matériels de l'économie du partage, elles citent d'abord les économies, puis l'effet sur l'environnement, la flexibilité du style de vie, la commodité du partage et l'accès facile aux biens et services. Quant aux avantages affectifs, elles mentionnent d'abord la générosité, puis le sentiment d'être un membre apprécié d'une communauté, d'agir intelligemment, d'être plus responsable et de faire partie d'un mouvement.

Bref, Jeremy Rifkin l'affirme à la page 379, « les communaux collaboratifs sont potentiellement capables de miner massivement le marché capitaliste traditionnel bien plus vite que ne s'y attendent beaucoup d'économistes… Umair Haque, auteur du New Capitalist Manifesto, *Nouveau manifeste capitaliste*, et contributeur de la Harvard Business Review, pense que l'économie collaborative aura un effet perturbateur mortel… Cet effet perturbateur a déjà décimé les maisons de disques, les journaux et les librairies… Il n'est pas déraisonnable de s'attendre à une forte mortalité des entreprises mondiales à intégration verticale de la seconde révolution industrielle quand les communaux collaboratifs pèseront 10 à 30 % de l'activité économique dans un secteur. »

Reste enfin que, si les traducteurs de l'ouvrage de Jeremy Rifkin, **« l'éclipse du capitalisme »**, ont fait le choix de faire des *Collaborative Commons* de l'édition originale les *communaux collaboratifs* de la version française, et non les *biens communs*, il n'en demeure pas moins que, page 238, l'économiste américain cite Elinor Ostrom, dont le livre ***The Governing of the Commons*** a lui été traduit ***Gouvernance des biens communs***.

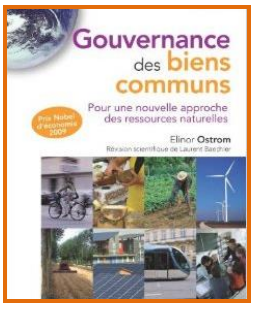

Jeremy Rifkin y relève, à ce propos, que « quatre ans seulement après l'offensive fulgurante de Carol Rose contre la thèse de la tragédie des communaux de [Garrett] Hardin et sa valeureuse défense de la comédie des communaux, Elinor Ostrom a publié son livre « Gouvernance des biens communs ». Cette économiste, y présentait la première analyse économique et anthropologique exhaustive de l'histoire des communaux sur un millénaire. Son travail a ébloui la communauté intellectuelle, et même les économistes universitaires… L'analyse perspicace d'Ostrom sur les raisons des succès et des échecs passés de la gouvernance des communaux, et ses prescriptions pragmatiques pour assurer la réussite d'une gestion des biens communs à l'avenir, lui a valu, en 2009, l'honneur convoité du prix Nobel d'économie : elle a été la première femme à le recevoir. »

Hardin, Rose, Ostrom… Les dix fiches qui suivent retracent l'histoire, présentent l'actualité et imaginent l'avenir des biens communs…

1	**Dans « La tragédie des communaux », Garrett Hardin pose la question : « notre monde est-il fini ? » C'est possible, car « la liberté dans les communaux apporte la ruine à tous… »**	**Page 26**
2	**Carol Rose lui réplique dans « La comédie des communaux » : « le droit d'assister aux fêtes et aux événements sportifs ou de se réunir sur la promenade est le plus fondamental de tous »**	**Page 28**
3	**Selon Elinor Ostrom, les modèles théoriques traditionnels (tragédie des biens communs) et leurs solutions (privatisation ou recours à la puissance publique) sont faux**	**Page 29**
4	**Pour Eva Hemmungs Wirtén, « On peut affirmer sans exagération que les communs de l'information sont dépendants de l'apparition de l'Internet »**	**Page 32**
5	**Représentant de l'UNESCO, Philippe Quéau s'interroge : « Peut-on observer un mouvement de clôture des communaux dans le domaine de l'information et des connaissances ? »**	**Page 34**
6	**Pour Valérie Peugeot, Présidente de Vecam, « les connaissances, savoirs et œuvres de l'esprit sont toutes potentiellement candidates à devenir une ressource en biens communs »**	**Page 36**
7	**Selon Violaine Hacker, présidente du Common Good Forum, il en résulte que la gouvernance des biens communs renvoie à de nouveaux défis**	**Page 39**
8	**Le projet FLOK Society est la première tentative d'apporter des propositions opérationnelles pour une transition vers une société basée sur la connaissance libre et ouverte**	**Page 41**
9	**« A la recherche du bien commun territorial »… Ou comment une notion philosophique et une pratique historique interpellent aujourd'hui l'action publique locale**	**Page 42**
10	**Après un 1er festival, « Villes en Biens Communs », en octobre 2013, le prochain « Festival francophone des communs ! » se tiendra du 5 au 18 octobre 2015**	**Page 44**

FICHE I.1.1

Dans « La tragédie des communaux », Garrett Hardin pose la question : « notre monde est-il fini ? » C'est possible, car « la liberté dans les communaux apporte la ruine à tous… »

Garrett Hardin était professeur de biologie, à l'Université de Californie, Santa Barbara, et son approche sur **« La tragédie des communaux »** a été explicitée, le 25 juin 1968, lors d'une intervention faite avant la réunion de la Division pacifique de l'association américaine pour l'avancement de la science à l'Université d'État d'Utah.

Il y mentionne que « la population, comme l'a dit Malthus, a naturellement tendance à croître *géométriquement*, ou, comme nous dirions maintenant, *exponentiellement*. Dans un monde fini cela signifie que la part individuelle des biens mondiaux doit régulièrement décroître… » Et il pose la question : **« notre monde est-il fini ? »**

On peut défendre de bonne foi la vision que le monde est infini ; ou que nous ne savons pas qu'il ne l'est pas. Mais, en termes des problèmes pratiques auxquels nous devons faire face dans les quelques prochaines générations avec la technique prévisible, il est clair que nous augmenterons énormément la misère humaine si nous n'admettons pas, pour l'avenir immédiat, que le monde disponible à la population humaine terrestre est fini. L'espace ne permet aucune échappatoire. Un monde fini ne peut supporter qu'une population finie ; donc, la croissance démographique doit à terme être égale à zéro. Quand cette condition sera atteinte, quelle sera la situation de l'humanité ? Précisément, le but de Bentham du « plus grand bien pour le plus grand nombre » peut-il être réalisé ? Non, pour deux raisons, chacune étant suffisante isolément. La 1ère est théorique. Il n'est mathématiquement pas possible de maximiser pour deux variables simultanément. Cela a été clairement établi par Von Neumann et Morgenstern, mais le principe est implicite dans la théorie des équations différentielles partielles, qui remonte au moins à D'Alembert. La seconde raison découle directement de faits biologiques. Pour vivre, tout organisme doit avoir une source d'énergie (par exemple, la nourriture). Cette énergie est utilisée pour deux buts : la simple maintenance et le travail. Pour l'homme, le maintien de la vie exige environ 1600 kilocalories par jour (les calories de maintenance). Tout ce qu'il fait en plus de simplement rester en vie sera défini comme du travail et est supporté par des calories de travail qu'il consomme. Les calories de travail sont utilisées non seulement pour ce que nous appelons le travail dans le discours courant, mais aussi pour toutes les formes d'amusement, de la natation et de la course automobile, à jouer de la musique et écrire de la poésie. Si notre but est de maximiser la population ce que nous devons faire est évident : nous devons faire approcher les calories de travail par personne le plus possible de zéro. Aucun repas de gourmet, aucune vacance, aucun sport, aucune musique, aucune littérature, aucun art... Je pense que chacun admettra, sans argument ou preuve, que la maximisation de la population ne maximise pas les biens. Le but de Bentham est impossible…

Il poursuit sa démonstration et note que « la tragédie des communaux se présente ainsi. Imaginez un pâturage ouvert à tous. On doit s'attendre à ce que chaque éleveur essaie de mettre autant de bétail que possible sur le terrain commun. Un tel arrangement peut fonctionner d'une manière raisonnablement satisfaisante pendant des siècles parce que les guerres tribales, le braconnage et la maladie maintiennent le nombre, tant des hommes que des bêtes, bien au-dessous de la capacité de support de la terre. Finalement, cependant, vient le jour du jugement, c'est-à-dire le jour où le but longtemps désiré de la stabilité sociale devient une réalité. À ce point, la logique inhérente des communaux génère implacablement la tragédie. »

En tant qu'être rationnel, chaque éleveur cherche à maximiser son gain. Explicitement ou implicitement, plus ou moins consciemment, il se demande *quelle est l'utilité pour moi d'ajouter une bête de plus à mon troupeau ?* Cette utilité a une composante négative et une composante positive. La composante positive est fonction de l'incrément d'une bête : puisque l'éleveur reçoit tous les revenus de la vente de l'animal additionnel, l'utilité positive est presque +1. La composante négative est fonction du surpâturage additionnel provoqué par la bête supplémentaire. Mais, comme les effets du surpâturage sont partagés par tous les éleveurs, l'utilité négative pour chaque éleveur qui prend une décision est seulement une fraction de -1.

Et, prolongeant sa réflexion, Garrett Hardin finit par en déduire qu'au bout du compte, à terme, **« la liberté dans les communaux apporte la ruine à tous… »**

En ajoutant les utilités partielles individuelles, l'éleveur rationnel conclut que la seule voie sensée qu'il peut suivre est d'ajouter une autre bête à son troupeau. Et une autre ; et une autre... Mais ceci est la conclusion atteinte par chaque berger rationnel partageant un terrain commun. C'est là que se trouve la tragédie… Chaque homme est enfermé dans un système qui le contraint à augmenter son troupeau sans limite, dans un monde qui est limité. La ruine est la destination vers laquelle tous les hommes se ruent, chacun à la poursuite de son propre meilleur intérêt dans une société qui croit en la liberté des communaux. La liberté dans les communaux apporte la ruine à tous.

Puis, après avoir abordé la surexploitation des communaux et donc de leur épuisement fatal, l'auteur relève que « d'une façon inverse, la tragédie des communaux réapparaît dans les problèmes de pollution. Ici, il n'est pas question d'extraire quelque chose des communaux, mais d'y mettre quelque chose : des eaux usées, ou des déchets chimiques, radioactifs et caloriques dans l'eau ; des émanations nocives et dangereuses dans l'air et des panneaux publicitaires gênants et désagréables dans le champ de vision. Les calculs d'utilité sont presque les mêmes qu'auparavant. L'homme rationnel constate que sa part du coût des déchets qu'il déverse dans les communaux est moindre que le coût d'épurer ses déchets avant de s'en débarrasser. Comme c'est vrai pour chacun, nous sommes enfermés dans un système de souiller notre propre nid, tant que nous nous comportons seulement comme des libres entreprises indépendantes et rationnelles. »

Au final, après avoir mis en parallèle ces deux facettes de **« La tragédie des communaux »** Garrett Hardin estime que si « la tragédie des communaux comme panier à provisions est évitée par la propriété privée, ou quelque chose de formellement équivalent », la situation se complique pour « l'air et les eaux qui nous entourent » : « ils ne peuvent pas être aisément clôturés et ainsi la tragédie des communaux comme fosse d'aisance doit être empêchée par des moyens différents, par des lois coercitives ou des dispositifs fiscaux qui rendent plus économique pour le pollueur de traiter ses polluants que de les décharger non traités. »

Un constat cependant s'impose : « l'analyse du problème de la pollution [est] fonction de la densité de population » Et Garrett Hardin d'ajouter que « la tragédie des communaux est impliquée dans les problèmes de population d'une autre façon » qu'il résume en affirmant que « la liberté de se multiplier est intolérable… » La charge est rude : «Si chaque famille humaine ne dépendait que de ses propres ressources, si les enfants de parents imprévoyants mouraient de faim, si, donc, la reproduction excessive apportait sa propre punition à la lignée génétique, alors il n'y aurait aucun intérêt public à contrôler la reproduction des familles. Mais notre société est profondément engagée envers l'état providence et est donc confrontée à un autre aspect de la tragédie des communaux. »

Coupler le concept de liberté de se multiplier avec la croyance que chacun a par sa naissance un droit égal aux communaux est enfermer le monde dans une ligne de conduite tragique. Malheureusement c'est exactement la ligne de conduite qui est poursuivie par les Nations unies. Fin 1967, environ 30 nations se sont mises d'accord sur la Déclaration universelle de droits de l'homme qui décrit la famille comme l'unité naturelle et fondamentale de la société. Il s'ensuit que tous les choix et décisions qui concernent la taille de la famille doivent irrévocablement relever de la famille elle-même et ne peuvent pas être pris par qui que soit d'autre. Il est douloureux de devoir nier catégoriquement la validité de ce droit ; en le niant, on se sent aussi inconfortable qu'un résidant de Salem, Massachusetts, qui niait la réalité des sorcières au XVIIe siècle. Actuellement, dans les quartiers libéraux, quelque chose comme un tabou agit pour interdire la critique des Nations Unies. Il y a un sentiment que les Nations unies sont notre dernier et meilleur espoir, que nous ne devrions pas le critiquer, que nous ne devrions pas faire le jeu des archiconservateurs. Cependant, n'oublions pas ce que disait Robert Louis Stevenson : « la vérité qui est supprimée par des amis est l'arme la plus immédiate de l'ennemi. » Si nous aimons la vérité nous devons ouvertement nier la validité de la Déclaration universelle de droits de l'homme, même si elle est promue par les Nations Unies. Nous devrions aussi rejoindre Kingsley Davis dans la tentative de faire voir au planning familial l'erreur qu'il fait en suivant le même idéal tragique.

FICHE I.1.2

Carol Rose lui réplique dans « La comédie des communaux » : « le droit d'assister aux fêtes et aux événements sportifs ou de se réunir sur la promenade est le plus fondamental de tous »

En 1986, dix-huit ans après l'article de Hardin, qui semblait avoir enfoncé le proverbial dernier clou dans le cercueil de la théorie des communaux, Carol Rose a rouvert la tombe et insufflé une vie nouvelle à ce qui était aux yeux de beaucoup une idée morte. Ce professeur de droit de la Northwestern University a publié une réplique cinglante à la thèse de Hardin, qu'elle a intitulée « The Comedy of the Commons », **« La comédie des communaux »**. Sa défense courageuse et rigoureuse des communaux a réveillé la communauté universitaire et stimulé une résurrection de la théorie et de la pratique de cette forme de gouvernance.

Carol Rose rappelle d'abord à ses lecteurs que tout ne se prête pas à la propriété privée. Les océans et les terres submergées lors des grandes marées, les lacs et les fleuves, les forêts, les gorges, les cols de montagne, les zones naturelles, les chemins vicinaux, les routes, les ponts et l'air que nous respirons sont par nature des biens publics. Bien qu'on puisse les privatiser sous forme de propriétés échangeables sur des marchés, on les a plus souvent placés sous la garde de l'État, mais pas toujours.

Rose précise : « il existe, en dehors de la propriété purement privée et de la *propriété publique* contrôlée par l'État, une forme distincte de *propriété publique par essence* qui n'est pleinement contrôlée ni par l'État, ni par des agents privés. [C'est] une propriété *possédée* collectivement et *gérée* par la société en général, avec des droits d'une autre nature, et en fait plus forts, que ceux d'un quelconque administrateur de l'État. »

Ces droits, les juristes les appellent les droits coutumiers. Ce sont en général des droits immémoriaux, par exemple, le droit qu'a une communauté d'utiliser des terres en commun pour faire paître le bétail, de ramasser du bois dans des forêts locales, de prendre de la tourbe ou de l'herbe dans des tourbières ou dans des champs, d'emprunter des routes, de pêcher dans des cours d'eau locaux, ou de se réunir pour des fêtes sur le *communal public*. Rose évoque notamment le droit coutumier de participer à ce qui se passe sur la place publique : elle note qu'on l'a longtemps considéré comme indispensable à la vie sociale. La place publique (au moins avant Internet), c'est l'endroit où nous communiquons, où nous rencontrons des gens, où nous jouissons de la compagnie des autres, où nous nouons des liens collectifs, et où nous créons du capital social et de la confiance, les nutriments dont une communauté ne peut se passer. C'est pourquoi le droit d'assister aux fêtes et aux événements sportifs ou de se réunir sur la promenade est traditionnellement le plus fondamental de tous. Le droit d'être inclus, d'avoir accès les uns aux autres, qui est le droit de participer « en commun », est le droit de propriété fondamental, alors que la propriété privée, le droit de clôturer, de posséder et d'exclure, n'est qu'un simple cas particulier qui s'écarte de la norme…

La perspicacité de Carol Rose est d'autant plus étonnante qu'elle a écrit son texte en 1986, avant l'émergence du World Wide Web. Dans une prose simple, elle a traité la question la plus importante de toutes : quand faut-il remettre les droits de propriété entre des mains privées et quand faut-il les confier à la population sur des communaux ? Les propriétés en question, répond Rose, doivent être physiquement susceptibles d'être monopolisées par des personnes privées. Mais « le droit de la population doit être supérieur à celui du propriétaire privé », et en matière de fêtes, danses, rencontres sportives et autres activités sociales sur la place publique, dit-elle, plus il y a d'individus qui participent à l'événement, « plus celui-ci a de valeur pour chaque participant ». D'où sa conclusion : « C'est le contraire de la tragédie des communaux : c'est une comédie des communaux, comme le dit l'heureuse expression plus on est de fous, plus on rit. »

FICHE I.1.3

Selon Elinor Ostrom, les modèles théoriques traditionnels (tragédie des biens communs) et leurs solutions (privatisation ou recours à la puissance publique) sont faux

Née en 1933, Elinor Ostrom obtient en 1965 un doctorat en sciences politiques de l'UCLA (University of California, Los Angeles), en Californie. Ses premières recherches portaient alors sur le développement d'entreprises visant à réduire l'intrusion d'eau saline dans les nappes aquifères de la région de Los Angeles. Elle découvre des systèmes institutionnels de gestion de cette ressource naturelle à la fois performants et stables et elle s'inscrit alors dans un travail collectif d'identification des facteurs qui favorisent l'apparition et le maintien de telles institutions.

En 1973, elle fonde avec son mari Vincent le workshop in political theory and political analysis, au sein l'Université d'Indiana. L'objet principal de ce centre de recherche est l'étude de l'action collective et de la coopération dans la gestion de biens communs. Son approche scientifique mêle science politique et théorie économique, dans la lignée de la théorie du choix public. Elinor Ostrom a obtenu de nombreuses récompenses scientifiques en sciences politiques, mais en 2009 c'est en sciences économiques qu'elle reçoit le Prix en mémoire d'Alfred Nobel, « pour son analyse de la gouvernance économique, en particulier des biens communs ».

Son ouvrage intitulé **« Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles »** est paru en 1990 en anglais et en 2010 en français. Compilant des données de terrain recueillies par plusieurs dizaines de scientifiques sur plusieurs décennies, l'auteur cherche à comprendre pourquoi et comment des individus parviennent à gérer des biens communs hors des cadres traditionnels de la science économique (État fort ou privatisation), en l'occurrence à travers des institutions. Elinor Ostrom met en évidence les conditions qui permettent de créer des institutions (la coopération de nature incrémentale) et les conditions qui leur permettent de perdurer. L'ouvrage permet de décrire un modèle d'analyse de l'action collective basé sur des variables complexes qui dépassent le simple champ économique.

L'ouvrage est découpé en six parties qui s'enchaînent de la façon suivante : la 1ère partie décrit l'état de l'art des théories des biens communs et leurs faiblesses, puis, page 42, Elinor Ostrom annonce la suite et donne le détail du plan retenu. « Laissez-moi à présent vous donner un bref aperçu de la manière dont cet ouvrage est organisé. Au chapitre 2, je définirai ce que j'entends par une situation de ressources communes et le choix individuel dans une situation de ressources communes. J'examinerai ensuite une série de questions cruciales auxquelles toute théorie de l'action collective se doit d'apporter une réponse. Pour conclure le chapitre, je traiterai de deux hypothèses qui ont structuré des travaux antérieurs et commenterai les alternatives qui étayent mon analyse. Dans les chapitres 3, 4 et 5, qui constituent la partie empirique de ce livre, je me pencherai sur des cas spécifiques d'institutions de ressources communes et les échecs et vulnérabilités de ces ressources. A la fin de chaque chapitre empirique, je tenterai d'identifier les enseignements à retirer des cas abordés dans le chapitre en question et qui sont susceptibles de contribuer au développement d'une meilleure théorie de l'auto-organisation dans le cadre des environnements de ressources communes. Enfin, au chapitre 6, je rassemblerai les réflexions théoriques présentées à la fin des chapitres 3, 4 et 5, et traiterai les implications de ces conjectures pour l'élaboration d'institutions auto-organisées et autogouvernées. »

Elinor Ostrom trace les contours de sa définition des biens communs, page 44 de son livre : « le terme de ressource commune désigne un système de ressource suffisamment important pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation. »

Dans un article paru en mai 2012, François Bottollier-Depois, dans le cadre des travaux de l'Observatoire du management alternatif, mentionne que « le critère donné ici est celui de *non-exclusion* : un bien commun s'oppose à un bien privé en ce que les personnes qui peuvent jouir d'un bien privé sont limitées par son propriétaire, ce qui n'est pas le cas (ou qui est difficile) dans le cas d'un bien commun... Ainsi, il est difficile d'empêcher un villageois d'emmener paître ses animaux sur une terre communale. »

Mais ce principe de non-exclusion ne suffit pas à définir un bien commun, pour lequel interagissent les concepts de flux et de stock : un bien commun est celui dans lequel la sur- utilisation des flux fait diminuer le stock. Ce principe est celui de la « rivalité » : un bien commun, qui peut être surexploité, s'oppose à un bien public (comme l'éclairage public) dont l'utilisation par une personne n'empêche pas une autre personne de l'utiliser. En termes de gestion environnementale, il est donc important de comprendre que la théorie d'Elinor Ostrom ne s'intéresse qu'aux biens communs, c'est-à-dire ni aux phénomènes de pollution, ni aux ressources naturelles non renouvelables (qui n'ont pas de niveau optimum d'utilisation puisque leur simple utilisation entraîne leur disparition progressive.)

Le modèle développé par Elinor Ostrom s'inscrit dans la théorie du choix public, il ne s'agit pas d'un modèle faisant appel uniquement à la morale ou aux normes sociales : au contraire, l'individu est toujours considéré comme rationnel, mais cette rationalité est limitée par une information imparfaite. Mais par ailleurs, l'individu agit au sein d'un système complexe qui peut l'inciter à se comporter de telle ou telle manière (les comportements de passager clandestin sont ainsi plus ou moins bien tolérés).

A partir de l'étude d'institutions qui fonctionnent, Elinor Ostrom met en évidence huit principes de conception qui caractérisent toutes les gestions efficaces de ressources communes :

1. **L'existence de limites clairement définies, à la fois sur les individus ayant accès à la ressource et sur les limites de la ressource elle-même.**
2. **L'adaptation aux conditions locales (main-d'œuvre, matériel, argent).**
3. **L'existence de dispositifs de choix collectifs incluant la plupart des individus concernés.**
4. **L'existence de modalités de surveillance du comportement des individus ayant accès à la ressource, rendant compte à ces mêmes individus.**
5. **L'existence de sanctions graduelles en direction des individus qui transgressent les règles.**
6. **L'existence de mécanismes de résolution des conflits rapides et bon marché.**
7. **La reconnaissance minimale par les autorités externes du droit à l'auto-organisation.**
8. **L'imbrication des institutions locales au sein d'institutions de plus grande échelle.**

Sous ces huit conditions, une institution est réputée stable, d'après les analyses faites par Ostrom : toutes les institutions stables observées cumulent ces huit conditions, et toutes les institutions ayant donné lieu à un échec manquaient d'au moins l'une des huit.

Cela permet de répondre à la question du *dilemme de premier ordre*, à savoir les modalités dans lesquelles les individus sont collectivement incités à se comporter de façon à gérer efficacement le bien commun. Mais cela ne répond pas au *dilemme de second ordre* qui consiste à se demander ce qui peut inciter des individus à mettre en place un tel système : chacun étant incité à laisser les autres organiser le système (ce qui a un coût), personne ne devrait agir. C'est pourquoi Elinor Ostrom étudie différents cas qui lui permettent de montrer quelles sont les conditions dans lesquelles ce dilemme peut être résolu, c'est-à-dire dans lesquelles les individus sont incités à mettre en place des institutions efficaces. Elle s'appuie sur l'étude des systèmes aquifères californiens, qui étaient au début du XXe siècle menacés de disparition et autour desquels des individus se sont organisés pour protéger la ressource.

Comme le relève François Bottollier-Depois, la principale conclusion de ces études est donc que le dilemme est résolu dès lors que la mise en place des institutions est un phénomène « séquentiel et incrémentiel ». Alors, selon Ostrom, « il est possible de progresser vers le développement d'une théorie unique du changement institutionnel… »

Page 172 : Ce qui est censé être un dilemme de second ordre, dans lequel le changement institutionnel est considéré comme une étape importante, peut ou non avoir la structure d'un dilemme lorsque le changement institutionnel est perçu comme un processus séquentiel et incrémentiel. Les gains nets générés par la résolution d'une petite partie d'un important problème de second ou troisième ordre peuvent être assez élevés et distribués d'une manière telle que certains participants fourniront volontairement des bénéfices collectifs initiaux de second ordre, tout en n'étant pas disposés à fournir des solutions de premier ordre de leur propre gré. Résoudre certains problèmes initiaux de second et troisième ordre peut aider les participants à progresser vers la résolution de problèmes de premier ordre et de problèmes de second ou troisième ordre plus complexes. Avec ces révisions conceptuelles, il est possible de progresser vers le développement d'une théorie unique du changement institutionnel, plutôt que vers une théorie sur les origines et une autre sur la réforme.

En d'autres termes, un individu peut être incité à faire un « petit pas », par exemple en collaborant pour avoir davantage d'informations sur la ressource (dans le cas des aquifères, les individus ont commencé par collaborer pour payer des études techniques). La collaboration a un avantage immédiat au niveau individuel (division des coûts pour obtenir un service recherché) et au niveau collectif. Différents « petits pas » comme celui-ci peuvent aboutir à la mise en place d'institutions complètes de régulation de la ressource. De façon générale, Ostrom insiste sur l'organisation comme processus, martelant, page 54, que « l'organisation est un processus ; une organisation est le résultat de ce processus. Une organisation d'individus qui constituent une entreprise permanente n'est qu'une forme d'organisation pouvant résulter du processus d'organisation… »

Selon François Bottollier-Depois, « cet ouvrage a ainsi permis de montrer en premier lieu qu'il existe des modes de gestion collective de biens communs stables et efficaces, dans des conditions données ; et en second lieu que ces institutions se créent d'autant plus facilement que le changement est « incrémental ». La principale conclusion est alors que les modèles théoriques traditionnels (tragédie des biens communs) et leurs solutions (privatisation ou recours à la puissance publique) sont faux. »

Et l'auteur de reprendre le graphique figurant à la page 231 de l'ouvrage d'Elinor Ostrom, après avoir rappelé que « la preuve de l'inadaptation de théories antérieures ne peut suffire : il faut aussi développer un système théorique permettant d'identifier toutes les variables qui permettent d'expliquer et de prévoir quand et comment des individus peuvent s'auto-organiser pour la gestion d'un bien commun. Ces variables peuvent se résumer avec ce schéma.

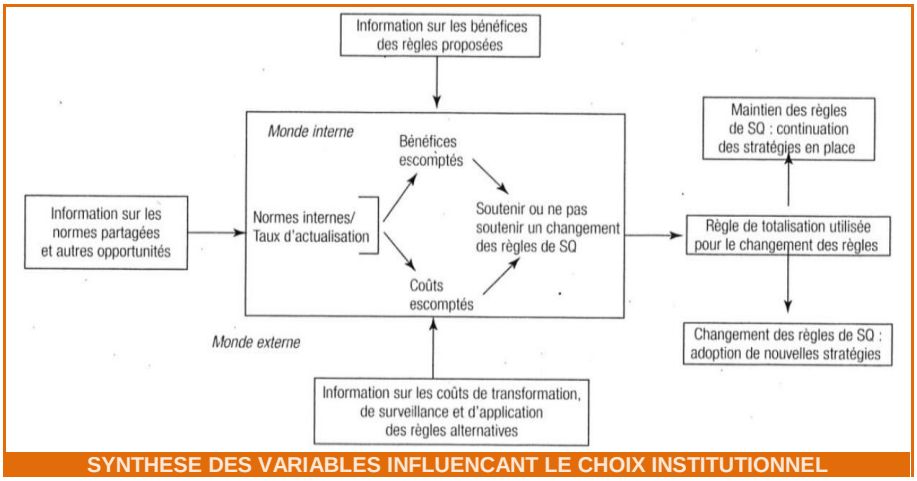

SYNTHESE DES VARIABLES INFLUENCANT LE CHOIX INSTITUTIONNEL

FICHE I.1.4

Pour Eva Hemmungs Wirtén, « On peut affirmer sans exagération que les communs de l'information sont dépendants de l'apparition de l'Internet »

Dans une chronique intitulée **« Passé et présent des biens communs. De l'utilisation des terres au partage d'informations »**, publiée dans laviedesidees.fr, le 17 septembre 2013, Eva Hemmungs Wirtén élargit la question traditionnelle des communaux à ce qu'elle appelle le « paysage moderne de l'information… »

La notion de biens communs, ou common en anglais, est aujourd'hui largement utilisée pour illustrer le partage au vingt et unième siècle. Mais comment un mode ancien de gestion des forêts et des pâturages en est-il venu à désigner nos recherches et nos collectes d'informations aujourd'hui ? Pour le comprendre, il faut examiner de plus près la façon dont l'ancienne économie des communaux permet d'éclairer les caractéristiques du paysage moderne de l'information : à travers les concepts de droits d'utilisateurs, d'ouverture et d'enclosure.

Elle observe qu'au cours des dernières années, l'omniprésence de la numérisation et de la mondialisation a fait de la connaissance, de la culture et de l'information des atouts majeurs du vingt et unième siècle. Une des questions cruciales (et polémiques) auxquelles font face nos sociétés contemporaines est de savoir comment assurer l'utilisation durable de ressources facilement collectées et diffusées. Des formes nouvelles de collaboration sont apparues au sein de communautés de passionnés sur l'Internet ainsi que dans le milieu universitaire… Les acceptions solidement établies des notions de créateur et d'utilisateur sont remises en question par une foule croissante d'initiatives qui ont en commun l'idée de partage : de Facebook à YouTube, du libre accès (open access) au code source ouvert (open source), voire à l'innovation ouverte (open innovation), des licences Creative Commons à la Public Library of Science, le libre accès et l'ouverture numériques sont dans tous les esprits.

Il ne fait aucun doute que ces initiatives sont apparues en réaction à l'expansion des droits de la propriété intellectuelle, le régime légal qui protège les données intangibles. Cette expansion concerne trois domaines : les sujets (la protection s'applique non seulement à des textes, de la musique ou des films, mais aussi à des bases de données, des logiciels, des séquences ADN et aussi potentiellement à des savoirs traditionnels), le temps (on observe un allongement progressif de la durée de couverture de la protection) et l'espace (même si elles sont toujours soumises à la législation nationale, de la convention de Berne en 1886 à l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce [ADPIC, ou TRIPS en anglais] en 1994, les politiques concernant la propriété intellectuelle évoluent de plus en plus dans le contexte complexe des accords et des conventions internationaux). Prenez la polémique sur Pirate Bay, les manifestations et les boycotts contre l'accord commercial anticontrefaçon (ACAC, ou ACTA en anglais) ou contre la Stop Online Piracy Act (SOPA), et vous aurez une petite idée des enjeux.

Et Eva Hemmungs Wirtén d'aborder à son tour la notion d'enclosure, et d'affirmer : « on a pu décrire la façon dont les droits de la propriété intellectuelle restreignent et circonscrivent de plus en plus l'activité créative comme un *second mouvement d'enclosure* ou d'*appropriation des terres numérique*. Si la numérisation donne lieu à un mouvement qui apparaît pour la seconde fois, c'est qu'il a eu un prédécesseur : un *premier* mouvement d'enclosure… » D'où une remontée vertigineuse de l'histoire…

En 1700, l'Angleterre était encore formée de larges étendues de champs ouverts, de pâturages et de parcours, mais en 1840, la plupart avaient été recouvertes de clôtures et transformées en propriété privée. L'enclosure commence véritablement avec le statut de Merton en 1235 et se poursuit progressivement pour atteindre son point culminant durant les vingt années entre 1765 et 1785. L'enclosure implique de poser des clôtures sur ce qui était auparavant des champs ouverts, connus sous le nom de terrains communaux ou commons.

Pour autant, Eva Hemmungs Wirtén note que « avant l'enclosure, les terrains communaux n'ont jamais été un espace de liberté absolue. Ils appartenaient au maître du manoir et cette propriété de fait n'était jamais remise en question : techniquement, il s'agissait des terres non cultivées du manoir sur lequel ils étaient situés. Ce qui empêchait l'enclosure immédiate et complète des terrains communaux, c'était la reconnaissance de longue date de droits d'utilisation de la terre particuliers et coutumiers, qui étaient souvent fortement réglementés. »

Les occupants du domaine au fait de ces usages comprenaient des roturiers qui possédaient des terres, ceux qui occupaient des fermes, des auberges et des moulins et, au plus bas de l'échelle sociale, des paysans sans terre. Tous possédaient le droit d'utiliser pour eux-mêmes une partie des communaux pour l'élevage ou la collecte de noix. On assurait les droits communs liés à chacune de ces catégories de diverses manières. Profondément locales, les particularités de ces usages dépendaient d'un nombre presque infini de variables.

Et si, « à l'évidence, l'enclosure est affaire de terre », il n'en reste pas moins que « ce qu'elle a amené à un niveau plus profond, c'est un changement radical dans les traditions et les coutumes du tissu social. Au fil d'un processus long et controversé, nous avons observé le remplacement des économies agricoles et locales par le capitalisme et l'industrialisation, et le dépassement de l'industrialisation par l'ère de l'information… » C'est alors que l'auteur en vient à aborder les *communs de l'information*, avec cette interrogation : « pourquoi l'idée de biens communs a-t-elle connu un tel succès en tant qu'alternative viable à l'expansion de la propriété intellectuelle dans nos sociétés connectées et hautement techniques ? »

L'ère de l'information en ligne mondialisée et saturée de médias dépend de communs de l'information, concept familier à quiconque a jamais visité une bibliothèque universitaire américaine bien fournie, où l'on désigne par cette formule les ordinateurs mis au service des professeurs et des étudiants.
Décentrés et déterritorialisés, ces communs semblent à première vue dotés d'enjeux bien différents de ceux d'il y a plusieurs siècles. Si les ressources physiques, comme les prairies ou les poissons, peuvent être surexploitées ou se raréfier, l'information, le savoir, les symboles et les textes sont au contraire des valeurs que l'on recherche sur des pâturages virtuels infinis. Les communs de l'information représentent donc la dernière étape de la déconnexion avec la terre ; lorsqu'on utilise ce terme au XXI siècle, on imagine un espace virtuel et numérique plutôt que des champs et des collines verdoyantes dans la campagne anglaise. À quel moment les communs ont-ils pris sens dans ce cadre contemporain ? Quand est-il devenu normal d'y adjoindre le mot « information », et de transformer un concept principalement historique et matériel en un espace symbolique, plutôt que tangible ? Il est extrêmement difficile, et peut-être impossible, de dire précisément quand ce changement a commencé.

Bref, pour Eva Hemmungs Wirtén, « On peut affirmer sans exagération que les communs de l'information sont dépendants de l'apparition de l'Internet. »

Les communs de l'information sont simplement faits d'un matériau différent de la terre, du gazon et de l'herbe. Les ressources informationnelles sont non rivales (mon utilisation des informations n'empêchera pas la vôtre ; de fait, nous pouvons tous deux utiliser la même ressource simultanément sans que cela engendre d'effet néfaste) et non excluantes (même si la production d'informations peut, au départ, être chère, il est difficile avec les nouvelles technologies d'empêcher qu'il y ait un nombre infini d'utilisateurs avec un coût marginal nul). Le premier de ces critères est essentiel à ceux qui souhaitent réfuter la tristement célèbre « tragédie des biens communs » de Garrett Hardin, dans une situation où l'information est à la fois le résultat et la condition première de la production… »

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire qu'il est moins probable qu'une tragédie telle que la conçoit Hardin puisse se produire sur les communs de l'information. Mais les barrières se multiplient aussi sur ce terrain. Elles ne sont pas faites de bois ou de fil barbelé, mais rendent de plus en plus difficile l'accès à l'information, au savoir et aux expressions culturelles...

Et l'auteur de conclure : « On ne peut manquer de remarquer le parfum d'utopie qui entoure les communs de l'information. En réaction à l'expansionnisme de la propriété intellectuelle, on a parfois tendance à penser les communs comme un Éden perdu, heureusement dénué des défauts de la propriété intellectuelle. Ils constituent aujourd'hui une sorte d'autre idéalisé, un rempart inébranlable contre les violentes attaques des détenteurs de copyrights… »

FICHE I.1.5

Représentant de l'UNESCO, Philippe Quéau s'interroge : « Peut-on observer un mouvement de *clôture* des communaux dans le domaine de l'information et des connaissances ? »

Dans sa contribution **« Le bien commun mondial et les sociétés de la connaissance »** publiée le 8 avril 2010, par l'Ecole polytechnique de Montréal, Philippe Quéau, avant même de s'interroger sur **« La seconde *clôture* (*enclosure*) »** dont pourrait bientôt être victime « *l'espace public* de la société de l'information », en revient à passer en revue des illustres « antécédents historiques, comme la conquête des terres (prétendument) vierges (terra nullius), le pillage des communs (terra communis), la privatisation des terres communales. On peut évoquer le mouvement des enclosures en Grande-Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles, prolongé au XIXe siècle pendant la révolution industrielle, pour soutenir un changement de modèle économique et sociétal… » Puis il cite Karl Polanyi et cette phrase mythique, tirée de **« La grande transformation »**, dans laquelle le célèbre économiste hongrois rappelle que « on a dit des enclosures qu'elles étaient une révolution des riches contre les pauvres… »

La clôture des champs ouverts et la conversion des terres arables en pâturages dans l'Angleterre de la 1ère période Tudor, au cours de laquelle champs et communaux furent entourés de haies par les seigneurs (lords), des comtés entiers se voyant ainsi menacés de dépopulation. On a dit des enclosures qu'elles étaient une révolution des riches contre les pauvres. Ils volaient littéralement leur part de communaux aux pauvres, et abattaient les maisons que ceux-ci, grâce à la force jusque-là inébranlable de la coutume, avaient longtemps considérées comme leur appartenant, à eux et à leurs héritiers. Le tissu de la société se déchirait. Des années 1490 aux années 1640, ils luttèrent contre la dépopulation. La contre-révolution fit périr le Lord protecteur Somerset, effaça du code les lois sur les enclosures et établit la dictature des seigneurs éleveurs (grazier lords), après la défaite de la rébellion de Kett et le massacre de plusieurs milliers de paysans. Bientôt la marée de la guerre civile engloutit pour toujours la politique des Tudors et des premiers Stuarts. La Révolution industrielle fut simplement le début d'une révolution aussi extrême, et aussi radicale, mais le nouveau credo était entièrement matérialiste. La dislocation provoquée par un pareil dispositif doit briser les relations humaines et menacer d'anéantir l'habitat naturel de l'homme.

Philippe Quéau pose ensuite la question centrale à laquelle sa contribution tente de répondre : « Qu'en est-il dans le contexte des sociétés de l'information ? Observe-t-on des phénomènes analogues ? Peut-on observer un mouvement de « clôture » des communaux dans le domaine de l'information et des connaissances ? Et si nouvelle « clôture » il y a, faut-il en craindre de brutales transformations sociales, éventuellement annonciatrices d'un nouvel ordre de la société, finalement plus bénéfique ? »

Pour répondre à cette question, relevons d'abord quelques exemples de tels communaux informationnels. L'espace public de la société de l'information est notamment constitué par :

- ✓ **le domaine public de l'information, informations gouvernementales, documents, données, logiciels, et en général tous les contenus appartenant au patrimoine commun de l'humanité ;**
- ✓ **les domaines publics mondiaux, les « global public goods », matériels ou immatériels (normes, standards, protocoles). Ces biens peuvent être surutilisés ou sous-utilisés, et posent des problèmes spécifiques de régulation ;**
- ✓ **les institutions du secteur public intéressées par l'information et la connaissance, comme les écoles et universités, les bibliothèques et archives, les centres de documentation et de recherche. Le rôle économique des institutions relevant du secteur public est considérable. Leur influence de prescripteur, leur capacité de mise en réseau internationale par l'intermédiaire des « puissances publiques » acceptant la mise en commun de leurs efforts, peuvent aider à appuyer des politiques publiques incitatives et contribuer à définir concrètement la notion de « service essentiel mondial » et celle de service « d'utilité publique mondiale », dans le cadre de la société mondiale de l'information.**

En fait, selon Philippe Quéau, « on peut assister à des politiques renforçant le caractère public et commun de ces ressources, et se traduisant en termes d'accès, de qualité, d'efficacité, ou au contraire à des politiques de privatisation et d'appropriation, avec un désinvestissement de la puissance publique. » Mais, ajoute-t-il, comme signal d'alerte, « si l'on tire les leçons de l'histoire, il faut se préparer à l'idée que d'autres nouvelles « clôtures » seront instaurées, induisant à terme une possible *grande transformation* (Karl Polanyi) et même un nouveau *nomos de la terre* (selon l'expression fameuse de Carl Schmitt). Où passeront alors *les nouvelles lignes globales* ? Dans les disques durs ? Dans les lois ? Dans les gènes mêmes ? » Et l'auteur d'ajouter : « dans ce nouveau *nomos* global, comment concevoir une régulation (gouvernance d'Internet, anti-trust), une protection des droits de l'homme (libre expression, vie privée) et une garantie d'équité de l'accès aux informations et aux connaissances ? »

Philippe Quéau note aussi que l'on assiste à **« une *grande transformation* des valeurs »**, dont « on ne peut que constater la diversité et l'hétérogénéité… » En effet, si « au fronton des bâtiments publics en France, on trouve cette ambitieuse devise : *liberté, égalité, fraternité*, que l'on peut comparer aux valeurs fondamentales de la Déclaration du Millénaire des Nations unies : *liberté, égalité, solidarité, justice, tolérance, respect de la nature, partage des responsabilités*, force est de noter que « à l'évidence, ces formules inspirantes ne peuvent ramasser la multiplicité, la complexité, la transversalité des enjeux plus spécifiques » de la société de l'information.

Reste enfin à appréhender ce à quoi correspond **« le bien commun mondial »** qui, selon Philippe Quéau « a priori, vise l'intérêt collectif de tous les habitants du *monde commun* ».
Il poursuit aussitôt : « mais on peut entendre par *monde* des notions très différentes : la totalité des contemporains (le monde des vivants), ou bien y inclure toutes les générations futures (l'humanité dans sa perspective entière)… La protection de la couche d'ozone intéresse évidemment toute la population mondiale actuelle. En revanche les manipulations du génome humain concernent aussi l'avenir de l'espèce humaine et pas seulement les générations contemporaines. C'est le monde futur qui est concerné, dans son lointain avenir… »

En disant que le « bien commun mondial » est ce qui est bon pour la totalité des humains appartenant au « monde commun », on adopte une définition qui considère les humains comme une totalité homogène. Mais on peut aussi adopter une définition plus différenciée, et peut-être plus éthique. En application du « principe de différence », John Rawlspropose de dire que le « bien commun mondial » est ce qui est bon pour les plus défavorisés des humains. Cela change évidemment la perspective, et les priorités.

Bref, en conclut Philippe Quéau, « le principal problème du *bien commun mondial* est qu'il est censé profiter à tous, mais qu'on ne voit pas clairement qui est directement responsable de sa préservation, de son bon usage, ou de son augmentation. Bien au contraire, le *bien commun mondial* semble victime d'une *tragédie* systémique. »

En effet, ajoute-t-il afin de préciser le sens qu'il donne à cette *tragédie systémique* qui n'est pas sans rappeler **« La tragédie des communaux »** chère à Garrett Hardin, « les problèmes systémiques globaux, les maux communs, ont un caractère tellement transnational que l'on ne peut guère les analyser en termes d'externalités nationales. Les critères employés pour évaluer les coûts et les bénéfices locaux perdent rapidement de leur sens et de leur pertinence s'ils sont employés à l'échelle globale. Inversement, les critères globaux, à supposer qu'ils existent et qu'ils soient bien acceptés, paraissent à leur tour bien loin des préoccupations locales. La gouvernance globale pose des problèmes d'équilibre entre forces centrifuges et aspirations centripètes, entre les biais propres à la décentralisation et le besoin d'une harmonisation planétaire, entre les revendications des situations locales les plus diverses et l'exigence d'une stratégie commune à l'ensemble de l'humanité. » Au final, il apparaît donc que **« les Etats ont tendance à privilégier le local et le court terme, c'est-à-dire à négliger le global et le long terme, autrement dit le bien commun mondial… »**

FICHE I.1.6

Pour Valérie Peugeot, Présidente de Vecam, « les connaissances, savoirs et œuvres de l'esprit sont toutes potentiellement candidates à devenir une ressource en biens communs »

Réalisé avec le soutien du Parlement européen et co-organisé par **GEF** (Green European Foundation), **Oikos** (groupe de réflexion indépendant) et **Etopia** (Centre d'animation et de recherche en écologie politique), le colloque du 9 mars 2012, consacré aux biens communs, a tenté de répondre à la question : **« Comment co-gérer ce qui est à tous ? »**, et, dès leur introduction, les volumineux actes du colloque qui ont été publiés, le soulignent clairement : « Nous ne le savons que trop bien, notre civilisation planétaire se trouve prise dans des crises multiples: environnementale, sociale, économique mais aussi démocratique et culturelle… L'approche des biens communs (commons en anglais) nous offre des pistes de sortie face à ces nombreux obstacles. Elle a été développée depuis de nombreuses années, et popularisée notamment par les travaux d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie. Ostrom a mis en lumière la façon dont des communautés dans le monde entier s'organisent pour gérer en commun des ressources naturelles (rivière, forêt, etc.). Pour en éviter la surexploitation, les communautés se donnent des normes et des règles, et, au rythme des expérimentations, parviennent non seulement à protéger durablement leurs ressources mais également à renforcer les liens sociaux qui les animent. »

Nous n'avons jamais été aussi riches et pourtant les inégalités augmentent tous les jours. Nous avons atteint un développement scientifique et technologique élevé, mais au prix d'une dégradation environnementale sans précédent. La crise économique, principalement provoquée par l'irresponsabilité de certains acteurs privés financiers, rend les pays occidentaux endettés incapables d'entrevoir le bout du tunnel ailleurs qu'au sein du crédo habituel de la croissance et de l'austérité. Dans ce contexte, le repli sur soi, le recul des liens sociaux et de la démocratie semblent faire leur chemin, mettant à mal notre prospérité commune…
Outre les ressources naturelles, l'approche des biens communs permet de repenser la production et la gestion de différents biens (culture, transport, logement,..) et leur réappropriation collective par les citoyens, au-delà de la dichotomie traditionnelle Etat/marché. Au carrefour du social, de l'environnemental et de l'économique, les biens communs sont un outil pour réinventer ensemble une prospérité partagée.

GEF GREEN EUROPEAN FOUNDATION

oikos

etopia

Les biens communs ou commons en anglais couvrent une multitude de biens ou de ressources allant du plus tangible (exemple : l'eau), au plus virtuel (le logiciel libre), en passant par le réseau de vélos partagés d'une ville. Ils sont caractérisés par une diversité de modes de production et de gestion relevant tantôt d'une communauté, tantôt des pouvoirs publics mais aussi de régimes hybrides. L'important est que les biens communs mobilisent une action collective qui émane d'une communauté ou de réseaux citoyens. Au travers des biens communs, les utilisateurs sont codécideurs du mode de production et de gestion de ceux-ci. L'objectif qui sous-tend les biens communs : la soutenabilité écologique, sociale et économique.

Dans sa contribution intitulée **« Libres savoirs : les biens communs de la connaissance »** Valérie Peugeot, Présidente de Vecam, d'emblée interpelle : « peut-on indéfiniment arrêter l'eau de couler ? C'est la question qui surgit quand on observe les constructions successives de barrages auxquels travaillent ardemment les zélateurs de la propriété intellectuelle, s'épuisant à démontrer que la connaissance peut être cloisonnée, enfermée, appropriée. »

Depuis plus d'un demi-siècle, nous avons vu se construire sous nos yeux une fable collective. Une fable qui affirme que l'information et les savoirs dont elle est le véhicule, constituent le pétrole du XXIe siècle, qui soutient que, en stimulant l'innovation et la création, seul le régime de la propriété peut nous permettre de tirer parti de cette ressource. Une narration collective qui prétend que les œuvres de l'esprit sont des biens comme les autres, que la propriété et les échanges marchands sont les seuls moyens d'éviter que les humains ne les dégradent. Au pétrole, nous opposons l'eau et sa propension naturelle à se répandre. A l'encontre de la fable, nous invitons et l'histoire et l'économie. L'histoire nous montre que de tout temps et en tout lieu, d'autres modèles de gestion et de circulation des savoirs ont existé. Ceci est vrai tant du côté des arts où les plus grands se sont toujours « juchés sur les épaules des géants », que du design ou bien entendu des savoirs agricoles et médicaux, transmis de génération en génération entre paysans, permettant une amélioration incrémentale des semences et des médecines.

Valérie Peugeot poursuit, en rappelant que « l'économie nous apprend que les ressources informationnelles numérisées présentent des caractéristiques particulières : reproductibles à **« un coût marginal tendant vers zéro »**. Elles ne privent pas leur détenteur initial de leur jouissance lorsqu'il la partage (bien non rival), [et] ébranlent ainsi à sa racine le principe de rareté sur lequel est bâti toute notre pensée économique depuis Adam Smith et Ricardo.

En évoquant, dès ce colloque tenu en mars 2012, **« un coût marginal tendant vers zéro »**, la présidente de Vecam ouvre la voie à Jeremy Rifkin, qu'elle ne cite pas, mais qui, deux ans plus tard, en fera le cœur de son ouvrage **« La nouvelle société du coût marginal zéro »**.

Valérie Peugeot observe ensuite que « dans un même temps, deux phénomènes se percutent. Les individus, au Nord comme au Sud, sont de plus en plus outillés, notamment de téléphones mobiles équipés de nombreuses applications, leur permettant tout à la fois de capter, créer, transmettre des informations ; mariés aux réseaux numériques, ils favorisent l'émergence de nouvelles pratiques de partage et de cocréation horizontalisées… [Or, a contrario] face à ces pratiques de partage qui les déstabilisent en profondeur, les industries issues de l'ancienne économie (industries culturelles, industrie logicielle notamment) et les pouvoirs publics cherchent à retourner en terre connue : celle de la rareté. »

Pour ce faire ils convoquent trois armes : la culpabilité (le partage, c'est du vol !), des dispositifs techniques (exemple : les DRM qui verrouillent les CD et les DVD) et surtout la loi. Allongements successifs du droit d'auteur, grignotage progressif du domaine public, organisation mondiale de la propriété intellectuelle cherchant à en unifier le champ, quel que soit l'état de développement des pays… Les réglementations se succèdent et s'universalisent, s'imposant aux pays qui comme l'Inde n'ont pas traditionnellement une culture de la propriété intellectuelle.

« Ces approches, remarque Valérie Peugeot défensives paraissent à la fois inefficaces les dispositifs techniques sont rapidement craqués), anachroniques (elles constituent une négation de la radicalité de la rupture économique apportée par le numérique), liberticides (c'est au nom de la propriété intellectuelle que des dispositifs de surveillance sont mis en place), et surtout contre-productives d'un point de vue strictement économique. Au lieu d'inventer collectivement les modèles d'affaires susceptibles d'accompagner une économie du partage, les castors de la propriété intellectuelle s'échinent à construire des barrages pour limiter la circulation des créations et connaissances. Pourtant les *outils opérationnels et conceptuels* existent. Certains secteurs, comme le logiciel libre, ont réussi à inventer les outils juridiques adaptés à leurs spécificités et à démontrer leur robustesse économique. D'autres s'essayent à inventer des *alternatives pérennes* avec des réflexions autour de la licence globale ou de la contribution créative destinées au secteur de la création musicale et cinématographique. »

Outils opérationnels et conceptuels, *alternatives pérennes*… Valérie Peugeot en vient tout naturellement à se référer à **« La grande transformation »** de Karl Polanyi et à Elinor Ostrom.

La pensée sur les biens communs telle qu'elle a pu être élaborée notamment par Karl Polanyi [dans son livre « La grande transformation »] puis amplifiée et étayée par la prix Nobel d'économie Elinor Ostrom, nous offre le cadre intellectuel nécessaire pour donner à ces alternatives la cohérence et la solidité dont elles ont besoin pour pénétrer à la fois nos modèles culturels et politiques... L'autre caractéristique qui fait la force de cette pensée, c'est son exigence. Penser les biens communs, c'est à la fois s'intéresser à une ressource et aux moyens de son partage, de sa mise à disposition, mais c'est aussi imaginer les modes de gouvernance qui vont protéger cette même ressource des dangers qui la menacent (prévarication, passager clandestin) et les modèles économiques qui vont en assurer la pérennité et le développement.

Pour Valérie Peugeot, il apparaît au final que « article scientifique, support pédagogique, base de métadonnées musicales, entrée encyclopédique, code générique d'une plante, description moléculaire d'un médicament, vidéo, code d'un logiciel, données produites par la foule, design d'un dispositif technique, micro-invention du paysan... Les connaissances, savoirs et œuvres de l'esprit sont toutes potentiellement candidates à devenir une ressource en biens communs. »

Mais elle prévient : « encore faut-il que cela soit à la fois possible et souhaitable. »

Possible grâce à un ensemble de règles qui en assureront la protection vis-à-vis des parties qui ne sont pas prenantes à la communauté de partage. Ces règles de gouvernance se construisent aujourd'hui. Les licences en sont une déclinaison particulièrement visible : à côté des licences du logiciel libre, apparaissent des licences destinées à protéger les œuvres de l'esprit tout en facilitant leur circulation (Creative Commons), les données (exemple : licences de la Open Knowledge Foundation), le hardware et le graphisme. Mais ces règles peuvent aussi être définies à l'intérieur d'une communauté plus restreinte, sous forme moins codée, comme au sein d'un village ou d'une communauté paysanne.
Possible également grâce à un modèle économique qui permette de prendre en compte la valeur d'usage plus que la valeur d'échange. Le logiciel libre s'est construit à la fois sur un modèle réputationnel et serviciel : les entreprises du libre commercialisent non pas l'accès au logiciel mais les services (de formation, d'adaptation aux besoins spécifiques du client, de distribution…) qui vont autour. Ce modèle serviciel tend aujourd'hui à se répandre à d'autres secteurs, y compris dans l'économie matérielle (exemple : je choisis de partager ma machine à laver moyennant une somme modique). L'adhésion, le don ou la contribution volontaire sont également très présents dans les modèles des biens communs. Modèles auxquels s'ajoutent des approches hybrides, des subventions publiques ou privées venant compléter les contributions précédentes (exemple : Google est un des donateurs de Wikipedia).
Pour autant, choisir de placer une ressource dans un régime de partage collectif est-il toujours souhaitable ? Vouloir répondre à cette question, c'est s'en poser trois autres au préalable. Tout d'abord, quel sera le régime qui permettra le mieux à cette ressource non seulement de perdurer, donc d'être protégée, mais aussi de se renouveler ? La réponse n'est pas automatique. Au regard de la taille de la communauté concernée ou de la lourdeur des investissements nécessaires pour faire grandir cette ressource, la puissance publique (Etat, collectivité locale) ou le marché peuvent sembler dans certains cas plus adaptés. Ensuite, quel sera le régime qui favorisera le plus la contribution, la participation, le lien social, l'innovation, encourageant ainsi des sociétés créatives et riches de leurs rapports humains ? Enfin, question tout aussi fondamentale: qui, des biens communs, du marché ou de l'Etat, sera le mieux à même d'assurer un partage de la ressource avec le plus grand nombre, de la redistribuer au mieux, répondant ainsi à des objectifs de justice sociale ?
Lorsque l'approche en biens communs nous permet de répondre positivement à ces trois interrogations, le doute n'est plus de mise. Reste alors à convoquer notre imaginaire politique et économique, car les biens communs ne se décrètent pas, ils se construisent par une démarche d'innovation collective permanente.

Vecam est une association créée en 1995, à l'initiative de Jacques Robin et de Véronique Kleck. Anticipant que l'information, les productions culturelles et le savoir connaitraient une numérisation croissante, que toutes les forces structurant les sociétés humaines seraient concernées, les fondateurs de Vecam souhaitaient que les citoyens et la société civile soient partie prenante des réflexions et actions de ce grand basculement. Le rôle de Vecam est de donner aux citoyens les moyens de s'interroger, comprendre, débattre et s'approprier ces transformations. C'est au décryptage politique et social de l'ère numérique que l'association tente de contribuer. Vecam entend également faciliter les usages développés par et pour les associations, les mouvements citoyens ou les individus. Chercheuse à Orange Labs, Valérie Peugeot est présidente de l'association VECAM.

FICHE I.1.7

Selon Violaine Hacker, présidente du Common Good Forum, il en résulte que la gouvernance des biens communs renvoie à de nouveaux défis

Bridge-Builder est un outil d'interface facilitant la discussion ouverte ou l'expression d'idées, requis par la philosophie du bien commun : une expérience, un processus délibératif et éthique. Il vise à rassembler des penseurs et praticiens afin de favoriser des propositions innovantes de gouvernance des communs :

- ✓ en facilitant l'échange d'information et de bonnes pratiques, et en construisant des synergies entre les organisations de la société civile et les décideurs.
- ✓ en valorisant les acteurs et la visibilité des politiques innovantes des acteurs locaux au plan international.

Intitulée **« Bien commun et territoire »**, la revue Bridge-Builder #11, parue en **2015**, estime, dans une tribune intitulée « Oikos & Logos ? » que le territoire est désormais perçu à l'aune de la pensée du bien commun, c'est-à-dire autour de trois ensembles inter-reliés :

1. Les ressources matérielles ou immatérielles, tels les biens publics ou autres biens mis en commun.
2. La communauté du bien, considérée comme le caractère effectif de l'accès de chacun aux biens communs, tels les services publics.
3. Le bien du bien commun qui pose la question essentielle du bonheur dans la cité, et de l'équilibre de la relation entre la personne et la communauté.

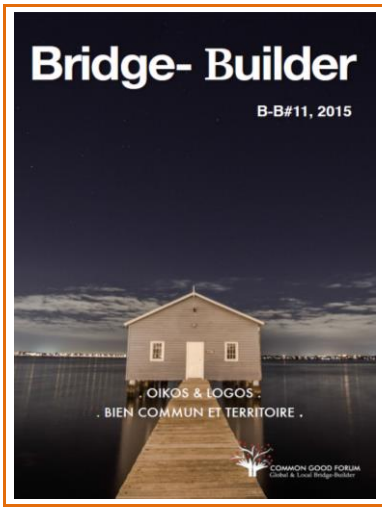

La confrontation des expériences nous permet de nous poser quelques bonnes questions, au-delà de vérités arrêtées. Il s'agit ensuite de pouvoir s'adapter de façon pragmatique à chaque territoire. Pierre Calame aborde le territoire en considérant que l'économie doit revenir à son sens étymologique, « oïkos », le foyer, la maison commune, et « nomos », la loi. Camille Favier propose alors un cas concret de gestion des communs par une communauté associant les secteurs privé et public. Dr Chansigaud nous apporte un éclairage à la fois culturel et historique pour nous rappeler les différentes perceptions culturelles quant aux relations à la nature. En ce sens, la place de la personne dans la communauté, au-delà de l'espace, ne doit pas être négligée. L'exposé du Dr Chinta Mani Yogi nous éclaire alors sur le rôle de l'éducation dans un tel contexte global pour assurer la paix et l'harmonie. Enfin, les expériences d'urbanistes (Brigitte Bariol, Nathalie Cecutti) mais aussi de passionnés des biens communs (Romain Lalande, Michel Briand) aident à imaginer le bien commun sur le territoire, ce qui permet par exemple de monter des projets solidaires (Basma Tliba) favorables à l'épanouissement de la personne dans la communauté.

Pour Violaine Hacker, présidente du Common Good Forum, il en résulte que la gouvernance des biens communs renvoie à de nouveaux défis si l'on prend en compte différents aspects, comme par exemple :

- ✓ **le temporel : tenir compte des enjeux de transmission aux nouvelles générations, mais aussi de possibilités de création ex nihilo par la personne dans des communautés, comme dans celles des biohackerspaces ou des fablabs par exemple.**
- ✓ **le spatial : la personne évolue dans sa communauté, voire hors de celle-ci, et peut aussi appartenir à plusieurs communautés. Elle se situe dans un contexte à la fois global et local, ce qui la pousse à gérer encore davantage de complexité, et de devoir participer au quotidien à la délibération éthique.**
- ✓ **l'intersubjectivité : la personne évolue dans une société dite de réseaux, elle-même souvent influencée par les pratiques collaboratives. Elle peut alors chercher à échanger avec des semblables (le pair-à-pair), ou avec des personnes différentes pour bénéficier de biens ou de services dont elles ne disposent pas (société du partage). Elle est aussi confrontée à des choix identitaires plus compliquées et récurrents, face à l'information soutenue, les possibilités de connections sociales nombreuses, et aux valeurs.**

- ✓ **la tension créatrice : la notion de personne (au contraire de celle d'individu), renvoie à un besoin, une tâche et une tension continuellement créatrice. Il s'agit de renouer avec l'homme dit concret, pour en faire un être responsable, c'est-à-dire capable de réponse. Cette vision s'oppose ainsi aux mécanismes sociaux, politiques et économiques, tels des Structures, qui présideraient seuls aux destinées des hommes (lecture marxiste), ou encore à l'idéalisme et le rationalisme abstraits qui ont détaché l'homme de la nature et de ses communautés immédiates. On retrouve cette vision de la création dans la gouvernance des biens immatériels, avec par exemple la gestion libre du savoir via l'Open Science (science ouverte), qui touche l'ensemble de la démarche savante, de la formulation de questions et d'hypothèses à la diffusion des résultats de recherche.**
- ✓ **La dimension relationnelle incarnée dans l'expérience : contrairement au libéralisme juridique qui cherche à protéger l'individu dans la société par le droit (l 'Homme étant un « loup pour l'homme », Thomas Hobbes), le paradigme personnaliste ne considère pas la personne comme isolée, mais située dans sa relation : à la nature, avec les autres hommes (la principale relation), et enfin avec les existences spirituelles. Cette perspective interroge ainsi par exemple sur les relations avec les biens communs de l'environnement. Quelle relation a-t-on à la nature compte tenu de sa culture ou religion : du respect ou de la compassion (ce qui prohibe alors la chasse, par exemple). Cette dimension interpelle aussi sur les relations de confiance et de réciprocité, par exemple dans l'économie du partage ou dans le cadre du logiciel libre.**

Et Violaine Hacker de poursuivre **« Le bien commun comme construit territorial »**, publié dans Bridge-Builder #11, et mis en ligne sur le blog de Common Good Forum, le 30 mars 2015, en faisant également la distinction entre ce bien commun et des notions plus figées comme la morale ou l'intérêt général.

Alors que l'approche par l'intérêt général valorise une approche substantielle (définissant d'entrée les buts poursuivis et les moyens de les atteindre), au contraire, l'approche par la pensée du Bien commun valorise le processus. La définition du Bien commun est toujours à construire, et ne se résume pas à un contenu donnée d'avance. Elle valorise le construit, indissociable du contexte dans lequel il est invoqué, en se fondant sur la mobilisation d'identités d'action multiples, à la disposition des différents acteurs. La complexification contemporaine de l'action publique a profondément transformé le type d'intervention et les contextes d'action de l'administration, et en particulier le développement de politiques procédurales (mise en place d'instruments de connaissance, de délibération et de décision peu finalisées a priori). Elles instituent une construction localisée et plurielle de l'action collective. Cette action procédurale (ou nodalité, par opposition à autorité) vise l'organisation de dispositifs territoriaux destinés à assurer des interactions cadrées, des modes de travail en commun, et la formulation d'accords collectifs. Le bien commun localisé se construit alors par étape, ce qui peut permettre de garantir une meilleure cohérence et une bonne légitimité aux décisions. Les normes pragmatiques sont territorialisées, et prennent en compte les spécificités locales des enjeux et des acteurs. L'approche par la pensée du Bien commun recherche une confrontation des intérêts locaux car elle vise à ajuster les points de vue en présence. Il s'agit d'instaurer des structures de coopération sur la définition des enjeux locaux, les méthodes de travail et les décisions à prendre.
La pensée du Bien commun s'intéresse davantage au processus de délibération éthique, de choix collectifs, de conciliation entre l'épanouissement de la personne et l'utilité sociale. Elle laisse la personne faire des choix. En ce sens, la morale commande, l'éthique recommande. La pensée du Bien commun tient ainsi compte des phénomènes de contradictions sociales et de la complexité de la décision. Par exemple, lors du développement des projets urbains, les habitants souhaitent des rues piétonnes, mais veulent pouvoir circuler librement en voiture et jusqu'à la porte de leur logement ! Au-delà de l'intérêt général ou de principes moraux, la concertation devient ainsi un moyen d'identifier les jeux d'acteurs.

Elle en déduit que ces « arènes de choix collectifs » peuvent désigner des entités collectives imbriquées, du micro au macro, telles une famille, une entreprise, une communauté d'usagers jusqu'aux « arènes de choix constitutionnels » d'une nation. Elles représentent l'organisation d'un lieu qui permette, en temps réel, d'élaborer et exécuter les choix collectifs.

De là un retour sur Elinor Ostrom qui, comme le rappelle Violaine Hacker, a bien démontré que le fonctionnement de l'action collective ne suivait pas les hypothèses habituelles en économie (rationalité et information parfaite des acteurs). En effet, les acteurs, en situation réelle, font des choix plus appropriés en termes de gain collectif que les prédictions du choix rationnel. Cette situation s'explique d'abord par l'importance de l'interconnaissance qui permet un engagement mutuel, mais aussi par la capacité d'innovation ou d'adaptation des acteurs qui permet de faire évoluer les règles et d'augmenter le gain collectif.

FICHE I.1.8

Le projet FLOK Society est la première tentative d'apporter des propositions opérationnelles pour une transition vers une société basée sur la connaissance libre et ouverte

Afin de nourrir la réflexion sur l'intégration des communs de la connaissance dans les visions et perspectives des acteurs engagés dans la transition, un séminaire autour du projet FLOK Society, s'est tenu, avec Michel Bauwens, les 22 et 23 septembre 2014 en région parisienne. Le projet FLOK Society (Free, Libre, Open Knowledge) est la première tentative d'apporter des propositions opérationnelles à l'échelle d'un pays pour une transition vers une société basée sur la connaissance libre et ouverte. Il vise à créer les conditions d'une transformation simultanée de la société civile, du marché et des pouvoirs publics basée sur une appropriation du paradigme des communs de la connaissance.

Le projet FLOK Society a été élaboré en Équateur à la demande d'institutions gouvernementales, et a été dirigé par Michel Bauwens, leader de la P2P Foundation, qui a mobilisé autour de lui une large équipe de chercheurs et d'activistes en Équateur, en Amérique Latine et à travers le monde. Les travaux ont mis en perspective les 4grandes filières mobilisant et produisant les communs de la connaissance : éducation et culture, science, industrie agriculture et services, et citoyenneté et participation, pour brosser une analyse de leurs effets de transformations sur le marché, l'État et la société civile, et proposer des orientations transversales et sectorielles de politiques publiques pour faire émerger une économie sociale de la connaissance qui contribue à une transition sociale, économique et environnementale. Ces propositions sont la déclinaison d'une matrice à caractère générale, sous forme de préconisations spécifiques au contexte local équatorien. Indépendamment de la manière dont celles-ci seront (ou non) reprises sous formes de politiques publiques par le gouvernement ou d'initiatives de la société civile en Équateur, les travaux du projet FLOK Society offrent un corpus de propositions et une méthodologie qui méritent d'être mis à l'épreuve d'autres contextes que celui de l'Équateur. Le séminaire de septembre 2014 a permis d'identifier et approfondir les propositions du projet FLOK et de les mettre en perspective avec la recherche et les expériences françaises et européennes. Il a aussi été l'occasion d'aborder de nombreuses questions. Comment la réflexion sur la place des communs de la connaissance va-t-elle inspirer ces familles de pensée ? Quels agendas bâtir ou rejoindre ? Sur quels territoires et à quelles échelles doit-on mobiliser les communs de la connaissance pour une transformation sociale, culturelle, économique et politique vers une société plus juste, plus participative et, consciente et respectueuse des limites de la planète ?

Monnaie alternative, coopérative ouverte, système d'entraide, constitution des communs : bienvenue dans l'univers collaboratif de Michel Bauwens, penseur activiste du peer-to-peer, cette économie de « pair à pair » du savoir partagé et des échanges non marchands, née dans le monde du numérique… On le présente parfois comme le « Jeremy Rifkin de gauche ». Michel Bauwens, 56 ans, est l'un des plus influents théoriciens du pair à pair, cette économie du savoir partagé et des échanges non marchands née dans le monde du numérique. Avec la Fondation Peer To Peer, qu'il a créée, il s'attaque à un nouveau chantier intellectuel et politique : concevoir un modèle de transition vers une société des communs, où l'activité serait collaborative, en partie non marchande, plus écologique et plus heureuse. C'est le projet FLOK Society (« free, libre, open knowledge »), d'abord développé avec le soutien de l'Équateur.

« Alternatives économiques », 18 octobre 2014

FICHE I.1.9

« A la recherche du bien commun territorial »…
Ou comment une notion philosophique et une pratique historique interpellent aujourd'hui l'action publique locale

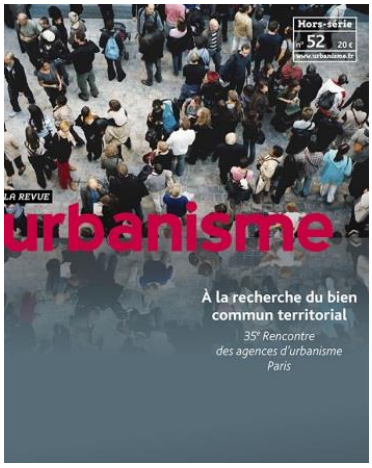

Mars 2015 : la revue **« Urbanisme »** part « à la recherche du bien commun territorial » en rendant compte des travaux de la 35ème Rencontre nationale des agences d'urbanisme qui s'est tenue les 17 et 18 novembre 2014 autour de cette vaste question. Ou comment une notion philosophique (le bien commun) et une pratique historique (les communs médiévaux) revisitées par les travaux d'Eleor Ostrom, prix Nobel d'économie 2009, interpellent aujourd'hui l'action publique locale. Ce questionnement croise des enjeux de première importance, comme par exemple :

- ✓ **les exigences de la transition énergétique,**
- ✓ **le besoin de soustraire du marché des ressources rares,**
- ✓ **la nécessité de faire une place accrue aux usagers et aux citoyens,**
- ✓ **le développement de l'économie collaborative,**
- ✓ **la métropolisation,**
- ✓ **la place du numérique et la question des data…**

Autre question essentielle, mise en évidence par Pierre Calame, président de la Fondation Charles Léopold Mayer : celle du **« capital immatériel des territoires »**, qui serait le commun d'un territoire par excellence.

EDITO

Du bon usage du bien commun

Par Jean-Michel Mestres

Pour remplir leurs missions d'expertise, de diagnostic et de proposition auprès des collectivités locales, les agences d'urbanisme sont tenues de garder une longueur d'avance. Il n'est donc pas étonnant qu'en bien des domaines elles jouent un rôle d'aiguillon et que leur rencontre annuelle soit devenue un excellent baromètre pour qui veut comprendre les problématiques urbaines et anticiper les évolutions des territoires. Ce n'est pas un hasard si cette 35ème Rencontre s'intitulait « À la recherche du bien commun territorial », indiquant par-là que le chemin à emprunter était aussi important que l'objet recherché. À dire vrai, peu de participants avaient sans doute avant la rencontre une idée claire sur ce que recouvre cette notion. Son introduction est récente en France, pays marqué par les notions structurantes que sont le domaine public et l'intérêt général. Les débats ont donc d'abord servi à rappeler les sources philosophiques et historiques de ces biens communs et à quelles nécessités ils répondent, avant d'agiter les esprits, de forcer la réflexion et de susciter des échanges.

Avec le recul, on voit que l'attrait pour ce concept émergent dans notre paysage institutionnel croise en réalité des lames de fond de natures diverses mais convergentes : le besoin de soustraire du marché des ressources rares sans que le fait de les confier au secteur public soit perçu comme une garantie ; la nécessité de renouveler en profondeur les modalités de l'action publique locale en faisant une place accrue aux usagers et aux citoyens ; l'importance croissante des éléments immatériels parmi les fondamentaux d'un territoire ; le formidable développement de l'économie collaborative ; les évolutions induites par les exigences de la transition énergétique ; les enjeux de la métropolisation ; le changement radical de paradigme introduit par le numérique et la question des data ; la valorisation de l'usage sur la propriété...

Autant de sujets cruciaux qui ont permis à chacun de projeter sa propre vision de ce qu'est le « bien commun territorial » et de s'approprier ce concept relativement plastique. Cela a été plusieurs fois souligné au cours des débats : le bien commun relève davantage d'un processus que d'une matérialité ; il constitue un nouveau prisme pour aborder autrement les grands enjeux territoriaux ; il repose enfin sur l'existence de « communautés » et, à ce titre, peut poser question. Ce dont ce numéro s'efforce de rendre compte. Impossible toutefois d'oublier qu'entre la tenue de cette 35ème Rencontre des agences d'urbanisme et la sortie de ce hors-série, la France a vécu des secousses d'une très grande intensité. Elles donnent forcément à cette problématique du bien commun un éclairage d'une autre ampleur et obligent à s'interroger : le premier des biens communs n'est-il pas tout simplement de faire société ?

Étrange histoire que celle des « biens communs » qui connaissent une succession de renaissances sous des formes nouvelles… Aristote en cerne le concept philosophique pour la gestion de la cité, le mouvement européen des enclosures fait disparaître les biens communs agricoles de l'époque féodale, le mutualisme en invente une nouvelle forme pendant la révolution industrielle. Les communs se réinventent aujourd'hui là où on ne les attendait pas : gouvernance décentralisée de l'énergie, mobilités alternatives, tiers-lieux, écosystèmes d'innovations… autant d'émergences de nouvelles pratiques. Si ces nouveaux biens communs renouvellent les pratiques de consommation et de production, ce sont largement les transitions écologiques et numériques qui sont des moteurs de la renaissance des « communs ».

Ce mouvement suscite des gouvernances inédites. Ainsi, la préservation des ressources naturelles relève de plus en plus de cadres de référence collaboratifs associant les États, les collectivités locales à l'influence grandissante, les entreprises et les citoyens. Face à des modèles économiques en crise, l'exploration de tierces voies entre les régimes de service public, privés et citoyens apparaît comme une piste nouvelle à approfondir. Le capital territorial ou les « écosystèmes territoriaux » y prennent toute leur place.

Économie du partage : quels enjeux pour les territoires ?

Stimulée par la révolution numérique, l'économie du partage connaît un essor important et bouscule nombre de « modèles économiques classiques ». Elle impacte le tourisme, le commerce, le transport ou le financement de l'économie. Elle touche aussi l'innovation qui devient ouverte ou la production qui retrouve les petites séries. La propriété industrielle, comme celle des biens, perçue comme un frein à la fécondité de la circulation des informations, est remise en cause. Elle questionne aussi fortement la stricte séparation entre vie économique et participation des citoyens/usagers. L'économie du partage repose sur la mobilisation d'une multitude de personnes compétentes, au-delà des frontières organisationnelles de l'entreprise, mais aussi géographiques ou culturelles. Cette économie du partage en émergence participe-t-elle au «bien commun» territorial ? Est-elle un levier pour construire la transition écologique ? Les mutations en cours permettent-elles de rebattre les cartes du développement local en offrant de nouvelles perspectives à certains territoires moins dotés ? À quelles conditions ? Quels rôles pour les acteurs et instances locales dans cette dynamique : simples observateurs, accompagnants ou réels catalyseurs ?

Espaces publics, de l'ordinaire à l'exception

L'espace public est incontestablement un de nos biens communs les plus précieux. Cadre physique de pratiques individuelles et collectives (se déplacer, faire la fête…), il s'offre à tous. Parce que la ville contemporaine est marquée par la fragmentation urbaine des territoires, par la séparation entre les lieux de vie et de travail, il convient de s'interroger sur les manières de produire un espace public ordinaire de qualité, conciliant exigences écologiques, satisfaction des pratiques individuelles et invitant à des pratiques collectives. Aux investissements massifs dans les centres villes prestigieux, à la faveur du développement récent des réseaux de tramway ou de la découverte des fleuves, doit succéder un investissement qualitatif au service de tous les petits et les multiples espaces publics ordinaires de notre quotidien et au service de tous les usagers potentiels : hommes, femmes, jeunes, actifs, âgés, fragiles

S'approprier les patrimoines urbains et naturels

À l'évidence, les patrimoines urbains et naturels apparaissent comme des illustrations symboliques du «bien commun », encore plus lorsqu'y est adjointe la notion d'universalité au travers notamment de la labellisation au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cependant, depuis l'inscription au titre des Monuments Historiques à la fin du XIXe siècle et des lois de classement qui ont suivi (1913, 1930...), les initiatives prises par l'UNESCO au titre de la protection des biens culturels lors des conflits armés en 1954, et la protection du patrimoine mondial culturel et naturel en 1972, cette évidence s'estompe puisqu'il a été indispensable de penser d'abord à leur protection face aux prédations commises par l'Homme avec ses canons et ses bombes ou avec ses pioches et ses bulldozers. La prise de conscience collective a donc été tardive et la reconnaissance des patrimoines culturels et naturels, somme toute récente. Son champ a même beaucoup évolué ces dernières années en y intégrant par exemple l'urbain les paysages ou le patrimoine culturel immatériel, notamment en s'appuyant sur la mobilisation d'associations et des populations, et sur leur appropriation des valeurs que les patrimoines représentent face à une société de plus en plus mouvante.

FICHE I.1.10

Après un 1er festival, « Villes en Biens Communs », en octobre 2013, le prochain « Festival francophone des communs ! » se tiendra du 5 au 18 octobre 2015

Le festival **« Le temps des communs »** est une initiative du réseau francophone autour des communs. Ce réseau a été lancé à l'automne 2012 à la suite d'un appel initié par l'association Vecam. Il a organisé un premier festival en octobre 2013, intitulé « Villes en Biens Communs ». En France, le réseau francophone autour des communs a élaboré 16 propositions, réparties autour de trois thèmes :

1. **La municipalité productrice de Communs**
   - ✓ Des archives et des fonds de bibliothèques et de musées du domaine public numérisés librement réutilisables
   - ✓ Des contenus produits par la municipalité réutilisables librement pour nourrir les Communs volontaires
   - ✓ Une politique active d'ouverture de données sous licence partage à l'identique
   - ✓ Favoriser la circulation des informations par la mise à disposition d'accès internet ouverts dans les espaces et bâtiments publics
2. **La municipalité coproductrice de communs avec les citoyens**
   - ✓ Un espace public co-designé avec les habitants, pilier d'une gouvernance contributive
   - ✓ Une information sur la ville coproduite avec les habitants
   - ✓ Renforcer l'investissement citoyen face au changement climatique
   - ✓ Des jardins partagés au "guérilla gardening" : remettre la nature en Commun dans la ville
   - ✓ Des réseaux d'accès à internet collaboratifs et ouverts
   - ✓ Soutenir l'émergence citoyenne de monnaies complémentaires
3. **La municipalité, soutien et facilitatrice des Communs**
   - ✓ Faire le choix des logiciels libres
   - ✓ Utiliser et alimenter des fonds cartographiques ouverts
   - ✓ Mailler le territoire de tiers-lieux susceptibles d'accueillir et faire fructifier l'innovation sociale et le débat citoyen
   - ✓ Développer l'habitat participatif et groupé
   - ✓ Permaculture et circuits courts : nourrir les villes autrement
   - ✓ Soutenir les dispositifs participatifs dans la gestion des ressources naturelles

Le prochain **« Festival francophone des communs ! »** se tiendra du 5 au 18 octobre 2015.

Ce festival courra sur une période de 2 semaines, du lundi 5 au dimanche 18 octobre, avec un temps fort le samedi 10 octobre, afin d'augmenter la visibilité de l'ensemble. Comme en 2013, les événements sont à l'initiative libre des collectifs formels ou informels et auto-organisés, mais le soutien apporté par la coordination du réseau sera plus fourni. Il s'agit :

- ✓ **d'une plateforme web en écriture ouverte et modérée, permettant l'annonce de chaque événement, avec un affichage cartographique, un calendrier, un centre de ressources comprenant du matériel de communication à télécharger, des modes d'emploi ou « recettes » libres pour des ateliers contributifs**
- ✓ **d'un kit de communication à distribuer lors des événements (flyers…)**
- ✓ **d'un travail de relations presse**
- ✓ **d'une coordination des activités auto organisées, de la recherche d'intervenants et d'une synchronisation des événements phares du samedi 10 octobre**
- ✓ **d'une animation de la liste de diffusion echanges@bienscommuns.org**
- ✓ **de la mise à disposition de listes de diffusion locales pour les communautés désireuses de se coordonner à l'échelle d'un territoire**
- ✓ **de l'organisation d'un événement au Parlement européen en clôture de manière à toucher des acteurs politiques et à approcher d'autres pays**

Afin que le mouvement des communs francophone gagne en visibilité au-delà de la période du festival, plusieurs actions complémentaires sont prévues : un événement international afin de fêter les 800 ans de la Magna Carta, premier document légal à instituer et protéger les communs, une école des Communs ou un MOOC pensé comme un outil d'éducation populaire plus qu'un cours académique…

Le temps des communs

A noter que le site « Le temps des communs » présente de très nombreux ouvrages, comme par exemple **« Une introduction aux communs de la connaissance »**, recueil d'articles par Hervé Le Crosnier, **« La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage»** que signe David Bollier, **« Commun, un essai sur la révolution au XXIe siècle »** par Pierre Dardot et Christian Laval, ou **« Repenser les biens communs »** coordonné par Béatrice Parange et Jacques Saint-Victor…

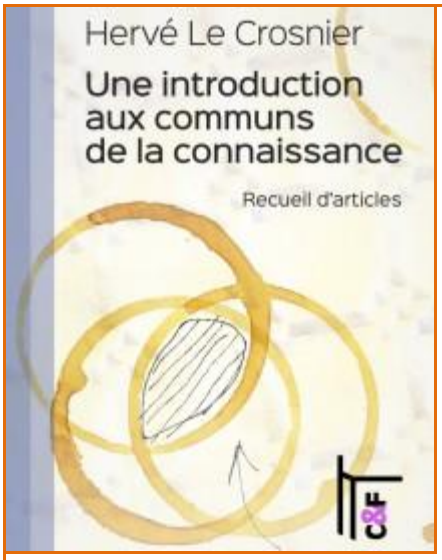

Les connaissances sont des ressources sensibles : leur partage permet de réaliser la paix et les autres droits fondamentaux. Au contraire, leur transformation en biens économiques privés dans une « économie de la connaissance » est source d'exclusion, de restriction des savoirs et de limitation de leur circulation. Considérer les connaissances comme des communs ouvre à l'opposé de nouvelles perspectives portées par de nombreux mouvements issus des transformations numériques de la société (logiciels libres, creative commons, accès libre aux publications scientifiques…). Dans « Une introduction aux communs de la connaissance », recueil de ses articles publiés au cours des dix dernières années, Hervé Le Crosnier trace les contours d'une approche ouverte et coopérative des savoirs. Une longue tradition d'étude des communs matériels existe, qui souligne l'importance des communautés pour gérer leur quantité finie et leur usage souvent rival. Le numérique introduit une opportunité nouvelle par son caractère additif et multipliable. Sensibiliser et assurer la gestion et le partage des connaissances, alerter des risques et méthodes d'enclosure, définir le faisceau de droits adapté, permettent une autre approche des défis contemporains.

Hervé Le Crosnier est enseignant chercheur à l'Université de Caen Basse-Normandie. Ses enseignements portent sur les technologies de l'internet et la culture numérique. Ses cours de culture numérique délivrés en amphi sont filmés par le Centre d'Enseignement Multimédia de l'Université de Caen et rendus disponibles comme ressources éducatives libres. Ses recherches en informatique portent sur la notion de documents composites et multilingues. Son travail en sciences de l'information et de la communication s'articule autour de la question des communs de la connaissance.

De nombreux domaines de notre patrimoine commun sont actuellement en état de siège : l'eau, la terre, les forêts, les pêcheries, les organismes vivants, mais aussi les œuvres créatives, l'information, les espaces publics, les cultures indigènes… Pour proposer une réponse aux multiples crises, économiques, sociales et environnementales, que connaît notre société actuelle, David Bollier invite à revenir sur cette notion de « communs », un ensemble de pratiques sociales collectives que la modernité industrielle a fait progressivement disparaître. Aujourd'hui, les communs doivent être appréhendés non comme des ressources dont tout le monde aurait la libre jouissance, mais comme un système de coopération et de gouvernance permettant de préserver et de créer des formes de richesse partagée. L'auteur montre comment ils peuvent remédier à nos maux économiques en. Car Cette approche, mettant en avant une théorie plus riche de la valeur que l'économie conventionnelle, implique de nouveaux modèles de production, des formes plus ouvertes et responsables de participation des citoyens ainsi qu'une culture d'innovation sociale. C'est ce dont témoignent les actions et initiatives des différents mouvements des « commoneurs » à travers le monde, déterminés à construire des alternatives vivantes et fonctionnelles à l'étau des grandes technocraties publiques et privées.

David Bollier se consacre aux communs depuis la fin des années 1990 comme auteur, consultant politique, militant et blogueur. Il travaille sur de nombreux projets liés aux communs avec des partenaires américains et internationaux et tient un blog sur la question (www.bollier.org). Il vit à Amherst, dans le Massachusetts, aux États-Unis.

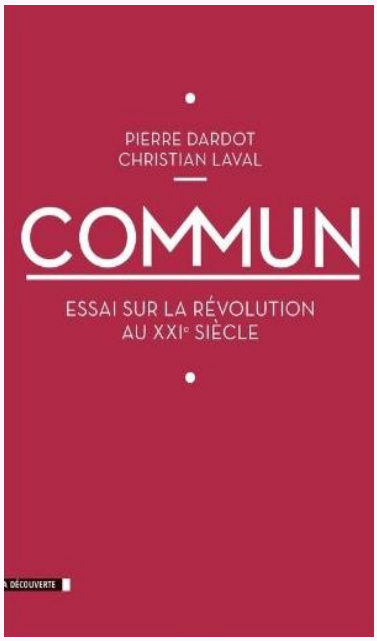

Partout dans le monde, des mouvements contestent l'appropriation par une petite oligarchie des ressources naturelles, des espaces et des services publics, des connaissances et des réseaux de communication. Ces luttes élèvent toutes une même exigence, reposent toutes sur un même principe : le commun. Pierre Dardot et Christian Laval montrent pourquoi ce principe s'impose aujourd'hui comme le terme central de l'alternative politique pour le XXIe siècle : il noue la lutte anticapitaliste et l'écologie politique par la revendication des « communs » contre les nouvelles formes d'appropriation privée et étatique ; il articule les luttes pratiques aux recherches sur le gouvernement collectif des ressources naturelles ou informationnelles ; il désigne des formes démocratiques nouvelles qui ambitionnent de prendre la relève de la représentation politique et du monopole des partis. Cette émergence du commun dans l'action appelle un travail de clarification dans la pensée. Le sens actuel du commun se distingue des nombreux usages passés de cette notion, qu'ils soient philosophiques, juridiques ou théologiques : bien suprême de la cité, universalité d'essence, propriété inhérente à certaines choses, quand ce n'est pas la fin poursuivie par la création divine. Mais il est un autre fil qui rattache le commun, non à l'essence des hommes ou à la nature des choses, mais à l'activité des hommes eux-mêmes : seule une pratique de mise en commun peut décider de ce qui est commun, réserver certaines choses à l'usage commun, produire les règles capables d'obliger les hommes. En ce sens, le commun appelle à une nouvelle institution de la société par elle-même : une révolution.

L'eau, l'air, les ressources naturelles et les fonds marins, certains médicaments, le spectre hertzien, le numérique… peuvent être analysés comme des « biens communs ». Nécessaires à tous, il convient d'en offrir l'usage à chacun. Mais par quels outils ? Si, au Moyen-Âge, il existait des biens communaux et des droits d'usage, comme celui des forêts, le droit moderne occidental a fait de la propriété, publique ou privée, la pierre angulaire de tous les rapports entre les personnes et les choses. Après la chute du Mur, la privatisation des biens a même fini par devenir le dogme. Avec parfois des dérives dramatiques : ainsi, en Bolivie, la privatisation de l'eau au cours des années 2000 a eu pour conséquence de soulever une véritable révolte des populations locales. Suite à la « guerre de l'eau » dite de « Cochacamba », cette ressource y est désormais un bien commun, et la constitution bolivienne est une des premières à reconnaître cette notion.
Comment régler les droits d'accès et la protection de certains biens que l'on considère comme essentiels pour la survie de l'espèce ? Quels mécanismes juridiques utiliser pour en protéger et en partager l'accès ? Si penser les biens communs est une absolue nécessité, c'est aussi une impasse intellectuelle de notre droit, qui ne dispose pas de réponses satisfaisantes dans ses catégories classiques. Le droit doit donc, de toute urgence, se réinventer.

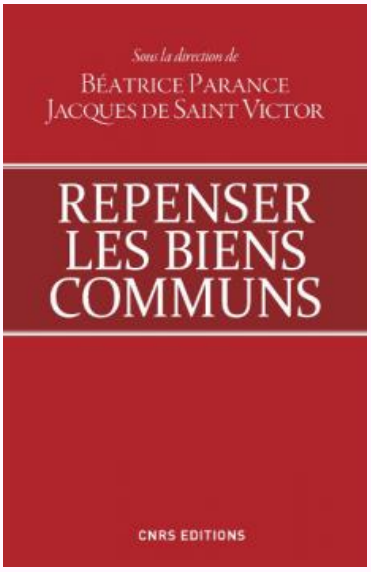

RETOUR SUR «VILLES EN BIENS COMMUNS »

En octobre 2013 s'est tenu le premier évènement francophone dédié aux communs, intitulé « Villes en Biens Communs ». 200 évènements se sont déroulés dans 5 pays (France, Québec -Canada, Suisse, Burkina Faso, Mali) : rencontres-débats, ateliers, colloques bien entendu, mais aussi cartoparties, écriture collaborative d'un manuel scolaire ouvert, troc de semences, initiation à Arduino ou à une imprimante 3D, découverte de l'open data culture, film sur l'autogestion de l'eau, décryptage de l'habitat groupé, initiation aux licences libres ou à des logiciels libres…
L'ensemble de ces évènements sont visibles : http://villes.bienscommuns.org/tous-les-evenements
L'édition 2013 du festival Villes en Biens Communs a été portée, par 25 associations ou réseaux (Vecam, ADBS ,Association des professionnels de l'information et de la documentation ; AgroParisTech (Chaire science politique écologie et stratégie) ; April ; Creative Commons France ; Caractères d'expressions ; France Libertés ; Global & Local ; Graines de troc ; HackYourPhd ; Institut Momentum ; Les Petits débrouillards ; LinuxFr.org ; MoveCommons ; Open Knowledge Foundation France ; Open Street Map France ; OuiShare ; Parinux ; Peuples et Culture ; PING ; Regards Citoyens ; Réseau Culture 21 ; RITIMO ; SavoirsCom1 ; Sharelex ; Un Peuple Créatif), Municipalité de Brest.

PREMIERE PARTIE

LES PILIERS DE LA NOUVELLE ECONOMIE

L'INTERNET DES OBJETS

Pour Jeremy Rifkin, avec **« l'émergence des communaux collaboratifs »**, le second pilier de **« La nouvelle société du coût marginal zéro »** et donc de **« L'éclipse du capitalisme »**, est sans conteste **« l'internet des objets »**. Cette expression, comme les trois autres, apparaît en couverture de son ouvrage paru en 2014. Elle y est martelée plus de 140 fois. Pour autant, comme cela a déjà été noté dans le chapitre précédent à propos des communaux collaboratifs, elle n'avait jamais été utilisée deux ans plus tôt dans **« La troisième révolution industrielle »**.

« Internet » apparaît environ 80 fois, en 2012, dans **« La troisième révolution industrielle »,** et ce dès l'introduction, page, 12, quand il est question d'aborder l'Internet de l'énergie.

Au milieu des années 1990, je me suis rendu compte qu'une nouvelle convergence des communications et de l'énergie était en gestation. La technologie d'Internet et les énergies renouvelables étaient en voie de fusionner pour créer une puissante infrastructure nouvelle, celle d'une troisième révolution industrielle (TRI) qui allait changer le monde. Dans l'ère qui vient, des centaines de millions de personnes produiront leur propre énergie verte à domicile, au bureau, à l'usine, et ils la partageront entre eux sur un « Internet de l'énergie », exactement comme nous créons et partageons aujourd'hui l'information en ligne. La démocratisation de l'énergie s'accompagnera d'une restructuration fondamentale des relations humaines, dont l'impact se fera sentir sur la conception même des rapports économiques, du gouvernement de la société, de l'éducation des enfants et de la participation à la vie civique.

Dans le chapitre 2 intitulé **« Un nouveau récit »**, plus de 12 pages sont ainsi consacrées à l'internet de l'énergie. Jeremy Rifkin y mentionne que « le gouvernement des États-Unis a récemment alloué des crédits au développement du réseau intelligent dans tout le pays. Ces fonds serviront à installer des compteurs d'électricité numériques, des capteurs transmetteurs et des technologies de stockage de l'énergie pour permettre une distribution high tech de l'électricité ; tout cela va transformer le réseau électrique existant en Internet de l'énergie… »

Moteur de **« La troisième révolution industrielle »**, « Internet » est bien au cœur de l'*action*, et ce mot est, tour à tour, associé aux mots *génération, révolution, production, diffusion, information, interactions, connexion, communication, éducation…*

La génération d'Internet a commencé par défier les conglomérats centralisés des médias occidentaux avec le partage pair à pair de la musique et de l'information… Pour mesurer à quel point la troisième révolution industrielle perturbe l'organisation existante de la vie économique, pensons aux profonds changements qui se sont produits en vingt ans seulement depuis le début de la révolution d'Internet… Internet a radicalement réduit les coûts d'entrée dans la production et la diffusion de l'information… Pour la jeune génération qui grandit sur Internet, habituée aux interactions sur les réseaux sociaux, l'autorité hiérarchique et le pouvoir venu d'en haut sont dépassés… La connexion toujours plus rapide du système nerveux de chaque être humain à tout autre humain sur terre via Internet et les autres nouvelles technologies de communication nous propulse dans un espace social mondial et dans un champ inédit de temps simultané… La génération Internet veut la fin du mode de gouvernement autocratique centralisé, afin de pouvoir vivre dans un monde ouvert, transparent, sans frontières, conforme aux normes opératoires et aux pratiques des nouveaux réseaux sociaux qui définissent désormais les aspirations de la jeunesse du monde entier… Avec la volumineuse information gratuite qui circule sur Internet sur tous les sujets concevables et les nouvelles qui y arrivent à chaque instant, tenter d'imposer un copyright et de prélever des droits pour l'accès à des documents sera probablement une entreprise fort difficile, pour ne pas dire chimérique…

Dans la dernière décennie, on a équipé les écoles d'ordinateurs personnels et de connexions à Internet pour permettre aux élèves de créer leur propre information et de la partager avec d'autres dans un espace virtuel… On voit apparaître de nouveaux modèles d'enseignement qui vont dans ce sens, car les écoles et les universités essaient de toucher une génération qui a grandi sur Internet et qui a l'habitude d'interagir dans des réseaux sociaux ouverts où l'information ne se thésaurise pas mais se partage… La prolifération des réseaux sociaux et des coopérations sur Internet emporte l'éducation hors des murs de la salle de classe, vers un environnement mondial d'acquisition des connaissances dans le cyberespace… Parmi les jeunes les meilleurs et les plus brillants de la planète, beaucoup esquivent l'emploi traditionnel sur le marché ou dans le secteur public et vont travailler dans le tiers secteur à but non lucratif. On voit bien pourquoi : distribué et coopératif par nature, ce secteur est une option plus attrayante pour une génération qui a grandi sur Internet et est engagée dans les réseaux sociaux, eux aussi distribués et coopératifs…

Bref, Internet se taille la part du lion dans **« La troisième révolution industrielle »**.

Page 236, Jeremy Rifkin y observe que « Internet a connecté l'espèce humaine au sein d'un espace virtuel unique, distribué et coopératif ». Page 304, l'économiste américain poursuit : « aujourd'hui, des centaines de millions de jeunes participent activement à des réseaux sociaux distribués et coopératifs sur Internet, prêts à donner de leur temps et de leur savoir, en général gratuitement, pour les autres. » Et, page 306, il élargit son propos : « des millions d'individus captifs ont ainsi réussi à se connecter de brefs instants à la communauté mondiale d'Internet, ce qui leur donne espoir qu'un jour ils pourront jouir des droits d'accès universel qui, aux yeux de tant de jeunes des démocraties développées, vont de soi. »

Mais, cela a déjà été relevé, absolument rien sur l'Internet des objets, alors que l'opus suivant, **« La nouvelle société du coût marginal zéro. L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme »**, cette expression apparaît bien, d'abord en couverture, puis en titre du chapitre 5, page 105 : **« La productivité extrême, l'Internet des objets et l'énergie gratuite »**, et au final plus de 140 fois…

Jeremy Rifkin l'affirme dès la page 24 : « l'Internet des objets connectera tout et tous dans un réseau mondial intégré », citant, dans la foulée, les travaux du « Cluster européen de recherche sur l'Internet des objets (IERC), créé par l'exécutif de l'Union européenne, la Commission européenne, pour faciliter le passage à l'ère nouvelle de l'informatique ubiquitaire, [et qui] a cartographié certaines des multiples façons dont on déploie déjà l'Internet des objets pour connecter la planète au sein d'un réseau mondial distribué. On introduit l'Internet des objets dans tous les secteurs industriels et commerciaux. Les entreprises installent des capteurs tout au long de leur chaîne d'activité pour surveiller et contrôler le flux des biens et services. »

Page 26, il continue sa démonstration : « on commence aussi à utiliser l'Internet des objets pour créer des villes intelligentes. Des capteurs mesurent les vibrations et l'état des matériaux dans les bâtiments, les ponts, les routes et d'autres infrastructures, afin d'évaluer l'usure structurelle de l'environnement bâti et de décider du moment où effectuer les réparations nécessaires. D'autres suivent de quartier en quartier la pollution par le bruit, ou surveillent les embouteillages dans les rues et la densité humaine sur les trottoirs pour optimiser la circulation automobile et piétonnière. Des capteurs placés aux virages indiquent aux conducteurs s'il y a des places libres pour se garer. Sur les routes et les autoroutes intelligentes, les automobilistes sont informés en temps réel des accidents et des ralentissements. »

Bref, toujours page 26, l'économiste américain relève que « l'application de l'Internet des objets à l'environnement naturel progresse vite, pour mieux gérer les écosystèmes de la Terre. Dans les forêts, des capteurs avertissent les pompiers des risques d'incendie. Les scientifiques en déploient dans les villes, les banlieues pavillonnaires et les villages pour mesurer la pollution et avertir les habitants en cas de niveau toxique, afin qu'ils puissent réduire leur exposition au danger en restant chez eux. »

C'est ainsi que Jeremy Rifkin n'a de cesse de multiplier les exemples, afin de pleinement justifier tout l'intérêt qu'il voit dans le déploiement irréversible de l'Internet des objets.

Page 27 : L'Internet des objets transforme aussi notre façon de produire et de livrer les denrées. Les agriculteurs utilisent des capteurs pour surveiller les conditions météorologiques, l'évolution de l'humidité des sols, la diffusion des pollens et d'autres facteurs qui influent sur les rendements, et ils installent des mécanismes de réaction automatique qui assurent les bonnes conditions de pousse. On fixe aussi des capteurs aux cartons de fruits et légumes en transit pour suivre leurs déplacements et pour flairer le produit : on saura s'il est sur le point de se gâter, auquel cas on redirigera la cargaison vers un lieu de vente plus proche.
Page 28 : Dans un proche avenir, des capteurs physiques seront reliés au dossier de santé électronique du patient : l'Internet des objets pourra donc diagnostiquer rapidement son état et le personnel médical de premier secours sera donc à même de le soigner plus vite… On pourrait soutenir qu'à ce jour l'impact le plus spectaculaire de l'Internet des objets concerne les systèmes de sécurité. Domiciles, bureaux, usines, magasins et même lieux publics de rassemblement ont été équipés de caméras et de capteurs pour détecter les activités criminelles. L'Internet des objets alerte les services de sécurité et de police, leur permet de réagir promptement et leur fournit une série de données qui facilitent l'identification des délinquants. L'Internet des objets insère l'environnement bâti et l'environnement naturel au sein d'un réseau fonctionnel cohérent : il permet à tous les humains et à tous les objets de communiquer entre eux pour chercher des synergies, et il facilite ces interconnexions en vue d'optimiser l'efficacité énergétique de la société tout en assurant le bien-être global de la Terre. Les plates-formes technologiques des première et seconde révolutions industrielles aidaient à trancher les innombrables liens d'interdépendance écologique de la Terre, à tout séparer et enclore pour l'échange sur le marché et le profit personnel ; la plate-forme de la troisième révolution industrielle, l'Internet des objets, fait l'inverse. C'est pourquoi cette technologie perturbe notre façon d'organiser la vie économique : l'Internet des objets aide l'humanité à se réinsérer dans la chorégraphie complexe de la biosphère et, ce faisant, il accroît considérablement la productivité sans compromettre les relations écologiques qui gouvernent la planète. Les traits essentiels du paradigme économique émergent sont clairs : utiliser moins de ressources de façon plus efficace et productive au sein d'une économie circulaire, et passer des énergies à base carbone aux énergies renouvelables…

Plus précisément, à la page 30, Jeremy Rifkin définit l'Internet des objets en rappelant qu'il se « compose d'un Internet des communications, d'un Internet de l'énergie et d'un Internet de la logistique qui fonctionnent ensemble dans un système unique, en trouvant continuellement des moyens d'accroître l'efficacité énergétique et la productivité pour mobiliser les ressources, produire et distribuer les biens et services et recycler les déchets. Chacun de ces trois Internet permet aux deux autres de fonctionner. Sans communication, impossible de gérer l'activité économique. Sans énergie, impossible de créer l'information ni d'alimenter le transport. Sans logistique, impossible de faire avancer l'activité économique le long de la chaîne de valeur. Ensemble, ces trois systèmes constituent la physiologie du nouvel organisme économique. » Dans ces conditions, conclut-il page 31, « le concept des trois Internet, opérant au sein d'un seul et même Internet des objets pour accroître l'efficacité énergétique et la productivité des villes, régions et pays, prend alors tout son sens. »

Pourtant, Jeremy Rifkin le note, page 31, dans les toutes dernières lignes de ce long couplet consacré à l'Internet des objets : « en toute franchise, j'avoue que nous sommes en terra incognita, et sur une courbe d'apprentissage abrupte pour imaginer la meilleure façon de construire la nouvelle société intelligente. Mais nous avons une certitude : le noyau du système opératoire de l'Internet des objets est l'union de l'Internet des communications, de l'Internet de l'énergie et de l'Internet de la logistique en une plate-forme cohérente qui fonctionne. Si chaque Internet reste séparé des autres, il sera impossible d'édifier l'Internet des objets et de réaliser la vision d'une société intelligente et d'un monde durable. »

Toutefois, il précise aussitôt que « dans toute cette excitation autour de la perspective de l'Internet des objets, une vérité a été perdue de vue : connecter tout individu et toute chose dans un réseau mondial dynamisé par la productivité extrême, c'est se diriger toujours plus vite vers une ère de biens et services pratiquement gratuits, ce qui signifie déclin accéléré du capitalisme dans le prochain demi-siècle et montée en puissance des communaux collaboratifs qui deviendront le mode d'organisation dominant de la vie économique. »

En effet, pour Jeremy Rifkin, cela ne fait aucun doute, et il l'exprime très clairement page 35 : « l'Internet des objets est l'âme sœur technologique des communaux collaboratifs émergents » car, précise-t-il page suivante, il « permet à des milliards de personnes de s'engager dans des réseaux sociaux pair à pair et de collaborer à la création des multiples activités et pratiques économiques nouvelles dont est faite la vie sur les communaux collaboratifs émergents. »

Page 43 : L'émergence de l'infrastructure de la troisième révolution industrielle, l'Internet des objets, avec son architecture ouverte et ses caractéristiques distribuées, permet aux entreprises sociales des communaux collaboratifs de briser l'emprise monopoliste des compagnies géantes à intégration verticale qui opèrent sur les marchés capitalistes, car elle rend possible une production pair à pair dans des réseaux continentaux et mondiaux latéralisés à un coût marginal quasi nul… La plate-forme technologique Internet des objets s'appuie sur des énergies renouvelables qui se trouvent partout, même si c'est avec une fréquence ou une abondance variables. De plus, les technologies de collecte deviennent de moins en moins chères et seront aussi bon marché que les téléphones mobiles et les ordinateurs dans la décennie qui vient. Et le soleil sur votre toit, les ordures converties en biomasse dans votre cuisine ou le vent sur la façade de votre immeuble sont presque gratuits – une fois amorti l'investissement fixe dans la technologie de collecte, exactement comme l'information que nous produisons et partageons aujourd'hui sur Internet est quasi gratuite. Néanmoins, il faut organiser ces énergies distribuées de façon collaborative et les partager en pair à pair entre les localités et les régions si l'on veut bénéficier d'économies d'échelle latérale suffisantes pour réduire leur coût marginal à zéro pour tout le monde dans la société. Parce qu'il est une plate-forme technologique distribuée, collaborative et pair à pair, l'Internet des objets est le seul mécanisme assez agile pour gérer les énergies renouvelables qui sont constituées et organisées comme lui.

Jeremy Rifkin se plaît à le marteler et il le fait une fois encore page 100 : « l'Internet des objets va connecter tout et tout le monde dans un nouveau paradigme économique qui est infiniment plus complexe que les première et seconde révolutions industrielles, mais dont l'architecture est distribuée et non centralisée. Et surtout, la nouvelle économie va optimiser le bien-être général en passant par des réseaux à intégration latérale sur les communaux collaboratifs et non par des entreprises à intégration verticale sur le marché capitaliste. » Il prévient page 101 : « quand l'infrastructure Internet des objets parviendra à maturité, attendons-nous à la débâcle de nombreux géants dans bien des secteurs, de la production d'électricité et d'énergie aux communications, à l'industrie manufacturière et aux services. »

Après avoir rappelé, page 113, que **« l'expression « Internet des objets » a été forgée par Kevin Ashton, en 1995 »**, c'est-à-dire il y a tout juste vingt ans, l'économiste américain auteur de **« L'éclipse du capitalisme »** extrapole en prévenant, page 114, que « connecter tout et tout le monde à un système nerveux planétaire, c'est faire passer l'humanité de l'ère de la vie privée (l'une des caractéristiques essentielles de la modernité) à l'ère de la transparence », estimant même que « si la vie privée est depuis longtemps tenue pour un droit fondamental, elle n'a jamais été un droit naturel… »

Aujourd'hui, l'Internet des objets en gestation est en train de faire disparaître, couche par couche, les enclosures qui ont rendu la vie privée sacro-sainte et ont fait d'elle un droit jugé tout aussi important que le droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur. Pour une jeune génération qui grandit dans un monde entièrement connecté, où, à chaque instant, sa vie est allègrement mise en ligne et partagée avec tous sur Facebook, Twitter, YouTube, Instagram et d'innombrables autres sites de réseaux sociaux, la vie privée a beaucoup perdu de son attrait. Aux yeux de ces jeunes, la liberté n'est pas l'enfermement dans un quant-à-soi qui s'autonomise et exclut ; elle consiste à jouir de l'accès aux autres et à être inclus sur une place publique virtuelle mondiale… Les générations futures qui vivront dans un monde toujours plus interconnecté (où chaque personne, chaque objet sera inséré dans l'Internet des objets) se soucieront-elles beaucoup de la vie privée ? La question reste ouverte.

« Néanmoins [concède Jeremy Rifkin, à la page 116] **dans la longue période intermédiaire entre l'ère capitaliste et l'âge collaboratif, les questions de vie privée resteront une préoccupation majeure, qui déterminera dans une large mesure la rapidité de la transition et les chemins que nous prendrons pour entrer dans la prochaine période de l'histoire. »**

S'agissant de la protection des données et de la vie privée, il importe de mentionner que la Commission a fixé un principe général qui doit guider l'ensemble des développements futurs de l'Internet des objets.

« Globalement, nous considérons que la protection des données et de la vie privée et la sécurité de l'information sont des exigences complémentaires pour les services de l'Internet des objets. En particulier, la sécurité de l'information doit préserver la confidentialité, l'intégrité et l'accessibilité (CIA) de l'information. Nous considérons aussi que la sécurité de l'information est perçue comme une exigence de base dans la fourniture des services de l'Internet des objets à l'industrie, en vue de garantir la sécurité de l'information pour l'organisation elle-même, mais aussi dans l'intérêt des citoyens. »

Pour promouvoir ces protections et garanties, la Commission propose ainsi la mise en place de mécanismes « assurant qu'aucun traitement indésirable de données personnelles n'aura lieu, et que les particuliers seront informés du traitement, de ses objectifs, de l'identité de son auteur et de la façon d'exercer leurs droits. En même temps, les auteurs du traitement devront respecter les principes de la protection des données… Il faut garantir, conclut-elle, que les particuliers garderont le contrôle de leurs données personnelles et que les systèmes d'Internet des objets seront assez transparents pour leur permettre d'exercer efficacement leurs droits sur les données qui les concernent. »

Reste maintenant à préciser comment est perçu, attendu ou redouté l'impact potentiel de l'Internet des objets. Page 118, Jeremy Rifkin relève, à ce propos, que « The Economist a interrogé des chefs d'entreprise dans le monde entier, en se concentrant sur les secteurs clés : services financiers, industrie manufacturière, santé, produits pharmaceutiques, biotechnologie, technologies de l'information, énergie et ressources naturelles, et enfin bâtiment et immobilier. 38 % prévoient que l'Internet des objets aura *un effet majeur sur la plupart des marchés et la plupart des secteurs* au cours des trois prochaines années, et 40 % pensent qu'il aura *un certain effet sur quelques marchés ou secteurs*. ».

Seuls 15 % des chefs d'entreprise estiment que l'Internet des objets n'aura « un gros effet que pour un petit nombre d'acteurs mondiaux seulement ». Plus de 75 % des compagnies d'envergure mondiale explorent ou utilisent déjà jusqu'à un certain point l'Internet des objets dans leurs activités, et, chez les PDG, directeurs financiers et autres hauts dirigeants, deux sur cinq disent qu'ils ont « une réunion ou un entretien officiel sur l'Internet des objets au moins une fois par mois ». Tout aussi intéressant : 30 % des chefs d'entreprise interrogés pensent que l'Internet des objets va « débloquer de nouvelles possibilités de revenus pour des produits et services existants ». 29 % disent qu'il va « inspirer de nouvelles pratiques de travail ou d'affaires ». 23 % estiment qu'il va « changer le modèle d'entreprise ou la stratégie d'entreprise en vigueur » dans leur compagnie. Enfin, pour 23 % des dirigeants interrogés, l'Internet des objets va « déclencher une nouvelle vague d'innovations ». Et surtout (c'est la réponse la plus significative), plus de 60 % des chefs d'entreprise « conviennent que les compagnies qui sont lentes à intégrer l'Internet des objets perdront du terrain par rapport à leurs concurrentes ».

Le message central de l'enquête de The Economist est clair. La majorité des chefs d'entreprise sont persuadés que les gains de productivité rendus possibles par l'Internet des objets sur toute la chaîne de valeur sont si impressionnants et vont tant perturber les anciennes façons de travailler qu'ils n'ont pas le choix : ils doivent tenter de faire la course en tête en insérant les activités de leur compagnie dans cette plateforme. Cette conclusion permet à Rifkin de mentionner une nouvelle fois, en ouverture de son chapitre 6, page 135, que « la nature distribuée, collaborative et latérale de l'Internet des objets va changer fondamentalement notre façon de fabriquer, de commercialiser et de livrer les produits à l'ère qui vient. »

Arès avoir remarqué, page 138, que « dans une économie d'Internet des objets, les coûts de commercialisation s'effondrent aussi », l'essayiste américain en vient à évoquer le fait qu' avec « un processus d'impression 3D inséré dans une infrastructure Internet des objets, pratiquement n'importe qui dans le monde peut devenir un prosommateur qui, à l'aide d'un logiciel en source ouverte, fabrique ses propres produits pour s'en servir lui-même ou pour les distribuer. »

En fait, ce procédé de production n'utilise qu'un dixième de la matière première nécessaire à l'industrie traditionnelle et exige très peu de travail humain dans la fabrication du produit. L'énergie consommée dans la production est une énergie renouvelable collectée sur site ou localement, à un coût marginal quasi nul. Le produit est mis en vente sur des sites Internet de commercialisation mondiale, là encore à un coût marginal presque nul. Enfin, le bien vendu est livré à l'utilisateur dans un véhicule d'e-mobilité alimenté par une énergie renouvelable d'origine locale, là aussi à coût marginal quasi nul.

Page 140 : Internet des objets va changer radicalement l'organisation spatiale de la société. La 1ere révolution industrielle a favorisé le développement de centres urbains très denses. Usines et réseaux logistiques devaient s'agglutiner à l'intérieur ou autour des villes où se trouvaient les grandes liaisons ferroviaires, en mesure d'apporter l'énergie et les matériaux venus des fournisseurs d'amont et de conditionner et livrer les produits finis aux grossistes et détaillants d'aval. Les salariés devaient habiter à proximité immédiate de leurs usines et de leurs bureaux, ou avoir accès aux trains de banlieue et aux tramways. Avec la seconde révolution industrielle, la production a migré de ces centres urbains à forte densité aux parcs industriels de banlieue, accessibles à partir des sorties d'autoroute. Le camion l'a emporté sur le rail et les salariés ont dû faire de plus longs trajets pour se rendre en voiture sur leurs lieux de travail. L'impression tridimensionnelle est à la fois locale et mondiale ; elle est aussi très mobile : les infofabricants sont partout et peuvent se rendre vite partout où existe une infrastructure Internet des objets à laquelle se connecter. Les prosommateurs, toujours plus nombreux, fabriqueront et utiliseront les produits simples chez eux.

Jeremy Rifkin en déduit, page 151, que « puisqu'une entreprise d'impression 3D peut se situer partout où il est possible de se connecter à une infrastructure Internet des objets, on pourra produire les véhicules au niveau local ou régional, ce qui reviendra moins cher que de leur faire traverser des pays entiers en les expédiant à partir d'usines centralisées. » Mais il relève également, page 155, que « L'Allemagne est très en avance sur les autres grands pays industrialisés dans la mise en place d'une plate-forme technologique Internet des objets, à laquelle le matériel d'impression 3D pourra se connecter pour exécuter sa tâche. »

Le marathon de l'économiste américain, promoteur d'Internet des objets se poursuit page 164 quand il avance que « aujourd'hui, l'infrastructure Internet des objets donne les moyens de réaliser la vision économique de Gandhi en permettant à des centaines de millions d'Indiens de sortir de l'extrême pauvreté pour accéder à une qualité de vie durable. La quête gandhienne de la bonne économie, promue et hébergée par l'Internet des objets, peut servir de nouveau récit puissant, non seulement pour l'Inde, mais aussi pour les pays émergents du monde entier en quête d'un avenir juste et durable. »

Bref, plaide-t-il, à la page 200, technologies de l'information, informatisation, automatisation, Big Data, algorithmes et intelligence artificielle insérés dans l'Internet des objets : tout cela réduit rapidement à presque rien les coûts marginaux de main-d'œuvre dans la production et la distribution d'un large éventail de biens et services. Sauf choc en retour imprévu, une grande partie de l'activité économique productive de la société passera de plus en plus entre les « mains » d'une technologie intelligente, supervisée par de petits groupes de travailleurs techniques et intellectuels ultra-qualifiés, au fil de notre avancée dans le XXIe siècle.

Page 201, la conclusion s'impose : « Si la machine à vapeur a libéré les êtres humains des chaînes du féodalisme et leur a permis de servir leurs intérêts privés matériels sur le marché capitaliste, l'Internet des objets les libère de l'économie de marché et leur permet de servir des intérêts communs non matériels sur les communaux collaboratifs. »

On le voit : abonné absent de **« La troisième révolution industrielle »** qui n'en parle jamais, **« Internet des objets »** est sans conteste, avec l'émergence des communaux collaboratifs, le leitmotiv, la locomotive de **« La grande transformation »** que propulse Jeremy Rifkin et qui pourrait conduire à **« L'éclipse du capitalisme »**…

On pourrait fort logiquement penser, une fois répertoriés les éléments clés qu'il consacre à l'Internet de objets, que Jeremy Rifkin a tout dit et que le sujet est clos.

Loin sans faut, puisque, par exemple, ne figure jamais, dans les quelque 500 pages de son ouvrage **« L'éclipse du capitalisme »**, comme du reste dans les modestes 400 pages de **« La troisième révolution industrielle »**, la moindre référence aux **« objets connectés ».**

Certes, Jeremy Rifkin ne manque pas d'affirmer, page 114 de **« L'éclipse du capitalisme »** : « on utilisera Internet pour connecter ses objets à d'autres objets. »

Dans les économies développées, la plupart des gens ont, en gros, de 1 000 à 5 000 objets personnels. Le chiffre paraît peut-être incroyablement élevé, mais quand on commence à faire le tour de la maison, du garage, de la voiture et du bureau et à compter tous les objets, des brosses à dents électriques aux livres et des ouvre-portes motorisés de garage aux badges électroniques d'entrée dans les immeubles, on est surpris du nombre d'appareils qu'on possède. Nombre d'entre eux porteront une étiquette électronique dans la prochaine décennie : on utilisera Internet pour connecter ses objets à d'autres objets… Connecter tout et tout le monde à un système nerveux planétaire, c'est faire passer l'humanité de l'ère de la vie privée (l'une des caractéristiques essentielles de la modernité) à l'ère de la transparence.

Certes, page 116, il s'interroge : « quand tout être humain, tout objet sera connecté, quelles limites faudra-t-il instaurer pour garantir que le droit de chacun à la vie privée sera protégé ? »

Certes, page 157, il pense que « la vraie révolution a lieu quand le mouvement des Makers 3D connecte tous les « objets » d'une économie de Makers 3D à un Internet de l'énergie. Dès cet instant, le paradigme économique change. Connecter les objets imprimés en 3D via un Internet de l'énergie, c'est donner à chaque communauté locale une mini infrastructure Internet des objets qui peut s'étendre par nœuds et relier des localités contiguës à travers les régions… »

Pour autant, l'essayiste américain n'utilise jamais l'expression **« objets connectés »**, devenue classique et que l'on retrouve en couverture de nombreux ouvrages parus tout récemment…

Il faut dire, à la charge de Jeremy Rifkin, que ces deux expressions, **« Internet des objets »** et **« objets connectés »** s'emboitent telles des matriochkas. Par exemple, dans sa **« Note d'analyse »** de janvier 2015, **« Demain, l'Internet des objets »**, France Stratégie relève que « l'***Internet des objets*** nécessite des dispositifs qui gèrent les ***objets connectés*** et en analysent les usages. L'arrivée à maturité du marché du smartphone va a priori inciter les acteurs de l'***Internet des objets*** à se structurer autour de ce dispositif. Il centralise déjà un nombre croissant de données et de services liés aux usages numériques, et son interface graphique permet même de piloter des ***objets connectés*** via des applications dédiées. »

Autre illustration :
le 8 avril 2015, le site **« Mon quotidien.fr »**
a posé la question
« Quelle est la différence entre objets connectés et Internet des objets ? »
et, comme à son habitude,
y a répondu par un dessin…

Juste avant, était paru le **« Baromètre 2015. Les nouvelles tendances technologiques »** dont l'une des finalités premières est de décortiquer les « conversations des internautes ». L'étude a été menée en France du 1er septembre au 1er décembre 2014. Le premier graphique ci-dessous montre que, dixit Digmind, « ce sont véritablement les objets connectés (39% des mentions collectées) et le big data (26% des mentions) qui ont particulièrement suscité l'attention du web et des réseaux sociaux. » Le second présente les mêmes résultats, non en cumulés sur la période, mais au fil de l'eau. Il apparaît alors que « la courbe des mentions concernant l'évolution les nouvelles technologies dans le temps nous montre à quel point les thèmes sont variés et comment le nombre de discussions peut rapidement passer d'une forte intensité à un degré faible. » Sauf que, apparaît le plus souvent en tête, selon la légende, non plus l'item **« objets connectés »**, mais bien, cette fois, **« Internet des objets »**

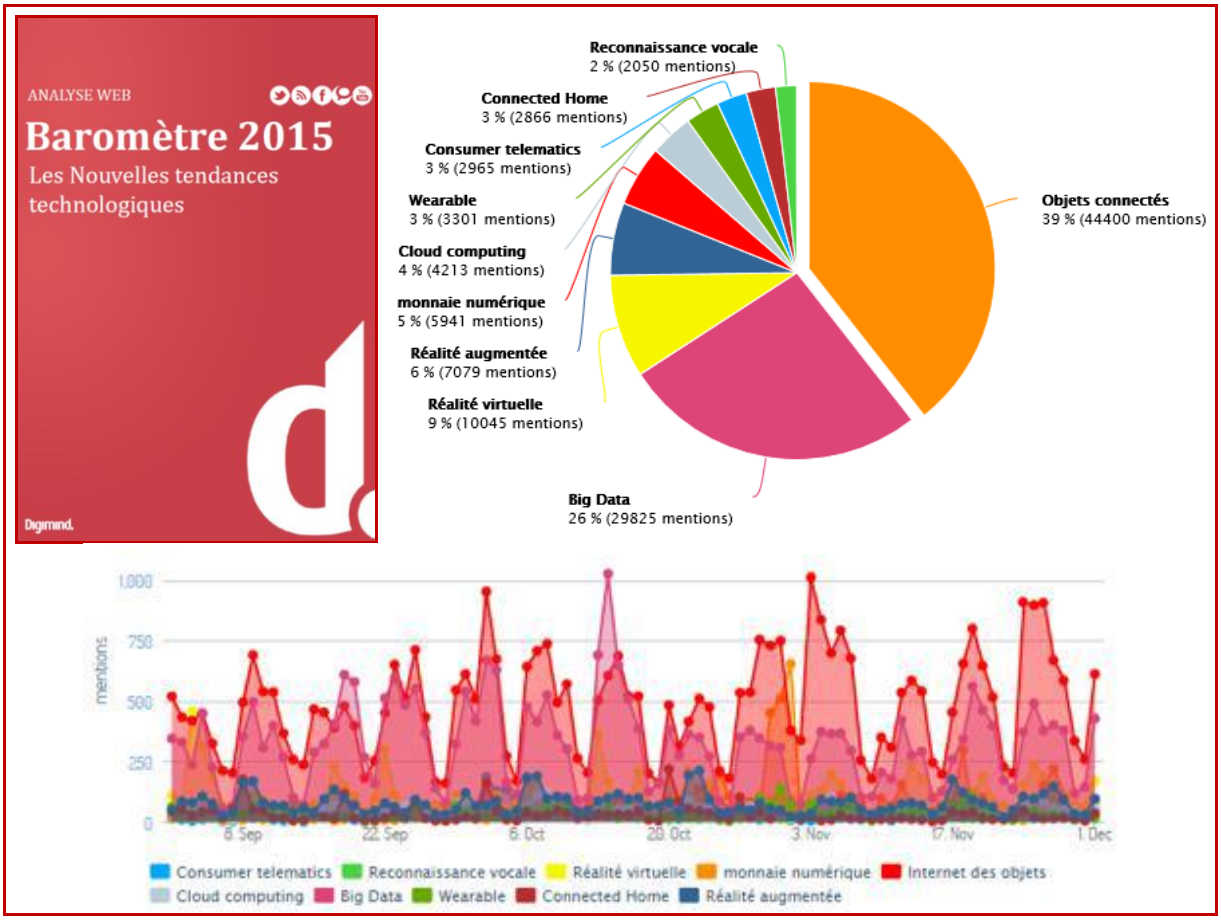

Franche-Comté
Conseil régional

Internet des objets, objets connectés, Big Data, impression 3D, … Les quatorze fiches qui suivent tentent d'éclairer et d'illustrer ces différents points, afin de mieux en tracer les contours, en mesurer l'impact et mettre en perspective risques et opportunités…

1	France Stratégie l'annonce dans une note de janvier 2015 : avec l'Internet des objets, « des domaines comme la santé, l'habitat, l'automobile, l'assurance, seront bouleversés par cette mutation »	Page 56
2	Pour le CGEIET, « la période 2014-2020 sera cruciale et connaîtra, si ce n'est la massification des applications de l'Internet des objets, du moins une extension et une généralisation de ses usages »	Page 59
3	Le développement de l'Internet des objets soulève des enjeux économiques et sociaux, mais aussi politiques, philosophiques, cognitifs, juridiques et éthiques	Page 61
4	Selon Philippe Gautier et Laurent Gonzalez, « cette révolution, en cours, remet profondément en cause nos vieux modèles sociaux, techniques ou économiques »	Page 63
5	D'après le cabinet Gartner, « en 2015, dans le monde, les villes intelligentes devraient accueillir 1,1 milliard d'objets connectés. Et la barre des 10 milliards pourrait être dépassée en 2020… »	Page 65
6	Le livre blanc La révolution du commerce par les objets connectés, note que « le marché des objets connectés est en pleine croissance, et promet d'être de grande ampleur »	Page 66
7	Le livre blanc « Les nouveaux eldorados de l'économie connectée » affirme que « le potentiel d'innovation que représente les objets connectés est quasi infini, les atouts sociétaux immenses »	Page 71
8	Selon le baromètre BVA-Syntec numérique, les objets connectés sont déjà très présents dans le quotidien et dans l'esprit des Français. 84% estiment que les objets connectés constituent un progrès	Page 73
9	Les résultats de l'enquête menée par Harris Interactive montrent que « le marché des objets connectés devrait exploser d'ici à 2020 et révolutionner notre société »	Page 75
10	Pour la CNIL, « la question de ce qui fait l'humain et d'éventuelles limites à son augmentation technologique, pourrait être un des grands débats politiques et philosophique dans un futur proche »	Page 76
11	Pour le livre blanc sur les Big Data, intitulé « 30 projets concrets », « d'ici 2020, le marché des Big Data représenterait 8% du PIB européen avec une croissance insolente de 40% par an, en France »	Page 79
12	Pour le livre blanc intitulé « Du Big Data au Big Business », « les Big Data impliquent une transformation des systèmes d'information et la création de nouveaux modèles organisationnels »	Page 81
13	« L'impression 3D présente tous les aspects d'une technologie de rupture capable de bouleverser des pans entiers de notre industrie. Elle incarne l'un des enjeux de la Troisième révolution industrielle »	Page 83
14	Annoncée championne d'Europe de l'e-gouvernement et pays du wifi, la France finit au 14ème rang du palmarès du développement numérique, établi en février 2015 par la Commission européenne	Page 85

FICHE I.2.1

France Stratégie l'annonce dans une note de janvier 2015 : avec l'Internet des objets, « des domaines comme la santé, l'habitat, l'automobile, l'assurance, seront bouleversés par cette mutation »

En **mai 2013**, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a publié une étude de quelque 200 pages, intitulée **« La dynamique d'internet. Prospective 2030 »**, réalisée sous la direction de Laurent Gille et coécrite par une équipe de 14 spécialistes du monde de l'internet. Il était alors mentionné que « la dynamique d'internet reste toujours explosive, avec des taux de croissance annuels en volume qui, certes, ne dépassent plus les 100 % de la décennie des années 2000, mais restent proches des 50 %... L'internet de demain sera donc de plus en plus un internet entre machines, entre capteurs, entre robots, qui généreront des gisements de données sans limites, et transformeront vraisemblablement notre rapport à l'autonomie, à la décision et à la responsabilité, par la prise en charge de plus en plus massive de la gestion de notre vie quotidienne. »

Pour autant, s'agissant à proprement parler de l'Internet des objets, cette étude, parue en mai 2013, c'est-à-dire il y a tout juste deux ans, semblait vouloir demeurer mesurée et prudente. C'est ainsi que, dans ses « prévisions tendancielles [d'évolution] du trafic internet » elle notait, page 23, n'avoir pas pris en compte « les nouvelles applications d'internet (comme l'internet des objets) [car] leur trafic pourrait rester limité durant encore quelques années. » Et si un volet de ce rapport était réservé à **« Internet des objets, cloud computing et big data »,** (avec ce constat : « cette nouvelle étape d'internet, qualifiée d'internet des objets, manifeste une évolution sensible du réseau, qui augmente l'homme ou son environnement pour mieux le servir »), il n'en restait pas moins que l'approche demeurait timorée, voire dubitative, ponctuée de remarques en demi-teinte et de formules alambiquées.

Page 31 : Les trafics engendrés par l'Internet des objets vont générer des volumes gigantesques d'information d'une très grande diversité de formats. Les profils de trafic de ces services et leurs exigences fonctionnelles seront sans doute assez radicalement éloignés des trafics présents aujourd'hui sur le web. Leur développement passe plutôt sur des intranets que sur l'internet, avec des difficultés d'interopérabilité, et les architectures mobiles actuelles (y compris la 4G) ne semblent pas adaptées à ce type de trafic.
Page 65 : Chacune de ces révolutions industrielles a donné lieu à une période d'expansion, en particulier la seconde qui s'est traduite par une transformation profonde de l'habitat, des territoires, des transports et des modes de vie et un élan économique exceptionnellement puissant à l'échelle historique… La question pour les années à venir se pose donc de l'existence d'un potentiel de croissance fondé sur l'innovation et l'invention, en particulier dans la sphère TIC-Internet. Il ne semble pas exclu qu'internet trouve enfin dans l'internet des objets un rebond en termes d'innovation qui se traduise en termes de croissance.
Page 67 : Quelle prospective tirer de ces constats ? Internet va continuer à diffuser dans l'économie de la productivité sous la forme de la baisse des prix de ses services, du fait d'un progrès technologique qui devrait rester intense. Et donc, maintenir de façon légèrement fluctuante sa place dans l'économie, autour des 5 %, qui le caractérise aujourd'hui, sans devenir vraisemblablement un secteur moteur de l'emploi… L'irruption de l'internet des objets ne devrait pas réduire les effets paradoxaux de l'économie de l'internet, au niveau micro comme au niveau macroéconomique.

Le décor commence toutefois à changer, dès le mois suivant, avec, en **juin 2013**, la parution de la **« Note d'analyse »** n°2, intitulée **« Internet. Prospective 2030 »** et dans laquelle le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, tout en affirmant avoir repris « très largement les éléments de l'étude réalisée pour le CGSP sous la direction de Laurent Gille », semble parfois vouloir s'en écarter, ce que tendent à montrer la place, sensiblement plus importante, et les perspectives de développement qui, cette fois, sont accordées à l'Internet des objets, au cœur de la première des six propositions avancées.

Avril 2014 : le changement de décor s'accélère, et, à l'occasion du forum qu'il organise avec le think tank *Objets Connectés et Intelligents*, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) publie un communiqué qui, intitulé **« L'internet des objets : défis et perspectives pour la France et l'Europe »**, l'affirme haut et fort, en guise de *chapeau* : « Le CGSP a engagé une réflexion sur l'internet des objets et souhaite faire des propositions à l'adresse de la puissance publique, afin de l'aider à répondre aux défis futurs d'internet. » Et la première phrase dudit communiqué, portée en caractère gras, est on ne peut plus claire : **« l'arrivée de l'internet des objets présage d'une véritable révolution dans nos vies… »**

Janvier 2015 : dans sa **« Note d'analyse »** n°22, intitulée **« Demain, l'Internet des objets »**, France Stratégie (nom d'usage du CGSP) admet, en préambule, que « Internet se transforme progressivement en un réseau étendu, appelé Internet des objets, reliant plusieurs milliards d'êtres humains mais aussi des dizaines de milliards d'objets. » Pour France Stratégie, il est ainsi manifeste que « des domaines encore relativement peu affectés par Internet, comme la santé, l'habitat, l'automobile, l'assurance, seront bouleversés par cette mutation du réseau : une compétition économique redoutable devrait avoir lieu dans les prochaines années, non seulement pour la maîtrise des plateformes, mais aussi pour le partage de la valeur entre acteurs économiques traditionnels et nouveaux venus issus du secteur numérique. »

Cette évolution soulève de nombreuses questions relatives à la croissance économique et aux mutations sociales qu'elle entraînera, mais aussi aux libertés individuelles et à la souveraineté nationale. Pour que la France et l'Europe soient pleinement acteurs de cette révolution, il faut faciliter l'expérimentation de projets, créer une plateforme ouverte dédiée aux services publics pour l'Internet des objets, faire de la sécurité et de la protection de la vie privée un avantage concurrentiel, soutenir les industriels européens dans la standardisation de leurs technologies et renforcer la présence européenne au sein des instances de normalisation.

Les perspectives d'évolution du nombre d'objets connectés (en milliards ci-dessous) soulignent l'importance de la mutation en cours, France Stratégie estimant, dans ses projections, que **« les objets constituant l'*Internet des objets*, qualifiés de *connectés, communicants* ou *intelligents*, pourraient être entre 50 et 80 milliards dans le monde d'ici 2020. On en dénombre aujourd'hui près de 15 milliards. »**

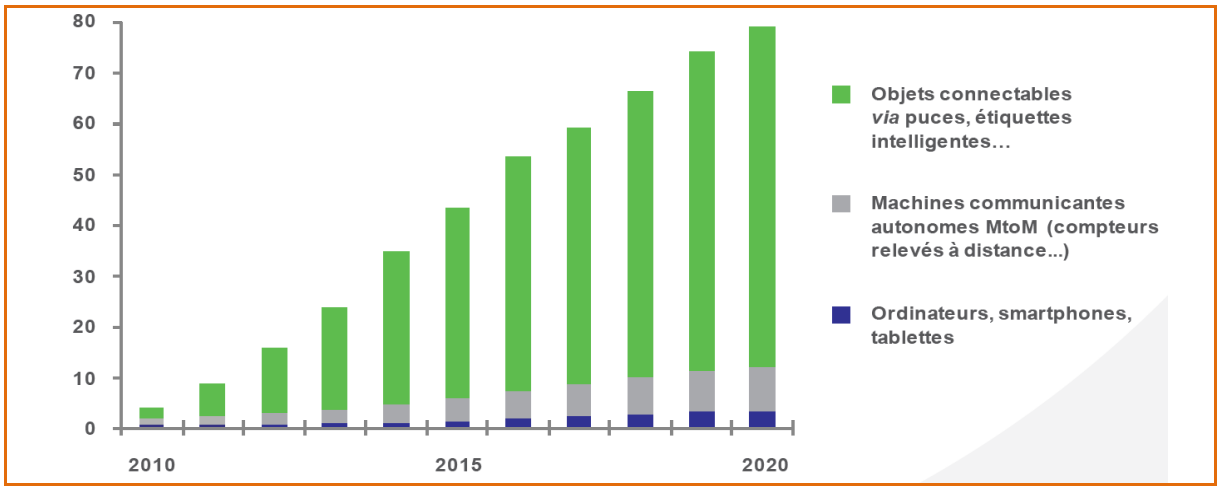

Le développement récent des objets connectés grand public montre que nous sommes parvenus à un point de basculement : dans certains secteurs, la « restructuration par l'usage » conduit les acteurs du numérique à capter une partie de plus en plus importante de la valeur ajoutée du produit ou du service. Cette mutation est déjà en cours dans la culture, le tourisme, l'audiovisuel et elle se dessine dans les transports ainsi que dans la santé. Même si la France est actuellement bien positionnée en termes de conception des objets connectés, l'absence de plateformes numériques européennes autour desquelles articuler leur diffusion et leur utilisation va poser rapidement la question du partage de la valeur et de la survie des activités historiquement établies en Europe.

Dans sa **« Note d'analyse »** de janvier 2015, France Stratégie, plaide pour l'instauration d'un « droit à l'expérimentation pour l'innovation dans l'Internet des objets ».

L'un des moyens de favoriser le développement des entreprises innovantes serait de leur permettre de tester rapidement leurs projets en conditions réelles afin d'en évaluer les limites en matière de sécurité, de respect de la vie privée et plus généralement d'usages. À cette fin, celles-ci s'affranchiraient de manière provisoire et encadrée des contraintes posées par les réglementations. Un cadre réglementaire spécifique à cette phase d'expérimentation serait défini, inséré dans les législations existantes, mais dérogatoire dans des limites précises pour certaines entreprises innovantes.

Cette note évoque aussi le fait que « les services publics devraient être de grands utilisateurs de l'Internet des objets, notamment le secteur de la santé et la gestion urbaine au quotidien. »

Pour bénéficier de ces efforts d'innovation, tout en prévenant la redondance des initiatives et les incompatibilités de mutualisation, il faudra rassembler, autour de plateformes ouvertes, les applications qui auront été développées, voire les données, et en donner l'accès aux autres collectivités. Cette mutualisation se ferait par exemple en labellisant les applications qui respecteraient des standards de protection des données personnelles ou de sécurité. Ce magasin d'applications à l'attention des services publics offrirait aussi aux entreprises qui se signaleraient par la qualité de leur offre, un accès à une plus large demande. »

Enfin, elle constate, non sans amertume, que **« l'Union européenne, quant à elle, manque d'une réelle vision industrielle »,** et elle argumente sa critique : « l'Internet des objets a été pour la première fois abordé lors de la conférence ministérielle *Internet du futur* qui s'est tenue à Nice en 2008. La Commission européenne a publié en 2009 une communication désignant ce secteur comme *ressource vitale pour l'économie et la société* et proposant un droit au *silence des puces* qui permettrait aux usagers de déconnecter leurs objets du réseau. » Mais cette communication, est-il immédiatement précisé, « n'a été suivie d'aucune action d'envergure »

Par comparaison, sont ensuite présentés les exemples des Etats-Unis et de la Chine.

LES ÉTATS-UNIS

Des startups américaines, spécialisées dans les bracelets connectés, sont déjà de grands producteurs d'objets connectés. Les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft) se positionnent comme plateformes, par le jeu combiné de la croissance externe et de l'adaptation de leur technologie numérique, tandis que les entreprises traditionnelles de l'Internet, Cisco, IBM ou Intel, investissent ce secteur à travers des partenariats. Le gouvernement américain s'est emparé du sujet… Pour l'instant, peu de projets financés par le gouvernement ont abouti à de véritables réalisations. [Mais] l'agence NIST a lancé en décembre 2013 le projet « SmartAmerica Challenge » doté de 500 millions de dollars…

LA CHINE

En 2009, le Premier ministre Wen Jiabao a prononcé dans la ville de Wuxi un discours dans lequel il appelait à un développement rapide du secteur et à une politique volontariste pour se positionner parmi les géants mondiaux de l'Internet des objets. Cette ville rassemble désormais 1 000 entreprises et 100 000 employés ; 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires y sont générés annuellement. L'Internet des objets a été intégré au 12ème plan quinquennal (2011-2015) comme l'un des 7 domaines stratégiques à développer prioritairement.

En conclusion, il apparaît que **« la forme exacte que prendra le secteur de l'Internet des objets est loin d'être dessinée. »** La note de France Stratégie poursuit : « la convergence avec les nanotechnologies, les biotechnologies, l'intelligence artificielle et la robotique aura un impact non négligeable sur son évolution. De nombreuses PME françaises, dont certaines sont soutenues par les pouvoirs publics, cherchent à prendre position. De nombreuses actions ont déjà été engagées en France : plan *objets connectés* ; pôles de compétitivité ; meilleur accès des startups au financement ; promotion du label FrenchTech ; meilleure coordination des systèmes d'information de l'État et de la gestion des données publiques. Ces différentes actions doivent être amplifiées, coordonnées (pour dépasser les logiques de développement en silo) et prolongées à l'échelle européenne, pour assurer le développement d'un Internet des objets ouvert, interopérable et répondant aux besoins en matière de protection des données personnelles et de sécurité. »

FICHE I.2.2

Pour le CGEIET, « la période 2014-2020 sera cruciale et connaîtra, si ce n'est la massification des applications de l'Internet des objets, du moins une extension et une généralisation de ses usages »

Chargé en mai 2012 d'une mission de conseil sur le recours aux technologies de l'Internet des objets, le **Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET)** a rendu, en mars 2013, son rapport **« Internet des objets et logistique. *Vers des nets avec des objets*. Situation internationale, perspectives des acteurs et débats »**. Ses auteurs, Jean-Pierre Dardayrol, Ingénieur général des mines, Loïc Lenoir de la Cochetière, et Claudine Duschene, contrôleur général économique et financier, y mentionnent que « la méthode retenue a été celle d'une consultation d'acteurs, selon la méthode du Delphi, complétée par des entretiens en face à face et un colloque-débat. La restitution d'une synthèse des travaux a été faite lors d'un séminaire organisé le 18 octobre 2012. Ce séminaire réunissait une quarantaine d'experts invités. La restitution a été poursuivie par trois débats portant sur les trois sujets jugés les plus cruciaux par les participants à l'enquête : les données personnelles et la vie privée ; l'intelligence économique et la cybercriminalité ; le passage à l'échelle ? »

Au final, précise le rapport, **« on peut retenir quatre messages consensuels des acteurs. »**

1. L'internet des objets est une perspective motivante et crédible.

Récusant généralement le schéma d'un Internet global et universaliste, les acteurs consultés prévoient assez unanimement un développement rapide des Internet « avec des objets ».

2. Un mouvement de moyen-long terme est engagé pour tirer profit des potentialités des Internet des objets.

Les acteurs estiment que les Internet « avec des objets » seront largement diffusés d'ici cinq à sept ans. Les technologies et les applications viseront d'abord les contenants pour les besoins de la chaîne logistique puis également les contenus. Les principaux secteurs d'application seront ceux de la traçabilité, des contrôles réglementaires et de la lutte anti-contrefaçon. Le constat partagé est que l'écosystème est disponible, de la recherche jusqu'à l'offre de services. Les technologies sont industriellement disponibles, mais le passage à l'échelle reste souvent à tester au-delà des preuves de concept abondantes.

3. La généralisation de l'Internet des objets repose sur des logiques originales, propres à chaque acteur dans un contexte aux aspects pluriels.

Le déploiement à large échelle d'applications de l'Internet des objets est devenu possible et réalisable à court-moyen terme, sous certaines conditions. Les moteurs essentiels du développement des Internet des objets seront l'économie des entreprises (optimisation des chaînes de traitement en vue d'une réduction des coûts) et la sécurité, sous tous ses angles : de l'intégrité des contenants et des contenus jusqu'à l'antiterrorisme. Les acteurs ne se projettent pas dans un système global mais dans un monde où coexisteront des pluralités de standards, de technologies, d'architectures et d'opérateurs…

4. A terme, la massification des usages passe par la réponse à plusieurs défis, notamment concernant la protection de la vie privée et la cyber sécurité.

Alors que cela n'était pas le cas pour l'Internet des documents, les utilisateurs sont cette fois prévenus ex-ante des difficultés et des risques potentiels. La question du respect de la vie privée et de la gestion des données personnelles est considérée comme un point crucial. En effet, la question du statut des données traitées dans le cadre des Internet avec des objets pose de nombreuses questions au regard du cadre légal actuel

Quatre mesures sont attendues par les acteurs et paraissent de nature à créer un environnement plus favorable aux entreprises, aux administrations et aux plates-formes françaises de logistique dans le domaine de l'Internet des objets appliqué à la logistique :

1. Mettre en œuvre un programme de recherche et de transfert relatif aux modèles d'affaires et aux conditions de succès des projets, notamment coopératifs. Ce programme pourrait s'appuyer sur les centres existants : Université du Havre, INRIA de Lille, Écoles des mines de Paris et Saint-Étienne…
2. Assurer l'excellence de la France dans le domaine de la logistique internationale en déployant une gamme d'applications au profit des plates-formes aéroportuaires et portuaires ainsi que des administrations (DGDDI, DGCCRF…) dans le cadre d'un plan national. L'identification de ces applications devra se faire grâce à une mission ad hoc largement gérée par les professionnels des secteurs concernés.
3. Définir un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée favorisant le développement compétitif des activités et des entreprises en France, par exemple sous forme d'une loi d'expérimentation ou de lignes directrices de la CNIL.
4. Développer les compétentes en matière de cyber sécurité au sein des administrations compétentes (Police, Gendarmerie, ANSSI…) et identifier un guichet unique de conseil et d'alerte pour les entreprises et les administrations.

Au final, insiste le rapport du CGEIET, même si les analystes divergent sur les échéances, les communautés d'acteurs s'accordent pour considérer que **« la période 2014-2020 sera cruciale et connaîtra, si ce n'est la massification des applications des technologies de l'Internet des objets, du moins une extension et une généralisation de ses usages tant en termes de finalité que de catégories d'objets. »**

Il ne fait donc aucun doute que « l'ère de la généralisation s'ouvre, avec des applications ciblées sur une entreprise, un produit, un groupe de produits ou bien encore une marque… Les secteurs les plus porteurs de novations semblent être : le secteur hospitalier, de la santé, de la dépendance et du bien-être ; la ville intelligente et la gestion des flux (eau, énergie, véhicules, personnes) ; le secteur du commerce et du marketing. »

Toutefois, prévient ledit rapport, gare au retard pris, car « dans [cette] compétition économique et politique, les pays industriels d'Asie affirment leurs ambitions… »

La Chine a mis en place de façon volontariste une politique holistique qui vise à faire de « la Chine le pays de l'Internet des objets en 2015 ». Cette politique semble mobiliser des moyens considérables, elle est portée au plus haut niveau de l'État, favorisée par la place de ce pays en tant qu'exportateur (et importateur) d'objets de tous types… Singapour a également mis en place une politique globale pour l'Internet des objets, associant les autorités et le secteur privé, créant des centres de ressources et développant des applications dans de nombreux domaines : ports, aéroports, environnement, transports, santé… Enfin, la Corée du sud et la Malaisie ont engagé des politiques qui semblent plus sectorisées et qui reposent sur des réalisations dans des secteurs à enjeux jugés immédiatement prioritaires : gestion de la ville, de l'eau et des transports, contrôle des pollutions ou des frontières…

« L'approche aux Etats-Unis est moins médiatisée, poursuit le rapport, cependant, de nombreux éléments montrent des investissements pour des réalisations concrètes et financièrement rentables. Les pouvoirs publics ne sont pas absents des réalisations : à titre d'exemple, la FCC vient de créer une direction des soins (healthcare) pour traiter le sujet de l'Internet des objets pour les soins, à domicile et à l'hôpital.

En revanche, est-il mentionné, si « les services de la Commission de l'Union européenne ont beaucoup communiqué sur ce sujet dans les années 2007-2009 », il apparaît que, depuis, « leur activité est redevenue plus réduite... »

FICHE I.2.3

Le développement de l'Internet des objets soulève des enjeux économiques et sociaux, mais aussi politiques, philosophiques, cognitifs, juridiques et éthiques

L'internet des objets constitue « un réseau de réseaux qui permet, via des systèmes d'identification électronique normalisés et unifiés, et des dispositifs mobiles sans fil, d'identifier directement et sans ambiguïté des entités numériques et des objets physiques et ainsi de pouvoir récupérer, stocker, transférer et traiter, sans discontinuité entre les mondes physiques et virtuels, les données s'y rattachant » : telle est la définition que proposent Pierre-Jean Benghozi, Sylvain Bureau et Françoise Massit-Folléa, au début de leur ouvrage « L'internet des objets. Quels enjeux pour l'Europe ? » paru en 2009.

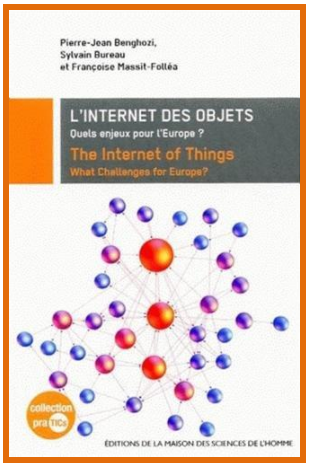

L'internet accueille aujourd'hui des milliards de connexions et d'échanges qui en font l'outil le plus puissant jamais inventé pour le partage de l'information. En quelques décennies, il est devenu le moteur de profondes transformations dans la vie des entreprises, des individus et des institutions. Cet élan n'est pas près de cesser et, dans tous les pays, ingénieurs et techniciens, industriels et sociétés de services, chercheurs de toutes disciplines et responsables politiques sont déjà en train de dessiner l'internet du futur. La perspective est celle d'un monde de connexion encore plus dense, entre les hommes mais aussi avec les objets, une connexion permanente et de plus en plus invisible, qui engendre autant de craintes qu'elle est porteuse de promesses… Elle pose sous de nouvelles formes la question des relations entre innovation et marché, entre ressources techniques et applications de services, mais également entre sécurité et liberté. Elle perpétue et renforce le besoin d'une gouvernance *transparente, multilatérale et démocratique* qui a irrigué les débats du Sommet mondial sur la société de l'information. L'enjeu est de répondre aux incertitudes tant industrielles que réglementaires et aux préoccupations éthiques d'accessibilité, de diversité culturelle et de protection des libertés.

Entre avancées technologiques et méconnaissance des usages, entre harmonisation des standards et aléas de la compétition économique, l'Union européenne est confrontée à trois défis majeurs :

- ✓ **Comment articuler de manière partagée, durable et à moindre coût, des réseaux diversifiés ?**
- ✓ **Comment guider l'innovation et favoriser la croissance économique ?**
- ✓ **Comment faire en sorte qu'un réseau de réseaux conçu comme « ubiquitaire » ne soit pas excessivement intrusif ?**

Le 7ème programme-cadre européen de recherche sur les technologies de l'information et de la communication marque une étape importante. Il est largement consacré aux réseaux et aux services du futur.

Quatre aspects essentiels y sont abordés :

1. **les nouvelles infrastructures de réseaux (très haut débit, sans fil, mobile),**
2. **le développement des logiciels et des plateformes de services,**
3. **l'exploration des technologies 3D Media,**
4. **l'intégration des puces RFID (Radio Frequency Identification systems) et des adresses IP conduisant à ce qu'on appelle « l'internet des objets ».**

En fonction des acteurs, et de leurs intérêts parfois divergents, il est difficile de trancher entre *révolution* ou évolution **technique. Le web sémantique, les nanotechnologies, les Next Generation Networks vont renouveler dans un proche avenir la physionomie de l'internet. Mais la présente étude a choisi de partir des usages, avérés ou émergents, pour questionner ces mutations. C'est pourquoi elle est consacrée à l'internet des objets qui a largement entamé son déploiement, qui focalise un très grand nombre de recherches en cours, aussi bien en sciences et techniques qu'en sciences sociales et, surtout, qui suscite les interrogations les plus pressantes dans le débat public. La manière dont l'IdO est appréhendé est très largement structurée par les infrastructures disponibles, les processus de suivi déjà existants (en particulier les codes-barres) ainsi que les acteurs en place (développeurs, tiers de confiance). Néanmoins son développement ne saurait se limiter aux seules questions techniques de la RFID. Il soulève des enjeux économiques et sociaux, mais aussi politiques, philosophiques, cognitifs, juridiques et éthiques dont la perception, par le grand public comme par les autorités, n'est pas exempte d'ignorance et d'amalgames...**

Le chapitre 2 de l'ouvrage que cosignent Pierre-Jean Benghozi, Sylvain Bureau et Françoise Massit-Folléa est justement intitulé : **« Importance et enjeux de l'internet des objets »**, avec d'emblée l'affirmation que « la montée en puissance des applications de l'Internet des objets peut s'observer dans plusieurs secteurs ou registres des activités sociales : des plus personnelles (animaux familiers, santé) aux plus industrielles (gestion logistique) » et donc le constat que « le large spectre des applications d'ores et déjà observables indique que nous sommes aujourd'hui face à une tendance bien ancrée. »

L'Internet des objets représente « un relais de croissance pour l'économie » car il « appelle des investissements importants pour soutenir la recherche et le développement, pour perfectionner les puces, les marqueurs et les lecteurs, pour créer et diffuser de nouveaux services. »

Ces investissements et ces développements sont opérés au niveau des États, des entreprises comme des individus ; ils devraient constituer un relais de croissance sérieux pour l'internet. De telles innovations en matière d'usage et de technologies s'observent dans les pays occidentaux comme dans les pays émergents. Ils constituent à ce titre un axe stratégique pour les opérateurs de télécommunications. La multiplication d'applications associées à l'IdO pourrait d'une part contribuer à la valorisation des architectures à haut débit (Ultra Broad Band) encore liées à des incertitudes quant aux modes de valorisation des nouveaux réseaux et à la nature des applications à même d'appuyer leur mise en œuvre. Elle pourrait également, dans le cadre d'utilisations élargies disséminées sur tous les territoires, soulever des problèmes importants de bande passante, du fait du flux des connexions et de leurs redondances. Le cas de la Chine est de ce point de vue intéressant : 73 millions d'utilisateurs, soit 29 % des internautes, se connectent en effet via leur téléphone mobile et ce chiffre connaît une croissance bien plus importante que celui des connexions par ordinateur portable

L'Internet des objets pourrait également constituer « une opportunité de réduire la fracture Nord-Sud » et être « à même d'apporter des solutions inédites à certains problèmes spécifiques aux pays en croissance ou disposant d'infrastructures administratives insuffisamment robustes. En ouvrant des formes nouvelles d'automatisation des dispositifs d'information et de suivi, il peut offrir des substituts à des processus de gestion, de gouvernance et de coordination mal consolidés. L'IdO peut trouver, dans ces pays, des opportunités de croissance inattendues, à l'image de celles que l'on peut déjà y constater pour d'autres technologies de l'information et de la communication, telles que le courrier électronique ou la téléphonie mobile. »

Ce développement pourrait être facilement appuyé par les organismes internationaux dans la mesure où plusieurs de leurs champs d'intervention sont directement concernés par les applications envisageables. C'est le cas de la santé et de la prévention des dangers associés à la contrefaçon des médicaments ; c'est aussi celui de l'amélioration de la gestion de l'eau, ou encore de l'anticipation des risques climatiques et géologiques. Ces exemples ne sont bien sûr pas fournis au hasard mais ils correspondent chacun à des expérimentations ou des solutions existantes.

Mais les auteurs insistent aussi, notamment dans le chapitre 5 de leur ouvrage, sur tout ce qui pourrait relever de la prévention des risques, abordée sous différents angles :

- ✓ **Gérer les risques environnementaux,**
- ✓ **Prévenir les risques éthiques et juridiques,**
- ✓ **Éviter les risques économiques,**
- ✓ **Maintenir un niveau de protection élevé en Europe.**

Il s'agira aussi de veiller à « écouter et informer l'opinion sur l'Internet des objets » car les enquêtes réalisées ces dernières années mettent en exergue deux risques : « la crainte d'une utilisation abusive des données [et] l'inquiétude des citoyens relative à leur vie privée ».

Reste, au final, que, selon les auteurs de cet ouvrage fort dense, il paraît essentiel de souligner que **« la gouvernance de l'internet du futur devra être multipolaire et multi-acteurs. »** Ils s'en expliquent : **« la gouvernance actuelle de l'internet vise un outil. Dans le cadre de l'Internet des objets, elle devra évoluer pour s'appliquer à un environnement… La construction de la confiance passe par de multiples chemins… »**

FICHE I.2.4

Selon Philippe Gautier et Laurent Gonzalez, « cette révolution, en cours, remet profondément en cause nos vieux modèles sociaux, techniques ou économiques »

« L'Internet des Objets prolonge le Web 2.0 mais pose clairement la question de notre capacité à concevoir des outils toujours plus puissants. Soit les objets, grâce à leurs intelligences logicielles associées, y deviennent des *acteurs partenaires* agissant sous notre contrôle : c'est-à-dire non seulement des assistants mais aussi et surtout des conseillers, des décideurs, des organisateurs ou encore des agents économiques… Soit il faut nous préparer au chaos numérique. Cette révolution, en cours, remet profondément en cause nos *vieux* modèles sociaux, techniques ou économiques. »

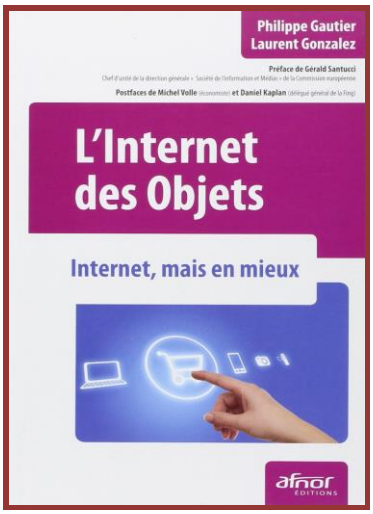

Dans **« L'Internet des objets : Internet, mais en mieux »**, paru en juillet 2011, Philippe Gautier et Laurent Gonzalez démontrent qu'Internet est un écosystème en constante évolution. Sa dernière déclinaison ? Les objets, qui deviennent progressivement des acteurs à part entière de nos organisations. C'est cette nouvelle évolution que ce livre veut raconter et expliquer, et les auteurs mènent une réflexion sur la signification profonde du concept, ainsi que sur les principaux enjeux qui pourraient en découle. Pour eux, la mutation semble imminente Elle est, d'une part due à la complexification croissante des processus à traiter dans les systèmes informatiques (notamment au travers de la multiplication des données évènementielles, en contexte) et d'autre part à la montée en puissance des objets-acteurs qui, à des niveaux très subsidiaires, sont capables de réagir (en tant qu'auxiliaires de gestion) à ces évènements.

Gérald Santucci, Chef d'unité à la direction générale **« Société de l'information et Médias »** de la Commission européenne, le confie dans sa préface : « Voici donc un livre qui fera date dans l'histoire de la compréhension des enjeux technologiques, économiques, juridiques et sociétaux de l'Internet des Objets. Les auteurs ont eu le courage d'analyser ce concept afin de nous montrer, de façon pédagogique, par le biais de questions élaborées et de réponses claires et précises, que **l'Internet des Objets est sans doute le nouveau paradigme auquel les sociétés humaines vont bientôt se trouver confrontées** et dont l'évolution pèsera dans une large mesure sur l'avenir de l'économie mondiale et sur la représentation que se fait l'homme de sa place sur Terre. La véritable révolution est dans le fait que les objets (*cyberobjets*) sont appelés à devenir des nouveaux acteurs, des acteurs autonomes, de l'économie planétaire. »

Ce livre constitue à ce jour la meilleure explication et la meilleure présentation qui soient de la gouvernance de l'Internet des Objets. Il aborde avec précision et sans tabous la question de l'identification des objets, notamment en dévoilant les enjeux liés à la problématique du « nommage ». Il préconise judicieusement de substituer un « contrôle des objectifs » à l'actuel « contrôle des moyens » qui monopolise actuellement le débat sur les enjeux sociétaux de l'Internet des Objets. Les auteurs montrent par ailleurs que l'Internet des Objets fait intervenir également des Systèmes d'information privatifs, communautaires… d'où un risque majeur d'éclatement (aboutissant, […] au « chaos ») de l'univers numérique qui pourrait bien se révéler incapable d'assurer l'intégration des applications, notamment mobiles, en nombre croissant. Ce qui est fascinant et aussi source d'inspiration, c'est le positionnement des auteurs à la confluence de la technique, de l'entreprise et de la philosophie. Ils convoquent avec pertinence des auteurs aussi divers qu'Homère,

Henri Laborit, Lamartine, Karl Popper, Teilhard de Chardin, Boris Vian, et bien d'autres, pour illustrer leur argumentation et conclure leur ouvrage en posant clairement l'enjeu essentiel de l'Internet des Objets : l'avènement des « Cyberobjets » est l'occasion quasi inespérée pour l'homme d'échapper au destin funeste que lui promet la juxtaposition des crises écologique, financière, énergétique et sociétale. Pour saisir cette occasion, il faut oser réinventer le futur en pérennisant l'utilité des objets par l'adjonction de propriétés d'auto-apprentissage et d'auto-dépannage, c'est-à-dire en fin de compte d'une forme d'intelligence… L'Internet des Objets peut être porteur d'un autre modèle économique qui ne ferait plus dépendre l'économie marchande de l'obsolescence toujours plus rapide des objets. »

Daniel Kaplan, Délégué général de la Fondation pour l'Internet Nouvelle Génération, relève, dans sa postface, que « la perspective systémique qu'adopte cet ouvrage ouvre une perspective beaucoup plus vaste, la seule, selon moi, qui autorise l'utilisation du mot *internet* à côté d'*objets*. Cette perspective est celle d'une combinatoire presque infinie d'interconnexions, de combinaisons, de collaborations entre les *objets* (leurs propriétés, leur présence, leur logique interne…), les informations qu'ils produisent, captent et émettent, les systèmes qui les produisent ou les reconnaissent, et les humains qui, puisqu'il s'agit d'internet, font partie du même réseau. »

Quant à l'économiste Michel Volle, illustrant son propos d'exemples concrets, il estime que « les prothèses que l'Internet des objets va nous procurer viendront se placer parmi celles dont nous disposons déjà. Point n'est besoin de penser aux béquilles, membres articulés et chaises roulantes : la vie courante, *normale*, s'appuie sur une foule d'artefacts. Pour vous préparer à la dissémination des objets communicants, remémorez-vous vos apprentissages : comment cela s'est-il passé lorsque vous avez appris à conduire ? À vous servir d'un traitement de texte ? D'un tableur ? Rappelez-vous votre première leçon de moto : ayant peur de tomber, vous refusiez de vous pencher dans les virages et cela vous faisait tomber dans le fossé extérieur. Il est passionnant d'explorer le futur lointain mais il est urgent de s'occuper du futur proche. De ce dernier point de vue, l'Internet des objets apparaît comme une étape naturelle de l'informatisation de l'économie et de la société, du déploiement du numérique. »

Pour Philippe Gautier et Laurent Gonzalez, « l'internet des objets marque cette étape importante de notre histoire où l'homme doit trouver les moyens de se réconcilier avec l'automate et apprendre à tirer profit de la puissance que ce dernier lui procure sans avoir à en subir la rigidité potentiellement destructrice. Avec l'arrivée en masse des technologies sensorielles et la masse incroyable d'informations événementielles qu'elles génèrent dans nos organisations, les objets (ou cyberobjets) deviendront des acteurs à part entière de nos organisations et s'y intégreront naturellement pour peu que nous changions notre façon de faire : acceptons-les en tant qu'auxiliaires utiles, d'autant que les techniques et méthodes de conception pour les élaborer existent déjà et sont mises en œuvre par certains protagonistes du marché… »

Et ils précisent : « ces changements ne sont pas nécessaires qu'en informatique : les crises écologiques, politiques, sociétales ou énergétiques sont également là pour nous rappeler qu'il s'agit d'un nécessaire changement global des mentalités… »

Répondant à la question « Quel marché l'internet des objets représente-t-il ? », posée lors de l'interview donnée, en juin 2013, à « Place publique, le site des initiatives citoyennes, » Philippe Gautier reconnut que « c'est un marché inimaginable. À terme, n'importe quel objet manufacturé sera susceptible de disposer d'une dualité objet physique/intelligence logicielle associée. Cela concerne les milliards d'objets de la planète, mais aussi les macro-objets qu'ils formeront selon les circonstances. Des avatars de matières premières, de produits finis, d'assemblages vont donner, associés les uns aux autres, un cyber-immeuble, un cyber-quartier voire une cyber-ville qui auront autant de représentations logicielles complexes associées à leurs cycles de vie. » Puis, le journaliste l'interrogeant pour savoir « à quelle échéance prévoyez-vous une telle extension ? », Philippe Gautier admit que « c'est très difficile à dire... Aujourd'hui les choses avancent mais se font encore de manière timorée, par tâtonnements. À 5 ans nous connaitrons certainement de grandes révolutions. À échelle de 50 ou 100 ans, ce que je raconte passera pour une vision d'enfant. » Pour l'heure, « les luttes d'influence et les compromis à venir sont les seules prédictions possibles en la matière. Nous sommes au tout début d'une accélération dans la perception de cette problématique… »

FICHE I.2.5

D'après le cabinet Gartner, « en 2015, dans le monde, les villes intelligentes devraient accueillir 1,1 milliard d'objets connectés. Et la barre des 10 milliards pourrait être dépassée en 2020… »

Gartner
WHY GARTNER ANALYSTS RESEARCH EVENTS CONSULTING ABOUT
Search

Newsroom

Newsroom \ Announcements \ Gartner Says Smart Cities Will Use 1.1 Billion Connected Things in...

Press Release

Egham, UK, March 18, 2015

View All Press Releases

Gartner Says Smart Cities Will Use 1.1 Billion Connected Things in 2015

Smart Homes to Lead with 294 Million Connected Things in Use in 2015

Increasing urbanization is putting unprecedented pressure on city mayors to constantly balance the challenge of resource constraints against environmental sustainability concerns. Gartner, Inc. estimates that 1.1 billion connected things will be used by smart cities in 2015 (see Table 1), rising to 9.7 billion by 2020.

Smart homes and smart commercial buildings will represent 45 percent of total connected things in use in 2015, due to investment and service opportunity, and Gartner estimates that this will rise to 81 percent by 2020. "Smart cities represent a great revenue opportunity for technology and services providers (TSPs), but providers need to start to plan, engage and position their offerings now," said Bettina Tratz-Ryan, research vice president at Gartner.

Gartner defines a smart city as an urbanized area where multiple sectors cooperate to achieve sustainable outcomes through the analysis of contextual, real-time information shared among sector-specific information and operational technology systems.

"The majority of Internet of Things (IoT) spending for smart cities will come from the private sector. This is good news for TSPs as the private sector has shorter and more succinct procurement cycles than public sectors and cities," said Ms. Tratz-Ryan.

Table 1. Connected Things Installed Base Within Smart Cities (in Millions)

Smart City Subcategory	2015	2016	2017
Healthcare	9.7	15.0	23.4
Public Services	97.8	126.4	159.5
Smart Commercial Buildings	206.2	354.6	648.1
Smart Homes	294.2	586.1	1,067.0
Transport	237.2	298.9	371.0
Utilities	252.0	304.9	371.1
Others	10.2	18.4	33.9
Total	1,107.3	1,704.2	2,674.0

Le cabinet américain Gartner en a fait mention dans un communiqué de presse du 18 mars 2015 : **« en 2015, dans le monde, les villes intelligentes devraient accueillir 1,1 milliard d'objets connectés. Et la barre des 10 milliards pourrait être dépassée en 2020… »**
L'étude propose une cartographie des services urbains les plus touchés par l'internet des objets. Les maisons et appartements intelligents s'installent en tête avec 30% de part de marché aujourd'hui et 40% en prévision pour 2017. Selon le cabinet, les résidents investiront de plus en plus dans les objets interactifs comme les systèmes d'éclairage LED, les services de monitoring de la santé, les serrures intelligentes et les capteurs de détection de mouvement ou de présence de monoxyde de carbone. Les systèmes de LED ne se contenteront plus d'éclairer, mais intégreront de nouvelles fonctions autour de la sécurité, de la santé, de l'analyse de la pollution et des services personnalisés. Les autres domaines d'activité en pointe sont respectivement ceux de l'immobilier d'entreprise intelligent (18% en 2015 et 24% en 2020), des transports et des utilités (réseaux de distribution de l'eau, du gaz, de l'électricité). Les modes de déplacement sont susceptibles de connaître une forte poussée d'innovation avec le déploiement des systèmes de guidage dynamique et de régulation du trafic. L'Etat de Californie aux Etats-Unis et la Grande-Bretagne déploient déjà des émetteurs radio ou capteurs le long des routes pour une gestion du trafic en temps réel et les villes européennes et nord-américaines développent des solutions de stationnement intelligent avec la pose de capteurs sur les places de parkings en surface. Le secteur de la mobilité électrique devrait lui aussi sensiblement progresser avec la présence de systèmes prédictifs embarqués dans les véhicules fournissant au conducteur des indications sur les stations de recharge de proximité disponibles juste à temps. Quant au secteur de la santé et de la remise en forme, il représenterait une niche estimée à 38 milliards de dollars de chiffre d'affaires d'ici à 2020… L'internet des objets commence également, avec les Smart-Grid, à toucher les secteurs de l'énergie, de l'environnement et de la réservation touristique, désormais considérés comme monétisables. Et, cerise sur le gâteau, selon Bettina Tratz-Ryan, vice-présidente de la recherche chez Gartner, la valeur ajoutée de l'internet des objets proviendra surtout de l'information et de l'analyse des données produites. Elles permettront d'établir des relations entre les services et les transactions effectuées par les consommateurs : « ce nouveau segment permet d'envisager une chaîne de valeur multidimensionnelle avec une gamme élargie de partenaires », conclut-elle.

D'après une étude du cabinet Roland Berger, 60 % des 35 premiers assureurs européens proposent déjà des solutions connectées (via des applications sur smartphone ou des capteurs) dans le domaine de la voiture. L'Italie et le Royaume-Uni sont les pays les plus avancés en la matière, tandis que, en France, trois des assureurs du Top 5 s'y sont mis. Pour l'heure, les offres les plus poussées vont jusqu'à accorder des ristournes sur les assurances ou des récompenses aux bons conducteurs. Mais aucun des grands opérateurs européens ne pratique encore le *pay how you drive* (payez comme vous conduisez) intégral.

FICHE I.2.6

Le livre blanc *La révolution du commerce par les objets connectés*, note que « le marché des objets connectés est en pleine croissance, et promet d'être de grande ampleur »

Paru fin 2014, le livre blanc **« La révolution du commerce par les objets connectés »**, rédigé par Pauline Calvez, Frédéric Delerue, Jean-Baptiste Jarreau, Maryse Schryve et Fiona Stucki s'ouvre par un constat : « Les objets connectés sont les sujets à la mode de ces derniers mois, tout comme le Big Data déjà l'année dernière… »

Ils envahissent le quotidien des sportifs professionnels, mais aussi des amateurs qui ont soif de mesurer leur performance au travers d'un outil technologique, simple, rapide, connecté et relié à leur compte Facebook… ou à leur montre ! Mais qu'en est-il réellement de ces objets connectés qui relient les marques directement à leurs consommateurs ? Véritable levier relationnel pour celles-ci ou gadget qui comme le big data ne serait peut être qu'un mirage ponctuel dont personne n'a vraiment la clé ?

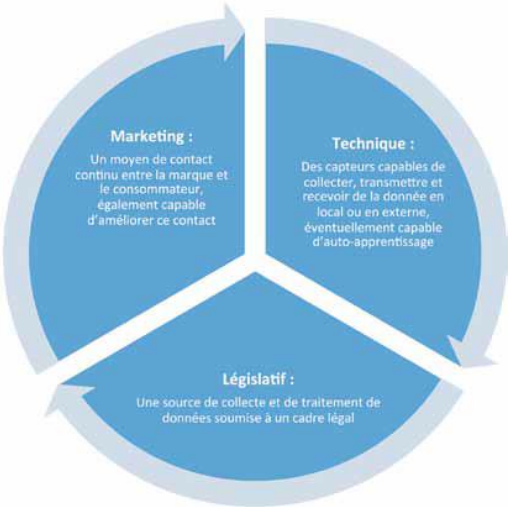

Un objet connecté permet d'échanger des informations entre une entreprise et un consommateur.

Ainsi, le consommateur et la marque peuvent interagir :

- ✓ **les objets sont capables de collecter des données qui, soit directement soit par croisement, permettent d'apporter de l'information ou un contrôle à distance d'autres objets ;**
- ✓ **ces informations permettent au consommateur d'avoir une meilleure perception de son environnement de vie ;**
- ✓ **ces informations collectées peuvent être transmises et permettre à la marque de traiter et/ou commercialiser ces données et d'en tirer un bénéfice.**

Les outils de traitement de données sont la clé technique de la promesse des objets connectés car ils permettent le traitement et la transformation des informations brutes en informations utiles et utilisables après analyse croisée. C'est l'exploitation de cette information, mise à jour en continu durant le fonctionnement de l'objet, qui délivre la vraie valeur ajoutée sur laquelle appuyer la promesse.

Ce livre blanc fait apparaître que « les objets connectés vont modifier la chaîne de valeur actuelle du distributeur et améliorer sa productivité. »

« Avec l'implémentation des objets connectés, le principal enjeu pour les distributeurs est le gain de temps dans les processus et donc le gain de productivité. L'enjeu principal d'une enseigne de retail a toujours été la rapidité et la réduction du temps de vente. Si on arrive à réduire le temps d'une vente, à masse salariale inchangée, alors la productivité de l'enseigne va automatiquement augmenter. » Jean-Marie André (BeSpoon)

L'utilisation de la technologie RFID, par exemple, vient augmenter les capacités du retailer.

« Pour les retailers c'est un bouleversement qui arrive mais qui leur permet de mieux faire un métier qu'ils ne font pas de manière optimum au jour d'aujourd'hui : plus vite, plus juste. Par exemple, lors de la livraison de colis en entrepôt, au lieu de contrôler par échantillonnage les colis, je peux maintenant passer l'ensemble dans un tunnel et contrôler 100% des quantités. La productivité explose ! En magasin, au lieu des inventaires annuels, grâce à des raquettes je passe devant un linéaire, je peux contrôler 1500 références à la minute. En encaissement aussi : au lieu de chercher le code barre ou l'étiquette je n'ai qu'à simplement passer le produit pour qu'il soit comptabilisé ! » Charles Delachaise (Embisphere)

L'objet connecté améliore la qualité de service offert au consommateur, et c'est toute la filière économique du distributeur qui peut être augmentée par l'implémentation des objets connectés.

Si les objets connectés permettent une rationalisation des process, le distributeur prend un risque en se lançant dans des installations longues.

« Les entreprises voient les objets connectés comme une opportunité, bien que les temps de développement du hardware soient plus longs que ceux du software. » Chekib Gharbi (CITC-EurarFID)

Ces installations longues mais aussi coûteuses, pourraient être obsolètes avant même leur mise en œuvre complète.

« Fournir au distributeur de l'information plus fine et en temps réel sur l'usage du produit par le consommateur permet, de fait, une amélioration de la logistique dans la chaîne de valeur et dans le magasin : maîtrise des stocks, localisation des produits… Attention à l'usage d'objets connectés à même la surface de vente, il y a de vraies problématiques de connectivité dans les magasins. Les signaux habituels peuvent être brouillés et l'installation de systèmes comme la RFID et le beacon reste aujourd'hui encore très coûteuse. »
Vincent de Schryver (Spécialiste Digitalisation to/in store)

Les technologies aujourd'hui disponibles restent relativement onéreuses ; la productivité pourrait être améliorée mais il faut également compter avec l'investissement indispensable pour mettre en place ces objets au sein des entreprises.

Les consommateurs deviennent de plus en plus des individus connectés. Face à cette évolution, si le distributeur veut garder une place privilégiée auprès du consommateur, peut-il continuer à proposer la même offre ? La définition même du distributeur comme acheteur et revendeur de produits sera-t-elle toujours d'actualité dans un monde où tous les objets seront connectés ?

« L'enjeu de la grande distribution n'est plus seulement de vendre des produits mais d'aller vers le serviciel. Avec les objets connectés, nous tendons vers une économie de la fonctionnalité. Tout est inclus : de la pose d'un objet à un service associé. La valeur client ne se fait plus sur le produit mais sur la notion de service associé. » Jacques Poly (Atos Worldline)

Pour s'adapter à l'exigence des consommateurs, les distributeurs vont devoir revoir leur offre et tendre vers une offre de services.

« Le véritable enjeu pour le distributeur est de faciliter la vie du consommateur grâce à des dispositifs connectés : le client est paresseux et il privilégie de plus en plus le rationnel et le *sans contrainte*… L'offre du distributeur doit s'y adapter en proposant du service qui sera la vraie plus-value et un élément de différenciation, en dehors du contrat de base produits/prix/services et pour pouvoir rivaliser avec le e-commerce et ses leaders. » Jean Marc Megnin (Altavia)

Les objets connectés apportent au distributeur une information plus fine sur les consommateurs.

« De manière assez transparente, les objets connectés peuvent amener à donner des informations très précises sur nos modes de vie au quotidien. Par exemple, la scanette de Chronodrive permet de donner de l'information enrichie : sur le moment de consommation, la fréquence de renouvellement du produit, et même sur les autres produits consommés par le client. Et en savoir un peu plus sur les modes de vie peut amener les distributeurs à proposer des services additionnels qui viendraient améliorer le quotidien. »
Vincent De Schryver (Spécialiste Digitalisation to/in store)

L'objet connecté au cœur de notre quotidien permettra au distributeur de recueillir de la donnée qualifiée et de la réutiliser pour offrir un service étendu après achat.

« L'utilisateur produit un grand nombre de données et leur stockage va permettre de créer de nouveaux services. Une entreprise peut par exemple traiter de la donnée relative à la température. À partir des données personnelles de température stockées, cette entreprise va en produire de nouvelles qui seront alors en retour stockées dans ladite box, que l'on pourrait appeler un datastore personnel. Ces nouvelles données pourraient alors intéresser une autre entreprise qui s'en servira pour produire un nouveau service… Le but est de produire de nouveaux services une fois le produit sorti du magasin. » Cédric Dinon (ISEN)

Cette offre augmentée est une opportunité pour le distributeur de lier une relation de plus en plus privilégiée avec son client en lui offrant un service étendu dans le temps et dans son champ d'action. Les objets connectés vont devenir un véritable vecteur de fidélisation.

À l'heure du tout connecté, les objets connectés permettent de créer de nouvelles opportunités d'interactions avec le client. Ils viennent s'intégrer dans le parcours client que ce soit on ou offline pour échanger et interagir avec lui de manière personnalisée et ainsi lui proposer une expérience d'achat enrichie et customisée.

« Les comportements des consommateurs se modifient profondément avec la montée en puissance des NTIC. Les objets connectés deviendront un média central pour s'adresser aux nouvelles générations de consommateurs : millenials, boomers, et autres digital natives. Ce sera donc pour le distributeur un nouveau canal de relation client, qui lui permettra entre autres de contenir la fuite de ses clients vers le e-commerce et ramener les clients dans les points de vente physique. »

Jean-Marc Megnin (Altavia)

Et le e-commerce n'est pas en reste…

« Les pureplayers sont les acteurs qui s'intéressent le plus aux objets connectés : ils simplifient la relation avec le client. Grâce à l'interaction proposée par les objets connectés, les interactions entre le produit et le client seront facilitées par la création de nouvelles applications. Le device devient un moyen d'interaction entre le client et la marque. Les objets connectés ouvrent de nouveaux champs au monde du web et de l'internet mobile. Auparavant, on disait que les sites web étaient la fenêtre pour observer le monde. Les objets connectés permettent eux de créer le lien entre le monde physique et le monde virtuel. Les outils communiquent et deviennent même capables d'apprendre. Ils peuvent autogérer leur environnement. »

Chekib Gharbi (CITC-EuraRFID)

La multiplication des objets connectés offre aux marques l'opportunité de transformer tout objet en interface commerciale : demain, la frontière entre commercial et non-commercial va devenir de plus en plus floue.

« À la question : pourquoi les commerçants veulent nous faire sortir notre téléphone ? Quand vous arrivez dans un magasin, vous êtes anonyme : les vendeurs ne vous connaissent pas, ni votre projet, ni votre profil, ni vos besoins. à l'inverse, les sites marchands savent tout de vous grâce aux cookies. C'est pourquoi les commerçants traditionnels veulent mettre au point des technologies qui permettront de vous identifier (à l'image de la géolocalisation en magasin) liées à des applications qui leur serviront à vous repérer. L'idée est d'arriver à implémenter l'équivalent d'un «cookie» sur le smartphone. Mais il faudra beaucoup de réglages pour faire accepter cette implantation aux consommateurs, car une personnalisation trop forte peut effrayer. »

Benoit Georges (Les Echos)

Cette ultra-personnalisation de l'expérience est une belle opportunité d'interaction avec le consommateur pour le guider dans sa décision d'achat.

« Le ciblage devient beaucoup plus interactif précis et pertinent et peut potentiellement m'intéresser ! Ce message peut alors être déclencheur d'une vente ! C'est une pratique gagnant-gagnant et le consommateur jouera le jeu s'il s'estime gagnant et qu'il y trouve un avantage (exemple : une réduction de prix). Google est aujourd'hui très envahissant, mais énormément de personnes y vont parce qu'elles y gagnent quelque chose : les solutions sont gratuites ! Si je suis d'accord pour être le produit c'est bien parce que j'y trouve un avantage. »

Charles Delachaise (Embisphere)

L'interaction qu'offrent les objets connectés peut potentiellement apporter un nouveau souffle au commerce et au magasin. À ce stade, cela reste toutefois encore à expérimenter.

Flux d'informations en continu, relation resserrée entre la marque et le client... tels sont les défis auxquels les distributeurs vont devoir répondre dans une économie du tout connecté. Les objets connectés ouvrent-ils une nouvelle "boîte de Pandore" ? Avec plus de 80 milliards d'objets connectés, l'information sur le consommateur sera infinie et discontinue, les distributeurs seront-ils prêts à la gérer ?

« Un certain nombre de données vont remonter et permettre une connaissance de plus en plus pointue du consommateur. Avec la montée en puissance du big data, le distributeur va pouvoir anticiper les achats des consommateurs. »

Jacques Poly (Atos Wordline)

« Beaucoup d'industriels tels que Véolia ou Air Liquide utilisent les objets connectés pour regagner en agilité (contrôle préventif sur les outils). Demain, la différence se fera entre celui qui peut collecter la donnée et celui qui peut la traiter ! Il y a une nécessité de se lancer vite et fortement dans le big data. »

Luc Bretones (Orange)

Ces exemples illustrent bien qu'une des sources essentielles de création de valeur de l'objet connecté pour le retailer est bien le big data, si tant est que ce dernier dispose des moyens et ressources pour l'exploiter. Depuis des décennies, les distributeurs collectent et enregistrent des informations. Ils consacrent dorénavant de plus en plus de budget à des opérations marketing chirurgicales ultra-ciblées, basées sur le croisement et l'analyse de leur data.

« En ce qui concerne le traitement des données récoltées par les objets connectés, les infrastructures numériques des enseignes de la distribution sont assez matures pour supporter une telle masse de données. Il ne faut pas oublier que ces enseignes font depuis de nombreuses années, ce qu'on appelle depuis peu du big data. Par exemple, lorsqu'une enseigne vous propose des coupons de réductions ou des promotions personnalisées, ces enseignes font déjà du profiling. Elles maîtrisent donc les technologies de traitement des données. »
Jean-Marie André (BeSpoon)

« La différence vient de la capacité à l'analyse massive et prédictive de la donnée pour déclencher un schéma d'action. Il va y avoir une course à l'armement pour être capable de traiter les données plus vite et plus largement que la concurrence. »
Benoit Georges (Les Echos)

De la data, et toujours plus de data ! L'enjeu est ici davantage au cœur de l'utilisation de cette data, et du changement de paradigme qu'implique cette multiplicité d'informations en temps réel.

Parmi les acteurs du marché, on trouve de tout et pour tous les goûts : de grands groupes qui tentent d'imposer leurs standards, des géants internationaux ou de nombreuses start-ups qui se lancent également dans la course. Face à ces concurrents redoutables en embuscade, qu'adviendra-t-il des distributeurs ?

« Les objets connectés permettent de court-circuiter des circuits existants. Directement de la marque au consommateur. Les marques vont pouvoir reprendre une place auprès du consommateur par la notion de SAV et d'assistance en direct. Si une marque donne un tel service au consommateur, on va redévelopper de la confiance au travers de la marque. Le consommateur va renouer avec la marque et en cas de panne, il va s'adresser directement à celle-ci. »
Jacques Poly (Atos Worldline)

« Les objets connectés vont permettre l'établissement d'un lien direct entre marque et consommateurs. Ils vont aussi améliorer la performance de la marque en termes de rapidité, disponibilité (notamment SAV et par exemple la transparence d'information sur les stocks disponibles en magasin en direct…). De plus les objets connectés sont le meilleur moyen pour une marque de créer de l'interactivité avec ses consommateurs notamment grâce aux dispositifs connectés en point de vente. Les objets connectés constituent pour moi un business model à part entière. Regardez les montres qui sont en train de perdre du marché au profit des montres connectées fabriquées par des marques *hors secteur horloger* : Garmin, Google, Samsung. »
Jean-Marc Megnin (Altavia)

Pour les distributeurs, l'Internet des objets représente de formidables opportunités, mais nécessite également une transformation de leurs modèles et de leurs process. Alors qu'ils vendaient auparavant des produits, ils doivent désormais proposer des services.

« Les objets connectés vont sûrement permettre de passer d'un modèle de distribution de produits à un modèle de distribution de services. Il va falloir développer du business autrement qu'en vendant un simple produit. Je suis convaincu que les modes de relation entre le consommateur et la marque vont évoluer. Et sauf si le distributeur peut apporter une nouvelle valeur au consommateur, il y a un vrai risque que les marques reprennent la distribution en direct, qui plus est sur un marché de services. »
Vincent De Schryver (Spécialiste Digitalisation to/in store)

Les objets connectés sont pour l'instant en phase de test and learn : on ne peut pas en prédire l'évolution car on apprend encore sur ces objets et leurs consommateurs en permanence. Ces tests sont cependant toujours effectués par le producteur de ces objets, car il éprouve alors en même temps un modèle d'affaires : le risque face au consommateur est donc pris davantage par le producteur que par le distributeur.
Benoit Georges (Les Echos)

Le succès des distributeurs dépendra de leur capacité à collaborer et à nouer des partenariats stratégiques pour proposer une offre attrayante et innovante. Car aucune catégorie d'acteurs ne l'emportera à moyen terme si ce n'est par la création de nouveaux écosystèmes basés sur une collaboration étroite entre les fabricants, les plateformes applicatives permettant de contrôler plusieurs objets intelligents, les créateurs de technologies innovantes, les entreprises de services et les distributeurs.

En conclusion, note le livre blanc **« La révolution du commerce par les objets connectés »**, le marché des objets connectés est en pleine croissance, et promet d'être de grande ampleur. La France réussit pour le moment à tirer son épingle du jeu avec plusieurs entreprises leaders sur le marché. L'état Français et l'Europe ont donc un rôle à jouer dans le futur de l'industrie des objets connectés. Des fonds ont été débloqués en France justement dans le but de venir en aide aux start-ups innovantes.

Il faut envisager sérieusement qu'à l'avenir les objets connectés interagiront entre eux, formant une véritable intelligence artificielle, mais aussi collectant des données parfois très personnelles. A la vue de la multiplicité des objets connectés et des prévisions des spécialistes, ces données à caractère personnel dessinent les enjeux à venir : pour le consommateur, enjeu de protection, et, pour les marques, enjeu d'exploitation.
Les acteurs de ce marché semblent unanimes pour dire que ces données doivent appartenir à l'utilisateur via la création de datastore personnel ou de coffre-fort numérique labellisé CNIL. Aujourd'hui, les utilisateurs sont protégés par les lois informatique et libertés, et des projets de loi nationaux voient le jour (projet de loi numérique en France), tout en étant harmonisés au niveau européen. Les entreprises quant à elles subissent des contraintes fortes et ne peuvent donc utiliser ces données sans l'accord des utilisateurs («opt-in»).

Pour sa part, Pierre Blanc du PICOM (Pôle de compétitivité des industries du commerce) de Lille explique avoir identifié **3 trajectoires à l'horizon 2020**, en lien avec les objets connectés :

1ère trajectoire : Le commerce ubiquitaire.
Les objets connectés contribuent à créer une nouvelle surface de contacts avec le client. Les wearable devices (montres, lunettes, smartphones...) sont de nouveaux canaux d'interactions

Les objets connectés indoor/outdoor constituent une médiation supplémentaire vers le monde d'informations tel qu'on le trouve habituellement uniquement sur les fiches produits des sites e-commerce. L'objet, wearable device, quand il est porté par la personne c'est aussi une manière de faire du tracking dans le monde physique, qui se rapproche des analyses comportementales qui peuvent se faire sur le web.

2ème trajectoire : Le nouveau positionnement du commerçant vis-à-vis du consommateur.
Avec les objets connectés de son environnement (son domicile, son véhicule…) et les wearable devices, le consommateur pourra mieux avoir accès aux données qui le concernent et qui sont représentatives de son comportement ou de ses habitudes de consommation.

Cette maîtrise de la data permettra alors de rééquilibrer sa relation avec le commerçant et sera génératrice de confiance. Le commerçant sera dans une position de fourniture d'outils, a minima des outils qui fournissent de la data ou des outils qui permettent de faire de l'empowerment de la data. Cela permettra au consommateur de voir si le contrat implicite qu'il a passé avec le commerçant en lui accordant sa confiance est indu. Le consommateur sera davantage en mesure de poser des exigences auprès de ceux en qui il a confiance. Ce sont de nouvelles pratiques commerciales, qui viendraient dans un second temps. Le commerçant devra afficher des engagements de confiance, la filière a intérêt à se structurer pour aller vers cet engagement : la bonne utilisation de la data et se poser en tiers de confiance vis-à-vis du consommateur.

3ème trajectoire : La vente de services individualisés.

- ✓ **À l'échelle d'un seul produit, il peut y avoir potentiellement changement de modèle commercial et changement de modèle économique (sous format de modèle récurrent dans lequel on va vendre des services). Ici, il s'agit de générer du service autour de l'objet connecté (garanties, service après-vente...)**
- ✓ **À l'échelle d'une association de produits, le consommateur ne raisonnera pas en termes de service mais en termes de solutions. Le distributeur pourra être plus créatif et envisager de voir comment associer différents produits pour répondre à un besoin exprimé par le consommateur en termes de solutions**
- ✓ **À l'échelle d'association de partenaires convergents, cela pourrait se faire par le regroupement de commerçants, avec un commerçant en particulier qui endosserait la responsabilité d'apporter une réponse satisfaisante au besoin du consommateur. La question reste : quels seraient les nouveaux champs mais également les opportunités que les commerçants pourraient investir dans le domaine des services !**
- ✓ **À l'échelle plus prospective, le consommateur voudra un type d'interlocuteur, qu'on ne peut pas encore identifier, capable de générer de la confiance en réponse à une thématique précise. Par exemple : répondre au bien vieillir, proposer des lieux de vie médicalisés… Dans ce secteur, le commerçant est-il légitime ? Est-il un acteur sur ce type de besoins ? Y trouve-t-il sa place en tant que tiers de confiance ? La taille du marché des services reste imprécise, quels enjeux et pour quel ROI pour le retailer ?**

FICHE I.2.7

Le livre blanc « Les nouveaux eldorados de l'économie connectée » affirme que « le potentiel d'innovation que représente les objets connectés est quasi infini, les atouts sociétaux immenses »

Paru à la fin 2013, le livre blanc **« Les nouveaux eldorados de l'économie connectée »** le souligne, dès le début de son introduction : « équipés d'une puce ou d'un capteur, reliés à Internet ou entre eux, demain tous les objets auront vocation à vous parler, que ce soit pour vous indiquer votre qualité de vie, de sommeil, ou pour assurer le suivi de votre cure ou médication. Votre matelas, votre thermostat, votre verrou... Tous vous parleront. »

Après avoir bouleversé notre vision des relations humaines, le web entame une nouvelle révolution : celle de notre perception des choses. Les enjeux associés aux domaines d'application des objets connectés sont aussi importants que complexes. Une véritable révolution est en marche. La numérisation du monde physique va chambouler presque tous les domaines de marchés actuels et permettre l'émergence de nouveaux. Cette révolution va permettre aux acteurs déjà en place d'améliorer et d'enrichir leurs offres ; elle va aussi permettre à de nouveaux acteurs de proposer de nouveaux services, grâce à la mise en place de plateformes ouvertes permettant l'accès à ces objets connectés, de combiner des services de base (enablers) pour créer des services à forte valeur ajoutée. D'une approche généralement verticale (un acteur porteur du service et intégrateur des solutions nécessaires), les modèles de marché vont évoluer pour permettre à ces chaînes d'acteurs de travailler, coopérer, mais aussi mener la compétition sur des écosystèmes technologiques et services… Une dimension clé pour la réussite de ce nouveau domaine sera la capacité de l'ensemble des acteurs à construire ces écosystèmes ouverts (des technologies de connectivité aux plateformes de collecte, traitement et gestion des données). Les objets connectés représentent des gisements de données dont les perspectives d'exploitation sur le long terme apparaissent comme sans limite.

Valentine Ferreol, Présidente de l'Institut G9+, le mentionne ensuite, dans son préambule : « ne laissons pas passer le train de cette nouvelle révolution industrielle. La France a de nombreux atouts en mains. Notre écosystème est dynamique, nous avons de réels talents, des richesses qui ne demandent qu'à être mobilisées, des ressources sur lesquelles nous pouvons capitaliser. Sachons aussi observer les bonnes pratiques, nous inspirer et apprendre des réalisations qui nous entourent. »

Guillaume Buffet, Président du think tank Renaissance Numérique ajoute que **« le potentiel d'innovation que représente les objets connectés est quasi infini. Les atouts sociétaux, économiques ou industriels qu'ils représentent pour la France sont immenses. Notre pays est particulièrement bien placé pour tirer son épingle de ce nouveau jeu, cette nouvelle étape de la révolution digitale. La fameuse question de Raymond Devos *objets inanimés, avez-vous donc une âme ?* risque donc de trouver sa réponse dans les prochains mois. »**

Enfin, pour Anne-Sophie Bordry Présidente du think tank Objets Connectés & Intelligents, « l'innovation précède l'usage et nous nous interrogerons sur son optimisation pour que l'humain en reste le cœur. Les objets connectés sont une chance pour l'avenir de l'industrie française et la transition vers le tout numérique. »

A partir de la page 49, le livre blanc **« Les nouveaux eldorados de l'économie connectée »** donne une série de préconisations à l'attention des « décideurs politiques, acteurs économiques et citoyens » afin de mieux « appréhender dès aujourd'hui l'Internet des objets ».

À nos décideurs politiques :

- ✓ **L'Internet des objets ne doit pas être la compétence d'un ou deux ministères sectoriels, mais il doit être un sujet transversal, allant des dossiers de santé publique à ceux de l'industrie, en passant par les transports ou encore le sport.**
- ✓ **Parce que les secteurs d'application de l'IdO sont infinis et les problématiques complexes, chaque Ministère doit ouvrir sa cellule de réflexion : « objets connectés », abordant dans ses domaines, la question d'interopérabilité, de cyber sécurité et de respect de la vie privée.**
- ✓ **La collaboration européenne est nécessaire pour fixer des standards en matière de données personnelles, de cyber sécurité et l'interopérabilité. Les industriels (sur le modèle de la Chine) et les associations de consommateurs (sur le modèle de l'Europe) doivent être partie prenante de cette concertation.**
- ✓ **Il faut veiller à ce que l'Internet des objets ne soit pas le grand oublié des projets de règlement et de directives européens sur la gestion des données personnelles.**
- ✓ **Enterrer définitivement la proposition de taxes sur les objets connectés : un non-sens avec les projections futures, où tout objet aura vocation à communiquer.**
- ✓ **Créer une mission commune d'information au Parlement afin que l'Etat, les acteurs économiques (investisseurs et entrepreneurs) et les citoyens disposent de données chiffrées concrètes, objectives et réalistes sur l'Internet des objets.**
- ✓ **L'e-administration progresse de jour en jour. Il faut réfléchir à ce que sera l'e-administration et le service public à l'heure de l'objet communicant, d'une large couverture très haut débit et de la multiplication des puces RFID et terminaux NFC.**

À nos champions économiques :

- ✓ **Retenez la citation d'un des pionniers français de l'Internet des objets, Rafi Haladjian : « si nous avons connecté un lapin, c'est pour montrer que tout a vocation à être connecté ». Ainsi, ne pensez pas a priori que l'innovation ne vous concerne pas. Tous les domaines sont amenés à être bouleversés.**
- ✓ **La combinaison gagnante est celle du cluster et de partenariats entre les grands groupes et les startups innovantes, surtout pour l'IdO qui exige des entrepreneurs une connaissance de gros enjeux industriels. Incubateurs, hackathons, partage de savoir-faire, investissements ; les formes de rapprochement et de soutien sont nombreuses et adaptées à la pluralité des domaines et structures.**

À chacun d'entre nous, citoyens :

- ✓ **Le contrôle de ses données personnelles passera par l'éducation aux plateformes et aux technologies de la connexion. Ainsi, il convient de donner à chacun la possibilité de comprendre la base technologique des objets qui sont connectés autour de nous, via des enseignements en ligne notamment.**
- ✓ **Les données personnelles ont un prix que l'on ne soupçonne pas. Lorsque l'on transmet à une entreprise des informations personnelles, celles-ci sont échangées contre un service rendu, qu'il soit payant ou gratuit. Il faut donc avoir conscience que ces données ont un prix et comprendre qu'on est prêt à le fournir au moment où on les transmet.**

Restent, enfin, les recommandations à l'attention des sceptiques, « s'il en reste, quand la science dépasse la fiction », précise le livre blanc. « Les divers exemples de produits, d'usages et d'entreprises qui illustrent ce document n'ont peut-être pas fini de vous convaincre. Il est parfois difficile d'appréhender une telle innovation. Il ne s'agit pas tant de progrès technologiques que d'un nouveau concept : une évolution dans les usages si profonde et transverse qu'il est difficile de l'appréhender dans sa globalité. Remarquez qu'un marché qui gagne en maturité ne propose plus de simples produits ou services, il vous offre une nouvelle expérience de vie : une nouvelle manière de consommer, de travailler, de contrôler, de gouverner, une nouvelle façon d'interagir avec notre environnement matériel mais aussi social. Cette transformation va se faire progressivement, mais chaque année va marquer une étape de plus vers l'Internet des Objets… Bien sûr, il est légitime d'être réticent. Surtout quand on est de culture française par nature prudent, critique, voire sceptique… Consommateur ou consom'acteurs, avons-nous finalement le choix ? Ce qui est inconcevable pour une génération l'est nettement moins pour la génération suivante. Quels freins auront la génération *tactile*, la génération de l'ubiquité, la génération *implantée* ? Quel regard porteront ces générations sur la révolution de l'Internet et de l'Internet des Objets ? Feront ils ne serait-ce que la distinction entre ces deux Internet ? » Bref, conclut le livre blanc : **« l'avenir tranchera. »**

FICHE I.2.8

Selon le baromètre BVA-Syntec numérique, les objets connectés sont déjà très présents dans le quotidien et dans l'esprit des Français. 84% estiment que les objets connectés constituent un progrès

Selon le baromètre BVA-Syntec numérique, établi après une enquête réalisée auprès d'un échantillon de 973 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, recrutées par téléphone et interrogées par Internet les 6 et 7 février 2014, il apparaît que **« les objets connectés sont déjà très présents dans le quotidien et dans l'esprit des Français. 84% estiment que les objets connectés constituent un progrès... »**

Les objets connectés sont déjà très présents dans le quotidien et dans l'esprit des Français.
Le marché des objets connectés est l'un des 34 plans d'action sélectionnés par le gouvernement pour réindustrialiser la France. Sources d'innovations dans de nombreux secteurs, ils apparaissent déjà ancrés dans le quotidien des Français. Ainsi, presque un quart d'entre eux déclarent utiliser certains d'entre eux. Dans le détail, les plus utilisés sont les objets connectés domestiques (23%), ceux relatifs à la santé (21%) et aux déplacements (20%). Plus marginalement, 14% des Français utilisent des objets connectés pour leur sécurité et 9% pour mesurer leurs performances sportives.

La santé et la sécurité, secteurs prioritaires du développement des objets connectés.
Si les secteurs d'application des objets connectés sont multiples, les Français souhaitent qu'ils soient développés en priorité dans ceux de la santé (64%) et de la sécurité (60%). La « maison intelligente » recueille l'intérêt des 30% de Français qui souhaitent développer en priorité les objets connectés pour leur vie quotidienne, chez eux. Enfin, la mobilité est un secteur prioritaire de développement pour 22% des Français tandis que le sport l'est pour 6% d'entre eux.

Une très large majorité des Français considère le développement des objets connectés comme un progrès.
84% des Français estiment que les objets connectés constituent un progrès contre seulement 12% qui les voient comme un danger. Pour autant, si les professionnels du secteur s'attendent à une explosion du marché dans les années à venir, les Français semblent encore réticents à les adopter immédiatement. En effet, 20% d'entre eux perçoivent les objets connectés comme un progrès et sont prêts à les utiliser sans aucune nuance mais 49% les trouvent trop chers pour le moment et 15% les jugent trop compliqués à utiliser pour le moment.

Près de la moitié des Français déclarent utiliser des objets connectés

Les objets connectés sont des objets capables de recueillir de l'information, de la transmettre via Internet à des logiciels qui les traiteront et de vous fournir une analyse de l'information recueillie.
Utilisez-vous aujourd'hui des objets connectés pour…

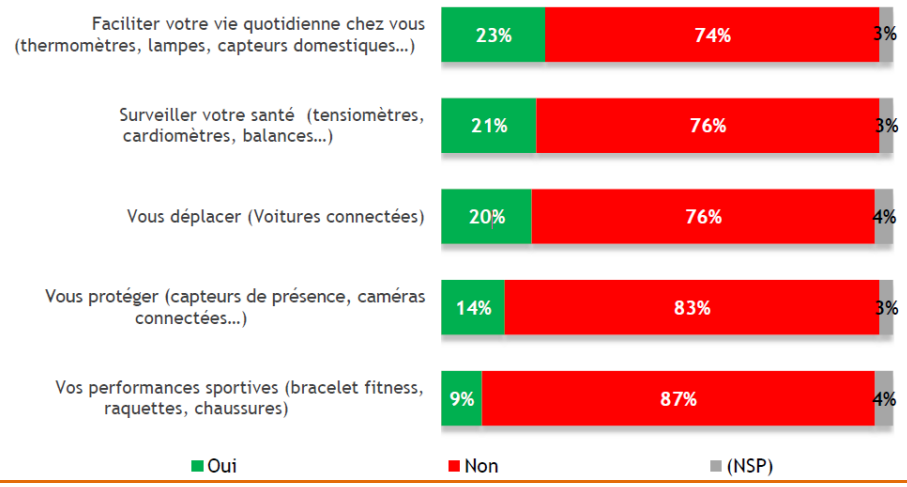

Les Français privilégient la santé à la sécurité en matière de développement des objets connectés

Parmi ces quatre mêmes grandes familles d'utilisation, quelle sont, selon vous, les deux pour lesquelles il faut développer en priorité les objets connectés ? (2 réponses possibles)

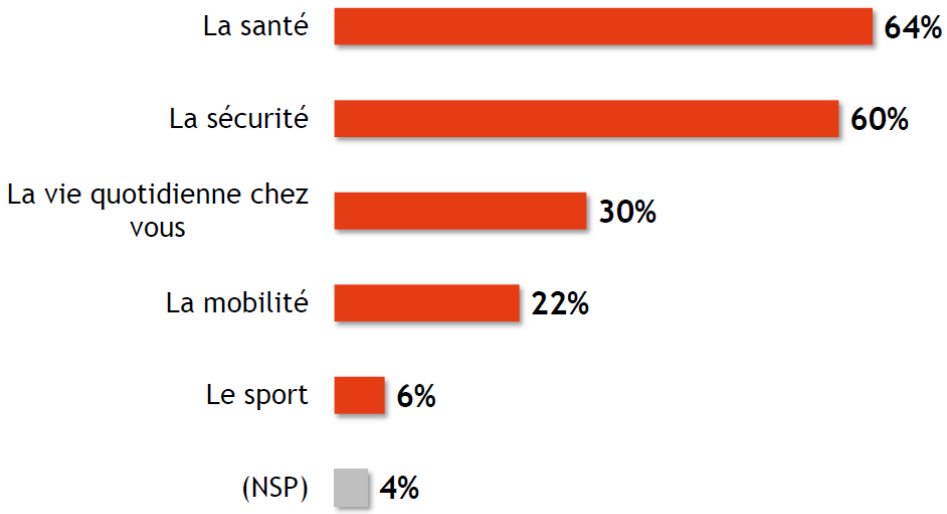

Une très large majorité des Français considère le développement des objets connectés comme un progrès

Pour vous-mêmes, le développement des objets connectés représente-il avant tout…

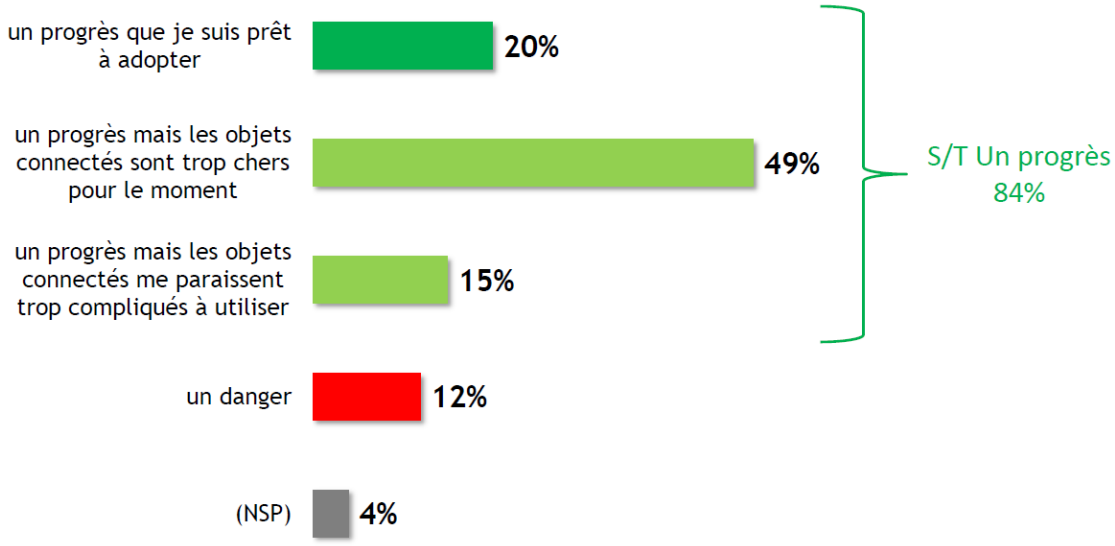

FICHE I.2.9

Les résultats de l'enquête menée par Harris Interactive montrent que « le marché des objets connectés devrait exploser d'ici à 2020 et révolutionner notre société »

Les résultats de l'enquête d'*Harris Interactive*, rendus publics le 3 juin 2014 montrent que, selon tous les experts et indicateurs, le marché des objets connectés devrait exploser d'ici à 2020… Et véritablement révolutionner notre société, nos vies au quotidien… Grâce à un contexte très favorable, demain, tout se connectera et communiquera, transformant les modèles économiques et impactant tous les domaines de la vie quotidienne. »

Toutefois, souligne Harris Interactive, les niveaux d'intérêt pour les objets connectés inégaux selon les cibles et les univers concernés…

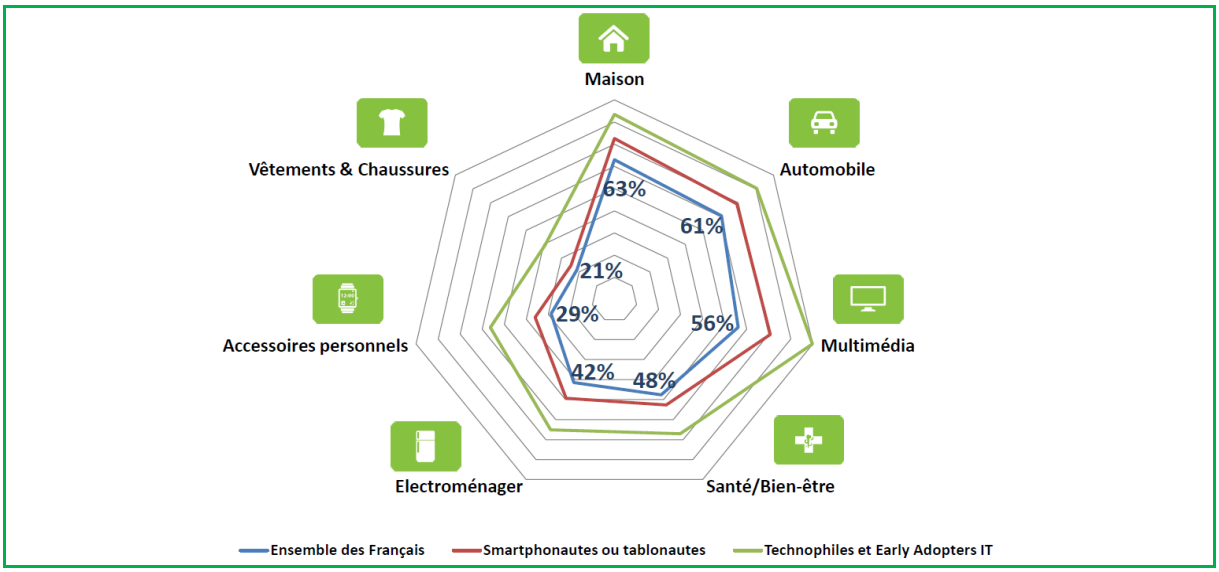

L'étude souligne que, s'agissant des objets connectés dans l'univers de la maison (sécurité, confort, économies d'énergie), si le thermostat connecté arrive en tête sur toutes les cibles, la box domotique remonte en 3ème position en termes d'intérêt pour les 25-49 ans (51%) et les technophiles (74%). Par ailleurs, les objets sécuritaires (système de surveillance ou clé/serrure connectés) ont autant d'intérêt pour les 50 ans et plus que pour l'ensemble des Français.

Pour ce qui est des objets connectés dans l'univers des vêtements et accessoires (Wearable Technology), pour les hommes, la montre (21%) et les lunettes connectées (20%) se positionnent devant le bracelet (18%) en termes d'intérêt tandis que, pour les femmes, les lunettes (8%) se voient reléguées en avant-dernière place, juste avant l'équipement sportif connecté (7%). La montre connectée est également positionnée en tête des Wearables par les Technophiles (44%). En revanche, pour les 15-34 ans, les baskets/chaussures connectées ont un niveau d'intérêt équivalent à celui des lunettes connectées (25%).

FICHE I.2.10

Pour la CNIL, « la question de ce qui fait l'humain et d'éventuelles limites à son augmentation technologique, pourrait être un des grands débats politiques et philosophique dans un futur proche »

En mai 2014, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a publié dans sa collection des **« Cahiers IP, Innovation & Prospective »**, un numéro spécial, intitulé **« Le corps, nouvel objet connecté »**. Dès l'édito figurant en page 3, le constat en est posé : « décidemment, la numérisation de nos activités humaines n'a pas de limites : elle concerne désormais notre corps et ce que nous en faisons… Reposant de plus en plus sur l'utilisation de capteurs corporels connectés (bracelets, podomètres, balances, tensiomètres…) et d'applications sur mobiles, ces pratiques volontaires d'auto-quantification se caractérisent par des modes de capture des données de plus en plus automatisés, et par le partage et la circulation de volumes considérables de données personnelles. »

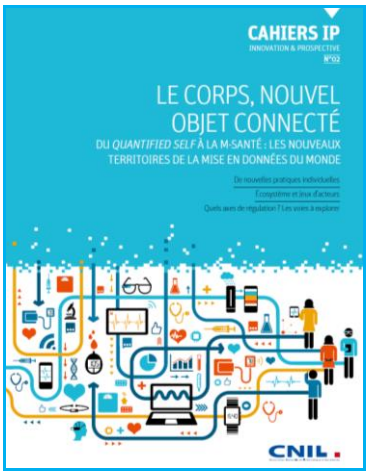

Selon Isabelle Falque-Pierrotin, Présidente de la CNIL, « pratique marginale et effet de mode pour certains, signe précurseur de la révolution de l'Internet des Objets qui s'annonce ou amorce d'une transformation sociétale profonde pour d'autres : autant de points de vue différents sur la question, autant de raisons d'analyser plus en profondeur ces nouveaux usages du numérique. Le sujet est complexe à appréhender… » Et, en fin d'édito, la Présidente de la CNIL s'interroge : « au-delà, même si ces pratiques peuvent sous un premier abord apparaître ludiques voire gadget et portant peu à conséquences, le sujet, sur un plan plus prospectif, est porteur d'enjeux lourds non seulement en termes de santé publique mais aussi sur les plans juridiques, économiques… Il pose également des questions éthiques délicates car il s'agit avant tout de données attachées au corps humain… »

En conclusion, ce passionnant numéro spécial consacré par la CNIL à la question sensible des objets connectes en matière de santé, abondamment illustré de dessins en montrant la complexité comme l'étendue (voir ci-dessous), s'achève par le rappel que « le débat sur ces données du corps et leur utilisation pourrait dans les années à venir prendre sa part dans un débat plus large sur les questions d'éthiques liées au rapprochement du corps et des technologies. » Bref, **« La question de ce qui fait l'humain et d'éventuelles limites à son augmentation technologique, numérique ou autres, pourrait être un des grands débats politiques et philosophique autour des droits humains dans un futur proche. »**

Enfin, est organisé, à l'horizon 2022, « un grand événement international, une sorte d'équivalent pour les droits de l'homme dans la société numérique des Sommets de la Terre en imaginant un extrait de la déclaration finale d'une conférence de ce type **(voir ci-dessous)**, et un document d'activistes publié en marge de ce sommet officiel **(voir page suivante)**. »

2022, LE SOMMET DES HUMAINS DE RIO

Le 24 octobre 2022, représentants des gouvernements, des autorités des droits et libertés numériques et de la société civile se sont réunis (physiquement ou en télé-présence) à Rio pour une conférence mondiale sur les droits de « l'homme augmenté ». La déclaration finale a été signée par 140 États, autorités et organisations et pose les bases d'un « habeas data » tant attendu. Attendu, mais craint par certains, en particulier des activistes qui ont organisé un contre-sommet numérique mondial dont le retentissement a été très fort sur l'ensemble de la planète. Leur propre déclaration finale restera longtemps liée à celle du Sommet officiel, comme le revers de la médaille.

Extraits de la Déclaration finale du Sommet international sur les droits et libertés numériques de l'homme et de la Conférence des Nations unies sur les libertés numériques

UNE SEULE HUMANITE

1./ Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants de haut niveau, réunis à Rio de Janeiro (Fédération des États du Brésil) du 20 au 24 octobre 2022, avec la participation pleine et entière de la société civile et des citoyens du monde, affirmons solennellement notre engagement à faire émerger une nouvelle génération de droits de l'homme et de libertés fondamentales, adaptées à la numérisation de l'humanité et de la société et au rapprochement des technologies avec le corps.

2./ Il y a 30 ans, en 1992, Rio accueillait le « Sommet de la Terre », qui fut un moment fondamental (après Stockholm en 1972) dans l'affirmation d'une évidence : nous partageons une seule terre. Nous avons symboliquement choisi cette même ville de Rio pour affirmer une autre évidence, que les douloureuses années récentes ont pourtant mise à mal : nous partageons une seule commune humanité.

3./ Nous reconnaissons que l'essor des technologies numériques, cognitives et génétiques offre à l'humanité des possibilités insoupçonnées pour faire reculer la maladie, la sénescence, les handicaps, pour réparer et améliorer le corps humain. Ces bienfaits ont cependant leur revers : les inégalités, les discriminations et des divisions de plus en plus brutales entre les humains augmentés et ceux qui ne le peuvent ou ne le veulent pas. L'intégration de technologies au corps humain est une chance, mais elle ne doit pas altérer l'identité humaine et conduire à attenter à la dignité de la personne humaine.

4./ Nous réaffirmons en conséquence notre volonté de faire respecter plus que jamais les droits de l'homme et les libertés fondamentales bouleversés par ces évolutions techniques et sociétales.

5./ Nous sommes donc déterminés à aboutir à l'adoption d'un nouvel « habeas corpus » qui étendra et adaptera la protection de la personne humaine à ce qui fait sa personnalité et son humanité, au-delà des notions de propriété et de patrimoine immatériel. Un nouveau concept global de l'individu impose de revendiquer le respect total d'un corps qui, aujourd'hui, est à la fois physique et électronique.

6./ Nous réaffirmons que les technologies ne doivent porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. Aucune machine intelligente ou automatisme décisionnel ne doit porter atteinte aux droits et libertés fondamentaux des humains.

7./ Nous réaffirmons que plusieurs principes inviolables sont à la base de ces droits, comme : la non-instrumentalisation qui affirme comme commandement éthique le principe selon lequel l'individu ne doit jamais être considéré simplement comme un moyen, mais toujours comme une fin en soi, le respect de la vie privée comme principe éthique de non-ingérence et d'autonomie de l'individu, la non-discrimination comme principe d'égalité de traitement et d'équité de droit, sauf raison justifiant une différence, …

8./ … »

Société de protection de l'humain (SPH)

Réduire le corps à une machine, réduire l'humain à une espèce : l'homme augmenté est un homme réduit. Battons nous contre la robotisation des humains !

Le Sommet de Rio n'est pas un Sommet de l'Humain, comme les médias du système le célèbrent pour favoriser l'acceptation par les citoyens de cette réification de l'homme et de la femme, mais un Sommet du Post-Humain.

Sous prétexte de défendre ce qui nous unit, ce sommet ne fait en réalité qu'avaliser le projet techno-utopiste de dépassement des limites de l'humanité par la science et la technique. Il est un pas de plus vers la machinisation de l'homme, vers son « amélioration radicale ».

Ne nous y trompons pas, et même si le lobby post-humain affirme que ce projet ne va pas assez loin pour reconnaître le « droit de tous à l'augmentation et à la libération des limites de l'humanité » (voir les propos des militants de la « Fondation pour l'Humanité Future ») : ce Sommet reconnait la primauté de ce discours post-humain.

Nous entrons dans une période où les connaissances scientifiques permettent de changer le mode de reproduction et les caractéristiques de l'espèce humaine, de fabriquer des hybrides homme/machine. Nous sommes au seuil d'un risque de diversification de l'espèce humaine.

Nous, simples humains libres et égaux en droit et en technologie, affirmons que le véritable Habeas Corpus n'est pas un Habeas data, mais une réaffirmation simple de cette ligne rouge issue de la Grande Charte de 1215 : « Nous ne lèverons pas la main sur toi ».

L'amélioration du monde et le solutionnisme technologique ne lèveront pas la main sur nous !

Nous affirmons ainsi solennellement ces droits de l'homme inaliénables, révolution technologique ou pas :

- Les hommes naissent, demeurent et meurent libres et égaux en droits et en dignité. Cette dignité n'est pas à vendre, même contre un morceau d'immortalité.
- Nous avons tous le droit à l'anonymat, le droit de disparaitre sans laisser de traces.
- Nous affirmons solennellement que nous avons le droit au mensonge, à refuser de jouer le jeu.
- Ce qui compte vraiment ne se mesure pas.
- Chaque être humain est singulier et pourtant chacun appartient à la même communauté : l'humanité
- Les robots humanoïdes ne sont pas des humains, leur reconnaitre des droits est une aberration
- Les humains ne doivent pas devenir des robots. L'augmentation technologique du corps doit être limitée par la Loi.
- L'acceptation de la machinisation de l'homme ne doit pas être le prix, exorbitant à nos yeux, à payer pour la bonne santé et le bien-être.

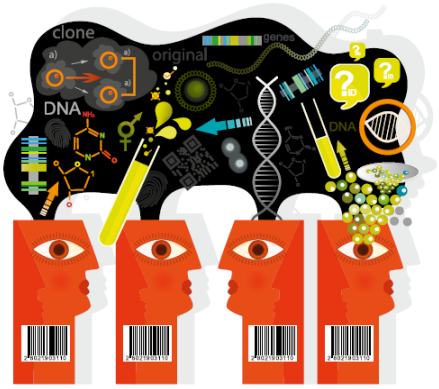

FICHE I.2.11

Pour le livre blanc sur les Big Data, intitulé « 30 projets concrets », « d'ici 2020, le marché des Big Data représenterait 8% du PIB européen avec une croissance insolente de 40% par an, en France »

Sorti en 2014, le livre blanc sur les Big Data, intitulé **« 30 projets concrets »** s'interroge d'emblée sur sa date (tardive) de parution : « Un livre blanc sur les Big Data, en 2014 ? Tout n'a-t-il pas déjà été dit sur ce sujet qui a été au cœur de toutes les attentions (voire de toutes les fièvres) et fait l'objet de toutes les analyses ces dernières années ? Voilà ce qu'on est en droit de se demander avant d'entamer la lecture de cet ouvrage » qui, pourtant, dans la foulée, rappelle que **« d'ici 2020, le marché des Big Data représenterait 8% du PIB européen avec une croissance insolente de 40% par an, en France »**

Les perspectives offertes par ce nouveau secteur sont en effet déjà connues de tous. Alors que le poids des technologies et des services liés à l'analyse et à l'exploitation de volumes massifs de données représentait 3,2 milliards de dollars en 2010, il pourrait atteindre 16,9 milliards d'ici l'année prochaine. D'ici 2020, le marché des Big Data représenterait 8% du PIB européen. Inscrit parmi les 34 plans de reconquête pour la « Nouvelle France industrielle », le secteur connaît, dans notre pays, une croissance insolente de 40% par an. Mais si les bases théoriques sur lesquelles repose le phénomène des Big Data sont solidement implantées, le passage à la pratique et l'activation de solutions pour lui permettre de se déployer efficacement, sont, quant à eux, loin d'être acquis. À peine un tiers des entreprises mondiales ont, à ce jour, déjà fait appel à des technologies de traitement massif de la donnée pour les assister dans leur business. Dans la plupart des cas, il s'agit de projets à périmètre d'application réduit, en phase de test, et qui n'ont pas encore été pérennisés. Parallèlement, une étude européenne montrait que, bien que consciente de l'intérêt que recouvrait pour elles ce domaine, la très grande majorité des DSI considéraient que les conditions préliminaires à l'exploitation massive des données n'étaient pas encore réunies au sein de leur entreprise, et qu'elles hésitaient encore à se lancer.

Le livre blanc en convient : « Protéiforme, le phénomène Big Data ne se laisse pas aisément circonscrire. Tenter d'en délimiter d'emblée le périmètre réel d'application, au-delà des apparences et de l'effet de mode, est une nécessité si l'on ne veut pas que notre sujet finisse par nous filer entre les doigts… Le Big Data fait partie de ces concepts nébuleux et fourre-tout qui suscitent la fascination dès qu'on prononce leur nom, mais dont on est bien en peine ensuite de donner une définition précise. On ne s'étonnera pas que le Global Language Monitor, société qui analyse le contenu des médias et piste les tendances dans le monde entier, ait élu le mot ***Big Data buzzword de l'année 2013***, dans la catégorie des noms que tout le monde utilise sans vraiment les comprendre… »

Pour Claude Fauconnet, Chef de Projet au sein du département e-Novation de la DSI de Total, comme pour Julien Zakoian, Directeur Marketing & Communication chez vente-privee.com, il s'agit donc d'abord de se méfier du mot, et de chercher à comprendre ce qui se cache derrière. Et ce qui reste justement sur la grève, une fois la déferlante passée, c'est, d'abord, la notion de challenge technologique. C'est sous cette apparence que les Big Data, qui s'inscrivent dans le mouvement plus large de la digitalisation, viennent frapper à la porte des entreprises… Un nouveau paradigme, en somme, mais dont l'origine n'est pas liée à une avancée technologique brutale et unique qui aurait d'un seul coup bouleversé la donne. Si l'on parle autant de Big Data aujourd'hui, c'est que de plus en plus d'entreprises se sentent prêtes à investir dans des solutions qui leur ont jusqu'alors paru inaccessibles.

Pour mieux mesurer l'intérêt et l'importance des big data, le livre blanc propose une approche dite en **« 3 V »**, à savoir : **volume, vélocité, variété**. « L'analyse des Big Data au prisme de ces trois aspects principaux date déjà de 2001. Et pourtant, elle s'avère toujours aussi précieuse dès qu'il s'agit d'entrer dans le concret. » Et si certains sont tentés de lui ajouter deux autres V (la véracité et la valeur, voir fiche suivante), ce livre blanc, via les témoignages recueillis, a préféré se concentrer sur les 3 V historiques, réputés être « les plus révélateurs ».

Volume

Dans Big Data, il y a big. La possibilité de stocker et de traiter des volumes considérables de données dans un monde qui produit celles-ci de façon exponentielle (1,8 zettaoctets en 2011, contre 40 zettaoctets prévus pour 20207) revêt, on s'en doute, une importance cruciale. Et c'est cet aspect qui incite la plupart du temps les entreprises à se lancer dans un projet Big Data.

Vélocité

En matière de Big Data, le volume ne fait pas tout. Il faut être aussi capable d'analyser le flux de données le plus rapidement possible... et idéalement, de façon instantanée. Cette évolution vers le Fast Data (ou RTDM pour Real Time Data Management) pourrait constituer un des enjeux majeurs du secteur de la donnée dans les années à venir, comme le souligne Stefan-Eldon Recher, chez Bull.

Variété

L'hétérogénéité des données, qui peuvent provenir de sources très diverses, ainsi que leur caractère non-structuré constituent un défi important pour les entreprises qui se lancent dans des projets liés au Big Data, surtout lorsque ceux-ci font appel à des données externes. C'est pourtant bien souvent de la mise en corrélation de cette variété que naît la valeur.

Selon le livre blanc, il semble de plus « utile de faire un distinguo entre **trois types de données**, dont le degré de maturation n'est pas tout à fait le même, et qui mobilisent, chacune, des problématiques spécifiques. Les **données internes** à l'entreprise, d'abord, qui sont souvent la cible privilégiée d'un premier projet de Big Data visant à dégager une valeur immédiate. Les **données externes**, ensuite, qui peuvent considérablement enrichir un projet, mais dont la profusion nécessite une vision claire en amont. Et les données issues des **réseaux sociaux**, enfin, qui, si elles peuvent apparaître comme un Graal pour beaucoup, sont loin d'être, pour l'instant du moins, d'un usage évident. »

Mobiliser la masse d'information inexploitée qui sommeille dans les silos d'une entreprise, c'est déjà faire un usage efficace des technologies Big Data. Voilà ce qu'explique en substance Geoffrey Zbinden, Vice-Président Big Data et Business Intelligence pour le groupe Orange. Et ce qu'illustre un projet de « marketing automation » mis en place par Simon Charles, Responsable département MOA et BI chez Edenred. Denis Weiss, Directeur du Système d'Information Industriel du Courrier à la Poste, insiste quant à lui sur un aspect des Big Data particulièrement bénéfique lorsqu'il est appliqué à des informations en interne : leur capacité à tirer de la valeur a posteriori de données qui n'avaient pas été initialement stockées pour ces usages.
Le recours à des données externes pour enrichir ses propres bases de données via des procédés de data mining peut non seulement générer de la valeur, mais aussi faire apparaître de nouveaux usages. Encore faut-il avoir une idée bien précise des informations que l'on souhaite acquérir.
Capter les données qui s'échangent sur les réseaux sociaux pour les mettre ensuite au service de projets Big Data : la pente semble naturelle pour beaucoup de nos intervenants. Certains mettent toutefois en garde contre des attentes trop élevées dans ce domaine, aux applications concrètes pour l'instant limitées.

Véritable guide, truffé d'exemples et d'illustrations concrètes, le livre blanc sur les big data est donc, tout à la fois, un recueil de bonnes pratiques et une compilation d'avis d'experts…

« Ce tour d'horizon des Big Data nous aura au moins montré une chose : face à un phénomène dont la simple évocation suffit à faire naître tous les fantasmes et toutes les ambitions, il est primordial de rester dans le concret et de garder la tête froide. Prendre le temps de réfléchir aux bénéfices que l'on pourrait tirer d'une approche nouvelle de a donnée, c'est déjà faire un premier pas vers le Big Data, et celui-ci s'avérera bien plus efficace qu'une ruée tous azimuts vers ce pays de Cocagne dont tout le monde parle sans jamais y être vraiment allé. »

FICHE I.2.12

Pour le livre blanc intitulé « Du Big Data au Big Business », « les Big Data impliquent une transformation des systèmes d'information et la création de nouveaux modèles organisationnels »

En octobre 2014, *Business & Décision*, groupe international de consulting et d'intégration de systèmes (CIS), a, dans la même semaine, mis en ligne le blog des Big Data, publié le livre blanc intitulé **« Du Big Data au Big Business »**, et organisé une matinale dédiée à ce sujet. Son communiqué du 7 octobre, le précise : « à la croisée des statistiques, du digital et des métiers (marketing, finance, RH…), les Big Data représentent un enjeu majeur pour la plupart des entreprises. Ils impliquent une transformation indispensable et imminente des systèmes d'information et la création de nouveaux modèles à la fois organisationnels et commerciaux. Selon Gartner, il s'agit du domaine dans lequel les entreprises ont le plus d'attentes : 73% d'entre elles ont déjà lancé ou ont prévu de lancer un projet dans les 2 ans. Par ailleurs IDC a constaté une croissance six fois plus rapide que celle du reste du marché IT. »

La littérature sur le Big Data est abondante. Cette abondance est symptomatique d'un élan dont l'importance est perçue fortement par l'ensemble du marché, non seulement en France, mais dans le monde. Toutefois, même quand elle est de qualité, cette littérature reste assez descriptive et focalisée sur la dramatisation d'enjeux quasi apocalyptiques, reliés à la profusion exponentielle des volumes de données et de leurs sources. Cette approche ne permet pas de comprendre les véritables enjeux des Big Data ni comment les entreprises peuvent en tirer parti. Même si les prévisions sont délicates, nous avons la conviction que l'impact des Big Data sur l'avenir des entreprises et de la Société civile sera fort, polymorphe et en constante reconfiguration. C'est donc en faisant rapidement leurs premières armes sur les Big Data, qui en sont encore à leurs prémices, que les entreprises pourront s'approprier le phénomène et apprendre, jour après jour, à en tirer parti… La vogue du Big Data représente beaucoup pour le monde de l'entreprise. Au-delà d'une simple mode, il s'agit d'une véritable révolution du mode de pensée, un apport crucial dans la panoplie managériale qui va profondément et réellement changer la face du monde du business. Le marketing est le principal impacté, mais il ne faut pas sous-estimer les conséquences de la maîtrise de ce sujet sur le monde des études, de la gestion, en passant par celui de la production, du Supply Chain Management et de la R&D… (la liste serait trop longue). Cette révolution profonde des modes de pensée est cependant mal servie par cette abondante littérature qui a tendance soit à expurger le vocabulaire trop technique de cette nouvelle discipline afin d'en masquer la complexité, au point de la rendre incompréhensible, soit au contraire à rentrer trop profondément dans cette complexité et son vocabulaire quadruplement technique (métier, technologie, bases de données et statistiques) et de perdre le lecteur. Le résultat, c'est que le lecteur pourrait penser, à tort, que le sujet des Big Data est soit trop générique et donc peu innovant, soit trop innovant pour que l'entreprise de tous les jours puisse en profiter. En conséquence, les Big Data, pour paraphraser le journal de tendances trends.be, « posent problème à l'entreprise » alors qu'elles devraient au contraire être perçues comme une solution. Le but de ce livre, le premier d'une série de 6 est au contraire de décrire simplement et clairement les impacts et les usages des Big Data sans appauvrir le discours, mais aussi en explicitant son jargon afin de rendre accessible à tous les bénéfices de ces nouveaux outils.

Selon ce livre blanc, le terme de Big Data (parfois appelées *données massives* en français, mais nous éviterons d'utiliser cette traduction peu réussie) désigne une nouvelle discipline qui se situe au croisement de plusieurs domaines : statistiques, technologie, base de données et métiers (marketing, finance, RH…).

Ainsi, le Big Data a pour objectif d'exploiter des volumes de données qui sont en croissance exponentielle et qui deviennent difficiles à travailler avec des outils classiques de gestion de base de données ou de gestion de l'information. Elle a aussi pour objectif de traiter rapidement des données complexes. Si l'on se réfère aux travaux de *the 451 group* et *Gartner*, on trouve la formulation suivante : **« les big Data visent à tirer un avantage concurrentiel des méthodes de collecte, d'analyse et d'exploitation des données qu'on ne pouvait utiliser jusqu'à présent du fait des contraintes économiques, fonctionnelles et techniques liées aux *volumétries*, à la *vitesse* de traitement et à la *variété* des données à considérer... »**

On retrouve ainsi là les **« 3 V »** évoqués dans la fiche précédente, ce livre blanc préférant quant à lui expliciter les ***2 autres « V » qui nous paraissent importants : véracité et valeur.***

V comme Véracité

Les données issues des applications centrales du système d'information sont limitées en nombre mais maîtrisées en termes de cohérence, et de niveau qualité. A l'opposé, des données publiques touchant à l'expression de sentiment ou au comportement, peuvent être abondantes mais soumises à des prismes ou des déformations. Dans l'usage qui en sera fait il faudra pouvoir neutraliser ces phénomènes sans pour autant modifier la donnée d'origine. La gestion des critères de véracité des données manipulées est une caractéristique induite du projet Big Data. La fiabilité des données est devenue un critère essentiel, car l'expression GiGo *garbage in garbage out* s'applique plus que jamais aux Big data. A tel point qu'est maintenant née l'expression *Right Data* par opposition aux *Big Data*, trop *Big* et pas assez *Right*.

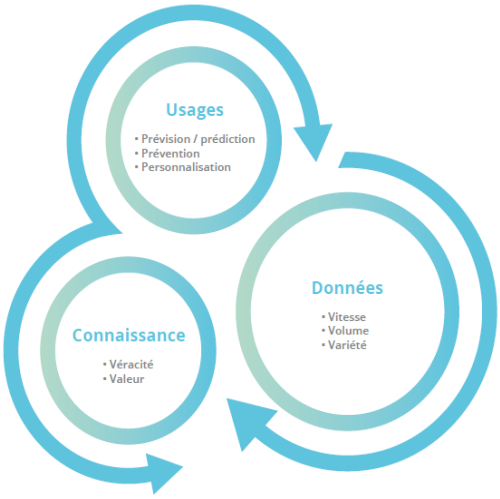

V comme Valeur

S'il est difficile de juger à priori de la valeur d'une donnée élémentaire, il est de bon sens de s'attacher à intégrer des sources de données susceptibles de générer une information dont la valeur ajoutée est avérée. Attention toutefois à ne pas tomber dans un schéma réducteur : Une source de données sans usage interne peut avoir une valeur monétisable pour un partenaire. Une autre source de données peut être a priori sans valeur et s'avérer dans le cadre d'un rapprochement, être porteuse d'un signal discriminant.

Le livre blanc retrace également la genèse des Big Data car « si le terme de Big Data a été utilisé pour la première fois par le cabinet d'analyse Gartner en 2008, on peut cependant faire remonter la genèse des Big Data à beaucoup plus loin… [Gil Press parle de 1944 !] Mais sans aller jusque-là, et même si la paternité de l'invention du terme Big Data fait l'objet de débats assez techniques, on peut facilement remonter au début de 2001, selon le cabinet Gartner, pour trouver les premiers écrits sur les fameux 3V : *Volume, Vélocité et Variété*, prédisant l'explosion de la donnée et la naissance d'une nouvelle forme de traitement de celle-ci.»

Enfin, ce livre blanc, intitulé **« Du Big Data au Big Business »**, précise fort à propos ce qu'est **« un projet du Big Data »** c'est-à-dire « un ensemble constitué de 4 composantes ».
« Il est articulé autour des technologies du Big Data, matériels et logiciels, bien sûr… La troisième composante est juridique, car il convient de maîtriser le cadre juridique particulier lié aux données qu'on manipule et aux types d'utilisation souhaités. Enfin, il est une composante sociale importante qu'il convient de prendre en compte dans un projet Big Data. Quelle est la capacité de nos sociétés et de chaque groupe de personne ou individu à accepter la circulation et l'utilisation de ses données personnelles. Si l'on ne veut pas exposer son projet et plus généralement ce domaine d'application, il appartiendra aux entreprises de s'autoréguler et aux législateurs de s'adapter à ces nouveaux contextes et ces nouvelles possibilités qu'offrent les technologies. »

FICHE I.2.13

« L'impression 3D présente tous les aspects d'une technologie de rupture capable de bouleverser des pans entiers de notre industrie. Elle incarne l'un des enjeux de la *Troisième révolution industrielle* »

« L'impression 3D (ou fabrication additive) présente tous les aspects d'une *technologie de rupture* capable de bouleverser des pans entiers de notre industrie. Elle incarne l'un des enjeux de la Troisième révolution industrielle. Sur un marché qui pourrait atteindre 8,5 milliards d'Euros en 2020, de nombreuses entreprises testent et investissent dès à présent dans l'une ou l'autre des technologies de fabrication additive afin de transformer leurs procédés de production… » C'est en ces termes que s'ouvre l'édition 2015 de **« L'annuaire des compétences »** du **« Club d'impression 3D »** créé en Nord-Pas de Calais.

Inédit en France, le club se veut ouvert et fédérateur.
Parmi ses principales missions :

- ✓ Informer et accompagner les entreprises pour leur permettre de prendre ce nouveau virage technologique
- ✓ Fédérer les entreprises en y associant les acteurs du secteur et les initiatives régionales
- ✓ Promouvoir l'écosystème régional de l'impression 3D et développer les partenariats en région et hors région.

L'annuaire dresse un premier panorama des compétences régionales en impression 3D et fabrication additive. Il est également téléchargeable sur le site www.clubimpression3d.fr. L'actualisation des compétences sera réalisée en parallèle sur une Google Maps intégrée au site internet du club dès mars 2015. L'ensemble de ces outils donnera un large écho aux entreprises, écoles, fablab…de la région.

Selon **« L'Usine Nouvelle »** n° 3391 du 25 septembre 2014, « longtemps cantonnée au prototypage, la fabrication additive est désormais utilisée pour des pièces fonctionnelles et pour des séries de plus en plus importantes », car, pour reprendre le titre de cet article : **« l'impression 3 D [est] déjà en production »**.

Les injecteurs du Leap, le moteur qui équipera les nouveaux avions Airbus A 320 NEO et Boeing B737Max, seront fabriqués par impression 3 D. Avec des technologies traditionnelles, ces pièces auraient nécessité un assemblage de pas moins de 18 éléments, selon General Electric (GE). Avec la fabrication additive, une opération suffit… Fini le temps où l'impression 3 D restait associée à des activités de prototypage rapide. On ne se contente plus de vérifier qu'un objet offre une bonne prise en main ou est agréable à l'œil. Les pièces imprimées en 3 D deviennent fonctionnelles. Elles prennent place à bord d'engins volants ou roulants, parfois pour des éléments soumis à de fortes contraintes. Et sont compatibles avec une production en série. À condition, bien sûr, que les concepteurs exploitent pleinement le potentiel offert par cette technologie. Le secteur médical a largement adopté la fabrication additive. Tout comme le spatial... Le monde de l'énergie est aussi en pleine mutation… Réservoirs de satellites, injecteurs de turbines à gaz et composants de voitures de course ont un point commun : ce sont des pièces complexes, réalisées dans des matériaux onéreux, en petites séries. Les conditions idéales pour justifier le recours à l'impression 3 D. « Cette technologie se révèle économique en termes de temps de production, de gains de poids, et de consommation de matières premières, et en plus le prix des machines diminue », résume Christian Désagulier, expert en matériaux et procédés chez Airbus… La fabrication additive fournit des pièces fonctionnelles et économiquement intéressantes, mais que manque-t-il encore pour la voir appliquée en grande série ? Du temps, principalement. Le temps pour les industriels de qualifier ces nouvelles méthodes de fabrication et les matériaux associés.

Un rapport intitulé **« L'impression 3D, enjeux et perspective »**, édité en décembre 2014, à l'initiative de la DIRECCTE Centre (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), rappelle que « la fabrication additive est un ensemble de procédés rattachables non seulement à l'usine du futur, et citée comme telle par le 34ème plan industriel du ministère de l'Économie, de l'industrie et du numérique, mais déjà à l'usine d'aujourd'hui. La technologie a atteint un stade de maturité permettant des productions en petites, moyennes voire grandes séries. Elle permet aussi des productions innovantes :

- ✓ **technologiquement par l'affranchissement de limites techniques inhérentes à l'usinage, au moulage ou à l'injection, permettant donc de proposer des produits nouveaux, soit améliorant des produits antérieurs grâce à cette technologie (allègement, par exemple), soit ne pouvant être produits avec les technologies classiques en raison des limites celles-ci (production de moules permettant une meilleure régularité de la qualité de production) ;**
- ✓ **commercialement par la possibilité de répondre plus aisément à la demande de personnalisation ou d'adaptation des fabrications et aux exigences de juste à temps ».**

Cette maturité technologique et la progression constante du rapport qualité/prix des outils de production en fabrication additive permet des productions de produits nouveaux, ou similaires aux productions antérieures mais avec de forts gains de compétitivité (coûts matières, coûts salariaux, délais de production coûts logistiques), s'affranchissant du recours à des moules ou permettant de produire ceux-ci ainsi que d'autres outillages plus rapidement et avec une meilleur maîtrise du savoir-faire voire de la propriété industrielle induite, avec un potentiel de relocalisation de certaines productions.

Ce rapport vise du reste la **norme NF E 67-001**, élaborée par délégation d'AFNOR, sous la responsabilité de l'Union de Normalisation de la Mécanique (UNM), et dont le but premier est justement de fixer le vocabulaire de la fabrication additive et ainsi de faciliter la communication entre les professionnels, tous secteurs confondus, qui utilisent ce procédé de fabrication.

La fabrication additive est une technologie innovante, utilisée de plus en plus fréquemment dans le monde de l'industrie notamment par le secteur de l'outillage, du médical et de l'aéronautique. En quoi consiste-t-elle ? La fabrication additive est un processus de production qui n'utilise aucun outillage. Elle regroupe l'ensemble des procédés permettant de fabriquer, couche après couche et par ajout de matière, un objet à partir de logiciels de conception assistée par ordinateur (CAO). La fabrication additive permet ainsi de créer toutes les formes d'objet souhaitées. La norme NF E 67-001 est la première norme française sur la fabrication additive. Publiée en octobre 2011, elle est le résultat des travaux menés par la commission de normalisation UNM 920 « Fabrication additive ». Elle définit ce qu'est la fabrication additive et propose un ensemble de termes et de définitions spécifiques. La norme NF E 67-001 est née d'un besoin exprimé par les professionnels utilisant la fabrication additive.

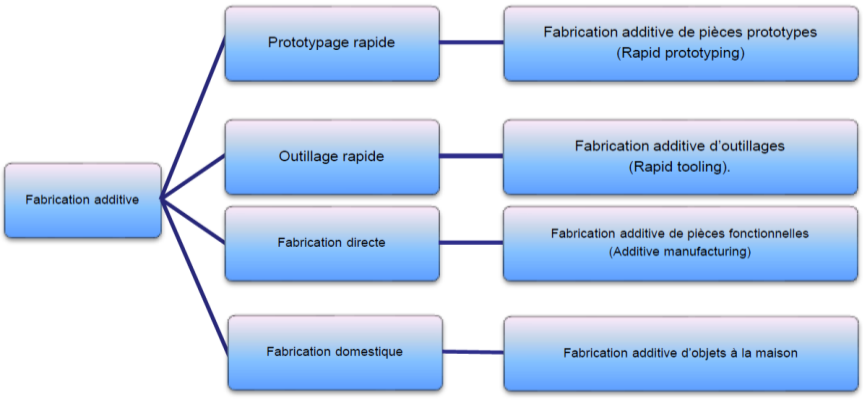

A noter que le rapport intitulé **« L'impression 3D, enjeux et perspective »**, mentionne que si l'on observe l'évolution du parc machines installées de 1998 à fin 2013, il apparaît que les États-Unis restent largement leader en termes d'installations (38%), suivis par le Japon (9,4%) au coude à coude avec l'Allemagne (9,1%) et la Chine (8,8%), loin devant la France (3,3%). En revanche, si l'on considère l'Europe dans sa globalité, les écarts se réduisent et le vieux continent se rapproche alors sensiblement du leader américain.

FICHE I.2.14

Annoncée championne d'Europe de l'e-gouvernement et pays du wifi, la France finit au 14ème rang du palmarès du développement numérique, établi en février 2015 par la Commission européenne

Le 5 novembre 2014, étaient dévoilés les **« 8 chiffres qui vont vous étonner sur la France et le #numérique »**, avec ce commentaire : « Déconnectés les Français ? Championne d'Europe de l'e-gouvernement, pays du wifi et du cours en ligne (le fameux MOOC) : découvrez les chiffres qui mettent à mal les idées reçues sur le numérique en France… » Quatre mois plus tard, le 3 mars 2015, le message n'a pas changé, mais la portée a fait des petits, puisque, cette fois, ce sont neuf chiffres qui permettent de placer la France en pole position.

1. ELLE EST LA CHAMPIONNE D'EUROPE DE L'E-GOUVERNEMENT

C'est ce qu'affirme une récente étude de l'Organisation des Nations unies. La France prend la tête du classement européen et la quatrième place du classement mondial fondé sur trois critères : les services en ligne proposés par l'administration, les infrastructures de télécommunications, et le niveau d'éducation des habitants. Et en termes de services en ligne, elle est même championne du monde, notamment grâce au site service-public.fr ! Cocorico !

2. ELLE EST LE PAYS DU WIFI

La France est également le pays du wifi ! Selon le cabinet spécialisé Maravedis Rethink, elle dépasse largement, avec plus de 13 millions de bornes publiques, les États-Unis (9,58 millions de bornes). Et ce n'est pas fini : la France devrait accroître de 80% son parc de bornes d'ici à 2018.

3. ELLE EST AUX AVANT-POSTES DU BIG DATA

C'est bien ce que révèle une étude réalisée par Teradata auprès de 300 entreprises françaises, allemandes, et britanniques. La France serait au coude à coude avec l'Allemagne, loin devant le Royaume-Uni. Selon cette étude, 3 entreprises françaises sur 5 utilisent des techniques évoluées de traitement analytique pour doper leur efficacité et concrétiser des gains de temps. Une maturité en big data due en grande partie à la qualité de la formation des ingénieurs français en mathématiques et en statistiques. La France est en effet le 2e pays en nombre de médailles Fields !

4. ELLE FAIT COURS EN LIGNE

En un an, 400 000 étudiants, salariés et personnes désireuses d'approfondir leurs connaissances ont suivi ou suivent 53 MOOCs (Massive Open Online Courses) sur le site de France Université Numérique, et dans des domaines très variés. Le catalogue continue de s'enrichir : 23 nouveaux MOOCS ont été proposés depuis la rentrée 2014. De quoi souffler dignement la première bougie de #FUN.

5. ELLE EST CONNECTEE

83% des Français utilisent internet, contre 75% en moyenne en Europe, selon l'Insee (2012). L'internet mobile a le vent en poupe : près de 40% des personnes l'utilisaient en 2012 contre seulement 10% en 2007.

6. ELLE LIKE LES RESEAUX SOCIAUX

Les Français sont également actifs sur les réseaux sociaux ! Selon une étude de l'agence We Are Social il y a 28 millions d'utilisateurs Facebook actifs en France, soit 42% des Français. On like ?

7. LE NUMERIQUE PESE DANS SON ECONOMIE…

Le numérique représente actuellement 5,5% du PIB français. Selon une étude récente du cabinet McKinsey, la France pourrait accroître la part du numérique dans son PIB de 100 milliards d'euros à l'horizon 2020, à la condition que les entreprises accélèrent nettement leur transformation numérique.

8. … ET CREE DES EMPLOIS !

Selon la même étude, les emplois directs liés à ce secteur comptent pour 3,3% des effectifs salariés nationaux. Mais des efforts restent à faire pour profiter pleinement du potentiel de cette révolution d'usages et de services. « Le Gouvernement agit en ce sens avec volontarisme et détermination », a rappelé Axelle Lemaire.

9. ELLE ENCOURAGE LE FINANCEMENT PARTICIPATIF (ET ÇA MARCHE !)

152 millions d'euros ont été collectés en 2014 grâce aux plateformes de financement participatif, appelé crowdfunding, qui permettent aux internautes de financer directement des projets. C'est deux fois plus qu'en 2013, selon le baromètre réalisé par Compinnov pour l'association Financement participatif France auprès de 46 plateformes françaises. Il s'agit pour l'essentiel de prêts (88,4 millions d'euros), en grande partie rémunérés, mais les plateformes de dons arrivent en deuxième position avec 38,2 millions d'euros collectés. Viennent ensuite, avec 25,4 millions d'euros collectés, les plateformes de crowd equity qui proposent d'entrer au capital d'une petite entreprise. Afin de renforcer la place de la France au niveau international, le Gouvernement a fait évoluer la réglementation : une ordonnance, entrée en vigueur le 1er octobre dernier, supprime ainsi, notamment, le monopole bancaire sur les prêts rémunérés, ce qui permet aux particuliers de financer des projets en prêtant de l'argent contre un intérêt (dans la limite de 1 000 euros par investisseur et 1 000 000 euros par projet).

Pourtant, si l'on s'en tient au dernier classement publié le 24 février 2015 par la Commission européenne, la France, avec une performance pondérée estimée à 0,48, est tout juste dans la moyenne des pays européens (0,47) et elle n'arrive au final qu'au 14ème rang du palmarès, en termes de développement du numérique, loin derrière le Danemark (0,68), la Suède (0,66), les Pays-Bas (0,63) ou la Finlande (0,62).

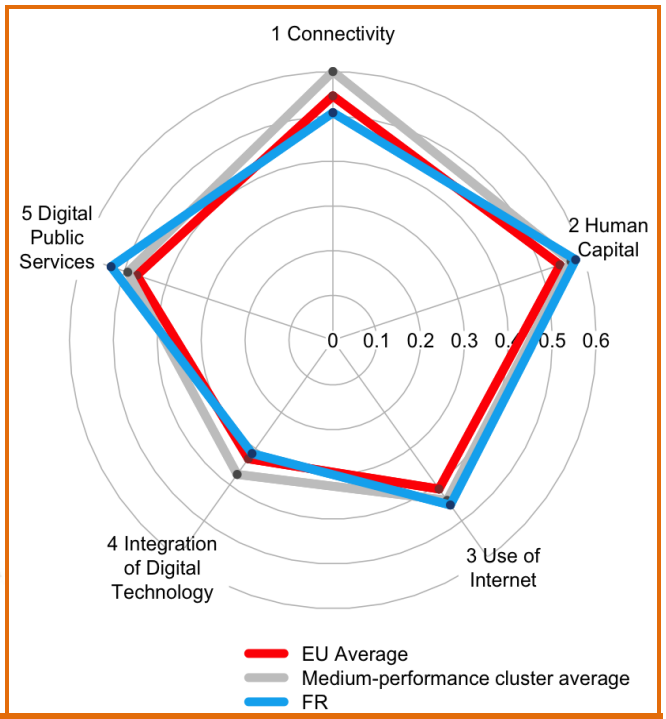

La France obtient une note globale de 0,48 et se classe à la 14ème place sur les 28 États membres de l'UE. Concernant l'année écoulée, la France améliore sa note générale en valeur (en passant de 0,45 à 0,48), mais elle stagne dans le classement. La France a réalisé des progrès concernant sa note dans chacun des cinq volets principaux de l'indice DESI. Cependant, en termes de connectivité, la France recule dans le classement (de la 14ème à la 19ème place), en raison des progrès plus importants (en moyenne) accomplis par le reste de l'Europe.

Pour ce qui est de la connectivité, les ménages français bénéficient d'une couverture intégrale pour le haut débit fixe et 74 % des ménages ont un abonnement au haut débit fixe. En revanche, 41 % seulement des ménages français ont accès au haut débit rapide.

Sur le plan du capital humain (compétences numériques), la France compte 80 % d'utilisateurs de l'internet au sein de sa population et 67 % des citoyens disposent au moins de compétences de base. Néanmoins, seulement 2,1 % des employés peuvent déclarer avoir des compétences spécialisées en TIC. Concernant l'utilisation de l'internet par les Français, il semble que ceux-ci ne l'utilisent pas beaucoup pour communiquer (la France est à la traîne en matière d'appels vidéo et de réseaux sociaux), mais ils effectuent volontiers des achats en ligne (73 % d'entre eux) et ils regardent volontiers la télévision et des vidéos en ligne. Ils occupent d'ailleurs la première place dans ce domaine. L'intégration des technologies numériques par les entreprises est le domaine dans lequel les résultats de la France sont les moins bons ; toutefois, ses services publics en ligne se portent bien ; par exemple, 39 % des médecins généralistes échangent des données médicales par voie électronique (36 % dans l'UE), tandis que 28 % d'entre eux transmettent les prescriptions aux pharmaciens par voie électronique. La France se situe dans la catégorie de performance moyenne, dans laquelle elle se trouve en-deçà de la moyenne.

L'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) est un indice composite élaboré par la Commission européenne (DG CNECT) pour évaluer l'évolution des pays de l'Union européenne vers une économie et une société numériques. Il regroupe un ensemble d'indicateurs pertinents, structurés autour de cinq volets : connectivité, capital humain, utilisation de l'internet, intégration de la technologie numérique et services publics en ligne. L'indice DESI 2015 est construit à partir d'indicateurs se rapportant principalement à l'année civile 2014 (sauf lorsqu'il n'y a pas de données disponibles pour cette année, auquel cas les données antérieures les plus récentes sont utilisées). Les notes de l'indice vont de 0 à 1 et augmentent selon le niveau de performance.

Première de la classe ou en milieu de tableau : la performance de la France, notamment au sein de l'espace européen, diffère selon les indicateurs de mesure et de comparaison retenus. Un constat s'impose toutefois : l'ambition est forte, puisqu'il s'agirait, comme le titre le journal « Le Monde », le 2 février 2015, de **« créer une *République du numérique* »**.

« Notre ambition consiste à donner cinq ans d'avance à la France, pour faire de notre pays une République du numérique », explique Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du numérique, qui indique que le secteur, créateur d'emplois, doit devenir une « priorité du gouvernement au service de tous »… Pour ce faire, le gouvernement présentera d'abord une stratégie numérique en mars, sur laquelle il s'appuiera pour peser sur les décisions adoptées en mai de cette année par l'Union européenne. Le projet de loi viendra dans un second temps, et devrait être débattu en septembre. Pour l'élaborer, il a été décidé de réaliser un travail collaboratif. D'abord au sein du gouvernement : « Il y a déjà dix cabinets qui travaillent dessus, indique Mme Lemaire, chaque ministère fait des propositions en fonction de ses priorités et Matignon arbitre, il y a déjà eu de nombreuses réunions interministérielles. » Les parlementaires ont quant à eux donné une première fois leur avis lors d'un débat d'orientation en janvier. Mais la véritable nouveauté du processus vient de la plate-forme de consultation en ligne qui invitait tout un chacun à donner son avis, à partager des documents… « Ça n'a pas attiré que les *usual suspects*, comme les lobbyistes ou les activistes, il y a eu aussi des associations et de nombreux citoyens », se réjouit Mme Lemaire. Enfin le Conseil national du numérique est lui aussi appelé à faire des propositions…

Lors de son audition devant la « commission numérique », le 18 mars 2015, Axelle Lemaire a rappelé la complexité et l'étendue du sujet, et « martelé à de nombreuses reprises que les arbitrages définitifs n'avaient pas été rendus ».

« Il y aura un volet concernant les télécoms et les infrastructures, tant pour actualiser la réglementation applicable au déploiement du très haut débit que pour mettre à jour nos textes concernant la couverture mobile » a tout d'abord annoncé Axelle Lemaire. Il s'agira tout particulièrement de graver dans le marbre les promesses faites la semaine dernière par le Premier ministre, à propos notamment de l'obligation pour les opérateurs de couvrir la totalité des zones blanches n'ayant actuellement aucun réseau mobile en 2G. « Sur l'innovation, nous souhaitons tirer le meilleur parti possible de l'économie de la donnée », a poursuivi Axelle Lemaire. « Pour cela, il est question d'harmoniser la définition juridique de la donnée, du document et de l'archive. » Des notions que l'on retrouve notamment dans la loi CADA de 1978… « Se posera la question d'une rédaction concernant l'économie du partage, l'économie collaborative » a enchaîné Axelle Lemaire, sans s'étendre davantage sur le sujet. L'intéressée a ensuite évoqué une évolution législative des compétences de l'INPI, « pour ce qui relève de sa mission d'innovation ». « Nous sommes en train d'instruire la possibilité de créer le certificat d'utilité en matière de propriété intellectuelle et la simplification du brevet » a-t-elle affirmé. Avant d'ajouter : « Avec le ministère de la Recherche, nous réfléchissons à créer le statut de chercheur-entrepreneur. » D'après Axelle Lemaire, le projet de loi devrait aussi être l'occasion de « s'interroger » sur l'accessibilité des sites publics pour les personnes handicapés (notamment visuels). L'objectif ? Se demander « s'il faut aller plus loin dans le caractère obligatoire de la norme ». Actuellement, les administrations (CAF, impôts, Sécurité sociale...) sont tenues de respecter un référentiel élaboré par la DISIC. Sauf que celui-ci n'est guère appliqué dans les faits... Autre piste qui n'avait pas été évoquée jusqu'ici, celle de « l'accès à l'audiovisuel public français pour les Français qui résident à l'étranger ». Le problème n'est pas nouveau : les internautes établis hors du territoire national ne peuvent que partiellement profiter des programmes diffusés sur Pluzz.fr, pour des raisons de droits de propriété intellectuelle. Axelle Lemaire a expliqué que cette question « pourrait éventuellement être inscrite à l'ordre du jour des travaux de la Commission européenne dans le cadre de la révision de la directive sur les services audiovisuels », sauf qu'une telle révision « n'interviendrait pas en pratique avant plusieurs années ». « Est-ce que la loi française ne doit pas évoluer en ce sens ? » a-t-elle dès lors demandé à son auditoire. « J'envisage d'inscrire dans la loi le principe de neutralité des réseaux » a rappelé la secrétaire d'État au Numérique, qui s'était déjà montrée favorable à une telle mesure. « Si on étend ce principe de neutralité aux applications, aux téléphones, [cela signifie] qu'on doit pouvoir utiliser Android sans forcément créer son compte de messagerie personnelle sur Google » a-t-elle expliqué… « Il m'importe que le principe de neutralité du Net soit affirmé, et affirmé si possible au niveau européen » a surtout fait valoir Axelle Lemaire… S'agissant de la France, elle a expliqué que le projet de loi numérique permettrait de « renforcer les pouvoirs du régulateur », en l'occurrence l'ARCEP, « notamment pour sanctionner ce qu'on appelle les comportements préférentiels sur les marchés intermédiaires du transit IP »… « Il faudra revoir la mission et les pouvoirs de la CNIL, notamment pour qu'elle accompagne mieux et plus en amont l'innovation. » Une nouvelle fois, il a été promis que le pouvoir de sanction de l'autorité administrative serait « renforcé », le tout en lien avec les discussions ayant lieu au niveau européen à ce sujet… « La liste est longue ! » s'est-elle enthousiasmée en guise de conclusion. Avant d'insister : « Ce n'est pas une liste définitive, loin de là. C'est une liste qui est totalement ouverte et qui fera l'objet d'un travail plus profond dans les mois qui viennent… »

Evoquée par Axelle Lemaire, « la véritable nouveauté du processus vient de la plate-forme de consultation en ligne qui invitait tout un chacun à donner son avis, à partager des documents. » En effet, au vu des derniers chiffres communiqués, il apparaît que « la concertation nationale sur le numérique, lancée par le Premier ministre en septembre 2014, a recueilli 17 678 contributions. Plus de 1 300 personnes se sont mobilisées lors des journées contributives, et plus de 1500 en ont suivi la retransmission en direct organisée par la start-up Glowbl. » C'est dire l'ampleur de la démarche, « afin de de donner la parole aux acteurs de l'écosystème, de la société civile et aux citoyens qui échangeront autour de *Regards Croisés* sur les **quatre thèmes** de la concertation. »

1. ***Croissance, innovation, disruption. Le numérique occupe une place de plus en plus importante dans l'économie européenne et française. Il provoque une restructuration de nombreux secteurs de l'économie. Face à ces défis, comment faire du numérique un levier de croissance, de compétitivité et d'emploi ?***
2. ***La loyauté dans l'environnement numérique, de plus en plus caractérisé par des déséquilibres forts entre le pouvoir des grandes plateformes et celui de leurs usagers ; entre les Etats et leurs citoyens. Comment garantir la loyauté et le respect des droits et libertés dans l'environnement numérique ?***
3. ***Le numérique constitue un vecteur majeur de transformation de l'action publique et un enjeu de souveraineté pour l'Etat. Comment le numérique peut-il être un levier de modernisation des services publics et un gage d'une meilleure efficience des politiques publiques ?***
4. ***Le numérique induit une métamorphose du monde et de la société. Santé, éducation, travail, vie citoyenne, il s'impose partout et bouleverse certains fondements de notre modèle social, Comment faire du numérique la clé d'une transition vers une société plus juste et inclusive ?***

Destinataire de la lettre de saisine que lui a adressée le Premier Ministre le 4 septembre 2014, et dans laquelle il souligne sa volonté de « placer la France à la tête des nations qui s'approprient les possibilités offertes par le numérique et qui portent des valeurs novatrices en termes de politique publique dans le respect de notre tradition républicaine », Benoît Thieulin, Président du Conseil National Numérique, s'était exprimé dans une chronique publiée le 27 novembre 2013 par **« Alternatives Economiques »**. Il y reconnaissait d'emblée que « le numérique est un vecteur inédit de la liberté d'expression qui décuple l'empowerment des citoyens, le pouvoir d'agir des internautes sur la vie sociale, économique et politique. » Puis, après avoir souligné que « le numérique ne doit pas contribuer à l'établissement d'une société où la surveillance n'est plus un régime d'exception, ciblé, sectoriel, mais deviendrait une omnisurveillance passive à coût zéro », il en concluait : « nous sommes donc aujourd'hui à la croisée des chemins. C'est toute la transition numérique qui est menacée par la perte du lien de confiance… »

Bien au-delà du web, [le numérique] s'inscrit dans notre quotidien : géolocalisation mobile pour trouver son chemin, emails gratuits et sans limitation de taille, applications de recommandation pour trouver un restaurant, compteurs intelligents pour améliorer sa consommation énergétique, objets connectés pour améliorer son bien-être et sa pratique sportive, livres numériques… Mais ces services nouveaux ne sont pas sans contrepartie et exigent d'accéder à nos données pour fonctionner correctement. C'est peu dire que la confiance est un élément essentiel de la relation qu'ils entretiennent avec leurs utilisateurs. Les révélations d'Edward Snowden et de Glenn Greenwald lèvent le voile sur la façon dont les faits et gestes de chacun sont sans cesse tracés, stockés, analysés. Elles jettent un doute sur la finalité du traitement de ces données, faisant craindre le danger d'un détournement systématique à grande échelle qui serait préjudiciable pour les citoyens, les agents économiques, les Etats et la démocratie… Le numérique ne doit pas contribuer à l'établissement d'une société où la surveillance n'est plus un régime d'exception, ciblé, sectoriel, mais deviendrait une "omnisurveillance passive" à coût zéro. La France devrait avoir conscience de son rôle dans ce domaine car c'est elle qui avait lancé l'alerte dès 1974 avec la publication de « Safari ou la chasse aux Français », un acte de "whistleblowing" qui a débouché sur la loi informatique et libertés de 1978 et non sur la criminalisation de ses auteurs…
Nous sommes donc aujourd'hui à la croisée des chemins. C'est toute la transition numérique qui est menacée par la perte du lien de confiance et la création de ce climat de paranoïa généralisée. La crainte de la surveillance conduit toujours à l'autocensure pour les citoyens et pour les entreprises. Comme en témoigne la fermeture du site de messagerie cryptée Lavabit, elle freine l'aspiration à l'innovation des entrepreneurs du web, des geeks, des bloggeurs, des activistes. Edward Snowden a eu le courage de relancer l'alerte sur les risques d'une société de surveillance incontrôlée. A l'exemple de personnalités comme Philippe Lemoine, il appartient aux citoyens, aux politiques et à la coopération internationale de réagir pour garantir qu'Internet reste un lieu de liberté d'expression et d'entreprendre. Plutôt que de l'assigner à résidence, il aurait été plus utile de l'inviter pour informer nos gouvernements en direct, et pour nous aider à préparer le futur traité informatique et libertés de 2018, 40 après la CNIL

SECONDE PARTIE

« ECLIPSE »

La 1ère partie de la présente contribution a ainsi permis d'analyser les deux piliers qui, selon Rifkin, doivent servir (ou suffire) à construire **« La nouvelle société du coût marginal zéro »** et ainsi contribuer à **« L'éclipse du capitalisme »**…

« L'émergence des communaux collaboratifs »

L'approche que Jeremy Rifkin donne des *communaux* replace au cœur du débat la question très ancienne des « biens publics » que Garrett Hardin avait obscurcie en en faisant une **« Tragédie »**, quand, ensuite, Carole Rose lui avait redonné les couleurs d'une **« Comédie »** et Elinor Ostrom, en jetant les bases d'une nouvelle **« Gouvernance des biens communs »**, tous les honneurs dus à un Prix Nobel d'économie, pour la première fois décerné à une femme.

En qualifiant, pour sa part, les *communaux* de *collaboratifs*, Jeremy Rifkin en a élargi la vision. Et s'il parle de leur émergence, c'est surtout parce qu'il considère, dès la 1ère phrase de son chapitre 1er, que ceux-ci constituent à eux-seuls « un nouveau système économique [qui] entre sur la scène mondiale. ». Bref, ils « transforment notre façon d'organiser la vie économique : ils permettent de réduire considérablement l'écart des revenus, de démocratiser l'économie mondiale et de créer une société écologiquement durable. » Sauf que, dans sa brillante démonstration, l'auteur résume (et réduit) cette *émergence des communaux collaboratifs,* à l'Internet des objets et à « la perspective de connecter tout individu et toute chose dans un réseau mondial dynamisé par la productivité extrême… »

L'Internet des objets est l'« âme sœur » technologique des « communaux collaboratifs émergents »… L'Internet des objets permet à des milliards de personnes de s'engager dans des réseaux sociaux pair à pair et de collaborer à la création des multiples activités et pratiques économiques nouvelles dont est faite la vie sur les communaux collaboratifs émergents.

Jeremy Rifkin en conclut très (trop) vite que « sans la plate-forme Internet des objets, les communaux collaboratifs ne seraient ni réalisables ni imaginables. » En cela, il semble ne pas tenir compte du fait que l'économie dite « collaborative », que l'on pourrait rattachée ou, pour le moins, rapprochée des communaux collaboratifs, peut, elle, se concevoir sans Internet, Internet des objets et toutes les révolutions technologiques et numériques qui, d'après Rifkin, sont les fondements mêmes de la mutation en cours… Et c'est ainsi que nombre d'aspects de l'économie collaborative, une expression sans doute ambigüe, tentaculaire, protéiforme, à laquelle chacun reconnaît le sens qu'il veut bien emprunter, sont écartés ou oubliés par l'essayiste américain, trop concentré à seulement lier « la lente agonie du système capitaliste et l'essor des communaux collaboratifs » à « l'émergence de l'infrastructure de la troisième révolution industrielle » que sous-tend « l'Internet des objets [qui], avec son architecture ouverte et ses caractéristiques distribuées, permet aux entreprises sociales des communaux collaboratifs de briser l'emprise monopoliste des compagnies géantes à intégration verticale qui opèrent sur les marchés capitalistes… » La boucle est bouclée, sauf qu'elle ne tourne pas très rond, ou en tout cas pas à la bonne vitesse.

« L'internet des objets »

Pour Jeremy Rifkin, il ne fait aucun doute que « l'Internet des objets donne le coup d'envoi d'une troisième révolution industrielle. » Il adosse sa conviction à « la quête d'innovations technologiques pour accroître la productivité » et salue ces « nouveaux entrepreneurs à l'affût des innovations qui leur permettront d'accroître la productivité et de réduire les coûts », car « ces innovations *sismiques* sont en train de reconfigurer entièrement la vie économique : elles sont de la même envergure que l'avènement de l'électricité. » Il note enfin que « pour 23 % des dirigeants interrogés, l'Internet des objets va déclencher une nouvelle vague d'innovations. » L'innovation est donc le maître-mot de cette mutation. Et il en multiplie les illustrations, en citant, par exemple, les travaux du MIT, le Massachusetts Institute of Technology.

L'expression Internet des objets a été forgée par Kevin Ashton, l'un des fondateurs de l'Auto-ID Center du MIT, en 1995… L'inventeur et entrepreneur du MIT Ray Kurzweil a fait le calcul [que] lorsque nous satisferons l'ensemble des besoins énergétiques mondiaux par le solaire, nous n'utiliserons qu'un dix-millième du rayonnement solaire qui atteint la Terre... Le groupe de recherche qui a lancé les étiquettes électroniques avait été fondé en 1999 par le MIT… En 2003, il a cessé ses activités et ses partenaires initiaux se sont séparés : les industriels ont poursuivi les travaux sur les applications commerciales de l'étiquetage, tandis que les universitaires ont continué leurs recherches dans un réseau de laboratoires animé par le MIT, les Auto-ID Labs… En 2005, le mouvement des Makers a fait un grand pas vers la démocratisation des objets produits numériquement : l'introduction du fab lab. Ce *laboratoire de fabrication* a été conçu par le physicien Neil Gershenfeld, professeur au MIT. L'idée est venue d'un cours qui avait un grand succès au MIT : « Comment fabriquer (presque) n'importe quoi ». Le fab lab est né au Center for Bits and Atoms du MIT, un rejeton du laboratoire des médias du MIT… À l'aide de l'impression 3D, le laboratoire de recherche du MIT cherche comment construire en une journée la charpente d'une maison, presque sans travail humain. Puis est venu edX, consortium à but non lucratif monté par Harvard et le MIT… Au premier cours d'edX, en 2012, il y a eu 155 000 inscrits. Anant Agarwal, président d'edX et ancien directeur du laboratoire d'intelligence artificielle du MIT, relève que cet effectif du premier cours virtuel est presque égal au nombre total d'étudiants qu'a formés le MIT pendant ses cent cinquante ans d'existence…

Jeremy Rifkin parle aussi, page 218 de son ouvrage, du « site Internet de la MIT Technology Review », tête chercheuse en matière d'innovations qui ne cesse de publier et de produire, mais est-ce à dire que les innovations dont nous sommes ainsi abreuvés, quels qu'en soient l'objet et l'intérêt, suffiront à changer la donne et contribuer à **« La grande transformation »** ?

Rien n'est moins sûr et, en constatant que l'essayiste américain échafaude son système sur le pouvoir exclusif et sans limite des nouvelles technologies et des innombrables innovations qui en découlent, on peut même fort logiquement se poser la question **« MIT ou réalité ? »**

« MIT ou réalité ? »

Le rapport du MIT, publié le 22 février 2013, sous le titre **« Report of the MIT taskforce on innovation and production »**, comporte une partie intitulée « **The great transformation** ».

Les 1er et 2 juin 2015, se tiendra à San Francisco, organisé par la MIT Technology Review, **« EmTech digital »**, EmTech signifiant *emerging technologies*, ou *technologies naissantes*…

Autre illustration de cette profusion d'innovations diffusées par le *MIT* et qui devraient, propulsées par une dynamique globale fondée sur le *mythe* de la technologie, sonner le glas du capitalisme et la naissance d'une société idyllique dans laquelle « l'abondance a remplacé la pénurie » : le magazine **« MIT Technology Review »** n'a de cesse d'essayer d'éclairer cet avenir radieux en ouvrant ses colonnes à la présentation de ces innovations grâce auxquelles rien ne sera plus comme avant, car tout, désormais, semble possible dans cette révolution en marche…

C'est ainsi que, dans son numéro daté de mars-avril 2015, **« MIT Technology Review »** a levé le voile sur dix innovations majeures, imminentes ou à venir, que représentent les dix photos, logos ou dessins alignés ci-dessous.

La plus lointaine dans cette brochette d'innovations, annoncée pour être effective et opérationnelle d'ici 10 à 15 ans, figure en 9ème position, ledit magazine expliquant, en pages intérieures, que « les chercheurs estiment que la photosynthèse C4 utilisée dans le riz et dans le blé pourrait augmenter les rendements à l'hectare d'environ 50 % Autrement-dit, il serait possible d'utiliser beaucoup moins d'eau et d'engrais pour produire le même montant de nourriture. » De là, les projections qui permettent d'établir que si aujourd'hui un hectare suffit à nourrir 26 personnes, demain il le pourra pour 39 !

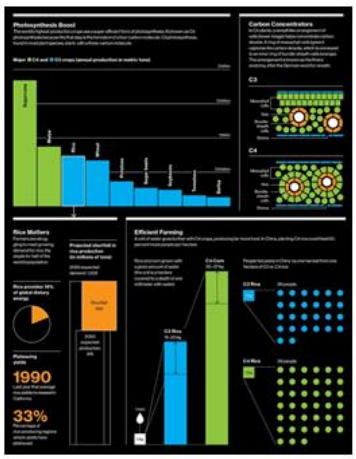

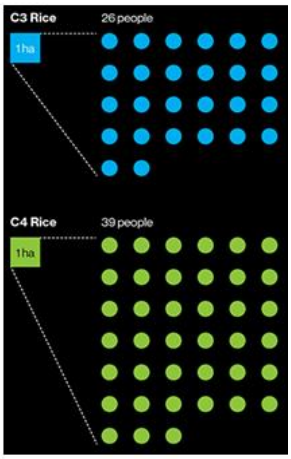

« Mythe ou illusion ? »

Vénéré par ceux -et ils sont nombreux- qui le considèrent tel un mythe de la pensée économique contemporaine, une icône capable d'éclairer l'avenir et d'ouvrir la voie, Jeremy Rifkin doit aussi essuyer les critiques de ses détracteurs -et ils sont actifs- qui n'ont de cesse, ou de mettre à mal la légitimité de son approche prospective, mais aussi restrictive et parcellaire, considérée parfois hors sol ou ne relevant que d'une stratégie de communication/illusion, ou d'en contester les conclusions péremptoires auxquelles parvient l'économiste américain et qu'il semble vouloir imposer comme fermes et définitives, ne pouvant tolérer ni débat ou contestation.

Ces critiques, rarement en demi-teinte, fusent de toutes parts, ou plutôt de tout bord, puisqu'elles sont, tant le fait de Jacques Attali, qui, avant de se faire le chantre de **« l'économie positive »**, avait d'abord été l'un des promoteurs français du fameux **« TINA »**, ce ***There is no alternative***, imaginé par Margaret Thatcher au début des années 80, que de Jean Gadrey, membre actif de la Commission Stiglitz et du Conseil scientifique de l'organisation altermondialiste Attac, adepte convaincu de **« l'économie solidaire »**…

« Enfer ou Barbapapa ? »

Pour Jacques Attali, **le paradis de Rifkin représente l'enfer**. En effet, selon l'essayiste français, le prospectiviste américain soutient qu'Internet annonce « la mort du capitalisme », expression que du reste n'utilise pas Jeremy Rifkin dans son ouvrage **« L'éclipse du capitalisme »**, alors que, lui, juge que, sans régulation, il pourrait en fait déboucher sur une forme de dictature.
De là, leur vive opposition dans les propos qu'ils ont pu échanger lors de la visio-conférence, organisée le 26 novembre 2014, à la maison des Arts et Métiers à Paris.

La salle était archi-comble. Le sujet était délibérément polémique : internet va-t-il tuer le capitalisme ? Et les intervenants prestigieux. Côté américain, Jeremy Rifkin, dans le rôle du prospectiviste, auteur de « La troisième révolution industrielle », et de « La Nouvelle société du coût marginal zéro ». En face de lui, par caméras interposées, Jacques Attali… D'abord, Jeremy Rifkin lit un texte préparé, édifiante synthèse de ses deux précédents ouvrages… En substance, cela donne : « Nous sommes au crépuscule du modèle de révolution industrielle du siècle dernier ». La première révolution, selon lui, s'est produite en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle avec la machine à vapeur, la seconde aux Etats-Unis à la fin du XIXe siècle avec la généralisation de l'électricité. C'est elle qui arrive à son terme… La troisième arrive donc aujourd'hui… Pour Jeremy Rifkin, la bonne nouvelle ne s'arrête pas là. Le mur qui existe entre le virtuel et le réel va voler en éclats… Et il rêve de la future société, où l'usage sera plus important que l'objet et où le partage remplacera l'échange. Et comment se feront ces partages ? Grâce à l'internet des objets… Or le capitalisme est fondé sur le profit. Mais avec un coût marginal qui tend vers zéro, le profit tend lui aussi vers zéro si bien que le capitalisme est condamné. Une nouvelle classe d'humains est en train d'apparaître, celle des prosommateurs. La nouvelle société sera celle d'une économie collaborative. Jacques Attali arrive en scène comme un toréador. Il commence par planter quelques banderilles pour réveiller la salle. « La vision qui a été présentée, c'est l'avenir d'avant-hier. N'oublions pas que 95% des échanges de marchandises se font par bateau. » Et il enchaîne : « Nous sommes 7 milliards sur la terre. Nous serons bientôt 9 milliards. Ces deux milliards supplémentaires, il faudra bien les nourrir, les loger, les habiller. Rien à voir avec l'internet des objets. » L'orateur poursuit, imperturbable sa démolition en règle de la thèse de Jeremy Rifkin… Vient enfin le grand moment, celui où il donne sa définition du capitalisme : « le capitalisme, c'est la redistribution de la rareté. Or, l'information n'est pas rare. La vraie rareté, c'est le temps. » Dans ce contexte, la voiture sans conducteur devient une voiture dans laquelle je récupère du temps pour éviter qu'il doit perdu. Rien à voir avec une économie collaborative… Quant à l'internet des objets, cher à Jeremy Rifkin, Jacques Attali n'en pense pas grand bien : « il y a une tentative de prendre le contrôle de nos vies. Internet, c'est le monopole ! » Bref, cet internet-là va nous faire entrer dans une ère de normalisation à outrance… Comment s'en sortir ? Pour Jacques Attali, une seule solution, la régulation.

Pour Jean Gadrey, **« la société du coût marginal zéro, c'est la société des Barbapapa ! »** « C'est sans doute ce qui la rend aussi sympathique, au point que Télérama, que j'apprécie et qui nous a habitués à plus d'esprit critique, est tombé dans le panneau en consacrant un gros dossier enthousiaste aux idées de Rifkin dans son dernier numéro. Il faut dire que Rifkin sait faire rêver ceux qui contestent l'ordre actuel, ceux qui se demandent comment dépasser le capitalisme. Rifkin leur offre une solution clés en main : la technologie va s'en charger ! » Bref, **« elle me fait furieusement penser aux sympathiques personnages des Barbapapa. »**

Quand Télérama et d'autres mettent en avant ce qu'il y a de plus sympa chez Rifkin, le rôle des communs, le dépassement de la propriété, le partage, l'économie collaborative, pourquoi ne creusent-ils pas le modèle techno-économique ahurissant qui chez lui conditionne tout cela ? N'y a-t-il pas d'autres voies, celles d'une société post-croissance non moins solidaire, non moins axée sur les biens communs à préserver, qui émerge dans le « million de révolutions tranquilles » de Bénédicte Manier, dans les « villages Alternatiba » et ailleurs, sans délire high tech et productiviste ?

Ce système hypothétique d'abondance planétaire à coût très faible repose sur une hypothèse centrale sans laquelle il ne tient pas debout : les énergies (renouvelables) vont « devenir pratiquement gratuites » à terme. Aucun autre « spécialiste » que Rifkin ne dit cela dans le monde ! Tous disent que l'énergie restera chère, renouvelable ou pas, parce que certes le soleil et le vent sont gratuits, mais les panneaux photovoltaïques, les éoliennes, les réseaux électriques intelligents et toutes les autres techniques, exigent des matériaux, des métaux et des terres rares qui sont et seront chers, et même de plus en plus. Cela ruine le modèle techno-économique « hors-sol » de Rifkin, aussi bien pour cette nouvelle production 3D que pour sa vision de robots prenant la place de l'essentiel du travail humain.

« Enfer ou Barbapapa ? » Par-delà la polémique, il importe de rappeler que les deux opposants à Rifkin qui viennent ici de dégainer, ont, par ailleurs, défendu d'autres aspects de l'économie : **« l'économie *positive* »** pour Jacques Attali, et **« l'économie *solidaire* »** pour Jean Gadrey. Deux qualificatifs qui, avec **« l'économie *collaborative* »** chère à Jeremy Rifkin, à laquelle s'ajoutent **« l'économie *ludique* », « l'économie *intelligente* »** et **« l'économie *équitable* »** finissent, remises dans l'ordre, par dévoiler les six faces que dessine l'acronyme **« ECLIPSE »**.

1. L'ECONOMIE COLLABORATIVE

Il est une fois encore très surprenant, pour ne pas dire bizarre, de constater que l'adjectif ***collaboratif*** ou ***collaborative*** n'apparaît pas dans **« La troisième révolution industrielle »**, alors que Jeremy Rifkin en a fait juste après l'un des mots clés, utilisé dans le titre de son livre **« La nouvelle société du coût marginal zéro, l'internet des objets, l'émergence des communaux *collaboratifs* et l'éclipse du capitalisme »** qui, par ailleurs, outre la déferlante impressionnante de ***communaux collaboratifs***, cite à dix reprises ***l'économie collaborative***, avec, page 386, cet aveu : **« L'économie collaborative monte en puissance »** que prolonge, page , cette interrogation : **« Quelles sont les probabilités de voir *l'économie collaborative* perturber profondément le modèle traditionnel des entreprises ? »**

Page 167 : Passer d'un style d'enseignement autoritaire à un cadre pédagogique latéral, c'est mieux préparer les élèves d'aujourd'hui à travailler, à vivre et à s'épanouir dans *l'économie collaborative* de demain.
Page 259 : L'usage du nouveau langage informatique pour restructurer la société a réuni des intérêts variés, notamment les hackers de l'information, les hackers de la biologie, les hackers de la 3D et les hackers du web propre. Le lien qui unit tous ces groupes est un attachement profond à une *économie collaborative* en source ouverte et au modèle de gouvernance des communaux.
Page 354 : Le système capitaliste toujours dominant pense pouvoir trouver de la valeur dans *l'économie collaborative*, en prenant appui sur certains aspects de la culture du partage pour l'orienter sur des voies lucratives. Mais quels que soient les profits qu'il parviendra à tirer de la croissance des communaux en réseaux, ils feront pâle figure par rapport au terrain qu'il va perdre.
Page 371 : En 2012, les recettes de la publicité se sont montées aux États-Unis à 153 milliards de dollars. Dans le monde, elles ont atteint 479,9 milliards de dollars7 4. Bien que ce secteur soit apparemment florissant, ses acteurs sont inquiets. Ils assistent à la métamorphose de millions de consommateurs passifs en prosommateurs pair à pair de leurs propres informations, savoirs, loisirs et énergies. (Et bientôt de leurs propres produits fabriqués en 3D.) Ces millions de gens achètent moins sur le marché puisqu'ils partagent dans *l'économie collaborative* des articles d'occasion. Ils préfèrent l'accès à la propriété et utilisent tous les produits, des automobiles aux équipements sportifs, sur la base du « juste à temps ».
Page 378 : Quelles sont les probabilités de voir *l'économie collaborative* perturber profondément le modèle traditionnel des entreprises ? Selon une étude d'opinion menée par Latitude Research en 2010, « 75 % des personnes interrogées ont prédit qu'elles allaient partager davantage d'objets physiques et d'espace dans les cinq prochaines années. 78 % des participants ont eu le sentiment que leurs interactions en ligne avec d'autres les avaient rendus plus ouverts à l'idée du partage avec des étrangers ». Et « 85 % des participants estiment que les technologies du web et du téléphone portable joueront à l'avenir un rôle déterminant dans la construction de vastes communautés du partage. » De nombreux observateurs du secteur sont d'accord avec ces prévisions optimistes. En 2011, la revue Time a fait de la consommation collaborative l'une de ses « dix idées qui vont changer le monde ».

Mais l'approche que Jeremy Rifkin donne de l'économie collaborative apparaît, en définitive, très parcellaire et fragmentée, car étroitement liée à l'Internet des objets et aux nouvelles technologies, et ce alors même qu'une telle évolution de l'économie peut très bien se concevoir et se développer sans qu'il soit besoin de recourir aux dernières trouvailles et innovations en matière d'échange et de communication… C'est ainsi, par exemple, que, dans son ouvrage **« L'éclipse du capitalisme »**, l'essayiste américain n'aborde ni **« l'économie circulaire »**, ni **« l'économie de la fonctionnalité »**, preuve qu'il a délibérément a réduit son champ de vision pour pouvoir étayer sa démonstration, quitte à l'appauvrir ou à la rendre bancale.

En fait, bien au-delà de la vision étriquée qu'en propose Jeremy Rifkin, surtout soucieux de lier les communaux collaboratifs et l'Internet des objets, il ressort, de la définition qu'en donne le labo de l'ESS que si l'économie collaborative prend certes « tout son sens à l'heure du web social », et ce d'autant qu'elle repose sur un « pilier numérique [qui] devient de plus en plus un outil au service d'une cause », il n'en reste pas moins que, pour que l'édifice soit stable, il doit tout autant s'appuyer sur ses trois autres piliers : « économique, social et environnemental… » Avec en ligne de mire d'autres formes de déploiement et d'autres champs d'action à exploiter.

L'économie collaborative est un secteur encore récent, mais dont le décollage fulgurant et le clonage dans des champs variés de l'économie en font un modèle à fort potentiel. Il s'agit d'un nouveau modèle de production et de consommation où l'usage prédomine sur la propriété et qui prend tout son sens à l'heure du web social.

Celle nouvelle économie s'appuie sur quatre piliers au cœur des enjeux de nos sociétés en recherche de modèle économique alternatif :

- ✓ **Le pilier économique. Le collaboratif, c'est la mutualisation des moyens, et donc un partage des dépenses. C'est le pilier le plus attractif en temps de crise. Il permet de convaincre les pragmatiques et d'aider les personnes à maintenir leur accès aux biens de consommation.**
- ✓ **Le pilier social. L'économie collaborative, comme son nom l'indique, repose sur la coopération entre les membres. C'est une autre manière de produire ou de consommer en sortant de la grille de lecture libérale individualiste. La remise en question de ce modèle aboutit au partage, au troc, au don, à l'échange.**
- ✓ **Le pilier environnemental. En permettant la circulation des biens, on évite qu'ils soient dupliqués dans un esprit de consommation de masse. Les effets en termes de meilleure gestion des ressources naturelles et énergétiques sont indéniables.**
- ✓ **Le pilier numérique. Les nouvelles technologies facilitent les connexions et les échanges à l'échelle internationale. Le numérique devient de plus en plus un outil au service d'une cause. C'est un maillon au sein d'une chaîne. Les plateformes sont les outils les plus aboutis à l'heure actuelle.**

L'économie collaborative est le nouveau cocktail qui a le vent en poupe. Ses ingrédients sont le reflet d'une base militante qui cherche à concrétiser ses valeurs à travers un renouvellement de la production et de la consommation, et plus généralement une transition de la place du citoyen dans la société. Son développement pourrait permettre de profonds remaniements sociétaux, en prenant garde aux nombreuses tentatives de récupération politique et économique (la grande distribution par exemple) sous forme de collaborative-washing.

Parmi ces facteurs d'émulation :

- ✓ **La production en pair à pair. La production n'est plus l'œuvre d'un seul protégée par des brevets empêchant un éventuel partage. Les personnes peuvent devenir productrices de services, on parle alors d'économie distribuée. ex : co-makers, co-working, airbnb, couchsurfing.**
- ✓ **La participation. Les citoyens peuvent prendre part à n'importe quelle phase de l'élaboration d'un projet. ex : finances participatives.**
- ✓ **Le libre accès. C'est un principe qui s'impose de plus en plus et qui est facilité par le web. ex : open data, logiciels libres.**
- ✓ **La relocalisation. Les liens entre producteurs et consommateurs se sont évaporés. La recherche d'une nouvelle relation entre les deux pousse à une relocalisation de la production. ex : Amap.**
- ✓ **La dématérialisation qui répond au besoin de bénéficier d'un service et non plus de détenir un produit. C'est l'économie de la fonctionnalité. ex : prêts d'objets et de services entre particuliers.**
- ✓ **La déconsommation. On passe de la surabondance à la sélection des produits. La qualité prime sur la quantité. ex : troc.**
- ✓ **La désintermédiation. Nous sommes dans une période de rationalisation. Pour consommer, produire à moindre coût, les intermédiaires inutiles sont supprimés, comme la grande distribution. Cette microéconomie prend la forme d'un circuit court. ex : Amap, AirBnB.**
- ✓ **La mutualisation. Ce facteur permet la transition de la propriété individuelle à l'usage ou à la propriété collective. Ce qui importe n'est plus d'avoir un bien mais d'y avoir accès. Il faut néanmoins un propriétaire qui mutualise ponctuellement l'usage ou un achat mutualisé dont tous les propriétaires s'accordent entre eux pour la répartition de l'usage, comme une coopérative de consommation par exemple. ex : covoiturage, autopartage.**

Le Labo de l'Économie Sociale et Solidaire

Think Tank destiné à faire (re)connaître une économie plus respectueuse de l'Homme et de son environnement à travers échanges, réflexions et actions

On le voit : les voies que peut emprunter l'économie collaborative sont multiples et mènent à des formes très diverses d'organisation de la société, en termes de production, consommation ou échange… D'où la tentation, comme l'a fait le site **« Call for team »**, le 2 septembre 2014, de qualifier l'économie collaborative de **« fourre-tout »**…

Partout autour de nous, dans les médias nous entendons parler d'économie collaborative, de projets collaboratifs. Aujourd'hui, ce terme est tellement repris par les uns et les autres que cela devient presque une marque, un symbole, un nom déposé et au final, un terme un peu *fourre-tout…* Par conséquent, l'amalgame est très vite fait entre les projets réellement collaboratifs et ceux qui s'en revendiquent mais qui n'en sont pas vraiment. Après avoir vu tant de bulles éclater dans le passé, que penser de ce phénomène ? L'économie collaborative se suffit-elle à elle-même ou doit-elle être perçue comme une économie complémentaire à la traditionnelle ?

C'est ainsi également que, lors des 2èmes Rencontres parlementaires pour l'économie circulaire qui se sont tenues, à la Maison de la chimie, le 12 novembre 2014, Flore Berlingen, co-fondatrice du mouvement OuiShare et directrice de ZeroWaste, a admis que « l'économie collaborative est extrêmement large. On pourrait presque dire aujourd'hui que c'est un peu un ***fourre-tout*** parce qu'on y trouve plein de modèles différents qui touchent à peu près tous les secteurs de notre production et de notre consommation. » Elle en a déduit, et cette phrase sera reprise en titre de l'article publié par « Mediatico », le 14 avril 2015, que **« l'économie collaborative est un point d'entrée de l'économie circulaire »,** là où d'autres spécialistes défendront eux l'idée que l'économie circulaire ne serait que l'une des composantes de l'économie collaborative.

Présentant l'ouvrage de Antoine Morlighem **« L'économie collaborative en pratique »**, le site « Les Echos.fr » avait lui demandé « Quel est le point commun entre le panier de légumes bio d'une Amap (association pour le maintien d'une agriculture paysanne), le service de VTC Uber, le financement d'un nouveau gadget sur le site de crowfunding Kickstarter et les échanges de services via un SEL (système d'échange local) ? », avant de répondre : « tous ces exemples relèvent de l'économie collaborative, concept très à la mode et un peu ***fourre-tout***… »

Fourre-tout, auberge espagnole, mais également, pour d'aucuns qui rêveraient de la piller, boîte de Pandore ou caverne d'Ali Baba, l'économie collaborative présente d'innombrables ramifications que le **« Petit manuel d'économie collaborative à l'attention des entreprises »**, un ouvrage dense, abordant nombre de facettes de la nouvelle économie, a tenté d'illustrer…

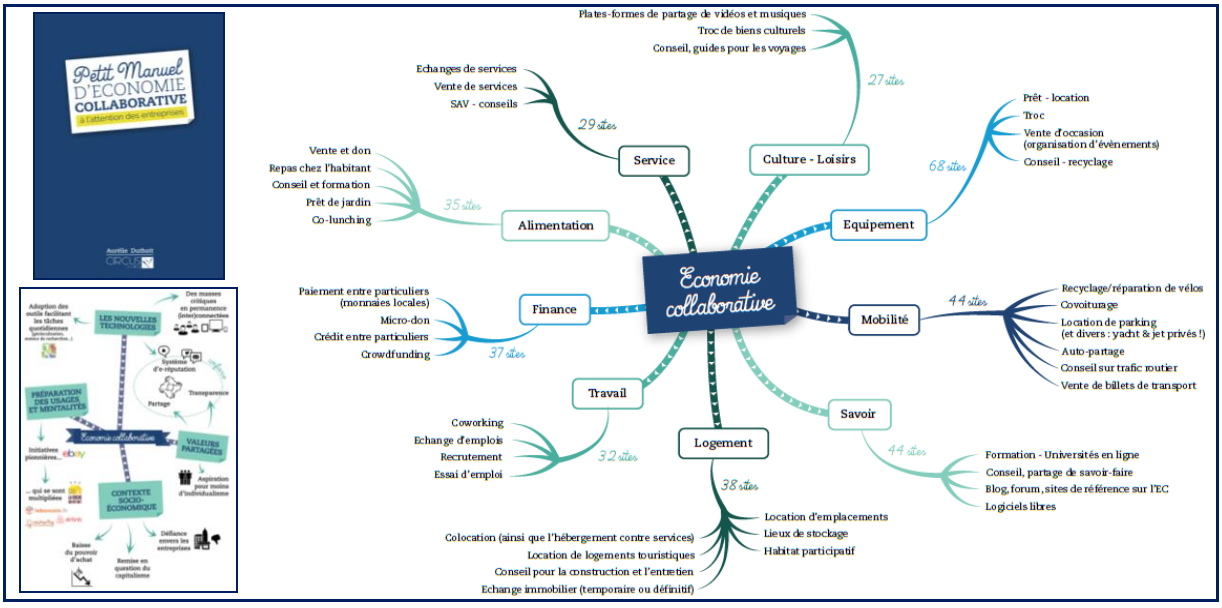

Dès lors, il n'est point étonnant, qu'autour de ce thème générique d'économie collaborative, se soient multipliées les initiatives, que le montage ci-dessous présente pêle-mêle, en vrac, sans la moindre hiérarchie, ni souci d'exhaustivité… Loin s'en faut !

Economie circulaire, économie du partage, peer-to-peer, pair à pair, économie de la fonctionnalité ou bien consommation collaborative… Les sept fiches qui suivent tenteront d'emprunter les voies multiples de l'économie collaborative pour ainsi en dresser une carte routière, un itinéraire susceptible de mener à « La grande transformation »…

1	Adoptée le 4 février 2015, la SNTEDD affirme son ambition de *transformer le modèle économique et social pour la croissance verte*, ce qui impose notamment de « promouvoir l'économie circulaire »	Page 99
2	Le Comité des régions s'est félicité que « la Commission ait lancé le train de mesures sur l'économie circulaire, qui établit un cadre commun et cohérent pour l'utilisation efficace des ressources »	Page 100
3	Selon le « Guide méthodologique » paru en octobre 2014, *l'économie circulaire apparaît comme une opportunité pour changer de paradigme. Il s'agit de construire un nouveau modèle économique*	Page 101
4	Dans son étude d'octobre 2014, « La Fabrique écologique » note que « l'économie du partage ne cesse de se développer depuis 2010 [et] révolutionne notre comportement de citoyen et de consommateur »	Page 104
5	Le dernier ouvrage de Michel Bauwens, sorti le 19 mars 2015, l'annonce en titre : pour « Sauver le monde », il faut se diriger « Vers une société post-capitaliste avec le peer-to-peer… »	Page 107
6	« L'économie de fonctionnalité peut logiquement apparaître comme voie [royale] de développement durable réconciliant croissance économique et environnement. »	Page 109
7	La consommation collaborative n'est plus un microphénomène et ce sont désormais 48% des Français qui la pratiquent régulièrement et 32% qui disent vouloir s'y mettre…	Page 112

Franche-Comté
Conseil régional

FICHE II.1.1

Adoptée le 4 février 2015, la SNTEDD affirme son ambition de *transformer le modèle économique et social pour la croissance verte*, ce qui impose notamment de « promouvoir l'économie circulaire »

La **« Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 »**, adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015, affirme son ambition de **« transformer le modèle économique et social pour la croissance verte »,** ce qui impose notamment de **« promouvoir l'économie circulaire »**.

Définir une vision à l'horizon 2020

La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales. Pour y répondre, il faut agir de manière collective et coordonnée. La stratégie, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à horizon 2020.

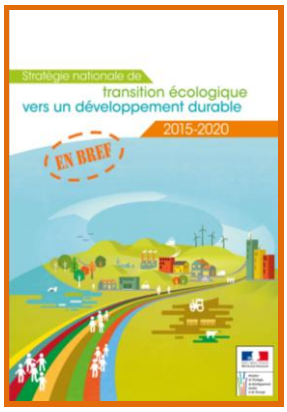

Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte

Les citoyens sont prêts, à condition de disposer des outils pour agir. La stratégie offre des leviers pour mettre la France sur le chemin de la croissance verte : économiser l'énergie, lutter contre le gaspillage, développer les transports propres, *promouvoir l'économie circulaire*, partager nos connaissances, faciliter l'innovation...

Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous

La mutation nécessaire appelée par l'ampleur des défis conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée et à changer nos habitudes. La stratégie renforce la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique au niveau national, européen et international.

Au titre de son ambition exprimée de **« définir une vision à l'horizon 2020 »**, la SNTEDD retient comme axe 2 : **« S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone »**.

1. **Développer des territoires durables et résilients**
2. ***S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone***
3. **Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales**
4. **Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers**
5. **Accompagner la mutation écologique des activités économiques**
6. **Orienter la production de connaissances, recherche, innovation vers la transition écologique**
7. **Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable**
8. **Mobiliser les acteurs à toutes les échelles**
9. **Promouvoir le développement durable aux niveaux européen et international**

AXE 2 : S'ENGAGER DANS L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET SOBRE EN CARBONE

Les priorités

1. **Réorienter les modèles de production, d'échange et de consommation**
2. **Mettre en place une nouvelle politique industrielle et agricole plus économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation**
3. **Rendre notre économie moins dépendante des ressources**
4. **Mobiliser les territoires et favoriser les initiatives locales**

Comment faire ?

- ✓ **Interdiction des sacs plastiques à usage unique au 1er janvier 2016**
- ✓ **Crédit d'impôt sur les véhicules électriques et les points de recharge**
- ✓ **Appel à projets Territoires « zéro gaspillage, zéro déchet »**
- ✓ **Lutte contre les décharges illégales**

FICHE II.1.2

Le Comité des régions s'est félicité que « la Commission ait lancé le train de mesures sur l'économie circulaire, qui établit un cadre commun et cohérent pour l'utilisation efficace des ressources »

Parmi les autres événements importants intervenus en 2015 et qui soulignent la place que tend à prendre l'économie circulaire, notons que, lors de sa 110ème session plénière, qui s'est tenue les 11, 12 et 13 février 2015, le Comité des régions a adopté un projet d'avis intitulé : **« Vers une économie circulaire : révision de la législation européenne sur les déchets ».** On peut y lire dès sa 1ère recommandation politique, que le Comité des régions « se félicite que la Commission ait lancé le train de mesures sur l'économie circulaire, qui établit dans l'Union européenne un cadre commun et cohérent pour l'utilisation efficace des ressources. »

Le Comité des régions :

1. **souligne que cette démarche nécessite une volonté politique de changement, une politique et une planification de long terme en matière d'investissements, ainsi qu'une modification dans le niveau de prise de conscience et d'engagement des citoyens et dans leur comportement vis-à-vis des ressources. Il insiste en outre sur le rôle-clé que les pouvoirs locaux et régionaux jouent dans la mise en contexte de telles politiques mais aussi dans leur exécution et leur évaluation.**
2. **reconnaît sans réserve la nécessité et les avantages de la transition vers une économie circulaire…**
3. **invite la Commission européenne à adopter une approche plus complète et globale vis-à-vis de l'économie circulaire…**
4. **souligne que l'économie circulaire se doit de tenir intégralement compte de la bioéconomie…**
5. **souligne la nécessité de continuer à développer un cadre politique propice à l'économie circulaire, à tous les niveaux (européen, national et régional)…**

Bref, après la décision annoncée par la Commission européenne, le 16 décembre 2014, d'abandonner ou de reporter 83 textes, dont le paquet Economie circulaire qui prévoyait une hausse des objectifs de recyclage dans l'UE, l'objectif du Comité des régions était donc bien de demander à la Commission de reconsidérer sa position sur la législation sur les déchets... Et le Comité de rappeler alors les chiffres de la Commission elle-même, selon lesquels cette législation pourrait permettre de réaliser des économies nettes de 600 milliards d'euros, de créer deux millions d'emplois et d'augmenter d'un point la croissance du PIB…

De son côté, le Bureau européen de l'environnement (BEE) a diffusé, le 7 avril 2015, sa feuille de route pour réduire le gaspillage alimentaire, accroître la réutilisation des textiles et du mobilier et booster le taux de recyclage en Europe. A la clé : la création de centaines de milliers d'emplois, des économies pour les ménages, une réduction des surfaces de terres agricoles et des émissions de gaz à effet de serre. **En substance : trois scénarios…**

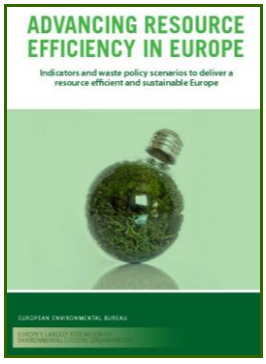

Pour éviter de crisper quelques acteurs, le BEE a préféré proposer trois scénarios, allant du plus modeste au plus ambitieux.
Le scénario de base s'appuie sur une légère hausse du recyclage (55% en 2025) et une baisse des déchets organiques envoyés en décharge ou incinérés. Il ajoute une réduction des déchets alimentaires et leur collecte séparée par les collectivités.
Plus volontaire, le scénario moyen propose d'interdire l'enfouissement de certains déchets (organiques, recyclables), une réduction plus forte du gaspillage alimentaire, un meilleur recyclage (60% en 2025), des objectifs de réutilisation des plastiques, et favoriser la réutilisation des textiles et du mobilier.
Le scénario ambitieux vise enfin, pour 2030, 70% de taux de recyclage, 60% de réduction du gaspillage alimentaire, 35% de réutilisation des textiles et 45% pour le mobilier usagé. L'idée est de les mettre en œuvre de façon progressive selon les pays, comme c'est déjà le cas pour la plupart des directives.

FICHE II.1.3

Selon le « Guide méthodologique » paru en octobre 2014, *l'économie circulaire apparaît comme une opportunité pour changer de paradigme. Il s'agit de construire un nouveau modèle économique*

L'étude réalisée pour le compte de l'ADEME par AUXILIA, en partenariat avec l'Association des Régions de France a débouché, en octobre 2014, sur la publication d'un volumineux **« Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France »**. L'enjeu majeur en est d'emblée rappelé : face à la situation actuelle, **« l'économie circulaire apparaît comme une opportunité pour changer de paradigme. »**

La population mondiale n'a jamais cru aussi rapidement, passant de deux à sept milliards d'habitants en moins d'un siècle. La planète devrait abriter près de onze milliards d'êtres humains d'ici à 2100. Le cœur de la croissance démographique mondiale se situe dans les pays en développement où les populations aspirent souvent à un mode de vie calqué sur celui des sociétés occidentales multipliant ainsi les pressions sur l'environnement et les ressources dont on commence à prendre conscience qu'elles ne sont pas inépuisables. Nombre d'entre elles ne sont en outre pas disponibles sur le territoire français et sont donc tributaires des décisions politiques d'autres nations comme l'a montré la crise de 2011 sur les terres rares fragilisant nos économies. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement estime ainsi qu'un scénario tendanciel sur la croissance de la consommation mondiale conduirait à un triplement des besoins en matières premières entre 2000 et 2050. Différentes études estiment par ailleurs très probables des pénuries de certaines matières premières dès 2020 à 2030. Un tel scénario affecterait très durement l'économie mondiale avec des conséquences difficiles à appréhender… Face à cette situation, l'économie circulaire apparaît comme une opportunité pour changer de paradigme.

Reste, toutefois, que s'il ne fait aucun doute que ce concept d'économie circulaire représente « une porte ouverte sur une société plus résiliente permettant le développement du bien être des individus », il n'en demeure pas moins, selon ce guide, qu'il « en cours de formalisation ». Et il précise : « quelques Régions ont d'ores et déjà commencé à défricher le champ de l'économie circulaire en engageant des actions innovantes. L'enjeu est qu'elles puissent toutes, demain, soutenir ces dynamiques territoriales grâce à des outils efficaces. »

Revenant à « l'origine historique » de l'économie circulaire, « de la finitude des ressources à la notion de boucle », ce guide rappelle que « la notion d'économie circulaire s'inscrit dans la continuité des travaux initiés par de nombreux scientifiques et organisations, durant les cinquante dernières années, sur la question des limites d'un développement économique fondé sur la croissance, et cherchant à rendre compatible le fonctionnement des activités humaines avec celui de la biosphère. » Bref, ajoute-t-il aussitôt : **« Il s'agit ni plus ni moins de construire un nouveau modèle économique… »**

Une première approche se développe peu de temps après la publication du rapport du Club de Rome « The Limits to Growth » (1972). Dans un rapport de 1976 pour la commission européenne, Walter Sthael et Geneviève Reday présentent un schéma en boucles. Puis le concept de développement durable, formalisé dans le rapport Bruntland en 1987, sera repris à Rio en 1992 (ONU). Par ailleurs le concept de Cradle to Cradle (Du berceau au berceau) ou C2C a émergé à la fin des années 80 par les travaux du chimiste allemand Michael Braungart et de l'architecte américain William McDonough. Le terme d'économie circulaire apparaît semble-t-il pour la 1ère fois en 1990 dans « Economics of Natural Resources and the Environnement » de David W. Pearce et R. Kerry Turner, deux économistes anglais. Parallèlement le concept de zéro déchet est issu d'actions menées dans les années 90 par deux américains, le toxicologue Paul Connett et Bill Sheehan, qui luttaient contre l'implantation d'incinérateurs et de décharges.
A partir de 1989, le concept d'écologie industrielle se structure, notamment autour de la notion de symbiose industrielle. Son institutionnalisation en tant que champ scientifique date du colloque de Washington en mai 1991 parrainé par la National Academy of Science, et de la publication dès 1997 d'une revue spécialisée intitulée « The Journal of Industrial Ecology ». Son introduction et sa diffusion en France a été initiée par

les travaux de Suren Erkmab, auteur du premier ouvrage en français dédié au sujet, et Dominique Bourg, qui a organisé l'International Conference on Industrial Ecology and Sustainability en 1999, et porté le sujet tant sur le plan scientifique que politique. Au cours des années 2000, émerge en France l'écologie territoriale, sur une proposition initiale de Pierre Calame, puis formalisée par deux chercheurs : Sabine Barles et Nicolas Buclet. L'écologie industrielle et territoriale est à la croisée de ces deux champs scientifiques… En 2000, le Japon publie la « Loi de base pour la formation d'une société basée sur le recyclage », qui entraînera une initiative internationale sous la dénomination d'initiative 3R (Reduce, Reuse, Recycle). En 2008 la Chine promulgue sa « Loi de promotion de l'Economie Circulaire ».

Selon ce guide, **« l'économie circulaire apparaît comme un modèle de mise en œuvre du développement durable. »** Elle comporte trois domaines d'action et repose sur sept piliers.

SEPT PILIERS

1. **L'approvisionnement durable concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant leur exploitation efficace en limitant les rebuts d'exploitation et l'impact sur l'environnement dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables.**
2. **L'écoconception correspond à la conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au cours de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances.**
3. **L'écologie industrielle et l'écologie territoriale sont des champs scientifiques et des modalités d'actions qui s'intéressent aux relations entre les sociétés humaines et la biosphère à travers la connaissance des flux et des stocks de matière et d'énergie, mais aussi à travers l'organisation des relations sociales entre les acteurs qui génèrent ces flux. Leur visée est de produire des connaissances sur la compatibilité des activités humaines avec le fonctionnement de la biosphère en s'inspirant des écosystèmes naturels. L'une des principales applications pratiques de l'EIT sont les symbioses industrielles.**
4. **L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.**
5. **La consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services).**
6. **L'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.**
7. **Recyclage et Valorisation des déchets. : ensemble des techniques de transformation des déchets après récupération, visant à en réintroduire tout ou partie dans un cycle de production.**

Les éléments méthodologiques contenus dans ce **« Guide »** montrent les étapes, successives ou simultanées, permettant d'élaborer sa stratégie régionale d'économie circulaire.

Pour mettre en place une stratégie d'économie circulaire, il convient d'établir une gouvernance partenariale. En effet, l'économie circulaire est un concept englobant et multiforme qui implique une approche transversale, tant en interne de la collectivité, qu'au niveau territorial. En tant que stratégie territoriale à vocation opérationnelle, une telle démarche doit donc être en prise directe avec la réalité et les spécificités du territoire : les enjeux et objectifs doivent être partagés par l'ensemble des acteurs, pour permettre son application concrète par ces mêmes acteurs. Il faut donc les impliquer dans la phase d'élaboration. La participation d'une variété d'acteurs, tant dans la phase de conception que de mise en œuvre, permettra d'assurer : une appropriation de la démarche ; une diffusion efficace des attentes ; une mise à disposition optimale des compétences en présence. A travers cette gouvernance partenariale, un groupe d'acteurs est impliqué dans la réflexion et la prise de décision pour élaborer et déployer la stratégie. Une telle méthode de pilotage introduit flexibilité et diversité des points de vue, grâce à un partenariat entre acteurs de secteurs ou d'échelles différentes, et qui ne sont pas en contact habituellement.

Ce guide rappelle également les « démarches et stratégies qui peuvent venir en soutien du développement d'une économie circulaire... La question de l'articulation de ces différents documents, à portée stratégique et planificatrice, mais pas tous prescriptifs, devra être anticipée. Il s'agit de décliner à la fois une approche stratégique et opérationnelle. »

Ce **« Guide méthodologique »** mentionne enfin que « la stratégie d'économie circulaire doit tirer des enseignements de la gouvernance des grands schémas cités précédemment. En analysant l'organisation et les personnes ressources impliquées dans ces stratégies, il sera possible d'identifier rapidement les acteurs pertinents à mobiliser pour le développement de l'économie circulaire en région… Pour cela, il sera utile que les élus, directeurs et chefs de service concernés décident d'une organisation adaptée valorisant et articulant les compétences internes de la Région autour de la politique régionale d'économie circulaire. » Bref, conclut-il, **« étant donné qu'il faut faire appel à de nombreuses compétences au sein de la collectivité, il faut privilégier la transversalité et avoir une gouvernance horizontale. »**

Par ailleurs, **« AVISE »**, toujours en partenariat avec l'Association des Régions de France, a publié en septembre 2014 sur le thème générique **« économie circulaire et innovations »**, « [quatre] études de cas d'innovation sociale recouvrant des piliers de l'économie circulaire : l'écoconception, la réparation, le réemploi, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique », avec, en guise d'introduction commune, la même interrogation ainsi formulée : **« Comment les activités d'utilité sociale peuvent-elles répondre aux enjeux de l'économie circulaire ? Comment concilier innovation sociale et innovation environnementale au service d'une utilisation optimale et territorialisée des ressources ? »**

QUATRE ETUDES DE CAS D'INNOVATION SOCIALE

API'UP. Située à Capbreton dans les Landes, API'UP est impliquée dans l'upcycling à travers la réalisation de meubles et d'objets modernes et de qualité fabriqués à partir de matériaux délaissés. En complément de cette activité, l'association propose aux entreprises locales de collecter et trier leurs déchets d'activité : déchets de bureau ou autres déchets opérationnels (rebuts de bois par exemple).
Ses objectifs : protéger l'environnement et les ressources naturelles, via le tri, le recyclage et la valorisation des déchets ; et favoriser l'insertion sociale et professionnelle de publics éloignés de l'emploi.
La réponse socialement innovante : API'UP développe des procédés innovants au service du recyclage de matériaux mis au rebut. Cette activité d'upcycling permet de proposer des postes en insertion adaptés aux métiers émergents. Ce projet a vu le jour grâce à une équipe de huit personnes aux compétences et expériences complémentaires.
LES ATELIERS DU BOCAGE. Co-fondatrice de la branche Economie Solidaire et Insertion d'Emmaüs France, l'entreprise *Les Ateliers du Bocage* intervient dans le recyclage et le réemploi de matériels informatiques et téléphoniques, la fabrication et le recyclage des palettes en bois, la collecte des déchets industriels banals et l'entretien d'espaces verts. Installée dans la commune de Le Pin dans les Deux-Sèvres, l'entreprise intervient dans toute la France.
Ses objectifs : favoriser l'insertion et l'emploi pour tous ; contribuer à la préservation de l'environnement en favorisant le réemploi et le recyclage ; lutter contre la fracture numérique.
La réponse socialement innovante : les Ateliers du Bocage ont développé un pôle numérique (téléphonie, informatique, cartouches) qui fait référence dans le domaine. Cette activité s'appuie sur des partenariats inédits avec les opérateurs de la téléphonie.

COOPELIS. Situé dans les Ardennes, le groupe économique solidaire COOPELIS rassemble trois pôles d'activités : la collecte, le tri, la réutilisation et le réemploi des objets ménagers, le sciage du bois et la fabrication d'éléments d'écoconstruction, et le maraîchage biologique.
Ses objectifs : favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi ; protéger l'environnement et optimiser l'utilisation des ressources naturelles locales.
La réponse socialement innovante : développement de projets d'économie circulaire répondant aux besoins sociaux élémentaires : emploi, logement, alimentation ; création d'activités et d'emplois dans le cadre d'un groupe économique solidaire sur un territoire en difficulté économique.

GROUPE ID'EES. Filiales de GROUPE ID'EES, ID'EES SERVICES et IDEM donnent une seconde vie aux cartons d'emballage non conformes. ID'EES SERVICES les transforme en produits de conditionnement. S'inscrivant en complémentarité de cette activité, GROUPE ID'EES conduit un projet visant à commercialiser un nouvel isolant écologique, une ouate de cellulose produite à partir des cartons de qualité insuffisante pour être transformés. Ce projet innovant est porté par IDEM.
Ses objectifs : offrir des solutions de valorisation pour des refus de fabrication (non conformes) de l'industrie cartonnière ou de déchets de carton issus de gisements locaux ; favoriser le retour à l'emploi de personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle.
La réponse socialement innovante : positionnement de l'insertion dans un projet industriel innovant et à portée écologique ; Mise en œuvre d'un partenariat avec l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie 71 (UIMM 71) pour répondre aux besoins de main d'œuvre locaux des industriels adhérents.

FICHE II.1.4

Dans son étude d'octobre 2014, « La Fabrique écologique » note que « l'économie du partage ne cesse de se développer depuis 2010 [et] révolutionne notre comportement de citoyen et de consommateur »

Le think thank **« La Fabrique écologique »** a publié, le 30 octobre 2014, une étude sur les mille et une façons dont les collectivités peuvent s'approprier l'économie collaborative… Quelles opportunités saisir ? Qu'est-ce qu'une ville ou territoire en partage ? Faut-il comme aux Etats-Unis une charte, un label pour encourager tout en encadrant ces initiatives ?

Issue des travaux d'un groupe de réflexion réuni entre janvier et septembre 2014, cette note **« Villes et territoires en partage. L'économie collaborative au service des territoires »** rappelle d'emblée que « covoiturage, location de logements entre particuliers, troc, échanges, dons, espaces de travail partagés, ouverture de recycleries et de Fab Labs, l'économie du partage ne cesse de se développer en France depuis 2010. Fondée sur les échanges de biens, de services ou de connaissances entre particuliers, son succès grandissant révolutionne notre comportement de citoyen et de consommateur. »

On le voit donc bien apparaître, dans cette étude qui fourmille de réflexions et de propositions, l'économie collaborative est ici étroitement liée à l'économie du partage, les deux notions se recouvrant largement, propulsées par une « très grande dynamique d'initiatives et d'innovations. De nouveaux lieux apparaissent (recycleries, Fab Labs, coworking), de nouvelles pratiques émergent ou se renouvellent (échange, troc, dons, vente en direct du producteur...) et de nouveaux modes de transport se développent et se réinventent (covoiturage, vélos partagés…). De nouvelles activités voient le jour et impactent le monde économique, le marché traditionnel en est transformé et doit faire face à une nouvelle concurrence qui utilise les capacités dormantes des territoires (objets sous-utilisés, espaces non-occupés…). »

Aussi, relève cette étude, « l'individu n'est plus uniquement consommateur mais peut devenir lui aussi acteur et producteur de biens ou de services. L'économie du partage révèle ainsi une implication citoyenne accrue et la volonté de recréer du lien social. Elle peut être source d'externalités positives pour l'environnement, notamment grâce au développement de logiques de réutilisation des ressources, d'écoconception et d'économie circulaire. Elle est amenée ainsi à jouer un rôle majeur pour la réappropriation des territoires par les citoyens. »

Face à la complexité de l'économie du partage, qui repose sur de nombreux modèles (plateformes internet, relations de proximité…), l'enjeu pour les décideurs locaux est d'inscrire les initiatives des citoyens et des acteurs économiques locaux dans des dynamiques d'enrichissement mutuel. Pour permettre aux responsables locaux et aux élus de jouer ce rôle de facilitateur, cette note détaille des leviers d'actions potentiels…

1) Il s'agit dans un premier temps de cartographier les acteurs collaboratifs du territoire pour favoriser le partage entre toutes les organisations et les citoyens. L'objectif est de recenser les initiatives existantes afin d'appréhender le potentiel d'une dynamique de partage sur un territoire. Un centre de recherche ou une Chaire pourrait ainsi être créé afin de soutenir la connaissance des acteurs et initiatives existantes.

2) La 2ème proposition consiste à co-construire et promouvoir les dynamiques collaboratives autour d'événements de grande ampleur, [à même] de favoriser l'engagement citoyen, mobiliser les énergies et engager le dialogue.

3) Il est enfin proposé de créer une charte « Villes en partage ». La mise en place d'un label pourrait être envisagée ainsi que celle d'un comité de régulation composé des différents acteurs du partage dont la mission principale serait de veiller au bon respect de la charte.

Pour **« La Fabrique écologique »**, « la France a la chance d'être un des pays pionniers pour l'économie du partage. Elle doit développer et valoriser cet atout, qui représente un important potentiel économique, social et environnemental, mais aussi adapter des politiques publiques afin d'encadrer ce phénomène. Cette évolution doit s'opérer sur une base locale et collaborative. » Cette étude est aussi l'occasion de rappeler que, selon le baromètre BVA de l'engagement durable publié en 2014, l'économie collaborative constitue une source d'innovation et de développement économique que les entreprises traditionnelles et les élus doivent soutenir. **Pour 84% des personnes interrogées, l'économie collaborative stimule la concurrence et, pour 78%, elle est génératrice d'emplois de proximité.**

Parmi les innombrables contributions, rapports ou manuels vantant les mérites de l'économie du partage, citons, à titre d'illustration, paru en 2013, le **« Guide pratique de l'autopartage entre particuliers. Une solution économique, écologique, souple et conviviale »**, dont la finalité est de promouvoir ce type d'économie et d'en donner les clés pour un bon usage…

Réalisé par ADETEC (Bureau d'études en transports et déplacements), avec le financement de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, ce guide « réunit les informations nécessaires pour faire de l'autopartage entre particuliers » et en explique, en trois points, « le potentiel très élevé » :

1. **Tout le monde n'a pas une voiture.5 millions de ménages (18 %) n'ont aucune voiture. Au total, 11 millions de ménages (40 %) ont moins de voitures que d'adultes.**
2. **Beaucoup de voitures roulent peu. 5 millions de voitures (16 %) font moins de 5 000 km par an. 7 millions de voitures (23 %) sont utilisées moins de 3 fois par semaine.**
3. **Une voiture coûte cher. Une voiture coûte en moyenne 4 350 € par an (0,34 € par km). Ce montant prend en compte tous les frais : achat du véhicule, entretien, assurance, carburant, usure... Ce coût va fortement augmenter dans les années à venir, notamment sous l'effet de la hausse inéluctable du prix des carburants.**

Sur un plan plus général, **« Le Monde diplomatique »** d'octobre 2013, dans un dossier intitulé **« Posséder ou partager ? »**, a ainsi posé la question : « Et si l'usage ne correspondait pas nécessairement à la propriété ? Soucieuses d'en finir avec l'hyperconsommation d'objets qui ne servent que très rarement, confrontées à un pouvoir d'achat en berne, de nombreuses personnes s'organisent pour partager et troquer. Un mouvement en pleine expansion que les groupes privés ont vite détourné pour élargir le cercle… des acheteurs. » Au passage, cet article en profite, du reste, pour citer les travaux de Jeremy Rifkin… Avant de souligner la confusion que peut susciter l'économie du partage, et de pointer « cet amalgame, qui culmine dans le tour de passe-passe consistant à traduire to share (*partager*) par *louer* », amalgame « largement encouragé par ceux qui cherchent à profiter du phénomène. »

Jeremy Rifkin est celui qui a diagnostiqué cette transition d'un âge de la propriété vers un « âge de l'accès » : alors qu'une voiture était autrefois un élément de statut social qui en justifiait l'achat au-delà de son usage, les consommateurs se sont mis à louer leur véhicule... « La richesse réside bien plus dans l'usage que dans la possession », clamait l'entreprise d'autopartage City Car Club. Mais, à y regarder de plus près, le détachement vis-à-vis de la possession diagnostiqué par Rifkin ne semble pas en impliquer un vis-à-vis de la consommation : le rêve d'antan était de posséder une Ferrari ; aujourd'hui, c'est simplement d'en conduire une. Et si les ventes diminuent, les locations augmentent. Cet « âge de l'accès » révèle une mutation des formes de la consommation lié à un changement logistique : la mise en circulation des biens et des compétences de chacun à travers des interfaces Web performantes.

Envisageant la question de l'économie du partage à une autre échelle, IDDRI, l'Institut du développement durable et des relations internationales, a consacré le numéro 3 de juillet 2014, intégré à sa collection « Nouvelle prospérité», au thème : **« Économie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique »**.

La diversité des modèles de partage, « selon qu'il s'agit de réemploi, de mutualisation ou de mobilité partagée » est clairement démontrée par l'IDDRI. Puis la question est envisagée : **« l'économie du partage est-elle promise à un bel avenir ? »**… Difficile de le dire, « tant les scénarios qui se réaliseront sont affaire de choix individuels et collectifs… »

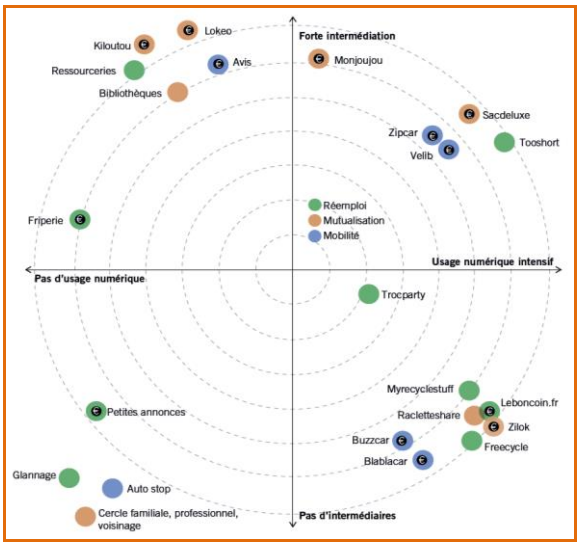

Cette figure illustre la diversité des modèles de partage. On a distingué les modèles selon qu'il s'agit de réemploi, de mutualisation ou de mobilité partagée, mais aussi selon trois dimensions qui sont au cœur des controverses sur l'économie du partage et son périmètre : y a-t-il ou non échange d'argent ? Le partage se fait-il entre particuliers ou est-il organisé par des intermédiaires « lourds » publics ou privés ? Fait-il ou non un usage intensif des technologies numériques ? Gardons à l'esprit qu'un usage intensif des nouvelles technologies n'est pas automatiquement synonyme de désintermédiation et de modèle en pair-à-pair (à l'image d'AutoLib), ni une condition indispensable de modernité et de renouvellement des modèles d'affaires (à l'image de Lokéo).
L'économie du partage est-elle promise à un bel avenir ? Il est difficile de répondre à cette question sans faire un acte de foi. Mais notons néanmoins que les moteurs de sa diffusion que sont la préservation (voire le gain) de pouvoir d'achat, la diffusion des technologies numériques et les tensions sur les ressources semblent ne pas devoir s'éteindre de sitôt. Il est tout aussi difficile de dire sous quelle forme l'économie du partage pourrait majoritairement se diffuser. Dans sa version high tech ou « traditionnelle » ? Monétarisée ou non ? En pair-à- pair ou en B2C ? Les grandes entreprises traditionnelles se saisissent aujourd'hui de ces pratiques, même s'il est encore trop tôt pour savoir si c'est ou non de manière superficielle.

A la question **« l'économie du partage est-elle promise à un bel avenir ? »**, le Président de l'Association Esprit de Service France, Xavier Quérat-Hément, répond de façon tranchée, dans une chronique publiée le 11 mars 2015, par le site **« Challenges.fr »**. Il y explique en fait **« Pourquoi l'économie du partage va triompher »** car, affirme-t-il, **« cette mutation de l'économie semble incontournable… Tous les secteurs sont concernés et ce n'est que le début. La question qui se pose face à toutes ces innovations, c'est *comment ces nouvelles activités peuvent cohabiter avec le modèle économique traditionnel ?* »**

Pour, **« Infopresse »**, *la référence des professionnels des communications et du design*, la question est posée le 12 mars 2015 : **« L'économie du partage est-elle bonne pour tous ? »** et, dans leur chronique hebdomadaire, Arnaud Granata d'Infopresse et Stéphane Mailhiot de Lg2, se penchent sur les contrecoups de cette tendance mondiale croissante. Certes, il ne fait plus aucun doute que « cette nouvelle forme d'économie n'est certes plus marginale : Airbnb est aujourd'hui évaluée à 13 milliards, alors qu'Uber vaut 18 milliards ... » Pour autant, « Robert Reich, professeur de Berkeley et ancien ministre du Travail sous Bill Clinton, a signé un texte dans *Salon* posant la question : l'économie collaborative est-elle bonne pour tous, ou est-elle plutôt en train de fragiliser les conditions de travail des gens qui y contribuent ? »

Et **« Le Figaro »** de titrer, le 20 avril 2015 : **« La révolution de l'économie du partage »**… « C'est une révolution économique, jurent les plus enthousiastes, une activité économique naissante pour d'autres… Une chose est sûre, plus personne ne conteste l'émergence de l'économie collaborative, du partage, du crowdfunding, qu'importe le terme. De quoi s'agit-il exactement ? D'une activité qui permet à un individu de partager, gratuitement ou en payant, l'usage d'un bien ou d'un service. Cette personne pouvant à tout moment être le producteur ou le consommateur du service. Les exemples de ces pratiques abondent. Le prêt d'argent, la location entre particuliers de voitures, le covoiturage, la location saisonnière de son logement. »

FICHE II.1.5

Le dernier ouvrage de Michel Bauwens, sorti le 19 mars 2015, l'annonce en titre : pour « Sauver le monde », il faut se diriger « Vers une société post-capitaliste avec le peer-to-peer… »

Le dictionnaire **« Larousse »** définit le peer-to-peer ou, en français pair-à-pair, comme étant une « technologie permettant l'échange direct de données entre ordinateurs reliés à Internet, sans passer par un serveur central. » **« Wikipédia »** précise : « Le pair à pair ou pair-à-pair (traduction de l'anglicisme peer-to-peer, souvent abrégé « P2P ») est un modèle de réseau informatique proche du modèle client-serveur mais où chaque client est aussi un serveur. Le pair à pair peut être centralisé (les connexions passant par un serveur central intermédiaire) ou décentralisé (les connexions se faisant directement). Il peut servir au partage de fichiers en pair à pair, au calcul distribué ou à la communication… » Quant au **« Journal du Net »**, il y voit une « relation d'échanges réciproques qui unit directement deux acteurs de même statut (des pairs, donc). A l'origine désigne une technologie d'échange de fichiers entre internautes, permettant à deux ordinateurs reliés à Internet de communiquer directement l'un avec l'autre sans passer par un serveur central. Au-delà, désigne le modèle économique qui y est associé qui permet une mise en commun à une vaste échelle de données ou de capacités, débouchant sur une réduction spectaculaire des coûts… »

Dans **« L'éclipse du capitalisme »**, Jeremy Rifkin utilise plus de soixante fois l'expression « pair à pair », relevant, par exemple, que « la liberté pour la génération Internet, c'est la possibilité de coopérer avec les autres, sans restriction, dans un univers pair à pair. » L'essayiste américain en est ainsi devenu l'un promoteur connu et reconnu par ses pairs, même si l'un des spécialités incontesté demeure Michel Bauwens qui, en 2006, affirmait : **« Le Peer to Peer : Vers un Nouveau Modèle de Civilisation »**. Son objectif : « montrer qu'il s'agit d'une véritable nouvelle forme d'organisation sociale, apte à produire et échanger des biens, à créer de la valeur. Conséquence d'un nouvel imaginaire social, [elle] possède le potentiel de devenir le pilier d'un nouveau mode d'économie politique, voire d'un nouveau type de civilisation. » Et il précisait : « Comme il s'agit ici d'une hypothèse sur le futur, nous ne pouvons qu'offrir une réflexion. Nous avons développé d'ailleurs trois scenarios. »

Dans le scenario « négatif », le P2P est entièrement instrumentalisé par le modèle dominant. Les dispositifs propriétaires y sont renforcés, mais la propriété physique y est remplacée par des formes de propriété basées sur des licences (abonnement, location de services). Dans ce scenario, décrit par Jeremy Rifkin (2001) dans The Age of Access, il y a perte de liberté d'usage, car les licences sont beaucoup plus restrictives que la propriété matérielle, et limitent l'usage que l'on peut faire de la production immatérielle.
Deuxième scénario : la cohabitation pacifique entre le système économique dominant et la sphère P2P. Un modèle historique en serait la cohabitation entre la sphère commune des paysans aux Moyen-Age, ainsi que l'existence d'une Eglise disposant de ses propres domaines avec une forme de propriété collective, et le système féodal. Dans la Sangha bouddhique de l'Asie du Sud-Est, nous voyons comment l'on peut se mouvoir de la sphère féodale (et aujourd'hui : marchande) vers la sphère monacale, comme font aujourd'hui les programmeurs entre leur travail pour les entreprises et leur production libre. C'est donc en effet la situation actuelle mais elle est, selon nous, instable, car nous ne voyons pas comme un système qui détruit sa propre base productive, c'est à dire la biosphère elle-même, peut durer indéfiniment.
[Troisième scénario] La question essentielle est ici la survie du marché sous la forme capitaliste… [et] le deuxième aspect important est l'intégration des coûts sociaux. La première priorité renvoie à une attitude participative envers la nature, ce qui fait partie d'un changement dans les constellations de valeur dans le sens du P2P ; la deuxième renvoie à une intégration de la gouvernance humaine dans les processus économiques. Nous devons donc imaginer un futur où le marché lui-même est informé par les principes P2P, des couts d'une reproduction sociale qui ne réduit pas des milliards d'êtres humains à la misère... Le marché est soumis à un processus d'arbitrage P2P.

Autre illustration : dans le compte-rendu du séminaire organisé le 15 décembre 2007, sur le thème **« Réseaux P2P et relations sociales »**, Michel Bauwens évoque à nouveau le fait que « Le P2P n'est pas seulement une révolution technologique mais dévoile un changement subjectif… Une révolution s'observe dans ces images de personnes reliées entre elles par des multitudes de réseaux… Dans ce phénomène global, une économie d'un type nouveau apparaît… J'estime que le principe philosophique qui sous-tend le P2P, est celui de la révolution de l'*équipotentialité*, concept de John Ferrer…

L'*équipotentialité*, dans le cadre de système P2P, peut-être adopté comme principe organisationnel. Cela signifie que tout le monde peut, potentiellement, collaborer au projet. Aucune autorité ne peut préjuger de la capacité à collaborer au projet puisque c'est la communauté de pairs qui juge de la qualité de la capacité avancée par le candidat via une validation commune et concertée. Dans les projets d'équipotentialité, les participants se sélectionnent eux-mêmes (processus d'auto sélection) pour les modules pour lesquels ils se sentent aptes à contribuer. Bien sûr, comme signalé plus haut, la communauté va mettre en marche un processus constant de vérification.

Dans le même registre, en octobre 2012, dans une interview donnée à Emile Hooge, publiée sous le titre : **« Et si la ville anticipait l'émergence d'une économie peer-to-peer ? »**, Michel Bauwens revient sur l'idée que « chaque grande révolution sociale et politique est avant tout une révolution culturelle. Pendant trois siècles au moins notre société a insisté sur la promotion de la facette égoïste de l'être humain et cela pourrait nous entraîner vers une destruction de la planète dont nous dépendons. Aujourd'hui, je crois qu'il faut tout d'abord reconnaître la dualité de l'être humain qui est à la fois égoïste et altruiste. »

Anthropologiquement, il est prouvé que nous avons tous une double motivation, à asseoir notre individualité et à nous lier aux autres. Et justement, les modèles p2p reconnaissent cette dualité humaine en bâtissant des systèmes sociaux qui articulent les intérêts individuels et collectifs, sans les opposer. Nous allons d'un système où l'on coopère à l'intérieur d'organisations qui sont en compétition (des entreprises sur un marché par exemple), vers un système où l'on peut être en compétition pour construire le bien commun, sur la base duquel on coopère pour créer de la valeur. Dans ce nouveau système, le manque de transparence n'est plus la règle, mais l'exception, l'on produit en harmonie avec la nature mais l'on ne privatise pas ce qui est abondant (la connaissance, la culture…). Il s'agit d'un vrai changement culturel, à tous les niveaux. Le marché va survivre, mais il sera au service de la société civile ; l'Etat va survivre, mais il sera protecteur du Commun, et non plus serviteur du marché contre la société.

Reste, enfin, le dernier ouvrage de Michel Bauwens, sorti le 19 mars 2015 et qu'a préfacé Bernard Stiegler, philosophe passionné par les mutations actuelles… Son titre annonce la couleur. Il s'agit bien de **« Sauver le monde »** et c'est pour cela, comme il le note dans la foulée, que nous nous dirigeons ***Vers une société post-capitaliste avec le peer-to-peer…***

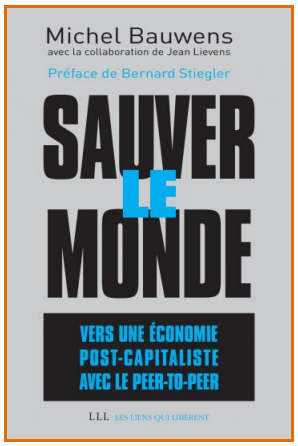

Michel Bauwens est un des grands penseurs (avec Jeremy Rifkin notamment) de l'économie collaborative. Dans ce livre, il dessine magistralement les perspectives de ce nouvel ordre économique qui va bouleverser le monde. Mais qu'est-ce donc que le peer-to-peer ? Michel Bauwens y voit la « capacité des individus de créer, en tant qu'égaux, de la valeur sans être obligés de demander une autorisation à quiconque. » Tout un programme qui va révolutionner notre façon de produire, de penser et de vivre ensemble… Le modèle émergent du peer-to-peer, qui s'inspire de l'open source, veut contourner la logique de fausse abondance matérielle et de rareté artificielle de l'immatériel. Michel Bauwens entrevoit dans l'enchevêtrement apparent de phénomènes nouveaux (tels que l'économie collaborative, les réseaux peer-to-peer, l'open source, le crowdsourcing, les FabLabs, les micro-usines, le mouvement des makers, l'agriculture urbaine), un modèle qui nous mène vers une société post-capitaliste, où le marché doit enfin se soumettre à la logique des commons (du bien commun)… L'auteur dessine ici les énormes possibilités du nouveau système de pair à pair. Loin de n'être qu'un nouveau mode de production, ce récent concept annonce en fait une révolution de la productivité qui va changer la société sur tous les plans… Pour sauver le monde, Michel Bauwens conçoit ici un modèle où une relocalisation de la production et un développement de la collaboration mondiale sur le plan des connaissances s'imposeraient.

FICHE II.1.6

« L'économie de fonctionnalité peut logiquement apparaître comme voie [royale] de développement durable réconciliant croissance économique et environnement. »

Théorisée par Walter Stahel, l'économie de la fonctionnalité ou « functional service economy » « vise à optimiser l'utilisation ou la fonction des biens et services. Elle se concentre sur la gestion des richesses existantes, sous la forme de produits, de connaissances ou encore de capital naturel. L'objectif économique de l'économie de la fonctionnalité est de créer une valeur d'usage la plus élevée possible pendant le plus longtemps possible, tout en consommant le moins de ressources matérielles et d'énergie possible. Le but est d'atteindre ainsi une meilleure compétitivité et une augmentation des revenus des entreprises.»

Dans sa contribution de 2007 **« L'économie de fonctionnalité : définition et état de l'art »**, Johan Van Niel précise : « l'idée sous-jacente au concept est que la valeur d'un produit pour le consommateur réside dans les bénéfices qu'il retire de son utilisation, et non dans la possession du produit en question. Les biens, les technologies et l'énergie mis en œuvre lors de cette utilisation ne sont dès lors considérés que comme de simples moyens d'assurer la satisfaction des besoins des utilisateurs : dans une économie de fonctionnalité, les consommateurs achètent de la mobilité plutôt qu'un véhicule, un confort climatique plutôt que du gaz ou de l'électricité, un service de nettoyage plutôt qu'un lave-linge, etc. Dans une telle optique, la valeur économique du produit ne repose donc plus sur sa valeur d'échange, mais sur sa valeur d'usage. En découlent de profonds changements dans les relations entre producteurs et consommateurs. »

Tels qu'ils ont été exposés jusqu'ici (sur la base de la définition de Walter Stahel) les objectifs de l'économie de fonctionnalité relèvent de la pure rationalité économique : création de richesses par l'invention de nouvelles formes de valeur ajoutée et réduction des coûts de revient par une gestion efficace et économe des stocks de capitaux existants. En ce sens, l'économie de fonctionnalité apparaît donc bien comme une approche permettant d'assurer un découplage entre croissance économique et dégradation environnementale, et donc constituer l'une des rares voies prometteuses en matière d'opérationnalisation du développement durable. C'est ce constat qui avait amené Walter Stahel, dans un de ses articles antérieurs (Stahel, 1997), à conclure ainsi la définition de son concept : « l'économie de fonctionnalité est donc plus durable, ou dématérialisée, que l'économie actuelle, qui se concentre sur la production comme principal moyen de création de richesse et de flux de ressources. »

Comme le remarque le Centre d'analyse stratégique, en octobre 2009, dans sa contribution intitulée **« Sortie de crise. Vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance ? »**, « l'économie de la fonctionnalité [a été] popularisée en France par Dominique Bourg ». Et le titre qu'il donne à un article qu'il signe avec Nicolas Buclet, dans la revue **« Futuribles »** n°313 de novembre 2005, est limpide : il y annonce qu'avec l'économie de la fonctionnalité, il devient possible de **« Changer la consommation dans le sens du développement durable »**.

Pour la plupart des décideurs, politiques comme économiques, le développement durable est devenu un concept incontournable à prendre en compte dans la plupart des domaines d'activités. Depuis quelques années, une nouvelle voie, qualifiée d'économie de fonctionnalité, émerge, susceptible d'apporter sa pierre à l'édifice du développement durable, en particulier parce qu'elle pourrait diminuer sensiblement et l'utilisation de matières premières, et l'émission de polluants… Quoique encore peu connue et trop peu pratiquée dans le monde de l'entreprise, l'économie de fonctionnalité est sans aucun doute une voie d'avenir essentielle dans la voie d'un développement soutenable. Bouleversant néanmoins des décennies d'habitudes de production et de consommation, elle nécessitera probablement un accompagnement important pour convaincre à la fois les producteurs et les consommateurs de son intérêt.

Rappelant que « la naissance de ce concept, baptisé économie de fonctionnalité, date des années 2000 [et que] beaucoup s'interrogent aujourd'hui sur ce que pourrait être une société qui pratiquerait l'économie de fonctionnalité », Violette Combe, Stéphane Perrier, Bruno Pireyn et Caroline Richard, auteurs, dans le cadre d'un mastère management du développement durable, du mémoire **« Etude prospective sur l'économie de fonctionnalité en France »**, avancent un scénario grâce auquel « le concept d'économie de fonctionnalité pourrait changer en France dans les vingt prochaines années ». Il l'aborde sous **« quatre angles d'attaque »**.

1. **L'approche macroéconomique nous permettra de comprendre à quel point l'économie de fonctionnalité a le potentiel de se substituer à l'économie traditionnelle, en différenciant les domaines où les progrès à espérer sont les plus cruciaux.**
2. **L'approche microéconomique nous amènera à décrire ce que la vie économique de demain pourrait être si elle s'engageait dans la voie de la proposition de fonction comme alternative à la proposition de biens et de services.**
3. **L'approche dynamique posera la question des leviers envisageables pour assurer la conduite du changement entre la phase de constat dans laquelle nous sommes aujourd'hui et la mise en place effective des réponses économiques.**
4. **L'approche descriptive constituera enfin un état des lieux des documents existants, des idées déjà appliquées, des personnes déjà compétentes dans le domaine de l'économie de fonctionnalité, et de l'ensemble des ressources qui peuvent dès aujourd'hui servir de base aux travaux des chercheurs et d'inspiration aux créateurs de nouveaux modèles économiques.**

Dans une publication datée de novembre 2010, intitulée **« L'économie de la fonctionnalité. Vers un nouveau modèle économique durable »**, la Fondation Concorde insiste sur le fait qu'il est « impératif d'accroître rapidement la connaissance et l'expertise sur l'économie de fonctionnalité afin de créer un maximum d'opportunités visant à développer de la croissance et des emplois/filières. » Elle avance ensuite **« sept recommandations pour développer l'économie de fonctionnalité »**.

1. **Créer un département au sein du commissariat général au Développement durable, par exemple, pour assurer un rôle d'observateur afin de :**
   - ✓ **Identifier les gisements propices à l'émergence de l'économie de fonctionnalité.**
   - ✓ **Examiner la possibilité de transformer l'activité en économie de fonctionnalité, dans les secteurs économiques en difficulté, pour exporter un modèle français.**
   - ✓ **Encourager les actions de synergies dans les PME et les grandes entreprises.**
   - ✓ **Organiser une conférence nationale annuelle sur les résultats et les progrès et créer un trophée Entreprise Innovante en économie de fonctionnalité.**
2. **Organisations professionnelles : travailler avec ces organisations pour faire l'inventaire des possibilités d'offres liées à l'économie de fonctionnalité. Développer les approches pour dynamiser l'économie et créer des emplois.**
3. **Favoriser l'enseignement de l'économie de fonctionnalité : en Université, en Grandes Ecoles, en BTS… en cours d'économie générale et d'entreprise tous niveaux.**
4. **Encourager les initiatives économiques et fiscales pour sauvegarder l'emploi.**
5. **Assurer le suivi des résultats afin d'orienter les programmes futurs par la mise en place avec l'INSEE d'un indice spécifique à l'économie de fonctionnalité.**
6. **Créer un cadre juridique et financier approprié à l'économie de fonctionnalité. Le développement de l'économie de fonctionnalité doit être accompagné d'une réforme du droit de la location. Un mode de financement spécifique doit être développé.**
7. **Anticiper et gérer l'impact social par une conduite du changement responsable. Ce sont les Hommes et les Femmes embarqués dans l'économie de Fonctionnalité qui vont faire sa réussite, notamment tous ceux qui vont se trouver en relation directe avec les clients. Aussi il ne s'agit pas d'y « reclasser » des salariés mais de faire émerger de nouveaux métiers…**

Conclusion : alors que la France cherche à réindustrialiser son territoire et à créer des emplois, l'économie de fonctionnalité nous semble constituer l'une des réponses à ce dernier objectif. Cette économie répond à un besoin d'utiliser davantage de biens sans avoir à les acquérir. Dans une société où le principe de possession commence à laisser place au plaisir de la simple utilisation, les potentiels de cette nouvelle donne économique sont immenses. Les aléas de la vie d'un individu comme d'une entreprise sont pris en compte dans ce modèle puisqu'il est possible d'user d'un bien pendant une durée délimitée. Il s'agit d'activités locales au plus proche des clients-entreprises ou consommateurs individuels. Reste à accélérer le pas, à faire taire les critiques, à encourager ceux qui veulent créer une entreprise reposant sur ce concept. Il y a une demande dans de nombreux domaines, il faut créer l'offre et les emplois correspondant.

Autre illustration qui souligne l'importance prise par l'économie de la fonctionnalité dans cette « Grande transformation » en cours de gestation : un groupe d'étude lui a été exclusivement réservé dans le cadre des travaux du **Grenelle de l'environnement**. Le rapport d'octobre 2008 rappelle que **« l'économie de fonctionnalité peut logiquement apparaître comme voie de développement durable réconciliant croissance économique et environnement. »** Ainsi, un producteur qui vend des biens a intérêt à en vendre le plus possible et donc à en raccourcir la durée de vie (obsolescence programmée) alors que le producteur qui en vend le seul usage (service) a intérêt à en allonger la durée pour diminuer son coût de production. Dès lors, la modification de l'origine du bénéfice pour le producteur (le bien dans un cas, la fonction d'usage dans l'autre) apporte de profondes modifications aux modèles économiques : maintien de la propriété du support matériel et donc responsabilité élargie du producteur, modification de l'organisation interne de l'entreprise et facturation en fonction de l'intensité d'usage. Le passage à l'économie de fonctionnalité peut ainsi ouvrir la voie à une réduction des consommations de ressources et des impacts environnementaux associés. »

De même, la revue **« Environnement et technique »** a consacré plusieurs de ses numéros à l'économie de la fonctionnalité.

- ✓ En janvier-février 2010, l'article **« Rentabilité et compétitivité via l'économie de fonctionnalité : comment valider un projet ? »** s'ouvre par ce constat : « l'économie de fonctionnalité est la ***voie royale*** d'une augmentation de rentabilité et de compétitivité… Elle supprime la surconsommation de ressources (énergie et matières premières) et la transforme en valeur ajoutée. Celle-ci peut, pour une part, accroître le profit de l'entreprise (rentabilité) et pour une autre être cédée au client (compétitivité). »
- ✓ En juin 2010, nouvel épisode, avec l'article : **« Un facteur moderne d'abaissement des coûts : Le modèle d'économie de fonctionnalité »**. A nouveau, il est mentionné que « le modèle économique du dernier quart du XXe siècle touche à sa fin, mais l'économie de fonctionnalité est une ***voie royale***… »

Dernier exemple : paru en septembre 2012, l'ouvrage **« Les clés du renouveau grâce à la crise ! Economie de fonctionnalité : mode d'emploi pour les dirigeants d'entreprises »**. Son objectif est simple : « clarifier ce qu'est l'économie de fonctionnalité, indiquer globalement ses potentiels d'application et ses limites et définir une méthodologie pour faire basculer tout ou partie de l'activité d'une entreprise dans ce nouveau modèle… »

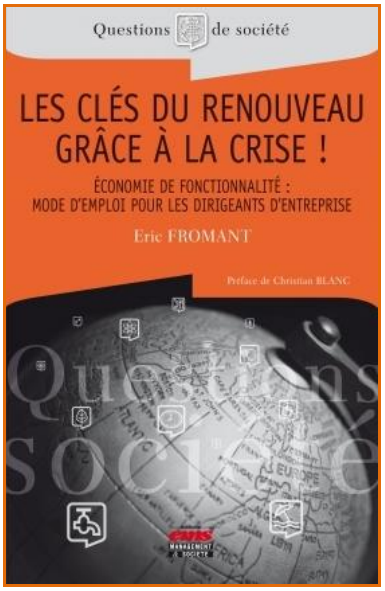

Préfacé par Christian Blanc, ce livre traite de la macroéconomie car la crise constitue le fondement de son émergence, mais passe dès le 2ème chapitre à toutes les questions conceptuelles et pratiques qui permettent de répondre à la question fondamentale : « puis-je appliquer ce nouveau modèle et si oui, comment ? » L'économie de fonctionnalité a été conçue il y a plusieurs décennies... Sa définition est à deux composantes : remplacer la vente du bien par la vente de l'usage du bien et découpler la valeur ajoutée de la consommation d'énergie et de matières premières. Ce modèle économique, rapidement assimilé à une composante du développement durable, a de fait été perçu comme bien éloigné des préoccupations des entreprises. Le Grenelle, la prise de conscience de la raréfaction des ressources ont fait émerger ce modèle. Mais il reste encore étranger au monde des entreprises malgré quelques succès emblématiques. Le contexte économique lié à la crise débutée en 2008, les perspectives raisonnables, font apparaître que les conditions de la réussite ne seront de toute façon plus celles des décennies passées. Il reste une condition à remplir pour satisfaire les nécessités macro et micro économiques : baliser le chemin du dirigeant se demandant si l'entreprise qu'il dirige peut adapter ce modèle, et si oui, selon quelle méthodologie. C'est tout l'objet de ce livre… Définir une méthodologie pour faire basculer l'activité d'une entreprise dans ce nouveau modèle.

FICHE II.1.7

La consommation collaborative n'est plus un microphénomène et ce sont désormais 48% des Français qui la pratiquent régulièrement et 32% qui disent vouloir s'y mettre…

« La consommation collaborative [est] le versant encore équivoque de l'économie de la fonctionnalité » : tel est le titre de la contribution que signent ensemble Isabelle Robert, Anne-Sophie Binninger et Nacima Ourahmoune, dans le volumineux dossier que la revue **« Développement Durable et Territoires »** a consacré à ce thème en février 2014. Il y est notamment observé que « la consommation dite collaborative fait partie des tendances qui renouvellent les logiques consommatoires via la mutualisation, l'échange, le troc ou le partage. Elle s'inscrit plus globalement dans l'économie du partage comme l'atteste le foisonnement des termes gravitant autour : covoiturage, cohousing, coworking, crowdfunding, crowdsourcing. Elle fait partie de ces nouvelles pratiques de consommation dynamisées par le développement des réseaux électroniques et des réseaux sociaux et aujourd'hui considérées comme révolutionnaires et dotées de nombreuses vertus : respect de l'environnement, praticité, gains économiques, simplicité, création de liens sociaux. Remettant l'usage des biens au cœur des enjeux face à la propriété individuelle elle actualise les notions de partage, de prêt, de location et de services autour des produits, s'insérant alors de fait dans la réflexion autour de l'usage des produits propre à l'économie de la fonctionnalité. »

Indéniablement, la consommation collaborative contribue à démocratiser les modèles économiques orientés usage et permet d'atténuer les obstacles psychologiques inhérents au rapport à la possession des biens. En ce sens, elle permet d'expérimenter cette transition de la propriété à l'accès et au partage et permet au consommateur de se distancier de l'objet lui-même en construisant de nouveaux rapports individuels et sociaux à l'objet. Elle déclasse les valeurs conférées usuellement à la propriété (indépendance personnelle, sécurité, liberté ….) et dote de valeurs positives les modèles basés sur l'accès (simplicité, tranquillité, flexibilité, réduction du risque perçu…). Ainsi, ces nouveaux modèles ébranlent la suprématie incontestée de la logique de propriété. La consommation collaborative qui réinvente de nouvelles formes de relations entre consommateurs et producteurs et entre consommateurs permet aussi de sortir des logiques économiques, organisationnelles et productives descendantes souvent propres à l'économie de la fonctionnalité qui en oubliait le consommateur. Elle confirme également l'autonomisation croissante de ce consommateur, son désir de « redevenir acteur » dans le processus de consommation (Lallement, 2010).

Présentant **« Les sept mutations de la grande distribution en France et dans le monde »**, les rencontres de Natexbio du 6 octobre 2014, ont été l'occasion de placer la consommation collaborative en deuxième position, avec ce constat : « Pilier essentiel d'une consommation soutenable, elle transforme les produits en services en prônant la location, le troc, la vente occasion, ou l'achat entre particuliers des objets plutôt que leur possession en propre. »

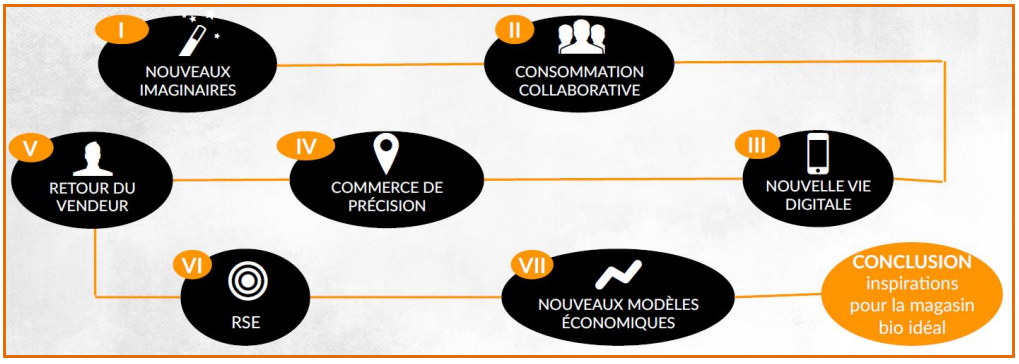

Publiés le 14 novembre 2013, sous le titre **« Nouvelles consommations, nouvelle confiance. Les Français et la consommation collaborative »**, les résultats du sondage TNS-Sofres, effectué pour le compte de La Poste, du 15 au 17 octobre 2013, auprès d'un échantillon de 1005 individus âgés de 15 ans et plus, montrent qu'un Français sur 2 se dit adepte de la consommation collaborative. « Qu'il s'agisse de revendre des objets, d'acheter en direct, d'occasion, de pratiquer le covoiturage, l'autopartage, le troc, la colocation… **la consommation collaborative n'est plus un microphénomène et ce sont désormais 48% des Français qui la pratiquent régulièrement et 32% qui disent vouloir s'y mettre…** Des pratiques qui pourraient même constituer un nouveau modèle économique. »

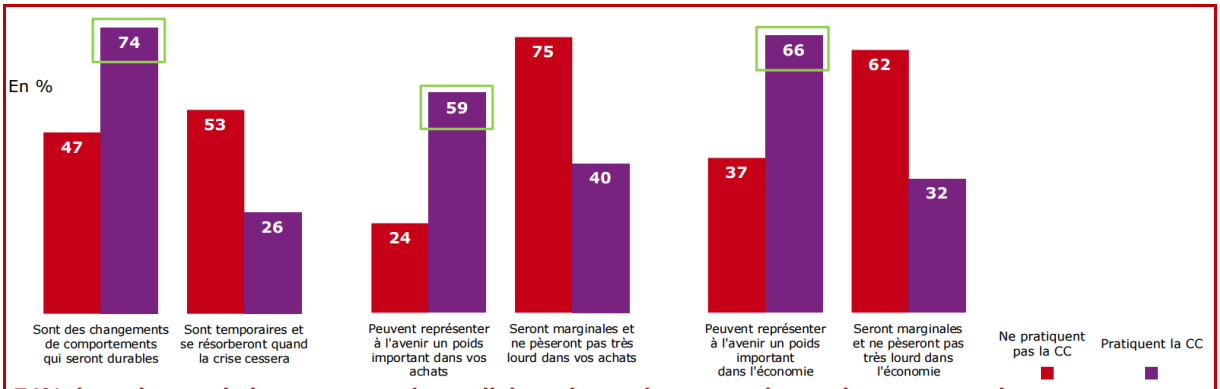

74% des adeptes de la consommation collaborative estiment que leurs changements de comportements seront durables, 59% qu'ils pourront représenter à l'avenir un poids important dans leurs achats et 66% un poids important dans l'économie en général. Ce sont d'abord des considérations relatives au pouvoir d'achat qui les y poussent : payer moins cher (63% de citations) ou trouver des bons plans et bonnes affaires (55%). Mais les personnes qui pratiquent régulièrement la consommation collaborative mentionnent également des motivations touchant explicitement au caractère alternatif de ce mode de consommation : la possibilité de faire durer les objets, de leur donner une seconde vie (38%), le fait que ce modèle de consommation soit meilleur pour la société (28%) ou même le seul attrait pour un modèle différent (18%).

Publiés le 3 mars 2015, les résultats de Sharevolution, une enquête d'un an effectuée par OuiShare et la Fing portant auprès de plus de 2 000 consommateurs collaboratifs français, dressent le portrait-robot de l'utilisateur et les perspectives d'évolution de ce secteur.

Quatre catégories d'utilisateurs ont ainsi été distinguées :

1. **Les pragmatiques (40 %), « qui en cherchent avant tout le caractère pratique »**
2. **Les engagés (19 %), « qui trouvent un supplément d'âme dans cette forme de consommation ».**
3. **Les opportunistes (36 %), « qui y ont avant tout recours pour des raisons économiques. »**
4. **Les sceptiques (5 %), « qui ont essayé le collaboratif par simple curiosité et n'ont pas été convaincus. »**

Cinq scénarios prospectifs ont été dessinés afin d'entrevoir les évolutions de la consommation collaborative :

1. **Elle pourrait se scinder en deux parties : l'une se rapprochant de l'ESS, pour mieux répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux, tandis que l'autre s'engagerait dans une logique capitaliste.**
2. **Pour faciliter les échanges, des « hubs » physiques devraient apparaître un peu partout sur le territoire et créer de la valeur à l'échelle locale, à l'image de la Ruche qui dit oui !**
3. **De plus en plus d'objets seront conçus directement pour être partagés, ce qui devrait entrainer de nouvelles spécificités dans les cahiers des charges et des opportunités dans l'économie des services.**
4. **Après l'essor des systèmes centralisés, le second âge de la consommation collaborative pourrait tendre vers une gouvernance de plus en plus participative.**
5. **Les usages collaboratifs des jeunes entrant dans la vie active transformeront probablement la société. Les services et les politiques qui leurs sont destinés devront s'y adapter.**

2. L'ECONOMIE LUDIQUE

Depuis **« La comédie des communaux »** de Carol Rose, la dimension dite *ludique* s'est évidemment imposée, en réponse à la vision sombre et pessimiste de Garrett Hardin adepte de **« La tragédie »**… Et cette dimension ludique devrait même devenir l'un des éléments moteurs de la vie économique et sociale, puisque, « comme le dit l'heureuse expression », que martèle Carol Rose : **« plus on est de fous, plus on rit. »**

Le côté ludique que doit promouvoir, susciter ou, pour le moins, laisser s'exprimer, la gestion des *communaux* n'est donc pas à démontrer, et le fait de les placer, comme Jeremy Rifkin s'y aventure, dans le giron des *collaboratifs*, ne peut d'ailleurs qu'en renforcer cet aspect, car ils retrouvent alors une dimension fortement participative, d'échange, de jeu ou de loisir, que favorisent les nouvelles technologies, au premier rang desquelles Internet et plus encore, très cher à l'essayiste américain, Internet des objets.

« Internet : un outil pratique ou *ludique* ? » : tel était le titre retenu pour présenter et mettre en perspective les résultats de l'étude publiés par WEB Médiamétrie sur les pratiques Internet de deux groupes opposés : les plus de 50 ans et les *digital natives*... Il en ressort par exemple que « les 11,8 millions d'internautes âgés de 50 ans et plus se servent du Web avant tout pour communiquer, préparer des achats ou gérer leur argent (sites de comparateurs de prix, services de banque en ligne…). [Alors que] Internet, pour les jeunes, est d'abord un moyen de divertissement : les 3/4 regardent des vidéos (pour seulement 1/3 des internautes de plus de 50 ans) et près de la moitié écoutent de la musique en ligne (1 sur 10 pour les plus de 50 ans). »

Fréquemment utilisé pour en qualifier l'un des aspects les plus marquants de ses usages courants et communs, participatifs et festifs, notamment par les jeunes, le mot « ludique » ne fait toutefois pas partie de ceux que Jeremy Rifkin utilise souvent dans sa prose.

On aurait pu penser qu'en annonçant **« La fin du travail »**, dans son célèbre ouvrage paru en 1995, il allait aussitôt tracer les contours d'une économie ludique. Il n'en est rien. Le terme n'y figure pas, et, si Jeremy Rifkin martèle à l'envi le mot « loisirs », c'est pour, à plusieurs reprises, évoquer l'opposition « travail contre loisirs » (une expression qu'il utilise en intertitre à la page 310)… On peut lire, page 16 : « La troisième révolution industrielle est un vecteur puissant, susceptible de servir le bien tout comme le mal… Les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications seront indifféremment capables de libérer ou de déstabiliser la civilisation. Elles pousseront nos pas vers une vie de ***loisirs*** plus développés ou déboucheront sur un chômage massif et une possible crise planétaire. Page 70 : « Aujourd'hui, pour la 1ère fois, [les travailleurs] se mettent à soupçonner que les gains de productivité mènent souvent, non pas à davantage de ***loisirs***, mais à la file des chômeurs. » Enfin, page 296, l'alternative est clairement exprimée : **« A nous simplement de choisir entre chômage et *loisirs*. »**

Exception à la règle : dans **« L'âge de l'accès : La nouvelle culture du capitalisme »**, paru en 2005, Jeremy Rifkin s'adonne au mot **« ludique »**, et dénonce, à la page 185, le fait que « le vieux capitalisme productiviste avait réprimé la créativité et les pulsions ***ludiques*** », avant de noter, page 253, que si « la modernité était industrieuse, la postmodernité est ***ludique*** ».

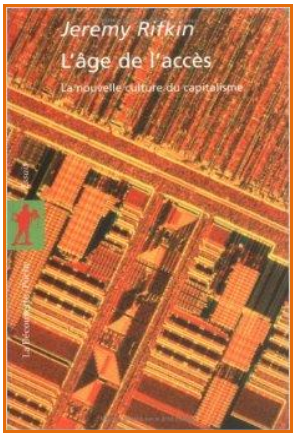

Page 14 : L'ère industrielle a vu la transformation du travail en marchandise ; aujourd'hui, ce sont les activités de type *ludique* qui sont transformées en marchandise : toutes sortes de ressources culturelles, comme les arts, les fêtes, les mouvements sociaux, les activités spirituelles et communautaires, et même l'engagement civique, peuvent être consommées sous forme d'activité récréative payante. La lutte entre la sphère culturelle et la sphère marchande pour le contrôle exercé sur l'accès à et le contenu des activités *ludiques* sera l'un des axes de définition de la nouvelle ère.
Page 213 : De fait l'environnement de travail adopte des aspects de plus en plus *ludiques*.
Page 338 : Le jeu est en train d'acquérir au sein de l'économie culturelle la même importance qu'avait le travail dans l'économie industrielle. Mais l'activité *ludique* telle qu'elle est définie par le marché n'est qu'un pâle simulacre du jeu tel qu'il existe dans la sphère culturelle… L'absorption du jeu par les forces du marché menace de dévaloriser sa véritable signification et d'éliminer la sphère culturelle qui se nourrit des activités *ludiques*.
Page 339 : Les individus ne peuvent être vraiment libres tant qu'ils n'entrent pas dans une relation purement *ludique*. Jean-Paul Sartre disait que « quand l'homme s'appréhende comme libre et souhaite faire usage de sa liberté, alors son activité est le jeu ».

Dans **« L'éclipse du capitalisme »**, le mot **« ludique »** n'est utilisé qu'une seule fois, quand Jeremy Rifkin décrit « le climat détendu, ***ludique*** et créatif des milieux universitaires », et il en est de même avec **« La troisième révolution industrielle »** : page 359, il est observé que « toutes les quarante-cinq minutes, les élèves vont dans la cour pour une récréation ***ludique***. »

Pour autant, dans ces deux ouvrages, la référence au **« jeu »** est fréquente.

Le résumé que l'éditeur donne de **« L'éclipse du capitalisme »** s'ouvre ainsi : « Les règles du grand jeu de l'économie mondiale sont en train de changer. » Et l'auteur d'aborder les salles de jeux vidéo comme « ces interrogations surprises [qui] font du cours un jeu intellectuel plus qu'une corvée à subir » ou ce « jeu télévisé très populaire, Jeopardy, [dans lequel] un ordinateur d'IBM nommé Watson a affronté Ken Jennings, qui détenait le record de 74 victoires, et l'a battu. » Bref, avance l'auteur page 201, « à l'ère qui vient, le jeu profond sur les communaux collaboratifs devient aussi important que le travail acharné dans l'économie de marché a pu l'être. » Et, page 304, citant Tim Wu, professeur de droit à l'université Columbia, il s'interroge : **« pourquoi Internet ressemble-t-il de plus en plus à un *jeu* de Monopoly ? »**

Dans **« La troisième révolution industrielle »** Jeremy Rifkin relève que « l'ère coopérative privilégie le jeu créatif ». Il souligne qu'il emploie « l'expression jeu profond parce qu'[il] ne parle pas ici d'un divertissement frivole mais d'une interaction empathique avec nos semblables. Dans le jeu profond, nous faisons l'expérience de l'autre, nous nous transcendons et nous nous connectons à des communautés de vie toujours plus larges et englobantes, dans notre aspiration commune à l'universalité. » Et il insiste : **« Aux XIXe et XXe siècles, nous vivions pour travailler. [Avec] la troisième révolution industrielle, nous vivons pour *jouer*… »**
« Le philosophe français Jean-Paul Sartre a bien vu l'étroite parenté entre jeu et liberté : Dès qu'un homme se saisit comme libre et veut user de sa liberté, écrit-il, son activité est de jeu. À quoi je n'ajouterai qu'une seule question : se sent-on jamais plus libre qu'en jouant ? »

« Jeu profond et développement » constitue le titre du passage clé que Jeremy Rifkin réserve au **« monde ludique »** qu'il brosse à grands traits dans son ouvrage paru en 2011 : **« Une nouvelle conscience pour un monde en crise »**.

Il y relève que « le jeu est le grand moyen de créer l'attachement, l'attention, la confiance, l'affection et les liens sociaux… Pour les humains, le jeu devient facteur déterminant du développement [et] aucun autre atout comportemental n'aurait pu être plus essentiel que le potentiel ***ludique*** du cerveau… L'ouverture et la tolérance font partie intégrante du contexte ***ludique***… Vygotsky voit à juste titre dans le jeu le plus haut niveau du développement préscolaire… Nous devenons les explorateurs de l'immensité de l'autre… »

Bref, reprenant les travaux de Paul MacLean, médecin et neuroscientifique américain, Jeremy Rifkin reconnaît que « le lien social issu du jeu a favorisé l'évolution du sentiment humain d'empathie » et insiste sur « l'importance du jeu dans le développement potentiel empathique… » Et l'auteur de poursuivre : « on a du mal à imaginer comment l'empathie pourrait se développer sans le jeu… » Bref, **« toutes les cultures sont issues du jeu. »**

Affirmant que **« le jeu est l'école où nous apprenons à être empathiques avec nos semblables »**, Jeremy Rifkin tisse ainsi des liens étroits entre éducation, jeu et empathie. Il remarque que « comme les écoles tentent de se remettre au niveau d'une génération qui, ayant grandi sur Internet, a l'habitude d'interagir et d'apprendre dans les réseaux sociaux ouverts où l'information ne se thésaurise pas mais se partage, on voit apparaître de nouvelles formes de pédagogie conçues pour faire passer l'éducation de l'esprit de compétition à celui de coopération… Toutes ces innovations pédagogiques contribuent à la maturation de la sensibilité empathique. »

L'auteur en dresse un premier bilan : « dans les quelques établissements où la nouvelle conception empathique de l'éducation a été pleinement mise en œuvre, les premières évaluations des résultats montrent que le souci des autres, l'aptitude à communiquer et l'esprit critique se sont nettement améliorés chez les élèves… »

« Malheureusement, ajoute Rifkin, les programmes traditionnels continuent à concevoir l'éducation comme une expérience tout à fait personnelle, où il s'agit d'acquérir et de maîtriser le savoir dans le cadre d'une concurrence avec les autres… »

Or, l'empathie, que Serge Tisseron place « au cœur du jeu social », n'est guère compatible avec l'idée de concurrence. L'auteur sous-titre son livre : « Vivre ensemble ou mourir ». Il y observe, dès sa première phrase d'introduction, que « la capacité d'empathie est inhérente à l'espèce humaine », pour ensuite pointer « la concurrence économique exacerbée par la mondialisation [qui] pousse chacun, bon gré mal gré, à entrer dans une logique de guerre dont les premières victimes sont au bout du compte la compassion, l'entraide et la solidarité. »

Serge Tisseron toujours, dans un avis de l'Académie ses sciences qu'il co-signe en 2013 avec Jean-François Bach, Olivier Houdé et Pierre Léna, sur le thème « L'enfant et les écrans », insiste sur **« la dimension ludique de l'éducation ».**

Certes, « la question des enfants et de leur rapport aux écrans de télé, vidéos, ordinateurs, smartphones, tablettes numériques tactiles… dépend des tranches d'âge et, par conséquent, des stades du développement cognitif. » Mais **la dimension ludique prime toujours**, et, page 21, il est noté que « les outils visuels et tactiles participeront d'autant mieux à l'éveil cognitif précoce du bébé que leur usage sera accompagné, sous forme ***ludique***, par les parents, les grands-parents ou les enfants plus âgés de la famille. » Et page 88 : « l'enfant va peu à peu apprendre à distinguer ce qui est réellement présent et ce qu'il imagine, qu'il s'agisse de souvenirs réels ou de pur imaginaire créatif et ***ludique***. Entre 2 et 6 ans, c'est donc la construction de cette pensée symbolique qui se joue et les débuts de la conscience explicite de ce que les écrans sont des fenêtres sur un monde virtuel. »

Et si les auteurs sont fondés à reconnaître que « l'utilisation pédagogique des écrans et des outils numériques à l'école ou à la maison peut marquer un progrès éducatif important », force est de dire que leur démonstration doit s'étendre et s'entendre bien au-delà de l'école.

Dans « L'enfant et les écrans », on file subrepticement sur les rangs du collège et du lycée pour brièvement appréhender cette nouvelle approche d'un enseignement ***ludique*** que les nouvelles technologies d'échange et de communication, de partage et d'interconnexion, peuvent profondément renouveler.

Avec **« L'éclipse du capitalisme »**, Jeremy Rifkin franchit une étape supplémentaire dans le cursus d'**épanouissement *ludique* du jeune**, puisqu'il réserve son chapitre 7 à l'enseignement supérieur, sous le titre **« Les MOOCs et l'enseignement à coût marginal zéro »**. Il y souligne d'emblée que « la pédagogie connaît un bouleversement radical. » L'éducation ludique n'est pas expressément citée, mais l'auteur se réfère à « un jeu intellectuel plus qu'une corvée à subir », et il insiste : **« l'aube d'une révolution pédagogique va balayer la planète… C'est la plus grande innovation qui a lieu dans l'enseignement depuis deux cents ans. »**

Page 165. Une société du coût marginal zéro, où la pénurie a été remplacée par l'abondance, est un monde bien différent de celui auquel nous sommes habitués. La nécessité de préparer les étudiants à une ère où les marchés capitalistes joueront les seconds rôles derrière les communaux collaboratifs commence à imposer un réexamen du système éducatif lui-même. La pédagogie connaît un bouleversement radical. Le mode de financement et de transmission de l'éducation aussi. Depuis deux ans, le phénomène du coût marginal quasi nul a pénétré en profondeur le tissu de l'enseignement supérieur, avec des cours de masse ouverts en ligne qui, pour des millions d'étudiants, réduisent à pratiquement rien le coût marginal d'obtention d'unités de valeur universitaires. L'ère capitaliste avait consacré un modèle d'enseignement conçu pour préparer les étudiants à devenir des travailleurs qualifiés dans l'industrie. La salle de classe s'était muée en microcosme de l'usine. On pensait les étudiants à l'image des machines. On les conditionnait à obéir aux ordres, à apprendre par la répétition et à fonctionner efficacement. L'enseignant jouait le rôle du contremaître : les devoirs qu'il donnait étaient des tâches standardisées qui exigeaient des réponses bien précises dans un laps de temps donné. L'enseignement était compartimenté. L'éducation se voulait utilitaire et pragmatique. On analysait moins le « pourquoi » que le « comment ». L'objectif était de débiter des salariés productifs.

MOOC, travail-loisir, révolution ludique ou promesses numériques…

« Le jeu n'est plus un simple divertissement. Il est le média du futur. Il nous permettra non seulement de mieux comprendre le monde, mais aussi d'agir sur lui… » : telle sera, au terme des fiches qui suivent, la conclusion de la FING, *Fondation Internet Nouvelle Génération*.

1	**Le succès extraordinaire des MOOCs a convaincu la plupart des universités et renouvelé le corps étudiant, au-delà des frontières géographiques, culturelles, économiques… et ludiques**	**Page 118**
2	**Il est important « de se doter d'un projet ludique harmonisant un double rôle : celui relié à la citoyenneté et au développement personnel, celui relié à la possibilité d'avoir des moments de distraction… »**	**Page 123**
3	**« A cause du travail, nous ne cessons de regarder nos montres, quelle que soit notre activité… » Et c'est sans surprise que Bob Black en appelle à « une révolution ludique »**	**Page 124**
4	**Pour la Fing, « demain, jouer sera une manière reconnue et valorisée de se former, de se transformer et de participer à des actions qui transformeront le monde réel »**	**Page 125**

FICHE II.2.1

Le succès extraordinaire des MOOCs a convaincu la plupart des universités et renouvelé le corps étudiant, au-delà des frontières géographiques, culturelles, économiques… et ludiques

« MOOC Junior : les sciences *ludiques* vues par les étudiants de Centrale » : c'est avec ce titre que le site DigiSchool a présenté le lancement, le 8 avril 2015, du « MOOC conçu par les élèves ingénieurs de l'Ecole Centrale de Lyon à destination des lycéens afin d'aborder certaines notions de sciences d'une manière plus *ludique*… »

Ils sont cinq étudiants en première année à l'Ecole Centrale de Lyon et ont pour projet d'études la réalisation d'un MOOC dédié aux lycéens. Le but principal de la conception de ce MOOC a été de simplifier l'apprentissage des sciences aux plus jeunes afin de les rendre plus attractives. En effet, les jeunes élèves ingénieurs ont constaté que certains aspects des sciences ne sont pas toujours bien compris, bien assimilés ni même appréciés par les élèves du secondaire. Afin de rendre les sciences plus attrayantes aux yeux des lycéens, les jeunes ingénieurs ont donc décidé de créer un MOOC Junior qui évoque diverses notions basiques mais primordiales de manière *ludique* et interactive tout en maintenant un contenu de qualité. Pour séduire les lycéens et les inciter à participer à ce MOOC, les élèves ingénieurs ont mis le paquet avec deux petits clips vidéo résumant leurs cours et ce dont ils vont parler et la façon dont les sciences seront abordées. Avec ces bandes annonces qui décoiffent, nul doute que les lycéens seront gagnés par la curiosité et s'inscriront au MOOC Junior pour devenir à leur tour le prochain Walter White ou Sheldon Cooper ! Les cours du MOOC Junior revoient les bases des sciences sous un angle plus *ludique*. Trois parcours ont été conçus en fonction des niveaux des élèves : le parcours Archimède avec des explications qualitatives, le parcours Galilée avec quelques éléments de théorie en plus et le parcours Newton avec l'approfondissement des notions.

Cet exemple, comme de très nombreux autres, souligne le développement exponentiel des MOOCs, au cœur de la révolution démocratique et ludique, participative et décloisonnée, qui balaye les techniques habituelles de la pédagogie et donc ébranle les fondements mêmes de l'économie, appelée à connaître une **« Grande transformation ».**

Le terme « MOOC » (ou CLOM, Cours en Ligne Ouvert et Massif, dans sa version française) peut se décliner de la façon suivante :

- ✓ **M**, pour ***massif*** : des milliers (voire des dizaines de milliers) de participants favorisent les échanges entre pairs avec des approches collaboratives et sociales.
- ✓ **O**, pour ***Open*** : le terme Open en anglais peut se traduire de différentes manières. Ouvert à tous mais adapté à un public cible. Gratuit mais pas toujours ou avec des services payants. Le plus souvent avec des ressources pédagogiques libres.
- ✓ **O**, pour ***Online*** : tout se passe à distance, mais libre à vous d'organiser des rencontres présentielles formelles ou informelles... On peut donc utiliser un MOOC en complément de l'enseignement classique.
- ✓ **C** pour ***Course*** : c'est une formation avec ses objectifs pédagogiques et des évaluations comme des dispositifs de e-learning ou de FOAD.

Le MOOC est avant tout une arme de formation massive. Il implique de nouvelles approches pédagogiques pour répondre aux contraintes spécifiques des nombreux groupes. Surtout « le MOOC fait entrer l'éducation dans la culture numérique et ludique, permettant des apprentissages massivement personnalisés. » C'est également l'intégration du web social … Nous ne sommes plus dans un modèle strictement descendant.

En général, un MOOC se déroule de la manière suivante : des petites vidéos (10 minutes en moyenne) forment l'ossature du cours associées à des ressources complémentaires. Des quizz permettent d'évaluer la compréhension des notions. Les participants échangent sur les forums avec le professeur et l'équipe pédagogique. Des études de cas, des activités collaboratives complètent le dispositif. Les participants vivent la formation en fonction de leurs objectifs personnels et de leurs disponibilités, ce qui est radicalement différent d'une formation classique avec obligation de présence. L'un regardera les vidéos ; l'autre s'engagera dans une certification ; le troisième abandonnera en cours de route par manque de temps mais s'inscrira à la session suivante… Une des fonctions de l'ingénierie pédagogique sera de mettre en place des stratégies pour éviter le décrochage et encourager l'engagement des participants. On s'appuiera sur des logiques de « ludification » comme l'utilisation des open badges conçus par Mozilla. Intégré dans un MOOC, cela permet de décerner aux apprenants des badges pour les connaissances, habiletés et compétences acquises…

Indéniablement, les MOOCs répondent aux attentes de l'utilisateur avec des dispositifs flexibles et ouverts. Une preuve est probablement que les grandes écoles et universités intègrent de plus en plus des MOOCs dans les parcours des étudiants. La formation présentielle se digitalise. **Le concept de « classe inversée » illustre une partie de ce phénomène :**

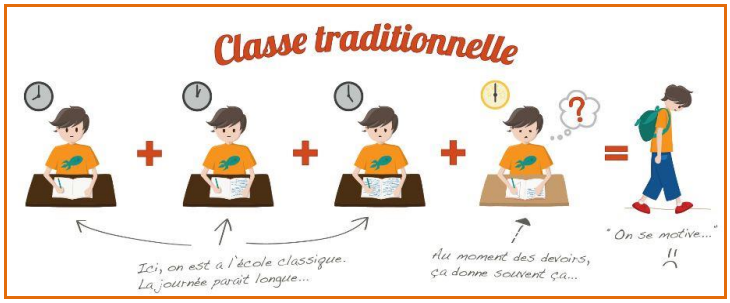

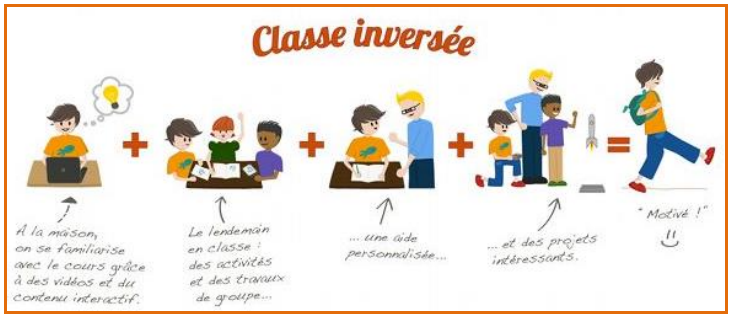

Pour reprendre la définition de ZoneTIC, la pédagogie inversée est « une stratégie d'enseignement où la partie magistrale du cours est donnée à faire en devoir, à la maison, alors que les traditionnels devoirs, donc les travaux, problèmes et autres activités, sont réalisés en classe ». En clair, on apprend en faisant… Ceci rejoint complètement les enjeux de la formation dans le secteur du bâtiment où les compétences sont des savoir-faire complexes alliant savoirs théoriques et savoirs pratiques. Or, les MOOCs peuvent être également utilisés dans une logique de classe inversée où les plateaux techniques servent à compléter un parcours initié en ligne et surtout à valider les compétences de mise en œuvre. Cela peut également permettre de favoriser les formations sur chantier. Le numérique est omniprésent dans tous les métiers. Or, comme le souligne Alain Maugard, Président de QUALIBAT : « Si le travail collaboratif est une méthode de travail, la vision architecturale et technique du bâtiment, elle, est systémique. Par conséquent, les acteurs du bâtiment, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, doivent de plus en plus apprendre à travailler ensemble en mode collaboratif. » Ce qui est vrai pour les professionnels l'est aussi pour les 24 000 formateurs du secteur. En effet, dans le champ de la pédagogie, les formateurs sont demandeurs de thématiques comme l'innovation, la conduite de projets, les méthodes de résolution de problèmes, la coopération et le travail en équipe… De là, la conférence du 23 janvier 2014 portant sur l'étude de faisabilité pour le développement d'un écosystème de MOOC en faveur du bâtiment durable.
C'est ainsi que, le 22 janvier 2015, « Le Moniteur » titrait un article : « Les MOOCs bâtiment durable dans les starting blocks », revenant sur le rapport « Rénovation énergétique et filière bâtiment » dont l'une des propositions consistait justement à « Renforcer les outils numériques de formation de type MOOC… »
A ce jour, deux propositions de MOOC sont recensées :
1) Le Bâti-MOOC de la rénovation énergétique est axé sur la rénovation du bâtiment résidentiel (maison individuelle et petit résidentiel collectif). Il est conçu en relation avec les différents outils Bâti-Cube et ABC Ing pour apporter une formation spécifique à la filière, c''est-à-dire à la fois les prescripteurs (architectes, ingénierie) et les entreprises, artisans dans le cadre de la mention RGE. Il pourrait être opérationnel fin 2014. Le programme de formation propose d'établir sur une trentaine de séquences de 45 à 60 minutes (vidéos de 10 à 15 minutes, exercices pratiques, QCM) les différentes étapes et diverses thématiques de la méthode CUBE. Différents échanges sont en cours avec des communicants et des organismes de formation continue pour voir l'intérêt du concept et les grands principes de l'utilisation.
2) Le MOOC isolation thermique écologique propose quant à lui d'étudier et de découvrir en l'espace de six semaines (soit 20 heures de formation) les grands principes de l'isolation thermique saine et durable. Le participant est invité à compléter la formation en ligne en participant à des ateliers de sensibilisation et/ou d'approfondissement dans les associations partenaires.

Mais pour mieux saisir l'importance de cette mutation en cours, à même de bouleverser, non seulement les pratiques éducatives, mais plus généralement l'organisation économique, comme en témoigne l'exemple ci-dessus concernant l'émergence des MOOCs bâtiment durable, il convient d'en refaire l'histoire et, pour cela d'en revenir à ses racines que constituent :

- ✓ **la FOAD (Formation Ouverte et à Distance) qui permet une forte individualisation des parcours mais nécessite du tutorat et une forte ingénierie pédagogique,**
- ✓ **le e-learning, qui recouvre toutes les méthodes de formation s'appuyant sur l'outil informatique. Il peut faciliter l'accès à la connaissance. Un ordinateur équipé d'une connexion à Internet suffit. Il n'est pas nécessaire de se déplacer,**
- ✓ **le serious game qui lui rajoute la « ludification » et combine une intention « sérieuse », de type pédagogique, informative, communicationnelle, marketing, idéologique ou d'entraînement, avec des ressorts ludiques… L'apprenant devient ainsi un joueur récompensé !**
- ✓ **le blended learning qui mélange alors différentes modalités pédagogiques pour multiplier les modes d'apprentissage : du présentiel et de la formation à distance, du numérique et du contrôle…**

S'y ajoutent, depuis le tout début des années 2000, les **« ressources pédagogiques libres »**.

Estimant que « l'accès universel à une éducation de qualité est essentiel à la construction de la paix, au développement social et économique, et au dialogue interculturel », l'UNESCO souligne que « les ressources éducatives libres offrent une opportunité stratégique pour améliorer la qualité de l'éducation, faciliter le dialogue politique et partager les connaissances et le renforcement des capacités. [Elles] sont des matériaux d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche appartenant au domaine public ou publiés avec une licence de propriété intellectuelle permettant leur utilisation, adaptation et distribution à titre gratuit. »

L'UNESCO rappelle à ce sujet qu'en 2001, l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT), dans un geste sans précédent, a annoncé la publication en libre accès sur Internet de la majeure partie de ses cours. Devant le nombre accru d'établissements offrant des didacticiels gratuits ou libres, l'UNESCO a organisé le 1er Forum des REL, en 2002, et créé, en 2005, le wiki de la communauté internationale sur les ressources éducatives libres… [Puis], au cours du mois de juin [2012], Paris a été le témoin d'un rassemblement exceptionnel de ministres de l'éducation, de responsables politiques de haut niveau, experts, chercheurs et autres acteurs venus du monde entier à l'occasion du Congrès mondial des Ressources éducatives libres qui s'est déroulé au Siège de l'UNESCO et dont l'un des principaux objectifs était l'adoption de la **« Déclaration de Paris sur les REL 2012 »**. déclinée en dix recommandations.

Le Congrès mondial sur les REL tenu à l'UNESCO, Paris, du 20 au 22 juin 2012,
Ayant à l'esprit les instruments internationaux pertinents tels que :

- ✓ **la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 26.1) qui stipule que « Toute personne a droit à l'éducation » ;**
- ✓ **le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 13.1), qui reconnaît « le droit de toute personne à l'éducation » ;**
- ✓ **la Convention de Berne de 1971 pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur de 1996 ;**
- ✓ **la Déclaration du Millénaire et le Cadre d'action de Dakar de 2000 proclamant un engagement mondial visant à fournir une éducation de base de qualité pour tous les enfants, les jeunes et les adultes…**

Recommande aux États, dans les limites de leurs compétences et de leur autorité, ce qui suit :

- ✓ **Favoriser une meilleure connaissance des REL et leur utilisation.**
- ✓ **Créer des environnements propices à l'utilisation des TIC.**
- ✓ **Renforcer l'élaboration de stratégies et de politiques relatives aux REL.**
- ✓ **Promouvoir la compréhension et l'utilisation de dispositifs d'octroi de licences ouvertes.**
- ✓ **Soutenir le renforcement des capacités pour élaborer durablement des matériels éducatifs de qualité.**
- ✓ **Favoriser des alliances stratégiques pour les REL.**
- ✓ **Encourager le développement des REL dans une grande diversité de langues et de contextes culturels.**
- ✓ **Encourager la recherche sur les REL.**
- ✓ **Faciliter la recherche, la récupération et le partage des REL.**
- ✓ **Encourager l'octroi de licences ouvertes pour les matériels éducatifs produits sur fonds publics.**

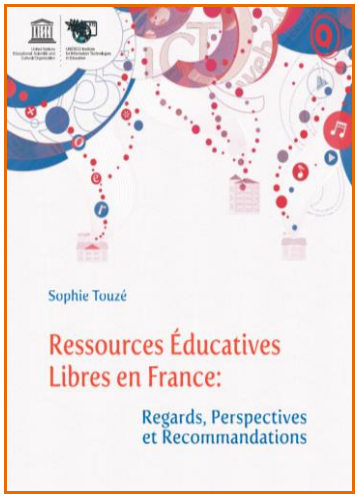

Toujours pour le compte de l'UNESCO, Sophie Touzé a publié, en 2014, un rapport **« Ressources Éducatives Libres en France : regards, perspectives et recommandations »** dans lequel, après avoir évoqué « un grand nombre d'illustrations, d'animations ***ludiques*** et de visites virtuelles » et « un dispositif pédagogique gratuit et interactif pour apprendre et enseigner le français de manière ***ludique***, attractive et branchée », elle admet au final que « le patrimoine pédagogique français regorge de ressources libres, éducatives, culturelles et scientifiques. Mais ni les enseignants ni les élèves ne connaissent leur existence et ne savent comment les réutiliser. La promotion de la littératie numérique apparaît de plus en plus nécessaire à l'heure de la fracture numérique qui accroit les disparités de compétences et renforce les inégalités sociales. La nouvelle génération doit intégrer les codes et les règles du jeu numérique pour participer en conscience à ses choix… »

Dans sa contribution, Sophie Touzé parle évidemment des MOOCs, expliquant que « avec plus de 5 millions d'apprenants en l'espace d'une année, le succès extraordinaire des MOOCs a convaincu la plupart des universités et renouvelé le corps étudiant, au-delà des frontières géographiques, culturelles et économiques. À Harvard, les MOOCs ont attiré plus d'étudiants en une année que depuis le début de leur histoire. Ils offrent en plus des ressources éducatives de type Open CourseWare, un accompagnement par le truchement d'activités individuelles et/ou collectives. L'offre française de MOOCs est en pleine croissance. A ce jour, selon l'observatoire European MOOC Scoreboard 61, on trouve 48 MOOCs en France, accessibles via plusieurs plateformes et portails : la plateforme FUN du Ministère de l'Enseignement Supérieur, le portail européen OpenUpEd, le portail OCEAN de MOOCs francophones, rebaptisés FLOT pour *Formation en Ligne Ouverte à Tous* et plusieurs plateformes de start ups… »

L'explosion des MOOCs se résume en quelques dates et chiffres. En 2008, deux canadiens, Georges Siemens et Stephen Downes proposent de suivre leurs cours gratuitement à travers le web en même temps que leurs 25 étudiants. 2 300 participants suivent l'aventure ! Trois en plus tard, en 2011, le cours d'intelligence artificielle de Sebastien Thrun donné à l'Université de Standford attire 160 000 étudiants : il en espérait 10 000 ! Trois mois plus tard, il fonde Udacity, l'une des premières plateformes de MOOCs. Peu après, une autre initiative émanant également de Standford, est créée, Coursera, et lève, dès avril 2012, seize millions de dollars. Udacity et Coursera mettent à disposition gratuitement des cours universitaires, mais elles sont à but lucratif (le modèle économique n'est pas encore précis, elles génèrent peu de revenus à ce jour)… Les projets se multiplient. Le MIT et Harvard lancent à leur tour edX, qui devient la plateforme à but non lucratif de référence. La chronique des MOOCs de Mathieu Cisel et Eric Bruillard, publiée sur le site « sticef.org » (Sciences et technologies de l´information et de la communication pour l´éducation et la formation) retrace les grandes étapes de ce mouvement aux multiples facettes…

Le succès des MOOCs est l'événement le plus marquant de l'année 2012 dans le monde de l'enseignement supérieur en ligne, le New York Times allant jusqu'à qualifier l'année 2012 « The Year of the MOOC »… De nombreuses universités, menées par les prestigieux établissements de la Ivy League comme Stanford, Harvard et le MIT organisent gratuitement en ligne depuis le début de l'année 2012 des cours sur des thèmes aussi variés que la cryptographie, la biologie ou la philosophie. La mise à disposition gratuite de ressources pédagogiques et l'organisation de cours à distance par des universités n'est pas une nouveauté, l'ampleur du mouvement est en revanche inégalée. Près de trois millions d'étudiants se sont inscrits sur au moins une plate-forme d'apprentissage en moins d'un an et les universités rejoignent le mouvement par dizaines ; des centaines de cours ont eu lieu, se déroulent en ce moment, ou sont prévus dans les mois à venir… Les plates-formes les plus célèbres sont issues de Stanford, du MIT ou de Harvard, mais de nombreuses initiatives, privées ou publiques, se développent de manière parallèle.

D'après le **« Baromètre trimestriel des MOOC Francophones »** du 12 décembre 2014, portant sur la période allant du 1er septembre 2014 au 30 novembre 2014, il apparaît que « l'essor des MOOCs n'est aujourd'hui plus contestable. Les universités et les grandes écoles se lancent à leur tour dans l'apprentissage ouvert en ligne, une majorité des MOOCs étant concentrée sur quatre disciplines », ce que la 2ème édition dudit baromètre, publiée le 9 mars 2015 et couvrant la période allant du 1er décembre au 28 février 2015, nuance, en faisant monter sur ce podium à quatre l'éducation numérique.

BAROMETRE TRIMESTRIEL DES MOOC FRANCOPHONES

12 décembre 2014 **9 mars 2015**

D'un baromètre à l'autre, le nombre de MOOCs recensés est passé de 80 à 86, et la troisième place du podium des plateformes, occupée par « Coursera » fin 2014 est revenue à « Ionis » dans l'édition du 9 mars 2015. Mais reste en tête FUN…

FUN, ou France Université Numérique est la première plateforme numérique française de MOOC, lancée, le 2 octobre 2013, par Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Et le dossier de presse du 14 janvier 2014 fait état du succès rencontré par FUN. « En trois mois ce sont plus de 88000 personnes qui se sont inscrites pour suivre un des 25 MOOCs proposés sur la plateforme France Université Numérique…

- ✓ **plus de 3300 inscrits en moyenne par MOOC,**
- ✓ **près de 14000 inscrits au MOOC « Du manager au leader » porté par le CNAM, près de 6000 au MOOC de l'Université Paris Défense « Philosophie et modes de vie » et plus de 5000 inscrits au MOOC de Sciences Po Paris « Espace mondial »,**
- ✓ **86% des inscrits sont en France, 7% en Afrique et 5% issus du continent américain.**

Pour mettre en place ces premiers MOOCs sur France Université Numérique, c'est tout un réseau qui s'est mobilisé, sur les campus : 168 représentants désignés dans 129 universités, écoles et regroupements pour accompagner les concepteurs de MOOC, pour les former.

En 2014, H.E.C., l'E.N.S. Cachan, l'E.N.S. Lyon, l'École des Mines d'Alès, le groupe INSA, Grenoble I.N.P., l'université Joseph Fourier de Grenoble, l'université Toulouse 2 Le Mirail, l'université de Lorraine, l'université de Strasbourg, Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'université Paris Sud, ont rejoint France Université Numérique

A noter, par exemple, que « LudoSocio » est une ressource pédagogique numérique coproduite par l'Université de Lorraine et l'UNT UOH (Université Ouverte des Humanités), sous forme d'un jeu sérieux, destiné aux étudiants en sociologie et aussi en formation continue dans la perspective d'un Master pro… « LudoSocio » a été conçu pour permettre à des étudiants de mobiliser, à propos de situations originales et singulières, des connaissances savantes de portée générale en les combinant avec leurs savoir-faire usuels. Ce n'est qu'un jeu (il ne peut se substituer aux enseignements et au travail de terrain), mais c'est un jeu sérieux. Sa dimension « ludique » en est explicitée sur le site de France Université Numérique…

FICHE II.2.2

Il est important « de se doter d'un projet ludique harmonisant un double rôle : celui relié à la citoyenneté et au développement personnel, celui relié à la possibilité d'avoir des moments de distraction… »

Dans leur contribution intitulée **« Au-delà du travail-loisir : la citoyenneté »**, Danielle Riverin et Yanik Simard demandent « Comment redéfinir le lien travail-loisir dans la postmodernité ? » Et ils affirment : « dans la nouvelle économie, le loisir semble revêtir une importance différente mais tout aussi grande, comparativement aux sociétés industrielles et post-industrielles (Rifkin, 2000). Cette différence tient surtout à la révolution post-moderne du travail. En effet, que l'on soit pour, que l'on soit contre, parmi les débats sur la transformation de la société occidentale, une des thèses émergentes qui est de la plus haute importance pour repenser le phénomène du loisir est celle du post-work thesis (Rojek, 2001, p.115). Devant cette prédiction de la disparition partielle du travail (Rifkin, 2000) que plusieurs contestent (Thurow, 2000 ; Yonnet, 1999), les gens œuvrant en orientation et en formation continue reconnaissent pertinemment bien que l'actualisation de soi et l'impact social de l'action individuelle ne se limitent surtout pas à un domaine d'activités (travail-emploi ou autres). Cependant ceux qui se préoccupent davantage de la chose collective ont entrepris un autre débat auquel devraient davantage collaborer les conseillers d'orientation et les formateurs d'adultes : celui lié à l'importance relative du travail ou du loisir dans l'apport socio-culturel et économico-politique. »

Soulignant ainsi« l'importance de la définition d'un projet *ludique* dans le développement vocationnel et social », les deux auteurs vont ensuite multiplier les renvois à ce côté *ludique* de la nouvelle économie, citant, à nouveau les travaux de Jeremy Rifkin.

En effet, en ce qui concerne la postmodernité, Rifkin parle de la transition « de la production industrielle au capitalisme culturel » (2000, p.14). « L'ère industrielle a vu la transformation du travail en marchandise ; aujourd'hui, ce sont les activités de type ludique qui sont transformées en marchandise : toutes sortes de ressources culturelles, comme les arts, les fêtes, les mouvements sociaux, les activités spirituelles et communautaires, et même l'engagement civique, peuvent être consommées sous forme d'activité récréative payante » (2000, p.14). Il s'agit là autant de signes d'une conception fonctionnaliste post-moderne. Le loisir, du moins dans les sociétés occidentales, serait principalement conçu comme devant servir au maintien du système capitaliste (Rifkin, 2000) ou de l'ordre social établi (Olivier, 2000)… L'activité ludique « en tant que produit de consommation payant... est une expérience contractuelle... une relation purement monétaire. Les distractions marchandes relèvent de la consommation passive et privée plutôt que de l'expérience active et collective » (Rifkin, 2000, p.338).

Conclusion : « le loisir récréatif responsable peut ainsi s'associer à la cohésion sociale. Par exemple, il y a de plus en plus de personnes sensibilisées au fait que le degré de participation à un réseau d'associations récréationnelles est un indice prévisionnel de prospérité économique. C'est d'ailleurs ce qui fait dire à Putnam (1996) que la richesse doit ainsi être comprise comme la conséquence, et non pas la cause d'un esprit civique. Ces personnes sensibilisées s'adonnent à ces réseaux d'associations ludiques, dans un but certes récréatif, mais en sachant bien que cette énergie va aussi être utile à la cohésion de leur collectivité, de même qu'indirectement à l'amélioration de ses conditions socio-économiques. D'ailleurs, comme le signale Rifkin, *pour prospérer pleinement, l'économie doit pouvoir s'appuyer sur la force de liens sociaux et communautaires, seuls créateurs de confiance sociale*… » Bref, selon les deux auteurs, il est essentiel de reconnaître **« l'importance de se doter d'un projet ludique harmonisant un double rôle : celui relié à la citoyenneté et au développement personnel ; celui relié à la possibilité d'avoir des moments de distraction, de récréation, de détente et d'évasion. »**

FICHE II.2.3

« A cause du travail, nous ne cessons de regarder nos montres, quelle que soit notre activité… » Et c'est sans surprise que Bob Black en appelle à « une révolution ludique »

Auteur, en 1985, de l'ouvrage intitulé **« The Abolition of Work »**, traduit en français par **« Travailler, moi ? Jamais ! »**, Bob Black, économiste né à Détroit en 1951, fondateur de la « Dernière Internationale », prône **« La révolution ludique »** et, tout en se refusant à définir le travail, reprend à son compte le propos du philosophe Alain : « le propre du travail, c'est d'être forcé »… Le travail est ce qui engendre la société disciplinaire : « la discipline est ce que le magasin, l'usine et le bureau ont en commun avec la prison, l'école et l'hôpital psychiatrique », écrit-il… Le nom de notre époque, selon Black, est l'« industrialisme », le « fascisme d'usine » ou l'« oligarchie de bureau » et il constate qu'au fur et à mesure du progrès industriel, « la quantité de travail n'a cessé de s'accroître tandis que déclinaient les talents et l'autonomie individuelle de l'être humain ». Aujourd'hui le travail non qualifié à grande échelle est hélas une réalité...

Quel est alors le reproche principal que Bob Clark adresse au travail ? Il est chronophage. Et « à cause du travail, nous ne cessons de regarder nos montres, quelle que soit notre activité », affirme-t-il. Black oppose donc à cette course effrénée, le « jeu » qui est volontaire, ne compte ni ne calcule et n'a d'autre but que lui-même… Et c'est sans surprise que Black en appelle à **« une révolution ludique »**. Être ludique ne veut pas dire pour autant être oisif et ne plus travailler n'est pas ne rien faire, mais faire autrement, démontre ainsi Black.

Ce que je désire réellement, c'est de voir le jeu se substituer au travail… Dans un système régi par la fête permanente, nous assisterons à l'âge d'or du dilettantisme, à côté duquel la Renaissance aura l'air minable. Il n'y aura plus de métiers, seulement des choses à faire et des gens pour les faire.
Le secret de la transformation du travail en jeu, comme l'a si bien senti Charles Fourier, consiste à ordonner les activités utiles de manière à tirer avantage de la variété des goûts, afin qu'une variété d'êtres vivants trouve un réel plaisir à s'y adonner à des moments choisis. Pour que ces individus se sentent pleinement attirés par les activités qu'ils trouvent agréables ou intéressantes, il suffit d'éradiquer les absurdités et les déformations dont souffrent les tâches productives lorsqu'elles sont réduites à n'être que du travail...
N'oublions pas qu'il ne s'agit nullement de prendre le travail tel qu'il existe aujourd'hui et de s'arranger pour le confier aux personnes les plus aptes, parmi lesquelles il faudrait en effet compter bon nombre de pervers... Si la technologie doit jouer un rôle dans cette transformation, ce serait moins pour extraire le travail de la vie quotidienne en automatisant toute activité que pour ouvrir de nouveaux champs à la recréation. Il se pourrait même que nous désirions retourner, dans une certaine mesure, à l'artisanat… L'art serait ôté des mains des snobs et des collectionneurs, aboli en tant que bibelot du passé destiné à un public d'élite. Ses qualités esthétiques et créatives se verraient rendues à la vie intégrale à laquelle le travail l'a dérobé. Il est édifiant de songer que les vases grecs, en l'honneur desquels nous écrivons des odes et que nous exhibons dans des musées, étaient utilisés en leur temps pour conserver l'huile d'olive. Je doute que la camelote qui encombre notre quotidien connaisse telle postérité dans les temps futurs, si tant est qu'il y ait un futur. Il faut bien comprendre que le progrès ne saurait exister dans le monde du travail, tout au contraire. Nous ne devrions pas hésiter à emprunter au passé, les anciens n'y perdent rien et nous nous en trouvons enrichis…
Les abolitionnistes n'auront principalement à compter que sur leurs propres forces. Nul ne peut prédire ce qu'il adviendrait si déferlait la puissance créatrice jusqu'à présent bridée par le travail. Tout peut arriver. La fastidieuse opposition rhétorique entre liberté et nécessité, avec son parfum de théologie, se résoudra d'elle même dans la pratique dès lors que la production de valeurs d'usage se nourrira de délicieuses activités ludiques. La vie deviendra un jeu, ou plutôt une variété de jeux, et non plus un jeu sans enjeu. Le jeu généralisé mènera à l'érotisation de la vie. Le sexe, en retour, peut devenir moins urgent, moins avide, plus ludique. Si nous jouons les bonnes cartes, nous pouvons tous sortir gagnants de la partie, mais seulement si on joue pour de vrai… Nul ne devrait jamais travailler.

FICHE II.2.4

Pour la Fing, « demain, jouer sera une manière reconnue et valorisée de se former, de se transformer et de participer à des actions qui transformeront le monde réel »

La Fing, *Fondation Internet Nouvelle Génération*, l'affirme : **« Le jeu n'est plus un simple divertissement. Il devient sérieux sans cesser d'être un jeu. Il est le média du futur… Le jeu transforme l'apprentissage et le travail. Il nous permettra non seulement de mieux comprendre le monde, mais aussi d'agir sur lui. »** Et, dans **« Questions Numériques 2013/ 2014 : les promesses du numérique »** la Fing poursuit : « demain, jouer sera une manière reconnue et valorisée de se former, de se transformer et de participer à des actions qui transformeront le monde réel. Le jeu sera considéré comme l'un des moyens les plus puissants de faire appel à la sensibilité et la créativité des gens, d'inviter leur participation avec des contreparties non financières, d'organiser leur collaboration en vue de buts communs. Il permettra à des personnes peu impliquées dans les formes traditionnelles d'action collective de jouer un rôle plus actif dans la société… Cet engagement permettra de développer et de porter une vision différente du monde, et ouvrira ainsi de nouveaux champs des possibles, vers une réalité plus joueuse… »

Pour « réaliser cette promesse », la FING ouvre trois pistes. Dénommées **« matrice à jeux »**, **« réalité joueuse »** et **« Game studies, Game in studies »**, elles font évidemment la part belle à la dimension ludique de cette grande transformation économique et numérique…

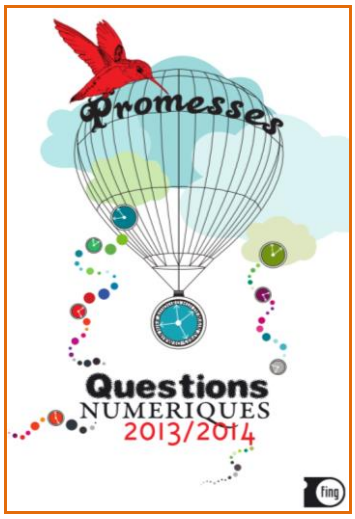

« MATRICE A JEUX »
Pourquoi ? Pour multiplier les propositions ludiques, sérieuses ou non, issues de tous les horizons.
Quoi ? Une vaste banque d'outils, de modèles, de règles, de scénarios, d'éléments graphiques ou sonores… pour faciliter la création ou la modification de jeux libres. Ces contenus incluraient par exemple : la modélisation 3D des grandes villes françaises pour faciliter le lien entre le jeu et la réalité ; des bases de données scientifiques pour faciliter la réalisation de jeux au service de la recherche... La matrice inclurait également des systèmes destinés à faciliter l'implication d'un joueur dans plusieurs jeux à la fois : une « boîte à jeux », un gestionnaire d'identifiants, une monnaie virtuelle fonctionnant dans différents jeux à la fois…
« REALITE JOUEUSE »
Pourquoi ? Pour aller chercher d'autres manières de prendre des décisions ou de mener des actions collectives, élargir le cercle de ceux qui y participent, inventer des nouvelles solutions.
Quoi ? Inviter les acteurs publics, les associations, les entreprises, à traiter certains problèmes réels en jouant ou en inventant des jeux (donc des règles) ; accompagner les premières expériences ; répertorier et évaluer les expériences, en faciliter la reproduction ; reconnaître la « contribution ludique » des citoyens ou collaborateurs, parfois même financièrement, si par exemple le jeu a abouti à des solutions qui produisent un bénéfice économique ; créer des communautés, des guildes de joueurs motivés qui participeront à plusieurs projets, voire proposeront leurs propres projets…
« GAME STUDIES, GAME IN STUDIES »
Pourquoi ? Pour développer à la fois l'usage du jeu (vidéo ou non) dans l'enseignement ou la formation, et la recherche critique et pluridisciplinaire sur le jeu, indispensable pour que les jeux restent un exercice de liberté et de collaboration plutôt que de manipulation.
Quoi ? Des chaires "game studies" ; des bases de règles de jeux et des outils pour reverse-engineerer (décoder pour réencoder autrement) les jeux dont les règles ne sont pas ouvertes ; des -méthodes pédagogiques, voire des écoles entières, fondées sur les principes des jeux vidéo ; intégrer le jeu parmi les formes reconnues de participation à des actions éducatives…

3. L'ECONOMIE INTELLIGENTE

Pour mettre les points sur le **« I »** de l'acronyme **« ECLIPSE »** et ainsi illustrer et expliciter son engagement en faveur de **« La grande transformation »** d'une économie déjà présentée comme étant ***collaborative*** et ***ludique***, un troisième qualificatif semblait devoir s'imposer de façon indiscutable, puisque tout le monde n'a de cesse de revendiquer une économie ***innovante***. Or, c'est, au final, une économie ***intelligente*** qui sera retenue, même si le mot **« innovation »** reste omniprésent, depuis la parution, en octobre 2013, du rapport de la Commission présidée par Anne Lauvergeon, **« Un principe et sept ambitions pour l'innovation »**, jusqu'à la sortie, en avril 2015, de **« L'innovation au pouvoir ! »** qu'a produit Akim Oural, avec l'appui du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, et qui, comme l'indique son sous-titre, plaide **« Pour une action publique réinventée au service des Territoires »**.

En 2013, Anne Lauvergeon avait « pour objectif de définir des ambitions d'innovations devant conduire à des activités créatrices de richesses et d'emplois… » En effet, « l'innovation est indispensable pour que la France, dans dix ans, soit dans la course mondiale et conserve son niveau de vie et son modèle social, [et], pour gagner ce pari d'une France qui crée des emplois et exporte davantage, la Commission a fait des choix précis d'ambitions d'innovations, porteurs de sens et d'adhésion collective », avec à la clé **« sept ambitions »**.

Ambition 1 : Le stockage de l'énergie
Ambition 2 : Le recyclage des matières : métaux rares
Ambition 3 : La valorisation des richesses marines : métaux et dessalement de l'eau de mer
Ambition 4 : Les protéines végétales et la chimie du végétal
Ambition 5 : La médecine individualisée
Ambition 6 : La silver économie, l'innovation au service de la longévité
Ambition 7 : La valorisation des données massives (Big Data)

UN PRINCIPE ET SEPT AMBITIONS POUR L'INNOVATION

En 2015, Akim Oural rappelle que **« L'innovation territoriale [est] un enjeu majeur pour la France »** car elle « permet de relever quatre défis majeurs, sociaux, économiques, et politiques. Elle permet d'abord de garantir l'égalité des territoires, repensée dans un contexte institutionnel et socio-économique en perpétuelle évolution... La crise de confiance vis-à-vis du politique et des institutions représente le second défi. Confrontée aux limites de la démocratie représentative et de la participation citoyenne institutionnalisée, l'innovation territoriale promeut l'***intelligence collective***. La construction d'un sens collectif et d'un vivre-ensemble autour de valeurs partagées et matérialisées grâce à l'innovation sociale constitue la troisième promesse de l'innovation territoriale. Enfin, alors que la puissance publique est appelée à faire mieux avec moins, l'innovation territoriale offre un cadre propice à la mise en œuvre de nouveaux modes de faire… »

Mais, bien que dévolu à **« L'innovation au pouvoir ! »**, le rapport remis le vendredi 24 avril à la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique fait très souvent référence à l'***intelligence collective,*** Akim Oural n'hésitant pas, dans le 1er paragraphe de son ouvrage, dans une introduction intitulée **« Allons Enfants de la Patrie ! »**, à réaffirmer très clairement « la place des services publics comme catalyseur de l'***intelligence collective***, parce qu'ils demeurent l'expression territoriale du *Bien Commun.* »

Page 8. Le succès d'une innovation territoriale est lié à sa capacité à répondre aux besoins spécifiques d'un territoire (en matière de développement économique, de bien être, de participation citoyenne…) tout en créant localement les conditions de l'expression d'une *intelligence collective* et de l'implication directe des acteurs locaux.
Page 16. il est illusoire de penser que l'Etat va pouvoir rétablir l'équilibre entre les territoires avec une approche purement descendante et qui serait fondée sur une logique de compensation ou de péréquation coûteuse. Par contre, les territoires peuvent trouver en eux-mêmes les ressorts de leur croissance et de leur adaptabilité face aux crises. C'est tout l'enjeu d'une approche par l'innovation territoriale, qui vise à permettre l'avènement d'une *intelligence collective* sur les territoires, à donner aux acteurs la capacité à se projeter ensemble et à coopérer pour coconcevoir et expérimenter des solutions innovantes en réponse aux crises.
Page 31. L'innovation ouverte postule qu'il est plus efficace et rapide de ne plus se baser principalement sur sa seule et propre recherche pour innover, mais de le faire en collaboration avec les bénéficiaires d'une politique par exemple, ainsi qu'avec des chercheurs et des praticiens issus d'autres organisations. Cela accroît le volume et la rapidité de la circulation des connaissances et permet de bâtir une véritable *intelligence collective*, souvent beaucoup plus puissante que les formes de rationalité traditionnelles (fondées sur le binôme administration/expert) mobilisées au service de la fabrique des politiques publiques.
Page 37. L'on peut considérer que le succès d'une innovation territoriale est lié à sa capacité à répondre aux besoins spécifiques d'un territoire (en matière de développement économique, de bien être, de participation citoyenne…) tout en créant localement les conditions de l'expression d'une *intelligence collective* et de l'implication directe des acteurs locaux.

Dans un même ordre d'idées, le rapport de Renée Ingelaere, intitulé **« Innovations technologiques et performance industrielle globale : l'exemple de l'impression 3D »**, adopté par le Conseil économique, social et environnemental, le 24 mars 2015, s'il ouvre effectivement toutes les voies de l'innovation, notant par exemple que « l'impression 3D est ainsi considérée (avec l'internet mobile, l'internet des objets, le Cloud computing, le Big data, l'automatisation des métiers du savoir, la robotique de pointe ou encore les matériaux avancés) comme l'une des technologies susceptibles de transformer profondément les modèles économiques actuels », ne manque pas non plus de multiplier ensuite l'utilisation du qualificatif ***intelligent*** appliqué aux mots *service, réseau, système de production, usine, programme, plate-forme, logiciel*…
Bref, l'innovation croise l'intelligence… Ou l'une conditionne l'autre…

Et le vademecum, produit Advancity et publié en février 2015, sous le titre **« Innovation et villes durables : repères pour l'action »** d'affirmer vouloir contribuer à « mieux appréhender et faire connaître les bonnes pratiques en matière d'innovation urbaine, accélérer l'expérimentation dans les territoires urbains en repérant les conditions favorables et les freins à sa mise en œuvre, faire des démonstrateurs de véritables projets collaboratifs qui intègrent l'ensemble des acteurs de la ville, citoyens, gestionnaires, entreprises... » avant, à son tour, de parler abondamment de *bâtiments, territoires, villes, quartiers, cité, communauté, organisation, gestion, stationnement, éclairage, habitat,* tous qualifiés d'*intelligents,* un mot que l'on retrouve, du reste, tant utilisé au masculin qu'au féminin pluriel, dans le nuage de mots figurant en couverture de cet ouvrage.

Dans son ouvrage **« La troisième révolution industrielle »**, Jeremy Rifkin martèle près de cent fois le qualificatif « intelligent ». Il en fait le cœur de son réseau. Il note que « l'activité économique sera de plus en plus supervisée par des substituts technologiques *intelligents*. » Puis, il assure que « nos enfants conduiront des véhicules silencieux, propres, *intelligents* », avant d'évoquer « l'introduction de nouvelles technologies *intelligentes* » et le fait que le « gain spectaculaire de productivité se généralise dans l'ensemble des secteurs industriels, puisqu'une technologie *intelligente* remplace la main-d'œuvre de masse dans les usines. »

En revanche, Jeremy Rifkin n'utilise qu'une seule fois l'expression **« économie intelligente »**, mais cela lui suffit à planter le décor d'une ***économie intelligente*** *où les coûts d'échange ne cessent de s'alléger jusqu'à la quasi-gratuité…*

Page 311 : Produire un bien pour l'échanger, idée force du capitalisme, devient de moins en moins rentable dans une *économie intelligente* où les coûts d'échange ne cessent de s'alléger jusqu'à la quasi-gratuité. Ce processus est bien engagé, et il ne fera que s'accélérer dans les décennies qui viennent avec la maturation de l'infrastructure de troisième révolution industrielle. Au fil de cette évolution, les échanges de biens sur des marchés vont céder la place aux relations d'accès à des réseaux coopératifs, et la production pour la vente va être absorbée par la production pour l'utilisation en juste-à-temps. Le journaliste du New York Times Mark Levine a résumé astucieusement le nouvel état d'esprit : « Le partage est à la propriété ce que l'iPod est à la cassette audio, ou le panneau solaire à la mine de charbon. Partager c'est propre, vif, ingénieux, postmoderne ; posséder c'est terne, égoïste, timoré, arriéré. » Ce que j'évoque ici, c'est un changement fondamental du fonctionnement du capitalisme qui est en cours aujourd'hui dans l'ensemble des secteurs traditionnels de la production industrielle et de la vente au détail, et qui reconfigure la façon dont les entreprises font des affaires.

Cette remarque sur la *quasi-gratuité* ouvre évidemment la voie à **« La nouvelle société au coût marginal zéro »**, opus consacré à **« L'éclipse du capitalisme »**, dans lequel le terme ***économie intelligente*** n'apparaît à nouveau qu'une fois, en titre du chapitre 9 consacré à **« L'ascension du prosommateur et la construction de l'*économie intelligente* »**.

Rifkin se fait, toutefois, le chantre de l'*intelligence artificielle*, et note que « l'automatisation, la robotique et l'*intelligence artificielle* (IA) remplacent des dizaines de millions de travailleurs » avant d'intituler son chapitre 8 : **« Le dernier des travailleurs »** et de le commencer ainsi : « Le Big Data, l'analytique avancée, les algorithmes, l'*intelligence artificielle* et la robotique remplacent [le travail humain] dans tous les secteurs de l'industrie, des services, du savoir. »

Enfin, à l'instar de **« La troisième révolution industrielle »**, le mot **« intelligent »** rythme aussi **« L'éclipse du capitalisme »** et apparaît de façon récurrente (près de cent fois), notamment, quand, pour le seul chapitre premier, il s'agit de qualifier une infrastructure, des villes, des autoroutes, ou bien évidemment d'aborder *le passage à une société **intelligente** et durable*… Même si, Jeremy Rifkin le reconnaît humblement : « en toute franchise, j'avoue que nous sommes en terra incognita, et sur une courbe d'apprentissage abrupte pour imaginer la meilleure façon de construire la nouvelle société *intelligente*… »

Page 24 : La jonction entre l'Internet des communications et deux structures naissantes, l'Internet de l'énergie et l'Internet de la logistique, au sein d'une *infrastructure intelligente* unifiée du XXIe siècle, l'Internet des objets (IdO), donne le coup d'envoi d'une troisième révolution industrielle.
Page 26 : On commence aussi à utiliser l'Internet des objets pour créer des *villes intelligentes*. Des capteurs mesurent les vibrations et l'état des matériaux dans les bâtiments, les ponts, les routes afin d'évaluer l'usure structurelle de l'environnement bâti et de décider du moment où effectuer les réparations.
Page 26 : Sur les routes et les *autoroutes intelligentes*, les automobilistes sont informés en temps réel des accidents et des ralentissements.
Page 31 : Le concept des trois Internet opérant au sein d'un seul et même Internet des objets pour accroître l'efficacité énergétique et la productivité des villes, régions et pays prend alors tout son sens. Le diable est dans les détails : il faut trouver la meilleure façon d'élaborer un nouveau modèle d'entreprise capable d'aider les pouvoirs publics à construire une plate-forme technologique Internet des objets et à réussir le passage à une *société « intelligente » et « durable »*.

Economie *intelligente* ou ***intelligence* économique**… Une telle alternative nous renvoie à la sortie, en février 1994, du rapport **« Intelligence économique et stratégie des entreprises »**, un incontournable du Commissariat général du Plan, qui, dès son avant-propos, mentionnait que « des actions doivent être menées pour développer des systèmes de gestion stratégique de l'*information économique* permettant à la France d'appréhender efficacement les opportunités et les risques liés à la *mondialisation des échanges*. Il s'agit de s'engager résolument dans une mobilisation collective des compétences pluridisciplinaires pour la mise en œuvre d'un système d'intelligence économique au service de la *performance globale*… » ***Information économique, mondialisation des échanges ou performance globale…*** Les dés étaient lancés et, au final, ce rapport formulait quatre propositions, et s'achevait sur le constat que « depuis une décennie, la notion de performance économique d'une entreprise et d'une nation a fondamentalement changé de contenu. Désormais prévaut l'idée que la compétitivité d'une économie nationale découle du potentiel d'innovation de ses entreprises, de la capacité productive de son appareil industriel, ainsi que de la qualité de gestion et d'organisation du travail collectif et individuel. » Que dirait-il vingt ans plus tard ?

« La lettre d'information de l'Intelligence Economique des Ministères économiques et financiers » a ainsi consacré, dans son numéro 35, de décembre 2013, un gros dossier aux **« Villes intelligentes »,** car il est vrai qu'aujourd'hui, la réflexion sur l'***économie intelligente*** se concentre très largement sur l'avenir de la ***ville intelligente***, traduction de ***smart city***… Or, le rapport de L'IDATE d'octobre 2012, **« Smart Cities : Le numérique au cœur de la ville intelligente »** relève que « les contours de la ville intelligente sont encore assez flous, et restent souvent très liés aux acteurs qui s'en emparent. », ce que semble entériner le Commissariat général au développement durable, quand, en novembre 2012, dans la note **« La ville intelligente : état des lieux et perspectives en France »**, il estime qu'en fait, il « n'existe pas, aujourd'hui, de ville intelligente à proprement parler… Cela dit l'introduction des TIC dans la ville ouvre la voie à de nouvelles fonctionnalités, de nouvelles manières de gérer, de gouverner et de vivre la ville qui façonneront les villes de demain. »

Banque mondiale, Commission européenne, Commissariat général au développement durable… Les fiches qui suivent montreront que l'économie *intelligente* recouvre de nombreuses facettes qui ne sauraient se réduire à la ville *intelligente* que d'aucuns vénèrent, tandis que d'autres expriment leur doute ou manifestent leur rejet

1	Pour la Banque mondiale, « une plus grande égalité des sexes en termes d'accès aux ressources, de droits et de représentation… c'est tout simplement de l'économie intelligente »	Page 130
2	Pour la Commission européenne, « une croissance intelligente signifie renforcer le rôle de la connaissance et de l'innovation comme moteur de notre future croissance »	Page 131
3	Pour le Commissariat général au développement durable, « le modèle de la ville intelligente offre la possibilité de saisir les interactions entre les différents secteurs de fonctionnement de la ville »	Page 132
4	Si on peut constater une prolifération des projets intelligents et des discours sur l'intelligence dans la ville de demain, on peut constater l'absence d'une définition théorique du syntagme *ville intelligente*	Page 134
5	Pour Adam Greenfield, auteur de « Against the smart city », la gestion d'une ville est tout sauf rationnelle... Vous ne pouvez pas automatiser la complexité de la gestion d'une ville…	Page 139

FICHE II.3.1

Pour la Banque mondiale, « une plus grande égalité des sexes en termes d'accès aux ressources, de droits et de représentation… c'est tout simplement de l'économie intelligente »

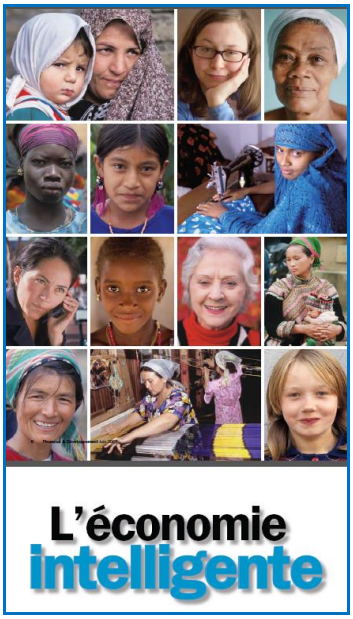

« Une plus grande égalité des sexes en termes d'accès aux ressources, de droits et de représentation peut se traduire par un fonctionnement plus efficient de l'économie, une amélioration des institutions, et des retombées dynamiques sur l'investissement et la croissance. Les arguments en faveur de l'investissement dans l'OMD3 ne manquent pas… c'est tout simplement de l'économie intelligente. »

C'est en ces termes que Mayra Buvinic et Elizabeth M. King, de la Banque mondiale, concluent leur article paru en juin 2007, dans « Finances et développement », le magazine trimestriel du FMI. Sobrement intitulée **« L'économie intelligente »**, leur contribution tranche en effet avec cette déferlante de publications diverses qui, les unes après les autres, n'ont de cesse de vanter (ou conspuer) les mérites de **« La ville intelligente »**, avec son organisation, ses réseaux, ses équipements, ses services, sa gestion centralisée et ses fonctionnalités, preuve vivante de cette métamorphose qu'aurait entraîné le recours massif aux technologies nouvelles…

Avec Mayra Buvinic et Elizabeth M. King, l'économie intelligente se trouve ailleurs. Pour elles, il est essentiel que « la communauté mondiale s'intéresse de près aux mesures adoptées pour réduire la pauvreté à l'horizon 2015 et pour atteindre divers autres objectifs, dont l'amélioration de la santé et de l'éducation… » Qui plus est, ajoutent-elles, « le troisième des huit objectifs définis par les Nations Unies (OMD3), qui appelle à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, suscite nettement moins d'intérêt. [Or] Il est indispensable de mettre davantage l'accent sur l'OMD3 car il est déterminant pour l'accomplissement de plusieurs autres, comme l'enseignement primaire universel (OMD2), la baisse de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD4), l'amélioration de la santé maternelle (OMD5) et la réduction des risques de contracter le VIH/sida (OMD6). »

« Par ailleurs, l'égalité entre hommes et femmes peut favoriser la lutte contre la pauvreté (OMD1) et doper la croissance directement, en encourageant l'entrée des femmes dans la vie active et en augmentant la productivité et les revenus, et indirectement, via les retombées bénéfiques de l'émancipation des femmes sur le capital humain et le bien-être des enfants. »

« Pour les femmes, leur famille, et leur communauté, c'est de l'*économie intelligente*. »

Quand les femmes reçoivent une meilleure éducation, elles ne sont pas les seules à en tirer avantage ; la génération suivante en profite aussi. Et quand elles gèrent les ressources familiales, elles en allouent souvent une plus grande part à la nourriture, ainsi qu'à la santé et à l'éducation des enfants que les hommes ; c'est ce qui a été observé dans des pays aussi différents que l'Afrique du Sud, le Bangladesh, le Brésil, la Côte d'Ivoire, le Ghana et l'Indonésie. De fait, il ressort des études que lorsque les femmes accèdent plus facilement à l'éducation, aux marchés (foncier, du travail, du crédit) et aux nouvelles technologies et qu'elles tiennent davantage les rênes du ménage, leur bien-être et celui de leur famille augmentent souvent. Pour les femmes, leur famille, et leur communauté, c'est de l'*économie intelligente*.

FICHE II.3.2

Pour la Commission européenne, « une croissance intelligente signifie renforcer le rôle de la connaissance et de l'innovation comme moteur de notre future croissance »

Soulignant que « l'Europe est confrontée à une période de *transformation* », le 3 mars 2010, la Commission européenne, a adopté une communication : **« Europe 2020. Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive »** dans laquelle sont mis en avant « trois priorités qui se renforcent mutuellement », ainsi que quelques « grands objectifs ».

La crise a annulé des années de progrès économique et social et révélé les faiblesses structurelles de l'économie européenne. Entre-temps, le monde bouge vite et les défis à long terme, comme la mondialisation, la pression sur les ressources et le vieillissement, s'intensifient. C'est maintenant que l'UE doit prendre son avenir en main. L'Europe peut réussir si elle agit collectivement, en tant qu'Union. Nous devons élaborer une stratégie qui nous aidera à sortir plus forts de la crise et fera de l'UE une *économie intelligente*, *durable et inclusive* avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. Europe 2020 offre un aperçu de ce que sera l'économie sociale de marché européenne au XXIe siècle…

Europe 2020 présente trois priorités qui se renforcent mutuellement :

1. **une croissance intelligente : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation.**
2. **une croissance durable : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive.**
3. **une croissance inclusive : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.**

L'UE doit définir les progrès qu'elle souhaite avoir accomplis en 2020. Dans cette optique, la Commission propose de fixer à l'UE les grands objectifs suivants :

- ✓ **75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi ;**
- ✓ **3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D ;**
- ✓ **les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie devraient être atteints (y compris le fait de porter à 30 % la réduction des émissions si les conditions adéquates sont remplies) ;**
- ✓ **le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur ;**
- ✓ **il conviendrait de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.**

La finalité poursuivie est donc bien, comme la relève l'extrait ci-dessus, de mettre en œuvre **« une économie *intelligente*, durable et inclusive »**, l'expression **« économie intelligente »** étant plusieurs fois reprise dans ladite communication.

Nous devons faire en sorte que notre sortie de crise soit un point d'entrée dans une économie nouvelle. Nous devons agir maintenant pour que notre génération et celles à venir puissent continuer à bénéficier d'une vie saine de grande qualité, soutenue par les modèles sociaux uniques de l'Europe. Nous devons élaborer une stratégie qui fera de l'UE une *économie intelligente*, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.

La Commission européenne suivra chaque année la situation en se fondant sur une série d'indicateurs montrant l'ensemble des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif d'une *économie intelligente*, verte et inclusive caractérisée par des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.

« Croissance *intelligente* » et **« économie fondée sur la connaissance et l'*innovation* »** sont ainsi liées, la Commission notant que **« une croissance intelligente signifie renforcer le rôle de la connaissance et de l'innovation comme moteur de notre future croissance. »** Cela requiert une amélioration de la qualité de notre éducation, le renforcement de la performance de notre recherche, la promotion du transfert d'innovation et de connaissances, l'utilisation pleine et entière des technologies de l'information et de la communication et cela nécessite de transformer les idées innovantes en nouveaux produits et services afin de créer de la croissance, des emplois de qualité et de faire face aux défis sociétaux européens et mondiaux. »

FICHE II.3.3

Pour le Commissariat général au développement durable, « le modèle de la ville intelligente offre la possibilité de saisir les interactions entre les différents secteurs de fonctionnement de la ville »

Publié en novembre 2012 dans **« Études & documents »**, le n°72, **« La ville intelligente : état des lieux et perspectives en France »** est l'occasion pour le Commissariat au développement durable, de noter que **« le modèle de la ville intelligente offre la possibilité de saisir les interactions entre les différents secteurs de fonctionnement de la ville. »** Le CGDD poursuit : « ce [modèle] est compris comme un système unifié où les silos, souvent considérés comme autonomes et déconnectés les uns des autres, sont réunis par un réseau rassemblant des données éparses pour les traiter comme un tout. Ainsi, l'intégration de différentes sources d'énergie (locales et renouvelables entre autres) et la mise en place de bornes de recharge électrique pour les véhicules, par exemple, témoignent de l'articulation entre le secteur de l'énergie et de celui des transports. »

Les objectifs de la ***ville intelligente*** se situent dans le prolongement de ceux de la ville durable, et, selon le Commissariat au développement durable, ils présentent trois caractéristiques : ***répondre à un objectif de sobriété dans l'utilisation des ressources ; mettre l'usager au cœur des dispositifs ; permettre une approche systémique de la ville.***

Les objectifs de la ville intelligente se situent dans le prolongement de ceux de la ville durable, et auront pour caractéristiques essentielles de :

1. **Répondre à un objectif de sobriété dans l'utilisation des ressources.**
   Les économies d'eau, l'écrêtement des périodes de pointe dans la consommation d'électricité, une consommation d'énergie maîtrisée grâce aux dispositifs de mesure en temps réel, une minimisation des pertes dues au vieillissement des réseaux. Tous ces enjeux vont dans le sens d'une optimisation de la gestion des ressources énergétiques, qui est un des objectifs principaux de la ville intelligente. Ses modalités de réalisation technique passent principalement par la mise en place de smart grids.
2. **Mettre l'usager au cœur des dispositifs.**
   Outre un accès à une gamme de services plus diversifiés, le citoyen-usager devient lui-même producteur d'informations en opérant un retour d'expérience sur l'état de fonctionnement de ces services. L'utilisation des systèmes d'information et des moyens de communication internautiques permet au citoyen-usager de signaler à sa collectivité une avarie technique, un dysfonctionnement, créant une boucle de rétroaction allant des utilisateurs aux dispensateurs de services. Sur le plan de la gouvernance, l'accès facilité aux informations « open data » (répondant ainsi à l'impératif de transparence des activités publiques), comme la possibilité, grâce aux TIC, d'une interaction croissante entre le citoyen et le politique vont également dans le sens d'une plus grande participation des parties prenantes. La ville intelligente est celle qui ménagera la création d'un espace public numérique où l'aller-retour entre le gouvernant et le gouverné sera accéléré.
3. **Permettre une approche systémique de la ville.**
   Il s'agit de dépasser les approches sectorielles séparant transport, énergie et bâtiment pour mettre l'accent sur les interactions entre ces différentes composantes rendues possibles par le développement des TIC. Cette approche systémique de la ville, dont tout le monde s'accorde à reconnaître aujourd'hui la nécessité, se heurte toutefois à de nombreux obstacles liés notamment à la prédominance des approches traditionnelles par silos. Si les TIC en sont une composante forte, l'avenir de la « smart city » tiendra à la capacité qu'aura la ville à devenir intelligente en mettant en place de nouvelles formes de gouvernance, en favorisant l'appropriation par les usagers de ces nouveaux dispositifs et en identifiant des modèles économiques viables qui en soutiendront le développement.

A la page 26 de sa note **« La ville intelligente : état des lieux et perspectives en France »**, le Commissariat général au développement durable reprend la carte des ecocités qu'il illustre de quelques réalisations engagées par une douzaine de villes.

Cette information se retrouve bien-sûr, régulièrement complétée et mise à jour, sur le site du Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, qui d'emblée affirme que **« les EcoCités sont des grands projets d'aménagement urbain durable avec une cohérence architecturale, énergétique, sociale. »**

19 grands territoires urbains s'engagent aux côtés de l'Etat français pour conduire la transition écologique des villes. L'enjeu est de soutenir la croissance et l'attractivité des villes, de les rendre plus respectueuses de leur milieu, moins consommatrices d'énergie ou d'espace périurbain, tout en répondant aux attentes de leurs habitants actuels et futurs. Plus globalement, la démarche s'inscrit dans la lutte contre l'artificialisation des sols, la pollution de l'air et le réchauffement climatique. L'État encourage la réalisation, par ces collectivités volontaires, d'opérations exemplaires d'aménagement durable.
Chaque projet ÉcoCité est pensé à l'échelle du territoire métropolitain et s'intéresse au renouvellement de grands sites délaissés. Les projets tiennent compte de différentes échelles territoriales : typologie des espaces de vie, évolution des pratiques et des usages de la ville, dynamiques de métropolisation. Les projets contribuent à faire émerger de nouvelles polarités urbaines. Celles-ci sont appelées à jouer un rôle majeur dans le fonctionnement des agglomérations. Pour la DGALN, qui pilote la démarche EcoCité, l'enjeu est de fédérer les dynamiques locales et d'accélérer la transition écologique des grands territoires urbains sur le plan environnemental, en lien avec les approches sociales et économiques.
Cinq dimensions sont ainsi partagées par les EcoCités :

1. **Reconquérir la ville, par : l'affirmation d'une identité métropolitaine ; l'intégration du fonctionnement environnemental ; la valorisation des ressources foncières.**
2. **Repenser les aménités urbaines, grâce : à l'amélioration de l'environnement urbain et son fonctionnement écologique ; au renouvellement des paysages de la ville ; à la redécouverte de la ville des proximités par des nouveaux usages.**
3. **Soutenir les écosystèmes énergétiques et industriels, en favorisant : l'économie circulaire, pour une gestion urbaine plus autonome et mieux intégrée ; l'utilisation des ressources renouvelables locales ; la sobriété des constructions.**
4. **Développer des systèmes de mobilité plus urbains, en agissant sur : l'optimisation des chaînes de mobilité ; la diversification des choix modaux ; l'évolution du rôle de l'automobile.**
5. **Favoriser l'intelligence urbaine, par : le recours aux outils numériques ; la création de nouveaux services innovants ; l'expérimentation par les usages.**

FICHE II.3.4

Si on peut constater une prolifération des projets intelligents et des discours sur l'intelligence dans la ville de demain, on peut constater l'absence d'une définition théorique du syntagme *ville intelligente*

Le PUCA, Plan Urbanisme Construction Architecture, a publié, en septembre 2013, une étude intitulée **« L'art d'augmenter les villes (pour) une enquête sur la ville intelligente »** dans laquelle à la toute première question « Pourquoi enquêter sur la ville intelligente ? », il répond : « un préalable, mais c'est un premier motif d'enquête, serait tout simplement de la définir : qu'est-ce que la ville intelligente ?

Depuis la ville cybernétique de Nicolas Schöffer jusqu'aux travaux de la Fondation internet nouvelle génération (FING) sur la ville 2.0, n'est-ce pas la même trame tissant le rapport entre les technologies de l'information et de la communication et l'espace urbain qui est remise sur le métier ? Mais sous différents vocables (ville numérique, ville 2.0, urbanisme cyborg, ville.com) et à mesure des avancées technologiques, cette trame s'impose comme une superposition : aux réseaux traditionnels constituant la ville s'ajouterait une couche informationnelle homothétique à leur configuration matérielle et spatiale. C'est là un second motif d'enquête : invisible en apparence, la ville intelligente s'appréhende d'abord par sa matérialité. Capteurs, relais, interfaces, signaux : cette couche homothétique au réseau ne le travaille-t-elle pas en retour ? Au point que l'on peine à distinguer du réseau technique et du réseau informationnel lequel des deux configure l'autre et transforme la nature du service rendu. Cette superposition serait une hybridation. Une hybridation technico-urbaine, qui, concernant la vie urbaine et se cristallisant autour de l'expression « ville intelligente », disposerait de capacités accrues et aujourd'hui réellement éprouvables pour réaliser son programme… lequel serait précisément l'augmentation des capacités de la ville à agir sur elle-même, à assurer son fonctionnement et son développement…

Et le rapport du PUCA d'en conclure : **« si on peut constater une prolifération des projets *intelligents* et des discours sur l'*intelligence* dans la ville de demain, on peut constater au contraire l'absence d'une définition théorique interrogeant la signification et les implications du syntagme *ville intelligente*… »** « Autrement dit, cette notion, fréquemment mobilisée comme étiquette, nécessite d'être précisée conceptuellement afin de déterminer la réalité qu'elle recouvre et ce qu'elle suppose… » Puis le PUCA d'en rire : « la ville adaptable, la ville frugale, la ville malléable, la ville durable, la ville verte, la ville fertile, la ville mobile, la ville numérique, la ville résiliente, la ville cybernétique… Vertige d'une liste qui, à un substantif unique, branche une nuée d'adjectifs censés préciser le devenir de l'espace urbain. »

On peut trouver de nombreuses définitions tentant de spécifier ce que la ville intelligente peut apporter à l'espace urbain (perçu comme un espace dysfonctionnel) et aux problèmes sociaux (comme le développement durable et économique), mais toujours en des termes très généraux qui ont peine à se départir des définitions qui avaient pu être données de la ville durable, et plus globalement des questionnements urbains traditionnels (comme l'amélioration du bien-vivre dans la cité, l'optimisation du fonctionnement des services urbains, une place plus grande accordée aux citoyens…). Sans s'attacher à une recension exhaustive de toutes les tentatives de définition de la ville intelligente, on peut prendre comme cas exemplaire la définition fournie par Boyd Cohen [et qui] propose une vue générale et prescriptive de ce que devrait être la ville de demain en lui donnant des objectifs larges (l'efficience des opérations urbaines, la qualité de vie et l'essor d'une économie locale) que l'on retrouve peu ou prou dans tous les modèles de ville du futur. L'intelligence n'induirait donc aucune modification substantielle dans l'économie générale des problématiques urbaines, il s'agirait uniquement d'un nouveau modus operandi supposément efficace… On doit en outre relever le fait que l'adjectif « smart » renvoie ici aussi bien à l'implantation de nouveaux dispositifs techniques (les technologies de l'information et de la communication) qu'à l'intelligence des citadins.

Il est donc nécessaire, souligne la note du PUCA, de « retracer la généalogie de cette notion d'intelligence afin d'en préciser les contours et de ne plus l'invoquer comme la solution miracle, portée par la ville de demain, aux problèmes ancestraux de la cité. »

Dans leur contribution **« De la ville intelligente à la ville complexe à la ville idéale »**, parue en 2013, Fabien Pfaender, MonZen Tzen, XiuLin Sun et WangGen Wan posent la question : **« Quelle ville pour demain ? »**, car, « tour à tour intelligentes, durables, vivantes, vertes, les villes jouissent d'un intérêt renouvelé ces dernières années. Témoin de leur importance stratégique, de très nombreux appel à projets scientifiques ou industriels, nationaux ou internationaux, placent la ville au centre des préoccupations. Parmi ces appels, les villes intelligentes ont le vent en poupe, mais ce mouvement n'est que la partie émergée d'un iceberg où se chevauchent de multiples approches urbaines originales aux non moins multiples disciplines que nous allons à présent observer de plus près. »

Abordant ensuite le thème de **« la ville intelligente »**, ils observent que « l'émergence du numérique dans les années 1980, suivi de la démocratisation de l'ordinateur individuel dans les années 1990 et de l'explosion de l'usage d'internet, permet aujourd'hui de capter, rendre disponible, partager et utiliser des jeux de données très divers. Les données sur la ville ne font pas exception et la perspective de pouvoir enfin comprendre les systèmes urbains à l'aide de méthodes quantitatives est séduisante. Cela permet à des disciplines traditionnellement rattachées aux sciences humaines et sociales de s'affranchir de la limite du qualitatif pour entrer de plain-pied dans les sciences de l'ingénieur comme c'est le cas en géographie… »

« Baptisée ***ville intelligente***, cette vision de la ville maitrisable, connaissable, voire calculable, connait un essor conséquent. [Pour autant], la ville intelligente dont l'objectif est de rassembler les données d'une ville pour en faire émerger des connaissances se retrouve face à un morcellement dans leur captation, leur stockage, leur appartenance, leur traitement et leur devenir dans les disciplines considérées… La jeunesse du concept de ville intelligente et ses racines industrielles profondes chez les spécialistes TIC mondiaux doublés de la complexité de manipuler des données urbaines hétérogènes et en très grand nombre freine un dialogue disciplinaire de plus en plus demandé. »

Enfin, après avoir aussi décortiqué à quoi correspondent une ***ville durable/vivable***, puis une ***ville créative/distrayante***, les auteurs de ce note le constatent : « Il y a trop d'axes d'analyses à considérer et cela nuit au dialogue tant qu'il a suffisamment à faire dans les frontières de chacune des disciplines qui participent à l'analyse de la ville ». Et ils en viennent à proposer « une conception de la ville comme ***système complexe*** qui se nourrit cette fois d'une philosophie et d'approches propres aux systèmes complexes et qui doit permettre de sortir d'une pluridisciplinarité de fait. Mais travailler sur un système complexe est une gageure qui freine les collaborations disciplinaires. »

Et cette note de mettre ensuite en perspective « trois niveaux pour une analyse du système complexe ville » et en conclusion de formuler une méthodologie pour organiser ***la ville idéale***, « composition de multiples indicateurs quali-quantitatifs qui en appellent autant aux sciences de l'ingénieur, qu'aux sciences du vivant ou aux sciences humaines et sociales »

Nous proposons pour sortir de ces difficultés de considérer une analyse globale du système complexe en trois niveaux avec les données pour dénominateur commun. Leur captation est le fruit d'une collaboration étroite entre les disciplines tandis que leur analyse est partagée en termes de compétences entre la récente science des données et les disciplines traditionnelles. Il s'agit là plus que d'un avènement du numérique, mais d'une nouvelle manière d'envisager le travail scientifique avec un fondement interdisciplinaire fort ou des scientifiques font émerger des connaissances de tous types de données pour d'autres scientifiques qui éclairent les résultats de leur savoir disciplinaire. De plus au sein même de la science des données qui n'est pas dévolue particulièrement à l'analyse des systèmes complexes, on peut favoriser un dialogue interdisciplinaire, voire transdisciplinaire, entre les disciplines de la simulation, exploration, et modélisation et améliorer la prise en charge du système dans son ensemble… Cette méthode globale trouve son épanouissement dans la proposition d'une conception profondément interdisciplinaire sous le label de ville idéale, composition de multiples indicateurs quali-quantitatifs qui en appellent autant aux sciences de l'ingénieur, qu'aux sciences du vivant ou aux sciences humaines et sociales. »

Pour l'Institut de l'entreprise, la question est simple et s'exprime en ces termes : **« Efficace, innovante, participative : comment rendre la ville plus intelligente ? »** 180 pages suffiront ensuite à y répondre, dans ce rapport issu des travaux de l'Atelier de la performance publique, publié en novembre 2013. Dès sa préface, Julien Damon, professeur associé à Sciences Po en urbanisme, affiche la couleur en mentionnant que « les démarches smart city visent une métropole moins chère, plus efficace et plus attractive » et il poursuit : « ce rapport porte sur ce que des démarches et services développés localement au nom de la ville intelligente (smart city) peuvent apporter, d'une part à l'optimisation de la performance publique, et d'autre part au développement optimal des entreprises. Il ne s'agit pas du énième recueil de pratiques repérées hors de France ni du catalogue de solutions *Technologies de l'information et de la communication* prêtes-à-implanter.

L'idée-force (au-delà de la préoccupation technologique) est de souligner que l'urbanisation est une des principales données pour les décennies qui viennent. La dynamique est, dans le monde, un puissant mouvement ouvrant des opportunités mais appelant de la régulation. Une approche plus intégrée de la ville (et, plus précisément, des métropoles) doit permettre aux habitants, aux élus et aux entreprises de mieux vivre et prospérer. Une approche intégrée (ne découpant pas la ville par filières, par « silos », comme on aime à le dire aujourd'hui) est une approche dite intelligente. Ce n'est pas la métropole qui est elle-même intelligente (à l'inverse, que serait une ville sotte ?), ce sont, d'abord, ses habitants, ses élus, son administration, ses entreprises. Une métropole intelligente, c'est, à l'ère de la révolution numérique, une ville qui permet une meilleure maîtrise des informations et circulations urbaines. Le sujet est international et concerne l'ensemble des zones urbaines, des plus opulentes aux plus déshéritées, des plus anciennes aux plus récentes. D'évidence, il est bien plus facile d'envisager la création de villes plus « intelligentes » là où les villes naissent que là où il faut revoir leur organisation et leurs réseaux. Dans le premier cas, des villes neuves peuvent être envisagées et organisées comme smart. Dans le second cas, les démarches peuvent être plus valablement dites « smarter », car il s'agit de rendre plus intelligent l'existant.

Selon l'Institut de l'entreprise, **« cet écosystème intelligent qu'est la ville, s'il est d'abord la résultante des intelligences individuelles, est, du côté des entreprises, un ensemble à quatre piliers : construire, aménager, traiter, exploiter ? »**

1. **Construire : la ville est faite de bâtiments. Ceux-ci sont de moins en moins réalisés individuellement et de plus en plus configurés dans des projets urbains d'ensemble. Les logiques smart sont déjà à l'œuvre dans ce domaine, mais appelées à s'intensifier encore. Les bâtiments peuvent être des BBC, BEPOS, HQE 1… Ils dépendent d'abord des usages qui en sont faits. Ce sont donc toujours les gens, et leur intelligence, qui font les qualités des bâtiments. Ils dépendent aussi, et de plus en plus, des quartiers dans lesquels ils se trouvent. Une métropole intelligente est un territoire où l'optimisation des circulations et consommations, avec des calculs sur cycle de vie, se gère au niveau des quartiers et non plus seulement à celui des bâtiments.**
2. **Aménager : la ville, dans les bâtiments, sur les espaces publics, dans les parcs et jardins, est pleine d'équipements. Tous ces matériels sont de plus en plus intelligents eux-mêmes. Ils sont connectés entre eux. Ils s'adressent de l'information. Du frigo individuel à la piscine collective, ce sont des systèmes toujours plus puissants qui gèrent les consommations de fluide. Une ville intelligente est faite de ces systèmes. Et pour que tous ces systèmes fonctionnent ensemble de façon optimale, certaines conditions sont du ressort de la métropole : du Wi-Fi au haut débit.**
3. **Traiter : la ville c'est du traitement de données. Il en va, classiquement, de l'état civil, à, aujourd'hui, l'avalanche de données qui traversent la ville, les ménages qui y vivent, les entreprises qui s'y installent, les touristes qui y passent. Nombre d'entreprises ont aujourd'hui des produits pour mieux faire fonctionner ensemble les systèmes d'information et produire des services mieux adaptés et moins coûteux. La ville, de plus en plus numérisée, peut dégager de nouveaux services.**
4. **Exploiter : la ville est une exploitation quotidienne de réseaux. Qu'il s'agisse d'eau, d'énergie, de transport, de déchets, de télécommunications, un système urbain est d'abord un ensemble de réseaux. Les entreprises savent y investir et savent les maintenir. De plus en plus, ces réseaux sont, sur le plan des systèmes d'information, interconnectés. La ville est ainsi une infrastructure d'ensemble au service des habitants et de leurs activités… On parle d'une ville devenant une plate-forme.**

Autre contribution intéressante dans ce flot continu et surabondant de rapports consacrés à la ville intelligente, celle publiée en décembre 2013, par Catherine Charlot-Valdieu, Gilles Debizet, Antonio Da Cunha et Philippe Outrequin, sous le titre **« Mutation écologique et transition énergétique. Vers la ville intelligente ? »**

Il y est rappelé que « le régime d'urbanisation actuel est arrivé à un tournant décisif. Celui de la limitation de l'étalement urbain et de la mutation écologique de son habitat, de son système de transports, et de son économie. Ce tournant s'inscrit dans le temps long des changements technologiques et économiques, comme des façons de penser notre relation à la nature et notre place dans ou sur la planète. »

Chaque période de l'évolution des sociétés a donné sa marque à la ville. Entre la ville médiévale et celle de l'âge industriel, il y a eu une révolution énergétique majeure : le passage à un approvisionnement fossile a démultiplié la carbonisation du métabolisme des villes européennes. La ville postindustrielle contient encore ce modèle énergétique, qu'elle doit impérativement dépasser. Elle en porte les stigmates. Son premier mérite est peut-être d'avoir, par l'ampleur de son « empreinte écologique », suscité une réaction contre sa plus importante défaillance « génétique » : la dépendance de son fonctionnement aux ressources non renouvelables. La croissance de l'artifice urbain a remplacé la soumission à la nature proche, au prix d'une fragilisation extrême. La soif d'énergie des métropoles modernes dépasse de loin les capacités de l'offre de ses enveloppes spatiales immédiates. Cette défaillance atteindra certainement prochainement un point critique pouvant entraver de façon dramatique le fonctionnement de nos sociétés. Devenues des véritables gouffres énergétiques, les villes contemporaines nous révèlent ainsi l'ampleur des mutations que nous devons affronter. Le paradigme énergétique doit changer. Pouvons-nous imaginer et donner forme à des espaces et à des lieux mieux bâtis, mieux reliés, plus économes en ressources matérielles et dans lesquels les habitants se sentent mieux ?

Les auteurs lient ensuite **« modernisation écologique et justice environnementale »** puis **« transition énergétique et changements urbains »**, avant d'indiquer, à partir de plusieurs articles réunis dans ce numéro d'URBIA, comment **« repenser la ville »**...

Gaëtan Cherix et Massimiliano Capezzali affirment avec conviction que le paradigme énergétique va changer. En analysant la métamorphose technologique du système énergétique des villes contemporaines, leur contribution présente les défis centraux qui attendent les collectivités locales, du point de vue de l'innovation technologique, de l'aménagement urbain, mais aussi en termes institutionnels et d'implication des différents acteurs. Selon eux, le virage stratégique vers l'édification d'une « ville intelligente » laisse présager d'importants développements à trois niveaux complémentaires : la promotion de l'efficacité énergétique ; le développement des potentiels énergétiques locaux sous-utilisés ; l'investissement dans des réseaux urbains de transports et de distribution multi-énergies, ainsi que dans des unités de stockage, à l'échelle des zones urbaines ou des quartiers.
Marie-Christine Zélem, Christophe Beslay et Romain Gournet montrent que la maîtrise de la demande énergétique renvoie à une imbrication de facteurs à la fois technologiques et socioculturels. Des urbanistes et architectes, en lien avec le monde de l'ingénierie, misent de plus en plus sur le recours aux équipements intelligents dans les bâtiments et plus particulièrement les bâtiments résidentiels. Mais ces équipements intelligents supposent que les habitants mettent en œuvre des comportements vertueux. Reste alors à savoir si les occupants de ces espaces seront disposés à se transformer en « smart habitants » pour habiter des logements ou des bureaux hyper technicisés. Car, c'est bien là la condition pour que les bâtiments de nouvelle génération soient performants sur le plan énergétique.
Les contributions d'Etienne Favey et Georges Ohana, à travers respectivement les cas de Genève et de Lausanne, montrent comment deux villes suisses ont su se saisir de l'enjeu de la transition énergétique urbaine. À travers l'exemple de Lausanne, Georges Ohana illustre l'important rôle qu'ont à jouer les communes dans la mise en œuvre d'une transition énergétique. Il décrit ainsi les différentes démarches entreprises par la ville (diminution des GES ; signature de la Convention des maires ; plate-forme internet « REVE d'Avenir » ; SIG sur les consommations et les vecteurs énergétique des bâtiments ; développement de « smart grids ») pour devenir une « smart city » et être capable d'organiser des systèmes multi-énergie visant le « lissage des consommations et des productions alternatives » des « consom'acteurs ». Etienne Favey montre [comment], après avoir réduit les consommations d'eau et de chaleur et stabilisé celle d'électricité depuis 30 ans, la Ville de Genève a ainsi engagé une stratégie « 100% renouvelable en 2050 et zéro émission». Elle vise à remplacer les énergies fossiles utilisées par des pompes à chaleur géo ou aqua-thermique, et à compenser le supplément d'électricité nécessaire à leur fonctionnement par l'isolation thermique des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables.

Dans sa note sur la situation espagnole, Xavier Casanovas montre que la réhabilitation constitue le parent pauvre des politiques publiques. Les obstacles sont nombreux : la faible solvabilité d'une grande part des propriétaires, la règle d'unanimité pour les travaux d'amélioration dans les copropriétés, l'inadaptation du code technique aux logements existants, l'incohérence de ce code avec la planification urbaine, les contradictions entre les réglementations des échelons administratifs (Etat, Région, Municipalité), et enfin, la concentration des aides fiscales à la construction neuve. Il plaide alors en faveur d'un cadre législatif et réglementaire favorable, articulant les trois échelons, qui respecte les exigences européennes en matière d'efficacité énergétique. Les enjeux sont de taille et multiples. L'efficacité énergétique s'ajoute à des objectifs de sécurité, d'accessibilité et de confort des logements.
La contribution de Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin propose des méthodes et des outils pour élaborer des stratégies territoriales de réhabilitation énergétique du parc résidentiel existant, et pour optimiser les programmes de réhabilitation énergétique des logements, réduire les consommations d'énergie et donc leur coût ainsi que les émissions de GES, développer l'utilisation des énergies renouvelables, contribuer à la réduction du déficit de la balance commerciale et préserver l'équité sociale. L'article souligne que les capacités de financement des pouvoirs publics comme des ménages sont limitées, et que le temps de retour des investissements est souvent trop long (plus de 15 ans) pour que la réhabilitation soit rentable.
La contribution de Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin propose des méthodes et des outils pour élaborer des stratégies territoriales de réhabilitation énergétique du parc résidentiel existant, et pour optimiser les programmes de réhabilitation énergétique des logements, réduire les consommations d'énergie et donc leur coût ainsi que les émissions de GES, développer l'utilisation des énergies renouvelables, contribuer à la réduction du déficit de la balance commerciale et préserver l'équité sociale. L'article souligne que les capacités de financement des pouvoirs publics comme des ménages sont limitées, et que le temps de retour des investissements est souvent trop long pour que la réhabilitation soit rentable.
Dans une réflexion très stimulante Eric Vidalenc, Jacques Theys, Cédric Allio et Henri Waisman décrivent une tentative de dialogue entre la construction de scénarios de transition et la modélisation économique. Leur contribution explore les manières dont les villes peuvent agir en situation d'incertitude, leurs leviers et leurs marges de manœuvre. Six scénarios issus d'une réflexion interdisciplinaire sont présentés. Entre attentisme intelligent, fiscalité écologique, modernisation des équipements, changement des modes de vie et compacité urbaine, des leviers d'action majeurs sont identifiés et mis en dialogue avec des contextes macro-économiques et macro-énergétiques dans le cadre d'une modélisation dynamique. Les résultats de la comparaison des six scénarios montrent la nécessité d'anticiper les risques d'une rupture d'approvisionnement et du changement climatique en articulant politiques globales et actions locales, pour compenser l'inertie des systèmes urbains et renforcer leur résilience.

Reste qu'en conclusion, les auteurs ne manquent pas de noter qu'en matière de transition énergétique, **« le diable est dans les détails »** et ce raison de l'allocation des ressources, de l'organisation du système d'acteurs et de la production de connaissances issues du terrain.

Premièrement, l'allocation des ressources reste une question centrale pour la transition énergétique. Cela concerne d'abord le financement : dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, comment maximiser leur utilisation, quelle priorité donner entre la massification de la rénovation énergétique des bâtiments, son niveau de performance et la réduction des situations de précarité ? Comment concilier équité sociale, réduction de la précarité énergétique et réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES ? Quelle fiscalité privilégier pour orienter les choix résidentiels ? Quelle source de financement adopter entre les budgets propres des différentes institutions, les taxes sur la consommation d'énergie ou sur l'utilisation des ressources locales ? Cette question concerne aussi l'espace et le foncier : jusqu'à quel point densifier et selon quelle forme ?
Deuxièmement, l'organisation du système d'acteurs de la ville apparaît incontournable. La rénovation énergétique nécessite-t-elle une redistribution des rôles de l'ensemble des échelons administratifs ou bien une simple coordination d'acteurs mutualisant les informations ? La mise en œuvre des « smart grids » ou « smart cities » se traduira-t-elle par la transformation des consommateurs en acteurs capables d'agir au gré des règles d'exploitation des réseaux et de facturation de l'énergie ; ou bien revient-il aux acteurs actuels et notamment aux concepteurs de tenir compte des usages et des usagers ? Quels échelons institutionnels devraient préciser les rôles de chacun pour la planification énergétique sur les territoires ?
Troisièmement, la production de connaissances issues du terrain et le changement de paradigme sont très généralement évoqués. En France et en Suisse, des institutions supra-territoriales et des organisations extraterritoriales imposent des procédures reposant sur des paradigmes plus ou moins nouveaux. Inversement les villes doivent collaborer avec les acteurs du terrain pour recueillir des informations : comment (dans cette tension entre « top » et « bottom ») formater les données nécessaires à la mise au point et à l'évaluation des actions ciblées sur des territoires ainsi qu'à leur comparaison ? Les acteurs sont-ils aveuglés par des catégorisations historiques ou ouverts à de nouveaux paradigmes ? La différenciation des scénarios illustre cette écologie des paradigmes (notamment des disciplines scientifiques) et les difficultés à traduire en données modélisables les mécanismes du terrain répondant à de nouveaux enjeux.

FICHE II.3.5

Pour Adam Greenfield, auteur de « Against the smart city », la gestion d'une ville est tout sauf rationnelle... Vous ne pouvez pas automatiser la complexité de la gestion d'une ville…

Publié en 2014 et régulièrement mis à jour depuis, le volumineux dossier que **« La Gazette »** a intitulé **« Smart city : les clés de la ville intelligente »** note d'emblée que « le concept des smart cities ou villes intelligentes connaît un succès qui ne se dément pas » avant d'ajouter : « mais qu'entendent exactement ses promoteurs par ce terme ? En théorie, la smart city, c'est le beurre et l'argent du beurre : une gestion plus efficiente et démocratique au bénéfice des usagers et de la collectivité. Toutefois ses risques et limites apparaissent déjà. Car, bardée de capteurs de données censés améliorer nos vies urbaines, la smart city est aussi un fantastique vecteur potentiel de surveillance. Sans compter que faire dialoguer des données, publiques et privées ne va pas soi. Bref, comment construire une smart city à taille humaine, débarrassée de ses oripeaux marketing. »

Première remarque qui permet de mieux appréhender **« les intelligences de la smart city »** et d'en poser les limites : « comme souvent avec les termes de marketing, la réalité qu'ils recouvrent n'est pas entièrement nouvelle. » Dit autrement : « les cités n'étaient pas bêtes avant [et] la smart city s'inscrit dans la lignée de l'urbanisme planificateur technocratique né au XIXe siècle qui coïncide avec l'arrivée de l'électricité. »

C'est, déjà, le temps du développement en réseau, avec l'idée de mieux gérer la ville, mieux la contrôler aussi, dans une logique top-down, c'est-à-dire que les décisions sont prises par une poignée d'acteurs en haut de la pyramide et répercutés aux échelons inférieurs, à sens unique. Cette tendance est empreinte de préoccupations hygiénistes auxquelles font écho la réflexion actuelle sur l'environnement. Les travaux du baron Haussmann sont l'exemple le plus fameux, avec la mise en place du réseau moderne des égouts et d'adduction d'eau potable par l'ingénieur Belgrand. Comme le rappelle Antoine Picon, ingénieur, architecte et docteur en histoire, dans son stimulant ouvrage *Smart cities, théorie et critique d'un idéal auto-réalisateur,* elle puise aussi dans la cybernétique, née durant la Seconde guerre mondiale, en particulier sous l'impulsion de Nobert Wiener. Ce courant analyse le monde en termes de systèmes et étudie les interactions entre eux pour déduire les façons de les contrôler. Etymologiquement, le terme vient du mot grec kubernesis, qui signifie au sens figuré l'action de diriger, de gouverner. « Si la ville peut s'assimiler à un organisme complexe, à un mixte d'organisation humaine et d'infrastructure technique, pourquoi ne pas envisager de la gérer et d'orienter son développement à la façon dont on peut conduire un char, piloter des avions ou mener des politiques d'équipements stratégiques ? », résume Antoine Picon. « Et pourquoi, alors, ne pas envisager également une salle de contrôle urbanistique, sur le modèle des postes de commandement militaire, où s'afficheraient les informations nécessaires au pilotage de la ville ? » Il donne en exemple la ville de Los Angeles qui a mis en place un tel dispositif au début des années 60, ou le projet Cybersyn dans le Chili de Salvador Allende la décennie suivante, projet avorté par le putsch de 1973. C'était en quelque sorte la smart city avant l'heure (du marketing).

Puis sont abordées **« les promesses à double tranchant de la ville intelligente »**, l'occasion de nuancer ou de battre en brèche les avantages ou bienfaits que la ville intelligente assure, souvent présentés comme idylliques et inscrits dans une logique irréversible de modernisation, alors que les effets collatéraux sont réels, comme en matière de qualité du service public.

Dans un contexte de crises des finances publiques, il faut faire mieux avec moins, explique le think tank libéral « L'Institut de l'entreprise » dans son livre blanc sur le sujet : « Les TIC permettent ainsi de faire baisser les coûts de certains services publics tout en conservant un niveau de qualité inchangé et parfois supérieur en accroissant leur personnalisation (e-administration, guichet unique, accessibilité universelle). Il faudra évaluer avec les années si cette cure d'amaigrissement des RH ne se fait pas effectivement au détriment de l'usager.

Se pose également la question de savoir si « la ville intelligente » ne risquerait pas de devenir **« une big mother en puissance ? »**, car « bardée de capteurs de données censés améliorer nos vies urbaines, la smart city est aussi un fantastique vecteur potentiel de surveillance... Un aspect que, faut-il s'en étonner, mettent rarement en avant ses promoteurs. »

La question de la surveillance se pose indépendamment des questions de sécurité des données. Elle n'obère pas non plus le fait que des technologies de notre quotidien, à commencer par les téléphones mobiles, permettent déjà de surveiller de façon massive. Au contraire, elle prolonge la problématique dans la conception même des villes. Le nouveau quartier d'affaires de Songdo, en Corée du Sud, représente l'archétype de la ville ubiquitaire : les caméras scrutent les rues pour ajuster l'éclairage en fonction du nombre de passants, le trafic est monitoré en analysant les données des puces RFID embarquées sur les voitures et les bus, la consommation d'énergie, d'eau… Il est facile d'imaginer les dérives possibles… Dérives potentielles venues de la puissance publique : aujourd'hui on collecte les métadonnées des mails et des appels auprès des fournisseurs d'accès à internet (FAI) et des grands services en ligne ; demain, exigera-t-on des données de déplacement auprès des opérateurs de la smart city ? La Cnil en avait souligné en 2013 le danger pour le respect de la vie privée et émis des recommandations, comme le consentement « libre, éclairé et spécifique » pour les mesures, les recueils de données les plus intrusives.

En outre, si « la ville intelligente promet des retombées économiques, grâce à une gestion plus efficiente de la dépense énergétique, de ses RH ou encore une politique d'ouverture des données sensés favoriser le développement d'un écosystème », encore faut-il s'interroger quant au « retour sur investissement » car **« la smart city est-elle une bonne affaire ? »**

La smart city est envisagée comme un vecteur de développement économique local, en permettant à des start ups d'émerger. [Or] aucune étude ne semble avoir analysé cet impact de façon globale, et l'exercice donnera du fil à retordre… Une note d'analyse du Centre d'analyse stratégique de 2013 [en] souligne d'une part les bénéfices : « Les TIC ont aussi été mises en œuvre pour limiter la dépense publique. Publier des informations en ligne sur les services et prestations doit par exemple permettre de réduire les dépenses d'impression ou les coûts engendrés par les services téléphoniques. Avec la télétransmission de formulaires pré-remplis, les coûts de saisie et de vérification des informations diminuent. Le perfectionnement des systèmes d'exploitation internes permet aussi de mieux gérer l'ouverture des droits, les paiements, de limiter les erreurs et les fraudes ou encore de traiter plus rapidement les dossiers. Mais aussi de recenser les freins : « Ces économies potentielles se révèlent toutefois difficiles à évaluer. Les réformes sont souvent longues à mettre en œuvre et peuvent avoir un coût initial important. Par ailleurs, les services électroniques viennent souvent compléter les services existants, plutôt que s'y substituer : ainsi la prise de contact virtuelle ne supprime-t-elle pas complètement la nécessité d'un accueil au guichet. Les réformes doivent donc être pensées sur le long terme, comme un investissement. À l'étranger, des estimations d'économies réalisées par des projets ambitieux, comme Service Canada, sont toutefois intéressantes. Pour l'année 2006-2007, on estime ainsi que ce guichet unique a permis d'économiser 424 millions de dollars canadiens (environ 335 millions d'euros). »

Reste enfin que « les villes intelligentes reposant sur un recours massif au numérique, la sécurité des données en est donc un enjeu central », et ce d'autant que « la ville intelligente, définie comme une ville hyper connectée, est un nid à problèmes potentiels liés à des défauts de sécurisation des systèmes d'information. »

Le champ des risques est large et les enjeux variables, de l'accès à une base de données d'un site web à la fraude aux moyens de paiement en passant par les attaques contre les systèmes industriels. Un bon niveau de sécurité n'est pas un graal inaccessible. Or les systèmes bâtis dès leur origine selon les standards de sécurité ne sont pas légions et la sécurisation a donc un coût supplémentaire quand elle intervient a posteriori… L'échelle de prix du surcoût donne le vertige : « jusqu'à 15 fois plus cher »

Bref, selon **« La Gazette »**, il apparaît fondamental de « réfléchir avec attention, de façon collective et sciemment aux objectifs assignés à la technologie… » Et l'urbaniste américain Adam Greenfield, auteur du livre au titre on ne peut plus explicite : **« Against the smart city »** de noter : **« il y a certainement des choses que les gros opérateurs de services et de systèmes d'infrastructures font très bien pour les villes. [Mais] la smart city soulève une différence... La gestion d'une ville est tout sauf rationnelle... Vous ne pouvez pas automatiser la complexité de la gestion d'une ville, ou la prise de décision. »**

4. L'ECONOMIE POSITIVE

La formule **« économie positive »** ne fait pas partie du vocabulaire qu'utilise habituellement Jeremy Rifkin, même si, dans **« L'éclipse du capitalisme »**, il parle bien de la nécessité de « distinguer le négatif du *positif* dans la croissance » (page 39), ce qu'il avait déjà mentionné dans **« La troisième révolution industrielle »**, lorsqu'il avait (page 315) mentionné que le problème du PIB, « c'est qu'il prend en compte les activités économiques négatives de la même façon que les *positives*. »

En revanche, on retrouve cette formule en titre de l'ouvrage publié en 1953 par Milton Friedman **« Essais d'économie positive »**. Dans le chapitre premier, il affirme par exemple que « l'économie positive est, par principe, indépendante de toute position éthique ou de tout jugement normatif... Comme Keynes l'a dit, elle concerne *ce qui est*, et non *ce qui doit être*. Sa tâche est de fournir un système de généralisations utilisable pour prévoir de manière adéquate et pertinente les conséquences de tout changement de circonstances. »

« Ses performances peuvent être jugées sur la base de la précision, de l'acuité et de la conformité à l'expérience des prévisions qu'elle permet. En somme, l'économie positive est, ou peut-être, une science « objective » du même ordre que la science physique. Le fait que l'économie traite des interrelations humaines, et que le chercheur y fasse plus nettement partie de la matière étudiée que dans les sciences physiques, tout en procurant à ce dernier des données dont le physicien ne peut disposer, rend bien sûr plus difficile pour lui l'atteinte de l'objectivité. Mais ces caractéristiques ne créent pas, à mes yeux, de différence fondamentale entre les deux groupes de sciences… »
Et Milton Friedman de conclure en avançant que « les progrès de l'économie positive requerront non seulement l'élaboration et la vérification des hypothèses existantes, mais aussi la construction de nouvelles hypothèses. Il y a peu à dire en ce domaine sur un plan formel. La construction d'hypothèses est un acte créatif exigeant inspiration, intuition, et invention ; elle est, par essence, vision de quelque chose de nouveau dans ce qui est déjà là. »

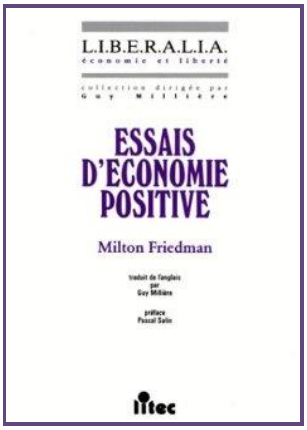

Selon le site « Let's act », dans son acception moderne, le terme **« économie positive »** a été lancé par le cabinet BeCitizen en la personne de son président Maximilien Rouer. L'objectif est de restaurer l'environnement grâce à une autre vision de l'économie qui est forcément plus ambitieuse. L'économie positive prône l'innovation dans la productivité des ressources comme dans leur revalorisation. Elle doit aboutir à la restauration du capital naturel grâce à l'économie des ressources (énergie et matières premières) et des services (stockage du carbone, recyclage des déchets, traitement de l'eau…). L'économie positive s'applique à de nombreux secteurs d'activité. Les plus évidents sont les transports, le bâtiment, l'agriculture, l'énergie ou encore les biens de consommation courante. Dans l'industrie alimentaire par exemple, la démarche doit aboutir à des produits respectueux de l'environnement tout en étant de haute qualité nutritionnelle et gustative. Elle doit réconcilier l'environnement, la santé publique et la croissance. Y parvenir, c'est avoir un avantage concurrentiel certain.

Le portail qui lui est consacré indique, pour sa part, que **« l'économie positive peut être définie comme les actes économiques, privés et professionnels, qui contribuent, de manière directe et tangible, à l'amélioration des conditions humaines et du bien-être collectif… L'économie positive est donc une autre approche de l'économie, une approche qui apporte des solutions aux défis sociaux et environnementaux actuels. Une économie en harmonie avec la société et le monde dans lequel nous vivons. »**

L'économie positive est ainsi présentée, par le centre d'action pour une économie positive, POSECO, comme une démarche nouvelle visant à « créer un lien entre les différentes initiatives sociétales telles que le développement durable, l'économie sociale, le commerce équitable, le financement éthique, la gouvernance d'entreprise, les technologies propres, l'éco-tourisme, l'entreprenariat sociétal… »

Toujours dans le même registre, le **« Positive Economy Forum »** est le réseau international de ceux qui placent l'intérêt des générations futures au cœur de leurs réflexions et de leurs actions... Et leur site l'explique : alors que le règne de l'urgence domine l'économie et la société dans son ensemble, le Positive Economy Forum, initié par le groupe PlaNet Finance en 2012, est né d'une conviction : la nécessité de restaurer la priorité du long-terme dans nos décisions et actions. Pourquoi ? Parce que c'est l'unique moyen de relever les défis économiques, écologiques, technologiques, sociaux et politiques qui attendent le monde d'ici 2030. Le Positive Economy Forum est une passerelle, un outil de mise en relation d'acteurs à différentes échelles : du PDG de grande entreprise à l'entrepreneur social, de l'économiste à l'artiste. Le point commun de tous ces acteurs : la volonté d'entreprendre pour mettre en place de nouveaux modèles, dans le champ économique mais également dans d'autres secteurs de la société, des modèles soucieux de leur impact à long terme et prenant en compte l'intérêt des générations futures.

Reste, enfin, que c'est lors du « LH Forum » qui s'est tenu à San-Francisco, en septembre 2012, que le président de la République, notant que « le mouvement pour une économie positive a été créé pour incuber et nourrir les idées et les approches innovantes pour le développement d'une économie positive, responsable, juste et pérenne » a confié à Jacques Attali la rédaction d'un rapport sur l'économie positive, afin de produire une définition de ce concept, ainsi qu'un index d'évaluation et des recommandations de mesures à mettre en œuvre par le gouvernement français.

Il s'est exprimé en ces termes : « Ce que je souhaiterais, cher Jacques Attali, c'est que vous puissiez donner une traduction concrète à vos travaux. Je serais preneur, au nom de l'État, que vous puissiez nous adresser un rapport sur ce que pourrait être l'économie positive et responsable. Puisque vous avez choisi de vous réunir une fois par an, j'aimerais que vous puissiez me communiquer les conclusions de votre rapport lors d'une prochaine réunion, de façon à ce que vous puissiez vous dire que ce que vous faites aujourd'hui est utile non seulement à ceux qui sont présents dans vos débats, mais à la nation tout entière. »

Publié en septembre 2013, sous le titre **« Pour une économie positive »**, le rapport du groupe de réflexion présidé par Jacques Attali, s'ouvre par ces mots : « Prendre en compte l'intérêt des générations futures s'impose peu à peu dans les discours, sinon dans l'action : le changement climatique fait l'objet de multiples sommets et textes internationaux depuis le sommet de Rio, il y a plus de vingt ans ; le recyclage est à la mode et l'écologie un mouvement politique… Cette bonne volonté affichée ne passe toutefois pas l'épreuve des faits… »

Au tout début de l'année 2013, le 11 février précisément, anticipant sur le résultat des travaux du groupe qu'il présidait et qui allaient déboucher, en septembre 2013, sur la publication du rapport **« Pour une économie positive »**, Jacques Attali avait déjà publié, dans le journal **« Le Monde »,** un **« Manifeste pour l'économie positive »** qu'il commençait de la sorte : « Notre modèle économique semble avoir atteint ses limites. Les crises s'enchaînent et se nourrissent, inextricablement liées : de crise financière en crise économique. De crise sociale en crise environnementale. De crise politique en crise philosophique. »

Avançons trois raisons majeures qui nous incitent à agir.
En premier lieu, parce que les modèles qui ont organisé le XXe siècle ont mené à l'impasse. Le socialisme d'Etat, supposé donner la priorité au long terme et au collectif, a échoué par son incapacité à permettre la croissance et le développement de tous. De son côté, le capitalisme financier, qui ne cherchait plus qu'à se protéger du risque, a imposé partout un modèle construit sur l'incitation financière. La valeur travail s'en est délitée, et la logique assurantielle a pris le pas sur la logique mutualiste.
Ensuite, parce que la dictature du court terme est suicidaire. Le temps politique se plie à l'échéance omniprésente de la prochaine élection. Le temps médiatique s'enflamme pour des durées aussi courtes que le nombre de caractères qui l'animent. Le trading à haute fréquence se déploie en nanosecondes, l'actionnariat se fait de plus en plus nomade (la durée moyenne de détention des titres du CAC 40 est de quatre mois) et ce court-termisme abîme en fin de compte le seul bien essentiel et précieux qui échappe au marché.
Enfin, parce que l'avenir défie la raison marchande. On ne peut plus appliquer aux grandes activités émergentes (santé, éducation, information...) les mêmes principes d'incitation, de rémunération, de tarification. Or, ces secteurs sont devenus fondamentaux. De plus, depuis cinq ans, la croissance du produit intérieur brut a ralenti. Elle est même négative. Pourtant, l'espérance de vie augmente encore. Le téléphone mobile, les tablettes et les réseaux sociaux ont bouleversé la vie des gens, par des activités non marchandes. Le lien entre niveau de vie et croissance est de plus en plus rompu... Il y a nécessité à développer un nouveau modèle, et nous voyons déjà, par ailleurs, les prémices prometteuses d'une économie positive.

En septembre 2014, dans une interview donnée à ce même journal, Jacques Attali a déclaré : **« l'économie positive contribue à la baisse du chômage. »**

L'économie positive contribue à la baisse du chômage parce qu'elle accorde une grande importance au système éducatif et à la formation tout au long de la vie, deux rouages essentiels, puisque le taux de chômage des personnes qualifiées est minimal, alors que 80 % des chômeurs avaient un niveau de revenu inférieur à 1,5 smic avant de perdre leur emploi. De plus, la qualité de la formation continue est essentielle pour assurer un emploi aux plus de 50 ans. L'allongement de l'espérance de vie rend indispensable la formation des seniors, pour que ceux-ci restent employables. Actuellement, les 32 milliards d'euros que coûte la formation permanente en France sont un véritable scandale, auquel la loi Sapin sur la gouvernance des politiques de formation et d'orientation n'apporte pas de réponse satisfaisante. Le système actuel n'accorde aucune priorité au long terme. Il faut aller beaucoup plus loin dans sa réforme.

En 1953, Milton Friedman marquait les « Essais d'économie positive ». Un demi-siècle plus tard, son concept a été transformé… Manifeste, rapport, livre blanc, deal, révolution, Attali, BeCitizen, Greenflex et maintenant « Grille de lecture des 10 enjeux de l'économie positive ». Les trois fiches qui suivent tenteront de positiver l'ensemble…

1	Le rapport de septembre 2013, « Pour une économie positive » met en avant 45 propositions : « des recommandations axées sur l'économie et d'autres centrées sur la création d'une société positive »	Page 144
2	Pour le « Livre blanc de l'économie positive », les objectifs sont clairs : « restaurer le climat, sécuriser les énergies et renouveler les ressources (matériaux, eau et sols) en recréant de la diversité »	Page 146
3	Au début 2015, Greenflex a publié sa « Grille de lecture des 10 enjeux de l'Economie positive », distinguant capital naturel et capital humain	Page 149

FICHE II.4.1

Le rapport de septembre 2013, « Pour une économie positive » met en avant 45 propositions : « des recommandations axées sur l'économie et d'autres centrées sur la création d'une société positive »

Dans son **« Manifeste pour l'économie positive »** paru dans le journal **« Le Monde »**, le 11 février 2013, Jacques Attali, à la question : « mais qu'est-ce que l'économie positive ? », répond : « elle peut se résumer en une phrase : une économie qui rassemble toutes les entités produisant des biens ou des services, marchands ou non marchands, d'une façon économiquement viable et utile à la fois aux employés et aux clients, à leurs communautés et aux générations suivantes. »

L'économie positive, c'est d'abord une vision positive de l'homme. Il est facile de se contenter de l'idée de rapports humains égoïstes et court-termistes, et de se résigner au cynisme. Il faut du courage pour croire au contraire.
L'économie positive, c'est une prise en compte de l'autre. Dans « La Théorie des sentiments moraux », initialement publié en 1759, Adam Smith disait : « Aussi égoïste que l'homme puisse être supposé, il y a évidemment certains principes dans sa nature qui le conduisent à s'intéresser à la fortune des autres et qui lui rendent nécessaire leur bonheur, quoiqu'il n'en retire rien d'autre que le plaisir de les voir heureux. » Chacun a intérêt au bonheur de l'autre. L'autre maintenant, mais aussi l'autre hier et l'autre demain.
L'économie positive, c'est un regard qui se porte non seulement plus loin dans le temps, mais lui offre une qualité intrinsèque. Le temps y est un bien essentiel, pour que chacun puisse mener une vie digne et participer au bien commun. Développer le "bon temps", c'est se donner comme objectif que chacun a le temps de sa vie et de ceux qu'il aime, dans cette génération comme les suivantes, le temps le plus plein, libre, serein et créatif que possible.
L'économie positive c'est l'action. La morale, seule et trop abstraite, « ça n'a jamais donné que des psaumes » disait le philosophe français d'origine lituanienne Emmanuel Lévinas. L'économie positive ne se pérennisera que si elle s'inscrit dans le pragmatisme, dans le réel, dans le concret.

Pour, Jacques Attali, « l'économie positive est en marche. Elle n'est pas une idéologie, mais un mouvement nécessaire pour empêcher le suicide de l'humanité. Elle existe déjà, dans des entreprises, des coopératives, des associations et dans certaines activités : la microfinance, le commerce équitable, l'entreprenariat social… Elle produit déjà de la valeur… »

L'économie de la musique est d'ailleurs prémonitoire : nous sommes passés de la *consommation* à la *pratique*, sortant de la pure raison marchande pour aller vers le partage et la réciprocité (peer to peer…). La microfinance est un secteur de l'économie positive, en ce qu'elle donne, à ceux qui en ont le plus besoin, l'accès à une finance adaptée.
L'économie positive crée déjà des emplois de qualité, et permet à chacun de disposer de « bon temps ». La France est d'ailleurs en avance dans nombre de ces domaines. Les politiques, les dirigeants d'entreprise, les syndicats ont donc un rôle à jouer pour construire une économie qui œuvre ainsi pour les générations passées, présentes et futures.

Toutefois, « pour devenir le nouveau **référentiel**, le mouvement devra relever des défis » :

- ✓ **Etre mesurable, pour créer un langage commun. Il faut ainsi développer des critères quantifiables (index, mesures, études) pour en mesurer l'impact et permettre de comparer, de développer, d'inciter.**
- ✓ **Etre partagé, pour faire que les initiatives exemplaires puissent en inspirer d'autres. Nous devons partager les bonnes pratiques pour en extraire des leçons, des modèles, des inspirations.**
- ✓ **Etre opérationnel, pour faire de l'économie positive une réalité concrète et probante. Il est fondamental d'offrir des possibilités d'action, des feuilles de route pour appliquer cette vision aux grandes problématiques.**
- ✓ **Etre universel, pour permettre à chacun d'en être l'un des agents. Nous devons impliquer le plus grand nombre, et notamment faire participer la jeune génération à la construction du monde que nous leur laisserons.**
- ✓ **Etre diffusé, enfin, pour devenir le modèle de référence connu et reconnu**

Dans le rapport de septembre 2013, **« Pour une économie positive »**, établi par le groupe de réflexion présidé par Jacques Attali, est d'abord décrit ce que deviendrait « le monde en 2030, si l'économie ne devient pas davantage positive ». Il prévient : « tenir compte des enjeux du long terme est essentiel à l'évolution vers une économie plus positive ».

Quatre évolutions structurelles sont alors esquissées. Elles concernent :

1. **la démographie : explosion et déséquilibres géographiques,**
2. **le progrès technologique : technologie verte, réseaux, accès gratuit,**
3. **la montée de la démocratie et de l'économie de marché : croissance et précarité des classes moyennes,**
4. **Le déplacement du centre de gravité économique du monde vers l'est et le sud, vers un monde apolaire ou multipolaire.**

Dans la foulée, « cinq défis à relever avant 2010 » sont présentés : *les défis écologiques, les défis scientifiques et technologiques, les défis de la pauvreté, les défis politiques et les défis spirituels et idéologiques.*

Enfin, dans le dernier chapitre « Comment accélérer la (r)évolution vers l'économie positive », le rapport **« met en avant 45 propositions destinées à faire advenir une économie plus positive. Elles sont de deux types : des recommandations axées spécifiquement sur l'économie et d'autres centrées sur la création d'une société positive. »** « Les propositions visent à ne plus voir les objectifs sociaux et environnementaux comme des contraintes, mais comme des valeurs en soi. Elles sont adressées aux pouvoirs publics et aux organisations elles-mêmes. Ces propositions forment un tout. Elles amorcent une (r)évolution positive qu'il convient de démarrer le plus rapidement possible. Parmi ces 45 propositions, 10 sont des mesures piliers, c'est-à-dire qu'elles constituent les chantiers les plus importants, à mettre en œuvre d'ici cinq ans pour poser le cadre de l'économie positive. »

Certaines concernent directement l'entreprise. En premier lieu, il est impératif d'inscrire dans le droit la mission positive de l'entreprise en en modifiant la définition *(proposition n° 1)*. Dans sa rédaction actuelle en droit français, l'article du Code civil qui définit le contrat de société fournit une vision très restreinte d'une entité qui serait seulement tournée vers l'intérêt de ses associés capitalistes. Le rapport propose une nouvelle formulation, prenant en compte la mission sociale, environnementale et économique de l'entreprise. La définition d'indicateurs positifs extra-financiers *(proposition n° 4)* constituera une mesure unifiée, ou à tout le moins harmonisée, de l'impact positif des entités économiques s'imposant pour une plus grande transparence et une émulation collective. Le rapport préconise également une refonte des normes comptables *(proposition n° 5)*, afin d'y intégrer la dimension de long terme qui leur fait aujourd'hui défaut, ne permettant pas de valoriser les comportements positifs des entreprises. Enfin, l'entreprise ne pourra devenir véritablement positive que si elle adopte des processus de décision et une gouvernance eux-mêmes positifs : l'influence sur la stratégie de l'entreprise de ses multiples parties prenantes devra donc être rééquilibrée en ce sens *(proposition n° 17)*. Parmi les autres propositions piliers, certaines ont trait au financement : la création d'un Fonds mondial d'économie positive pourrait être proposée par la France au G8 ou G20 *(proposition n° 8)*. Cela suppose aussi de repenser l'architecture de notre fiscalité autour des externalités positives ou négatives, afin de valoriser ou de défavoriser certains comportements (proposition n° 24). Des réformes institutionnelles s'imposent également : le long terme doit s'ancrer dans notre droit. Au niveau national, une instance dédiée à la prise en compte des intérêts des générations futures, qui pourrait s'appeler le Conseil du long terme, pourrait être créée en France à partir de l'actuel Conseil économique, social et environnemental *(proposition n° 35)*. L'institutionnalisation du long terme doit également trouver une traduction internationale : il est proposé d'œuvrer pour l'adoption d'un grand texte international sur les responsabilités universelles, définissant les devoirs des générations présentes à l'égard des générations futures *(proposition n° 37)*, ainsi que pour la création d'un tribunal mondial de l'environnement *(proposition n° 38)*. Enfin, l'éducation est essentielle pour former des citoyens altruistes, écoresponsables, sensibles à la prise en compte de l'intérêt des générations futures *(proposition n° 29)*.

Dix autres propositions sont applicables rapidement, afin d'enclencher la dynamique de l'économie positive dans les douze prochains mois. Elles se répartissent en plusieurs catégories : celles qui concernent au premier chef les entreprises ; celles qui s'adressent aux consommateurs ; celles qui donnent un rôle clé à jouer à l'État en tant que composante de la demande ; celles relatives à la finance ; enfin, celles qui visent à parier sur les secteurs d'avenir : démarrer la transition énergétique ; s'engager dans le numérique.

FICHE II.4.2

Pour le « Livre blanc de l'économie positive », les objectifs sont clairs : « restaurer le climat, sécuriser les énergies et renouveler les ressources (matériaux, eau et sols) en recréant de la diversité »

Publié par Anne Gouyon et Maximilien Rouer, en mars 2007, **« Le livre blanc de l'économie positive »** note, en préambule, que « l'économie positive [est] une économie qui crée plus de ressources qu'elle n'en détruit. Une économie qui stocke du carbone grâce à la production massive de biomasse, au service de la croissance. Une économie où la croissance est tirée par les chantiers de la restauration du climat, de l'environnement, du capital écologique de l'humanité... » Il s'agit donc bien de « réinventer la croissance. Depuis le début de l'ère industrielle, la population mondiale et la production individuelle ont cru d'un facteur 8. En 250 ans, l'espérance de vie a doublé dans les pays pauvres, et quadruplé dans les pays riches. Un ouvrier français payé au SMIC jouit d'un niveau de confort, de sécurité, d'accès à l'information et de possibilités de déplacements qui feraient rêver un aristocrate de la Renaissance.

Cette croissance est menacée par la raréfaction des ressources naturelles (pétrole, minerais, eau, sols, biodiversité) et leur corollaire, la hausse du prix de l'énergie et des matières premières. Le réchauffement du climat bouleverse déjà la production agricole et les modèles de prévision du risque. D'ici 20 ans, en cas d'accélération du changement climatique, ce sont les conditions mêmes de la vie sur terre qui pourraient être remises en cause, ou, tout au moins, la survie de notre civilisation.

« Il nous reste 20 ans pour construire l'économie positive, assure ensuite ledit Livre blanc… 20 ans pour restaurer le climat et l'environnement. 20 ans pour décider du sort de l'humanité. Le défi est immense, les opportunités sont là. Le chantier est passionnant. » C'est pour cela que **« Le livre blanc de l'économie positive »** fixe trois objectifs : ***restaurer le climat, renouveler les ressources*** et ***recréer de la diversité***.

S'agissant du **climat**, il avance « des scénarios pour 20 ans », et affirme : « il est possible de se donner pour objectif, en 20 ans, de réduire les émissions de carbone à un niveau permettant une stabilisation des concentrations de CO2. Cela suppose toutefois un engagement, dès maintenant, de tous les acteurs économiques pour modifier radicalement la base de l'économie (le pétrole et les énergies fossiles) et passer à une économie efficace en énergie et reposant sur des énergies n'émettant pas de carbone : nucléaire et énergies renouvelables. »

Pour ce qui est des **ressources**, le Livre blanc relève que, face aux menaces qui pèsent sur leur renouvellement, « l'économie positive, au contraire, met à la disposition de l'humanité une quantité d'énergie croissante, sans rejets de carbone, en utilisant des sources renouvelables et réparties sur toute la planète.

Pour y parvenir, elle commence par utiliser le premier gisement d'énergie non employé de l'économie : celui de l'efficience énergétique. Puis, elle valorise le réservoir d'énergie des deux centrales nucléaires que sont la terre et le soleil, exploitables sous des formes multiples. Ensemble, et sans même tenir compte des innovations à venir, ces énergies représentent déjà, avec les technologies existantes, 6 fois la consommation actuelle de l'humanité. Leur potentiel représente un actif sous-valorisé…

Enfin, « pour recréer de la **diversité** », le Livre blanc relève que « la diversité des solutions suppose aussi d'élargir la sphère d'intervention de l'économie positive. »

L'économie industrielle a encore un taux de pénétration très faible : plus de 4 milliards de consommateurs potentiels sont en dehors de sa sphère. Ainsi, les ressources physiques et immatérielles, notamment humaines, des pays pauvres sont encore sous-valorisées, dans le cadre d'économies linéaires et minières, à très faible valeur ajoutée. Pourtant, les ressources des pays émergents, bien valorisées, sont indispensables à la mise en œuvre d'une économie positive globale… Le chemin de la croissance passe par la valorisation de ces ressources, de manière collaborative. L'économie positive a donc pour objectif de valoriser les ressources des pays émergents de manière renouvelable et avec une valeur ajoutée croissante. L'économie positive remplace la compétition globale entre individus par une coopération globale, indispensable pour mobiliser les ressources et le réservoir d'innovations d'une humanité diverse et en croissance.

En deuxième partie, **« Le livre blanc de l'économie positive »** expose six principes, répartis autour deux objectifs majeurs : « **faire plus avec moins** : finalité, circularité, complémentarité, et **faire plus avec la biosphère** : substitution, valorisation, diversité. »

Bref, conclut-il « l'économie positive est plus qu'un projet : elle est déjà en marche, à travers les initiatives de milliers de dirigeants entreprises et de collectivités territoriales, dont ce Livre blanc n'a pu donner que quelques exemples. Ceux qui y contribuent en sont aussi les gagnants : ils se protègent des nouveaux risques créés par le changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles. Ce faisant, ils créent de nouveaux business models, basés sur les ressources de la biosphère, et de nouveaux marchés pour de nouveaux services, axés sur la restauration de l'environnement. »

Il le rappelle : **« les objectifs de l'économie positive sont clairs : restaurer le climat, sécuriser les énergies, renouveler les ressources (matériaux, eau et sols) en recréant de la diversité.** » Et au-delà, « mettre en place une croissance économique partagée par 6,5 milliards d'humains, tirée par la restauration du capital écologique mondial. »

Pour l'entreprise, il s'agit de faire face aux nouveaux enjeux de l'économie, à savoir les risques et opportunités liés :

- ✓ au changement climatique (réglementation, exposition physique, réputation…)
- ✓ à l'épuisement des ressources clés de la biosphère (sols, eau, biodiversité)
- ✓ à la hausse et l'instabilité du prix de l'énergie, des ressources, des émissions de CO2
- ✓ à l'apparition de nouvelles toxicités (chroniques),
- ✓ à l'émergence d'économies géantes regroupant 3 milliards de nouveaux consommateurs, qui sont aussi des concurrents potentiels pour l'accès aux ressources et aux marchés.

« L'économie positive permet d'intégrer ce nouveau cadre de référence dans la stratégie de l'entreprise comme autant d'opportunités de développement. » Mais il faut, est-il précisé, **« agir vite, dans l'intérêt de tous… »**

« Ainsi, l'économie positive propose un nouveau contrat social, dans lequel tous les acteurs économiques (entreprises, territoires, citoyens) ont quelque chose à gagner. Et ce, y compris dans les pays émergents, qui pour certains d'entre eux, comme l'Inde ou la Chine, sont déjà en train de mettre en place des solutions de l'économie positive : économie circulaire, énergie solaire, biomasse. Les Etats-Unis en ont compris l'intérêt, et multiplient les initiatives locales ou privées en faveur des solutions de l'économie positive. L'Europe, qui a longtemps montré la voie en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, se laissera-t-elle distancier par ces outsiders ? Des choix qui seront faits dans les mois qui viennent par les entreprises, par les collectivités, par les citoyens, dépendra l'avenir de l'humanité. Quelle période de l'Histoire n'a jamais été aussi intéressante, aussi riche et n'a jamais suscité autant d'espoirs ? »

« Bienvenue dans les 20 ans pour une économie positive ! »

Mais il importe de noter que, même s'ils ne sont pas visés dans le rapport de septembre 2013, **« Pour une économie positive »**, établi par le groupe de réflexion présidé par Jacques Attali, il n'en demeure pas moins que les travaux d'Anne Gouyon et Maximilien Rouer, de BeCitizen, initiateur de l'économie positive, et que consacre **« Le livre blanc de l'économie positive »**, se sont démultipliés et ont fait des émules…

En octobre 2007, faisant suite à leur **« Livre blanc »** paru en mars 2007, Anne Gouyon et Maximilien Rouer ont publié un nouvel ouvrage intitulé **« Réparer la planète : la révolution de l'économie positive »**. On y retrouve, à peine remodelés, « les cinq enjeux de l'économie positive : stabiliser le climat, renouveler l'énergie, restaurer les ressources, renouer avec la santé, recréer de la diversité » indispensables pour construire « un monde positif » décliné par secteur : l'industrie nouvelle ou l'usine positive, les bâtiments positifs, l'agriculture et la forêt et les transports. **En 360 pages illustrées de dizaines d'exemples d'entreprises du monde entier, ce livre présente les grands enjeux d'aujourd'hui : par quelles techniques retrouver un climat stable, renouveler les sources d'énergie, les ressources naturelles… A travers des encadrés souvent provocants, il présente l'état des connaissances scientifiques et surtout des solutions pratiques, car elles existent. Il ne tient qu'à nous de les mettre en œuvre.**

Publié en octobre 2008 et sous-titré **« Proposition pour une sortie de crises »**, le **« Green Deal »** de Jean-Marc Nollet, pose la question **« Qu'est-ce qu'une économie positive ? »**, ce qui l'amène à reprendre, à son tour, les travaux du collectif BeCitizen. il s'approprie les conclusions du **« Le livre blanc de l'économie positive »** et notamment ses trois objectifs qu'il dénomme pour sa part : ***éviter l'emballement climatique*** (à la place de : restaurer le climat), ***renouveler les ressources*** et ***recréer de la diversité*** (les deux restant inchangés). Puis, il s'attache à démontrer qu'il faut surtout « redonner du sens », car « le sens, c'est la relation qui peut émerger entre des éléments éloignés, séparés en apparence, de sorte qu'apparaisse une information nouvelle… »

Produire du sens, c'est aussi relier les êtres humains et les mettre en connexion avec leur environnement.

- ✓ **Quel est le sens d'un système financier qui fait perdre 20% de sa valeur à une entreprise en moins de 24 heures parce qu'un fou, un trader ou un malintentionné lance une (fausse) rumeur à l'autre bout du monde (le cas vécu récemment par Dexia étant loin d'être le seul) ?**
- ✓ **Quel est encore le sens d'un système économique qui voit immédiatement grimper la valeur de l'action d'une entreprise qui vient d'annoncer le licenciement collectif de plusieurs centaines d'employés (le cas vécu récemment par les travailleurs d'UCB étant loin d'être le seul) ?**
- ✓ **Quel est le sens d'une politique agricole qui a pour résultat que l'Union Européenne consomme chaque année l'équivalent de sa production de légumes mais en exportant autant qu'elle n'importe (respectivement 16,9 millions de tonnes et 16,3 millions) ; même chose dans les secteurs de la viande (exportation de 9,9 millions de tonnes et importation de 8 millions) et du lait (exportation de 42,6 millions de tonnes et importation de 32,8 millions) ?**

Autre illustration : le document de l'ACRF (Action chrétienne rurale des femmes) paru en 2010, **« Pour réparer la planète, faisons place à l'économie positive »**, note, en préambule, que « la première partie de l'ouvrage de Maximilien Rouer et Anne Gouyon, ***Réparer la planète. La révolution de l'économie positive*** a servi de support à cette analyse. »

A noter, enfin, que la société de service en développement durable Greenflex a acquis, début 2014, BeCitizen… « Après 14 années de conseil, nous recherchions la capacité à déployer l'économie positive à grande échelle, a précisé Maximilien Rouer. Cette dimension systémique devient possible grâce aux solutions de nouvelles technologies de Greenflex. »

FICHE II.4.3

Au début 2015, Greenflex a publié sa « Grille de lecture des 10 enjeux de l'Economie positive », distinguant capital naturel et capital humain

Au début 2015, après avoir rappelé que « la transition écologique et la transition énergétique sont de nouveaux facteurs de compétitivité pour les entreprises et les organisations. A ceux-là s'ajoutent la transition numérique, les nouveaux modes de consommation et la dérégulation de secteurs entiers de l'économie », Greenflex a indiqué vouloir « concevoir des stratégies et des solutions à la hauteur de ces enjeux ».

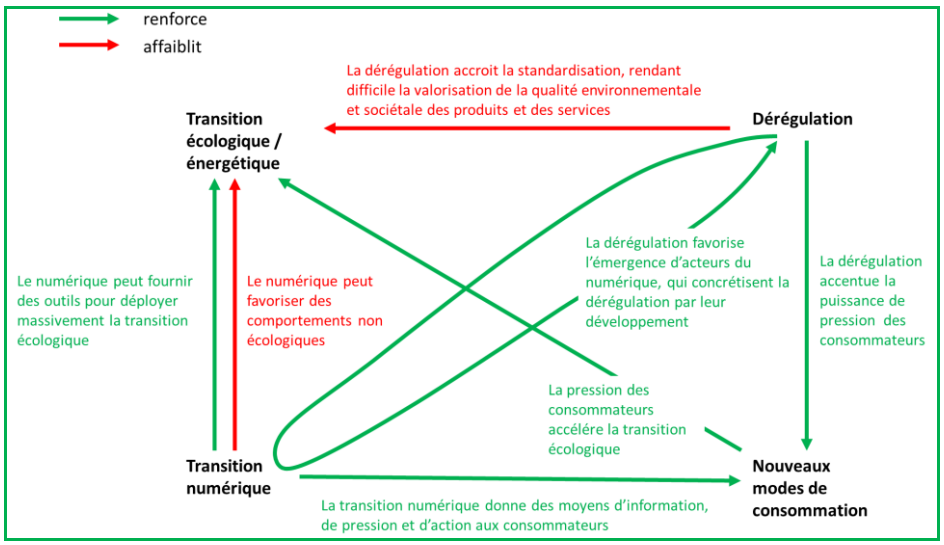

Greenflex a aussi publié sa **« Grille de lecture des 10 enjeux de l'Economie positive »**, en précisant : « dans notre vision, les offres (produits, services), les business modèles et les marques doivent être en phase avec les nouvelles attentes de la société, que nous analysons sous 10 enjeux. »

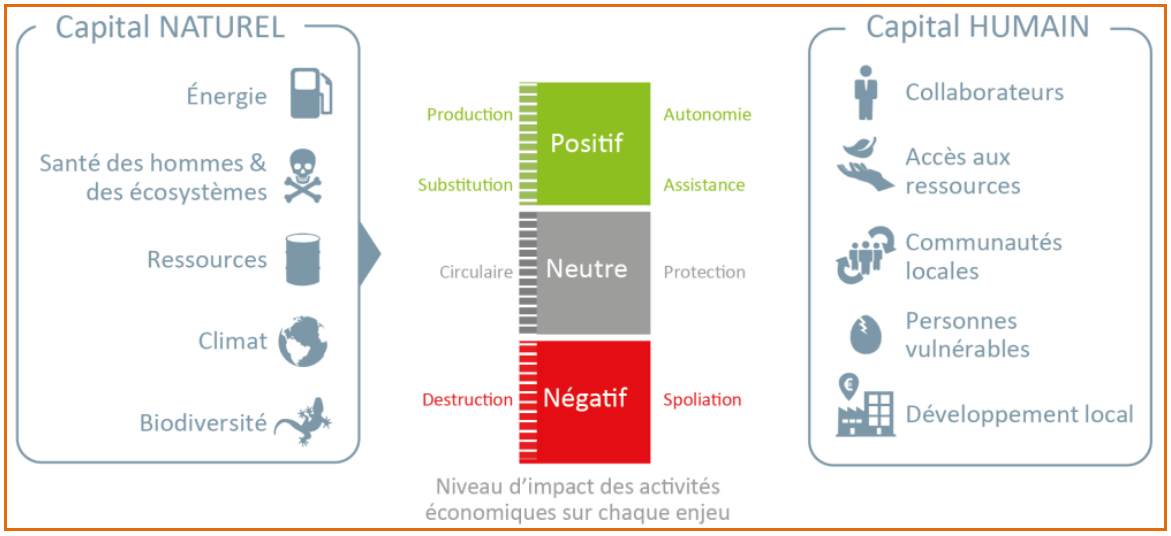

Greenflex a enfin explicité ses autres outils : *matrice de matérialité*, *matrice de vulnérabilité, matrice de contribution positive, matrice du risque Produit*, et, enfin, *Stakeholders Relationship Management* (en français : gestion efficace des relations avec les parties prenantes).

MATRICE DE MATERIALITE
Mesurez la distance qui sépare votre perception des enjeux de celles de vos clients et principales parties prenantes. Quels sont les enjeux les plus importants pour votre activité ? A quel degré les maîtrisez-vous ? Quels sont les enjeux sur lesquels vous êtes attendus par vos clients et parties prenantes ?
OBJECTIF : Faire un premier bilan des enjeux les plus importants pour votre entreprise, avec une première approche du niveau de maîtrise et des attentes des parties prenantes.
La matrice de matérialité s'applique à une marque ou une entreprise.
C'est l'outil recommandé pour obtenir rapidement une première approche de vos enjeux.

MATRICE DE VULNERABILITE
Bénéficiez d'une vision exhaustive de votre chaîne de valeur, enjeu par enjeu, étape par étape de votre chaîne de valeur. Où sont les impacts des différents enjeux sur votre chaîne de valeur ? Où en êtes-vous du traitement de ces enjeux dans vos process ?
OBJECTIF : Analyser l'ensemble de la chaîne de valeur, avoir une vision exhaustive et dynamique des risques et opportunités pour votre entreprise.
La matrice de vulnérabilité s'applique à une marque, une entreprise ou une chaîne de valeur.
C'est un outil systémique, à privilégier si vous cherchez à vous donner les moyens d'une analyse approfondie des enjeux sur chacune des étapes de votre chaîne de valeur, de l'amont à l'aval.

MATRICE DE CONTRIBUTION POSITIVE
Mesurez la contribution nette pour la société de votre (vos) marque(s) et de votre entreprise, et l'écart potentiel entre les deux.
OBJECTIF : Analyser la façon dont sont perçus les services rendus par votre marque ou de votre produit d'une part et votre entreprise d'autre part (impact global), mettre en lumière les incohérences potentielles et les moyens de les réduire.
La matrice de contribution positive s'applique à une marque, un produit et une entreprise conjointement.
C'est l'outil idéal pour réconcilier les positionnements marketing de votre marque et de vos produits.

MATRICE DU RISQUE PRODUIT
Anticipez les attentes (sociétales, réglementaires, économiques et fonctionnelles) qui s'appliquent à vos produits et soyez en mesure de réagir souplement et rapidement à toute modification de votre environnement produit. Quelles sont les substances entrant dans la composition de vos produits qui peuvent potentiellement poser problème ? Où en est la réglementation dans ce domaine ? Qu'attendent les consommateurs ? Comment votre organisation s'assure-t-elle que vos fournisseurs sont en conformité avec les réglementations et les nouvelles attentes sociétales ?
OBJECTIF : connaitre les attentes sociétales, réglementaires, économiques sur vos produits et déterminer comment elles sont prises en compte dans le process de construction du produit et l'organisation de votre chaîne de valeur.
C'est un outil systémique pour analyser les produits à 360°, pour ne rien ignorer des risques associés à vos produits (enjeux sociétaux, réglementaires, économiques, fonctionnels).

STAKEHOLDERS RELATIONSHIP MANAGEMENT
Identifiez vos parties prenantes, analysez votre niveau de dialogue avec elles et détecter les zones de sur ou de sous-investissement dans vos relations avec elles.
Quelles sont les parties prenantes hostiles qui suivent l'activité de votre entreprise ? Lesquelles sont constructives ? Déployez-vous des efforts à bon escient pour vous adresser à elles ?
OBJECTIF : identifier les parties prenantes clés d'un site de production, d'un produit ou d'une entreprise, structurer et piloter le dialogue avec elles.
C'est l'outil idéal pour développer la bonne stratégie envers vos parties prenantes, au bon niveau d'implication (ni trop, ni trop peu).

A noter qu'en novembre 2014, Greenflex a publié un livre blanc : « Réussir avec un marketing responsable : les recettes gagnantes » qui, dès son introduction, relève que : « le monde actuel doit faire face à des bouleversements importants : de nombreux scientifiques dénoncent l'impact de l'activité humaine sur les ressources et les graves crises qui peuvent en découler si rien ne change. Face à ce constat, les entreprises peuvent et doivent jouer un rôle moteur majeur. Certaines ont déjà commencé une transition. Avec un réel succès économique. Tangible et mesurable.Au cœur de ces entreprises, le marketing est en première ligne. Nous sommes convaincus, parce qu'il estla traduction de la vision de l'entreprise, le moteur de l'offre, et en mesure d'influer sur le comportement des clients, que le marketing a un rôle important à jouer dans cette transition... mais aussi qu'il a tout à y gagner, et qu'il peut ainsi donner durablement plus de valeur à sa fonction. »

5. L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Il n'est pas simple de traduire en anglais l'adjectif « solidaire » ou plus encore l'expression « économie solidaire », que l'on retrouve sous plusieurs formes : *interdependent economy, united economy* ou *solidarity economy*. Il n'est donc pas étonnant qu'en sens inverse, les traductions françaises des livres de Jeremy Rifkin n'aient pratiquement jamais recours au qualificatif de *solidaire*, et ce alors même que le sens du mot apparaît souvent en filigrane dans les productions de l'essayiste américain.

La preuve en est donnée par **« La fin du travail »**, publié en 1995, dans lequel « solidaire » est, comme à l'accoutumée, pratiquement ignoré, sauf que la préface que signe Michel Rocard afin justement de bien mettre en perspective les propositions que développe Jeremy Rifkin, on voit débarquer **les activités *solidaires***, **une démocratie *solidaire*** ou **l'usage *solidaire***.

Evoquant pêle-mêle ce qu'il appelle l'économie sociale, le tiers secteur, le bénévolat, les activités *solidaires*, [Jeremy Rifkin] insiste tout à la fois sur le nécessaire maintien du lien social à travers des valeurs qui ne soient pas seulement marchandes, sur la mise en place très nécessaire, elle aussi, de revenus de substitution pour les personnes sans emploi productif, et sur les efforts financiers que les Etats et les contribuables devront consentir en ce sens… Son espérance aujourd'hui [pouvant] se formuler en la volonté de construire une démocratie *solidaire* en économie de marché, Rifkin nous rappelle à point nommé que la survie de notre société exige une diminution rapide de la part de ses activités qu'elle laisse régir par le marché… Le passage de destins voués au seul travail productif à des destins voués à l'usage *solidaire* et créatif du temps libre a besoin de transitions. La seule possible, mais elle devient urgente, est un partage correct du temps de travail productif offert entre tous ceux qui en ont besoin, faute que l'on ait déjà créé les moyens de s'en passer. Comme disait à peu près Keynes, quinze heures de travail par semaine devraient permettre de retarder le problème un bon moment. Car Keynes aussi entrevoyait purement et simplement la fin du travail.

Et si Jeremy Rifkin, dans **« La fin du travail »**, ne parle pas de l'économie solidaire, force est de relever que sa vision des *institutions sans but lucratif* ou du *tiers secteur* s'en rapproche étonnamment, l'auteur reconnaissant que **« le tiers secteur contient nombre des éléments indispensable d'une *alternative* convaincante à l'ethos utilitariste du marché. »**

Page 324 : Les organisations du secteur associatif ont des fonctions multiples. Elles sont les laboratoires où éclosent des idées neuves et les forums où s'expriment les doléances populaires. Ce sont les associations qui intègrent le flux des immigrants à la civilisation américaine. Ce sont elles qui tendent au pauvre et au faible une main secourable. Ce sont des institutions sans but lucratif telles que les musées, les bibliothèques, les sociétés d'histoire qui contribuent à la préservation des traditions et ouvrent de nouveaux champs à la recherche intellectuelle. Le tiers secteur permet à bien des gens de s'initier à l'art de la participation démocratique. On vient y chercher l'esprit de camaraderie et y forger des amitiés. C'est dans le tiers secteur que des millions d'américains peuvent partir à la recherche d'une dimension spirituelle… Enfin, c'est dans le tiers secteur que beaucoup trouvent un espace de détente et de jeu et éprouvent pleinement les plaisirs de la vie et de la nature.

Dans **« La troisième révolution industrielle »,** Jeremy Rifkin évoque « un système vivant qui rassemble de plus en plus d'individus dans des relations économiques et sociales plus complexes ». Il parle « des nouveaux modèles d'entreprise sociale en voie d'émergence » ou de « la recherche de l'inclusion sociale », mais le mot « solidaire » n'est jamais utilisé.

L'expression « économie sociale » n'apparait pas davantage sous la plume de Jeremy Rifkin. Pour autant, à partir de la page 181, **« La troisième révolution industrielle »** consacre un point entier à **« L'entrepreneuriat social »**, et, après **« L'éclipse du capitalisme »**, l'auteur américain voit alors poindre « le soleil levant des énergies »…

Page 181. La nature coopérative de la nouvelle économie est fondamentalement contraire à la théorie économique classique, dont on connaît l'un des grands postulats : le seul moyen efficace de dynamiser la croissance économique est l'intérêt personnel sur le marché.... Le nouveau modèle favorise les entreprises latérales… L'économie de troisième révolution industrielle concrétise l'esprit d'un mouvement qui se répand aujourd'hui sur toute la planète : l'entrepreneuriat social. Entreprendre et coopérer ne paraît plus contradictoire, mais obligatoire pour réordonner la vie économique, sociale et politique du XXIe siècle. Des entrepreneurs sociaux sortent des universités du monde entier et créent de nouvelles activités à cheval entre les secteurs lucratif et non lucratif, des entreprises hybrides, qui vont probablement devenir de plus en plus courantes dans les années qui viennent.
Page 183. Le tournant mondial dans la façon de procéder en affaires a déclenché une lutte épique entre la vieille garde de la deuxième révolution industrielle, bien décidée à s'accrocher aux derniers vestiges de son pouvoir en reflux, et les jeunes entrepreneurs de la troisième révolution industrielle, tout aussi déterminés à promouvoir une stratégie économique latérale et durable pour la planète... Voici la vraie question à poser : « Comment l'industrie et l'État veulent-ils être dans vingt ans ? Prisonniers des énergies, technologies et infrastructures crépusculaires d'une deuxième révolution industrielle à l'agonie ou en marche vers le soleil levant des énergies, technologies et infrastructures d'une troisième révolution industrielle émergente ?

A partir de la page 373, un autre point est intitulé **« Repenser le travail »**, l'occasion pour Jeremy Rifkin de marteler qu'il ne reste plus qu'une « seule source d'emplois : la société civile. On appelle souvent ce champ d'activité le ***tiers secteur***, pour suggérer qu'il est moins important que le marché ou l'État. Et l'on donne aux organisations qui en relèvent des noms dévalorisants. *À but non lucratif* et *non gouvernementales* les définissent par ce qu'elles ne sont pas. La société civile est le lieu où les humains créent du capital social, et elle est constituée d'un large éventail de centres d'intérêt : les organisations religieuses et culturelles, l'éducation, la recherche, la santé, les services sociaux, les sports, les associations de protection de l'environnement, les activités de loisirs et de multiples associations de soutien dont l'objectif est de créer du lien social. » Et l'auteur de se faire le chantre du ***tiers secteur***.

Page 375. La société civile est le lieu où nous créons le capital social. La société civile est aussi une force économique émergente. Une étude réalisée en 2010 sur plus de quarante pays par le Johns Hopkins Center for Civil Society Studies a révélé que le tiers secteur pèse 2 200 milliards de dollars de dépenses de fonctionnement. Dans les huit pays où les chiffres sont déjà complets (les États-Unis, le Canada, la France, le Japon, l'Australie, la République tchèque, la Belgique et la Nouvelle-Zélande), le tiers secteur représente en moyenne 5 % du PIB. Cela signifie qu'aujourd'hui, dans ces pays, le secteur à but non lucratif contribue davantage au PIB que les compagnies d'électricité, du gaz et de l'eau, et, qu'on le croie ou non, autant que le bâtiment (5,1 %) et presque autant que les banques, compagnies d'assurances et services financiers (5,6 %). Le secteur à but non lucratif se rapproche aussi de la contribution du secteur transports, stockage et communications, qui pèse en moyenne 7 % du PIB.Cela peut surprendre, mais, dans de nombreux pays, le « tiers secteur » représente aussi un important pourcentage des emplois. Bien que des millions de personnes y travaillent bénévolement, en donnant de leurs talents, de leurs ressources, de leurs compétences et de leur temps aux organisations de la société civile, des millions d'autres travaillent dans ces mêmes organisations en tant que salariés.

Page 376. Aujourd'hui, c'est en Europe que la croissance du secteur à but non lucratif est la plus élevée : il y est devenu encore plus important qu'aux États-Unis... Aux Pays-Bas, il assure le pourcentage impressionnant de 15,9 % de l'emploi salarié. En Belgique, 13,1 % de la population active travaille dans le secteur non lucratif, qui représente en Grande-Bretagne 11 %, en Irlande 10,9 % et en France 9 % de l'emploi total. Aux États-Unis, ce secteur pèse 9,2 % de l'emploi, et au Canada 12,3 %327.Il y a encore plus intéressant : dans de nombreuses régions du monde, le tiers secteur est celui où la croissance de l'emploi est la plus rapide. En France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, le non-lucratif rend compte de 40 % de la croissance de l'emploi total de 1990 à 2000, soit 3,8 millions d'emplois. On croit souvent, bien à tort, que le tiers secteur dépend entièrement, pour sa survie, des subventions des pouvoirs publics et de la charité des particuliers et des entreprises ; il ne serait donc pas capable de fonctionner par lui-même et encore moins de créer des millions d'emplois. Mais la réalité est différente : les recettes que le tiers secteur tire de ses biens et services lui assurent à peu près 50 % de son revenu total dans les quarante-deux pays étudiés, le soutien de l'État 36 % et la philanthropie privée 14 % seulement.

Enfin, pour en finir avec ce tour d'horizon des publications de Jeremy Rifkin, qui, au final, se révèle être un fieffé défenseur et promoteur de l'économie sociale, il importe de souligner que, dans **« La nouvelle société du coût marginal zéro. L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme »**, si l'adjectif **« solidaire »** n'est pas toujours utilisé, et ce pour des raisons de traduction évoquées plus haut, l'expression **« économie sociale »** apparaît en revanche très fréquemment, intégrant à l'évidence la dimension **« solidaire »** qu'on lui prête habituellement…

Page 34. L'*économie sociale* n'en est pas moins une force impressionnante. Selon une étude menée dans quarante pays, les communaux à but non lucratif représentent 2 200 milliards de dollars de dépenses d'exploitation. Dans les 8 pays étudiés (États-Unis, Canada, Japon, France, Belgique, Australie, République tchèque et Nouvelle- Zélande), le secteur à but non lucratif pèse en moyenne 5 % du produit intérieur brut. Autant dire que, dans ces pays, sa part du PIB est supérieure à celle du secteur de l'eau-gaz-électricité, égale à celle du bâtiment et presque égale à celle du secteur des banques-assurances-services financiers.
Page 201. L'automatisation du travail dans tous les secteurs de l'économie de marché commence déjà à libérer un personnel humain qui migre vers l'*économie sociale* … Aux yeux d'un nombre croissant de ces jeunes, l'*économie sociale* qui émerge sur les communaux offre plus d'occasions de s'épanouir et promet des satisfactions psychiques plus intenses que l'emploi traditionnel sur le marché capitaliste.
Page 358. Le marché capitaliste n'en continuera pas moins à rétrécir et à se replier dans des niches toujours plus restreintes face à l'expansion de l'*économie sociale*, qui éclipsera l'économie de marché.
Page 360. Il y a des milliers d'AMAP, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, dans le monde entier, et leurs effectifs augmentent, car la jeune génération est de plus en plus encline à orienter ses achats vers *l'économie sociale*.
Page 377 : La nécessité pour le marché capitaliste de s'adapter à l'*économie sociale* est un phénomène nouveau, et difficile à accepter dans un monde où, pendant si longtemps, cette économie a été le parent pauvre des forces du marché.
Page 384. L'économie du partage, dans ses diverses incarnations, est une créature hybride, mi-économie de marché, mi-*économie sociale*. Si l'économie de marché est réglementée par des lois et par les principes implicites inhérents au système capitaliste, l'*économie sociale*, qui est un communal, suit à cet égard un autre chemin. Sa surveillance et sa réglementation incombent en partie à l'État, mais elles sont surtout assurées par les normes d'autogestion auxquelles souscrivent volontairement des millions d'acteurs, car c'est l'une des conditions de leur participation aux communaux.
Page 385. L'*économie sociale* est guidée par la confiance sociale, et non par le principe « c'est à l'acheteur de faire attention ».
Page 386. L'*économie sociale* devient une composante toujours plus présente dans la vie de chacun.
Page 389. Il existe plus de 4 000 micro-devises en circulation dans le monde. Beaucoup sont fondées sur le temps de travail qu'une personne donne à une autre quand elle fabrique un bien, répare un article ou rend un service. Les heures sont stockées dans une banque de temps, exactement comme l'argent liquide, et échangées contre d'autres heures de biens et services… Le concept repose sur un principe qui sous-tend l'*économie sociale* : la réciprocité. Lorsqu'un voisin aide un voisin, il pense que quelqu'un, plus tard, lui rendra la pareille.
Page 391. Dans les zones où le chômage est élevé, des organisations à but non lucratif créent des sites en ligne pour mettre en contact les personnes qui ont certaines compétences et celles qui en ont besoin : ils créent ainsi une *microéconomie sociale* distribuée, collaborative et latérale.
Page 398. L'entreprise sociale, qui est aujourd'hui à peu près également répartie entre les secteurs à but lucratif et non lucratif, va probablement graviter de plus en plus vers le second dans les prochaines décennies, durant lesquelles l'*économie sociale* continuera à gagner du terrain sur le marché capitaliste.
Page 401. Au milieu du siècle, peut-être même bien plus tôt, la majorité de la population active dans le monde sera employée dans le secteur non lucratif sur les communaux collaboratifs : elle œuvrera à faire progresser l'*économie sociale*.

Bref, quand il parle « des milliers d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne », de « 4 000 micro-devises en circulation dans le monde » ou d'une « microéconomie sociale distribuée, collaborative et latérale », Jeremy Rifkin se plonge dans l'économie solidaire… Plus encore, quand il martèle, comme pour mieux se faire entendre : « l'économie sociale devient une composante toujours plus présente dans la vie quotidienne de chacun », ou « dans les prochaines décennies, l'économie sociale continuera à gagner du terrain sur le marché capitaliste » et « l'expansion de l'économie sociale éclipsera l'économie de marché » **il finit par faire de l'économie sociale et solidaire l'élément clé de la nouvelle économie. La nouvelle alternative. Le nouveau paradigme. L'éclipse…**

Reste toutefois que si Jeremy Rifkin place bien l'économie sociale et solidaire au cœur de la nouvelle économie, ce qui n'est pas un fait nouveau, puisque il avait déjà porté haut et fort ce message, vingt ans plus tôt, au moment d'envisager les suites de **« La fin du travail »**, il n'en demeure pas moins, au vu des résultats du sondage réalisé par Ifop pour « Acteurs Publics », en février 2015, que l'ESS est « relativement mal connue du grand public. » Heureusement, précise ce sondage, « l'économie sociale et solidaire (ESS) bénéficie cependant d'un a priori plutôt positif, notamment s'agissant de sa contribution potentielle à la réduction du chômage. Invités à donner une note de 1 à 5 pour évaluer le vivier d'emplois que l'ESS recèle, les interviewés s'accordent sur une note moyenne de 2,7. » Qui plus est, 82 % des personnes interrogées estiment que « dans les territoires, les collectivités locales devraient investir dans le développement de l'économie sociale et solidaire, créatrice d'emplois de proximité »…

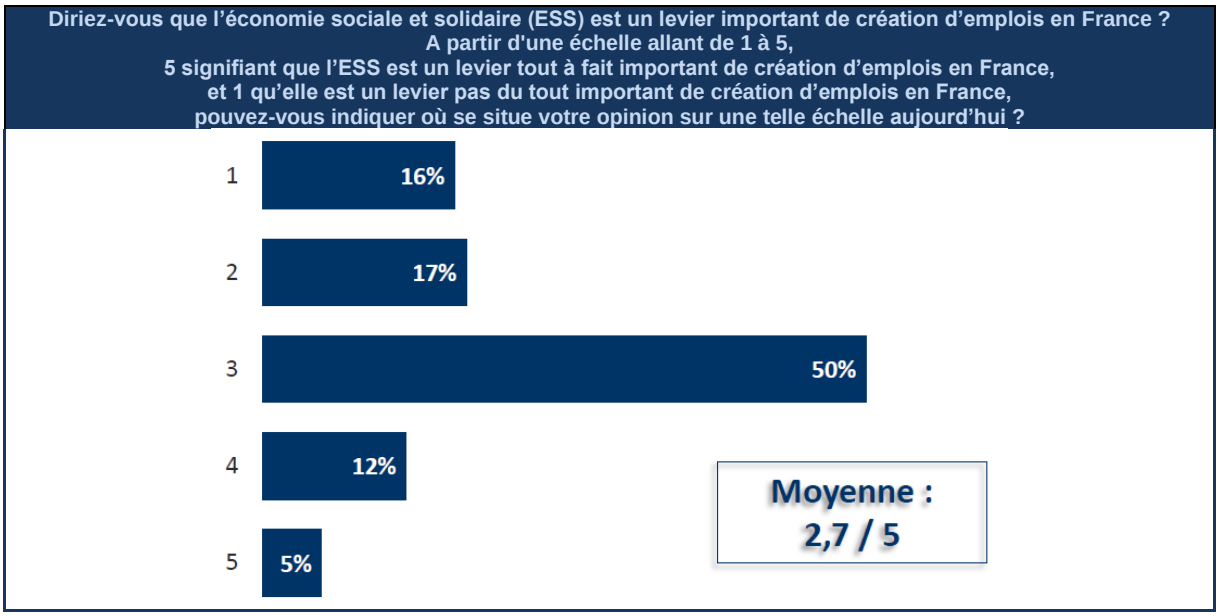

Cette reconnaissance du rôle incontestable que tient et que pourrait encore davantage tenir l'économie sociale et solidaire, en termes de créations d'emplois et d'émergence de métiers nouveaux, a été très largement mise en avant par Jeremy Rifkin qui pense même qu'au « milieu du [XXIe] siècle, peut-être même bien plus tôt, la majorité de la population active dans le monde sera employée dans [ce] secteur. » De son côté, présentant **« Le marché mondial du travail en 2030 »**, auquel il a consacré un numéro spécial en novembre 2011, **« Le Monde »** l'a confirmé : « l'économie sociale et solidaire attire un nombre croissant de jeunes diplômés… L'attrait pour l'ESS est bien plus réfléchi qu'auparavant… »

Pour autant, s'étonne le journal, « l'explosion des effectifs dans l'économie sociale et solidaire (et en particulier de l'emploi associatif, qui a été multiplié par trois durant les trente dernières années) est passée assez inaperçue, car les travailleurs de ce secteur restent socialement invisibles. Notamment, ils sont assez peu pris en compte par les statistiques et les études de l'Insee. Les associations demeurent perçues comme le monde du bénévolat, de l'engagement citoyen. Or elles se transforment. On trouve de plus en plus d'organisations ayant un statut associatif mais des pratiques relevant de l'entreprise. Cette évolution vers l'entreprise associative s'accompagne de pratiques de plus en plus gestionnaires. »

« Le Monde » illustre ainsi cette méconnaissance de l'ESS, en visant les travaux de l'Insee. On pourrait en dire autant du rapport que de publier « France Stratégie », fin avril 2015, intitulé **« Les métiers en 2022 »** et qui, en 416 pages, ne cite jamais l'économie sociale et solidaire.

Qu'elle soit encensée, comme réservoir inépuisable d'emplois nouveaux ou de métiers d'avenir, à même d'éclairer la fin de l'éclipse du capitalisme et de présenter une réelle alternative, ou qu'elle soit méprisée par ceux qui la marginalisent et la relèguent au rang de sous-économie, peu rentable ou réservée à des marginaux, altermondialistes peu séduits par l'idée de profit, l'économie sociale et solidaire laisse quand même de moins en moins indifférent, elle suscite le débat, attise les passions et finit, par ses ramifications et imbrications multiples, à investir tous les champs de la société que ses adeptes revendiquent le droit de cultiver.

Comme l'indiquait, dès la première de son préambule, la contribution du 24 octobre 2014, intitulée **« L'économie sociale et solidaire : la nouvelle alternative ? »**, « jamais dans son histoire, l'actualité de l'économie sociale et solidaire, dont les racines plongent pourtant en plein cœur du XIXème siècle, n'aura été aussi chargée. Fait central : la publication de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a constitué une première en France. »

La première loi relative à l'économie sociale et solidaire, datée du 31 juillet 2014, a été publiée au JORF du 1er août 2014. Elle vise à « encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement. »

Cette loi répond à cinq objectifs :

Les commentaires ne se sont pas fait attendre… Dans son communiqué du 24 juillet 2014, le Conseil national des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire a reconnu que « cette loi, que l'on peut qualifier d'historique, marque la reconnaissance législative d'un mode d'entreprendre différent, une alternative réelle à celui du capitalisme. Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) s'est félicité de cette loi qui « vient confirmer la reconnaissance d'un mode d'entreprendre générateur d'emplois, de croissance et de réponses aux besoins sociaux des françaises et des français. Quant au Labo de l'ESS, il s'est exclamé : « ne boudons pas notre plaisir, la loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) constitue une étape importante. Nous n'avions cessé de la réclamer, en particulier lors des Etats généraux de l'ESS en juin 2011. Alors que le secteur est souvent considéré comme un objet mal identifié, compte tenu de l'hétérogénéité des structures qui la représente, cette loi était devenue incontournable pour faire reconnaitre notre singularité, nous donner un cadre de légitimation et un environnement juridique favorable. Entreprendre autrement est dorénavant une réalité reconnue par la loi. » Bref, pour résumer, « 2014 est une année historique pour l'ESS car c'est la première fois qu'il y a une reconnaissance législative », a insisté Carole Delga, secrétaire d'Etat en charge de l'économie sociale et solidaire, lors de son intervention du 8 septembre 2014 au forum *Convergences*.

Afin de mettre en perspective cette loi et de l'illustrer d'exemples concrets, la contribution du 24 octobre 2014, intitulée **« L'économie sociale et solidaire : la nouvelle alternative ? »** a ainsi établi une série de fiches. Le détail en est donné ci-dessous. Plusieurs d'entre elles sont reprises ensuite, au titre du volet « solidaire » de l'acronyme **« ECLIPSE »**.

PREMIERE PARTIE
L'ECONOMIE SOCIALE AU SERVICE DE L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET DE L'EMPLOI

1. L'économie sociale est le fruit d'un processus enclenché dès le XIXème siècle
2. Des penseurs emblématiques ont façonné et jalonné son histoire
3. Les principes fondateurs de l'économie sociale ont été formalisés et finalisés dans une Charte
4. Les structures de l'économie sociale sont extrêmement variées
5. 40% des structures de l'ESS rencontrent des problèmes de trésorerie
6. La loi rend obligatoire l'adoption d'un schéma de promotion des achats socialement responsables
7. Les entreprises de l'ESS annoncent environ 270 000 projets de recrutement par an
8. Un entrepreneuriat à forme commerciale, mais à but social, a vu le jour depuis une vingtaine d'années

DEUXIEME PARTIE
LES RESEAUX SOLIDAIRES AU SERVICE DE L'EPANOUISSEMENT HUMAIN ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

1. L'économie solidaire est née dans le contexte des années soixante-dix
2. L'économie solidaire regroupe des organisations à « forte utilité sociale »
3. L'histoire de l'économie solidaire s'est accélérée depuis dix ans
4. Le commerce équitable peut être un outil efficace de réduction de la pauvreté et des inégalités
5. Les structures d'insertion par l'activité économique sont des acteurs incontournables
6. Le SEL participe à la transition vers une société plus juste, respectueuse des êtres humains
7. L'altermondialisme se présente comme la nouvelle utopie du XXIème siècle
8. Le REAS accompagne l'émergence et le développement d'une économie solidaire sur les territoires
9. En 1984, l'ALDEA a publié un Manifeste pour l'économie alternative
10. IéS a adopté sa charte fondatrice en 1998
11. La charte de l'APES est le fruit d'un travail collectif
12. L'épargne solidaire devient une sorte de bien commun au service d'un développement durable local
13. La finance solidaire joue collectif
14. L'économie sociale et solidaire se nourrit de l'implication des citoyens
15. Le décret relatif au financement participatif est entré en vigueur ce 1er octobre 2014
16. En octobre 2014 est parue la 1ère étude sur le mécénat au bénéfice des collectivités françaises

TROISIEME PARTIE
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, POUR PROMOUVOIR « LA NOUVELLE ALTERNATIVE » ET REFONDER L'ACTION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. La performance de l'économie ne se mesure pas seulement en termes de croissance du PIB
2. Au cours des 50 prochaines années, la croissance mondiale devrait ralentir
3. D'ici 2030, cinq défis sont à relever
4. Co-construire le monde de 2030 est un défi essentiel
5. Au niveau mondial, 470 millions de personnes entreront sur le marché du travail d'ici 2030
6. Il faut éliminer l'extrême pauvreté de la surface du globe à l'horizon 2030
7. En 2030, l'économie sociale et solidaire attirera un nombre croissant de jeunes diplômés
8. En 2040, l'économie productive et industrielle se sera transformée en profondeur
9. En 2040, près de 4 millions de personnes auront 85 ans et 2 millions seront dépendantes
10. En 2050, une vie riche et épanouie supposera la construction d'un solide réseau d'entraide sociale
11. Les régions sont aux avant-postes des transitions vers une économie écologique à l'horizon 2030-2050
12. L'ESS, levier du développement durable et source d'innovation, doit être mieux reconnue et soutenue
13. L'économie sociale et solidaire est au cœur de la responsabilité sociale des entreprises
14. Les germes d'une nouvelle manière de vivre en société sont là

Dans son ouvrage paru en avril 2009, le sociologue Bruno Frère montre que l'économie solidaire aujourd'hui s'inscrit dans les mêmes valeurs que le mouvement social né au XIXe. Porteur d'une proposition d'organisation sociale et politique alternative à l'économie de marché, cet imaginaire de l'économie solidaire pourrait, selon lui, servir à renforcer la dimension politique de l'économie sociale et solidaire. Il s'en explique dans une interview mise en ligne par le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, en juin 2009.

On voit renaître avec l'économie solidaire le même type de confiance que portaient les associations et coopératives qui se sont développées en France à partir de la révolution de 1848... On retrouve dans cette économie un ensemble de valeurs politiques et morales qui étaient aussi celles de l'associationnisme de Proudhon au 19ème. On reconnaît d'abord la filia ou la convivialité. Ces micro-initiatives se développent parce que les individus sont très proches les uns des autres et entretiennent des rapports de proximité et d'amitié. Ces rapports humains composent du lien social. L'innovation est une deuxième dimension importante de l'économie solidaire qui cherche, créé, invente de nouveaux marchés dans des secteurs délaissés par le privé et par le public pour développer des initiatives. Mais attention, cette notion de créativité et d'innovation est aussi une notion véhiculée par les entreprises capitalistes conventionnelles. Ce qui n'est pas le cas de la dimension d'autogestion, qui, elle, échappe à la tentation de récupération par les dynamiques du capitalisme. L'économie solidaire est bien dans une gestion collective de la création et de la décision… Enfin, la dimension politique est cruciale pour éviter que ces initiatives ne soient considérées comme marginales, faites par et pour les pauvres avec le risque de réduire l'économie solidaire à un rôle de béquille de l'économie conventionnelle.

Pour Bruno Frère, il apparaît donc que « dans la situation de crise actuelle, il y a nécessité à soutenir l'économie solidaire parce que, d'ores et déjà, elle permet de résoudre des situations de précarité, des situations d'exclusion, de désespérance sociale… Avec la crise, l'économie solidaire va évidemment servir d'amortisseur aux classes les plus défavorisées. » Pour autant, complète-t-il, **« si l'économie solidaire a retrouvé un contact avec des populations les plus démunies dont *l'économie sociale* ne s'occupe plus, elle ne saurait pour autant se marginaliser par rapport à son partenaire de lutte au sein de laquelle on trouve de gens ouverts et attentifs à ce qui se passe dans l'économie solidaire. » Dans son approche, reprenant ainsi le fil de l'histoire, Bruno Frère introduit un distinguo très net entre l'économie sociale et l'économie solidaire.**

« L'encyclopédie du développement durable », que publie l'association 4 D (Dossiers et débats pour le développement durable) explicite précisément ce distinguo.

- ✓ **L'économie sociale désigne en général les activités économiques réalisées par des personnes privées mais poursuivant un intérêt collectif. C'est en ce sens qu'on parle souvent du *tiers-secteur*, car il se distingue du secteur public, mais également du secteur privé, qui recherche avant tout la maximisation du profit, c'est-à-dire une rentabilité aussi élevée que possible des fonds investis. L'économie sociale est définie surtout par le statut juridique de ses acteurs. Son émergence s'inscrit dans une longue histoire sociale et intellectuelle, marquée par les apports et les réflexions, d'un grand nombre de personnes et par la mise en place de différents types d'initiatives.**
- ✓ **La notion d'économie solidaire est bien plus récente que celle d'économie sociale, et son contour bien plus imprécis. L'idée d'une économie solidaire est revendiquée par le mouvement altermondialiste qui se retrouve depuis 2001 autour du Forum Social Mondial. La recherche d'une autre mondialisation va de pair avec celle d'une autre économie, pensée tantôt à l'intérieur du marché, tantôt comme une économie parallèle. L'économie solidaire désigne cette autre économie que l'on voudrait au service de l'intérêt collectif et de l'utilité sociale plutôt que de l'intérêt individuel. Or cet intérêt collectif se décline à travers des objectifs bien plus variés que ceux visés par l'économie sociale, notamment à son origine, au XIXème siècle. Ces objectifs vont être exprimés en termes de solidarités nouvelles : solidarité envers les générations futures, ce qui conduit à introduire la dimension environnementale dans les objectifs poursuivis ; solidarité entre personnes d'âge et de sexe différents ; solidarité entre territoires ; solidarité entre Nord et Sud ; solidarité entre proches et vis-à-vis des plus démunis.**

Et le sociologue Bruno Frère de répondre à la question « comment situez-vous l'économie solidaire au regard de l'économie sociale ? », en indiquant « que ces micro initiatives que l'on appelle économie solidaire aujourd'hui, c'est-à-dire : les services de proximité, la microfinance, les RERS, les SELs, le commerce équitable ou les Amaps, ne font jamais que réanimer ce qui fut à l'origine des grandes associations parapubliques du secteur médico-social, des grandes coopératives et des mutuelles qui font l'économie sociale. Ces dernières sont nées dans un contexte de désaffiliation massive au XIX^{ème} siècle pour résoudre toute une série de problèmes par le mutuellisme et le coopératisme… Et l'auteur d'affirmer : **« l'économie alternative des années 70, que l'on appelle solidaire suite aux travaux de Jean-Louis Laville, ne fait que rappeler à l'économie sociale d'où elle vient. Et à l'inverse on voit bien comment l'économie solidaire pèse par rapport à l'économie sociale. » Reste qu'avec l'appellation générique économie sociale et solidaire qui en France s'est imposée, relayée par son acronyme ESS, les deux notions se retrouvent entrecroisées, ce qui peut être source de confusion ou d'incompréhension.**

Blanc, Buchez, Cabet, Fourier, Gide, Godin, Raiffeisen ou Walras… Associations, coopératives, mutuelles ou fondations… SEL, REAS, ALDEA, APES, MES… Les fiches qui suivent feront un tour d'horizon de l'économie sociale et solidaire, nouvelle alternative, au service du territoire et de ses habitants, de l'équilibre et de l'épanouissement.

1	Des penseurs emblématiques ont faconné et jalonné l'histoire de l'économie sociale, tout au long du XIXe siècle… Lors de l'Exposition universelle de 1900, un pavillon lui était exclusivement dédié	Page 159
2	L'économie sociale et solidaire est souvent présentée comme complexe et difficile à définir. Si ses structures sont extrêmement variées,elles respectent pourtant plusieurs grands principes de base	Page 165
3	La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire comporte nombre de mesures à même de rénover ce secteur. Son objectif est de reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre	Page 167
4	L'économie solidaire est un mouvement remontant au XIXe siècle, qui a été fortement réactivé en Europe depuis la fin des années 1970, face à la crise économique marquant la fin des Trente Glorieuses	Page 169
5	Le terme d'économie solidaire regroupe les organisations qui se veulent à forte utilité sociale, par exemple en développant des activités soutenables sur le plan écologique	Page 172
6	L'épargne solidaire intègre des critères sociaux (création d'emplois, insertion des personnes en difficulté), et des critères territoriaux : indicateurs de cohésion sociale et de dynamique locale	Page 179
7	La finance solidaire est un sport collectif. Comme en équipe, on se partage les rôles, mais tous collaborent pour soutenir des projets sociaux et/ou environnementaux	Page 181

FICHE II.5.1

Des penseurs emblématiques ont façonné et jalonné l'histoire de l'économie sociale, tout au long du XIXe siècle… Lors de l'Exposition universelle de 1900, un pavillon lui était exclusivement dédié

« 1834, la naissance de l'économie sociale et solidaire » : tel est le titre que donne la revue « Alternatives économiques » à son article paru dans son numéro d'avril 2014.

Aux dégâts sociaux du capitalisme moderne, divers courants de pensée opposent coopération, mutuellisme et solidarité.
Date de naissance : 1834 ; nom : Association des bijoutiers en doré. On ne peut pas dire que cette première coopérative française sonne la charge contre le capitalisme industriel et financier, en plein essor dans la France louis-philipparde ! Ces bijoutiers ne sont que quelques-uns, dans un secteur artisanal bien traditionnel. De plus, d'autres formes coopératives ont existé auparavant en milieu rural, où des producteurs se sont associés pour collecter le lait, comme dans les fruitières du Jura depuis le XIII^{ème} siècle.
Mais avec la coopérative de production des bijoutiers naît, en pleine révolution industrielle, un secteur multiforme, porté par des travailleurs et théoriciens venus d'horizons divers. Ils recherchent des alternatives au capitalisme, à la quête forcenée du profit par les possesseurs de capital au détriment de ceux qui travaillent, facteur de creusement des inégalités et de paupérisation.
L'inspirateur de cette première coopérative, le médecin Philippe Buchez (1796-1865), opère lui-même une synthèse entre un socialisme confiant dans le progrès technique et un courant du christianisme social.
Ces créations de coopératives vont se multiplier au cours du XIX^{eme} siècle. C'est souvent à la suite d'une lutte que l'idée de coopérative surgit, comme chez les verriers de Carmaux, qui créent la verrerie ouvrière d'Albi en 1894, avec le soutien de Jean Jaurès. En 1910, la France compte 500 sociétés coopératives ouvrières de production (Scop) et 20 000 sociétaires. Mais ces coopératives de production, remarquables d'abord par ce qu'elles sont, ne constituent qu'un des quatre piliers de l'économie sociale qui prend naissance au XIX^{ème} siècle. D'autres entreprises se distinguent aussi par un type d'activité différent, tout en gardant généralement un fonctionnement démocratique fondé sur le principe un homme-une voix.
Le deuxième pilier naît en Angleterre. A Rochdale, près de Manchester, des ouvriers tisserands créent la 1ère coopérative de consommation en 1844, pour fournir aux associés des produits à des prix modiques. Le mouvement des coopératives de consommation prend une grande ampleur en France à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, sous l'impulsion de l'économiste Charles Gide, issu du protestantisme social.
Le troisième pilier voit le jour en 1864 en Rhénanie, où une coopérative de crédit mutuel est créée : elle offre aux banques une caution mutuelle pour permettre l'accès au crédit de ceux qui ne peuvent offrir la garantie d'un patrimoine. En France, la première banque populaire est fondée à Angers en 1878 par un abbé ; la première caisse coopérative de crédit agricole l'est à Salins dans le Jura en 1884. Et en 1893, est créée la Banque coopérative des associations ouvrières, ancêtre du Crédit coopératif
Les sociétés de secours mutuel constituent le quatrième pilier. Nées avant la Révolution dans le cadre des corporations, elles disparaissent en France dans la tourmente révolutionnaire, puis sont tolérées comme forme d'association professionnelle soutenant leurs adhérents en cas de chômage, de maladie, d'accident, de décès. Souvent réprimées car accusées d'organiser les luttes sociales et de soutenir des grévistes, elles connaissent un important essor sous Napoléon III, mais sous une forme officielle, encadrées par des notables. Cette structuration va marquer pour longtemps le monde salarial français, dont l'organisation est désormais coupée en deux : à la mutualité la protection sociale ; au syndicalisme les revendications et les luttes sociales. La mutualité ne va cesser de se consolider : elle prend ainsi en charge la gestion des assurances sociales mises en place par l'Etat entre 1928 et 1931, ce qui l'amène à compter 8 millions d'adhérents en 1939.
L'économie sociale offre donc d'emblée de multiples visages. Amortissant les dégâts et les inégalités de la société capitaliste, ou permettant de s'organiser indépendamment de cette société dominante, elle peut aussi être un levier pour changer en profondeur la société et l'économie. C'est ainsi que la voit Charles Gide : l'extension de l'organisation coopérative de la consommation permettra de déterminer démocratiquement les besoins sociaux auxquels répondra une production fondée également sur la coopération. Quant à Jean Jaurès, il voit dans la coopération un des leviers menant à une société socialiste, même si elle ne saurait "se substituer à la conquête du pouvoir par le peuple" (La petite République, 19 juillet 1900).

De fait, si l'économie sociale peut sembler une idée neuve, il n'en demeure pas moins qu'elle résulte d'un long processus qui s'est mis en place dès le XIXe siècle : il faut s'imaginer que, lors de l'Exposition universelle de 1900, un pavillon lui était exclusivement dédié.

On pourrait, du reste, comme le fait l'article de la revue « Alternatives économiques » quand il évoque l'existence des « fruitières du Jura depuis le XIII^{ème} siècle », remonter davantage le temps et en revenir au Moyen Âge.

C'est ainsi que **« La petite histoire de l'économie sociale en France »**, intégrée au « Guide de l'Economie sociale et solidaire », paru en novembre 2011, raconte que **« en Franche Comté, dès le XIII^{ème} siècle, les fruitières constituent une expérience pré-coopérative rurale pour la production de fromage nécessitant l'association de plusieurs éleveurs. Cette expérience qui se poursuit aujourd'hui encore, sous la forme de coopératives d'agriculteurs, précède de six bons siècles les penseurs sociaux bisontins que furent Fourier, Proudhon ou Considérant dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. »**

Dans son **« Essai sur le droit coopératif français de ses origines à la V^{ème} République »**, paru en 2012, Loïc Seeberger fait la « genèse du droit coopératif : des fruitières à la loi de 1867 » et relève que **« la coopération entre agriculteurs est issue du système de la *fruitière*, conçu en Suisse avant le XIII^{ème} siècle et s'est répandu à des périodes diverses, dans les contrées françaises limitrophes », et en premier lieu en Franche-Comté.**

Enfin, **« Fruitières comtoises. De l'association villageoise au système productif localisé »**, publié en décembre 2012, est l'occasion, pour Alain Mélo, d'expliquer comment, au prix de conflits, de compromis, d'évolutions techniques (et sociales) et d'investissements, les fruitières ont traversé les siècles et constitué une dynamique sociale. Mais, si on les présente souvent comme les premières coopératives, puisque le terme apparaît effectivement au XIII^{ème} siècle, désignant autant le bâtiment que l'activité, Alain Mélo tient à préciser que **« la fruitière fut d'abord un outil juridique inventé ou promu par seigneurs et paysans »**, et ce n'est que tardivement (fin du XIX^{ème} siècle) qu'elles adoptèrent formellement des statuts coopératifs, même si certaines d'entre elles fonctionnaient ainsi depuis longtemps.

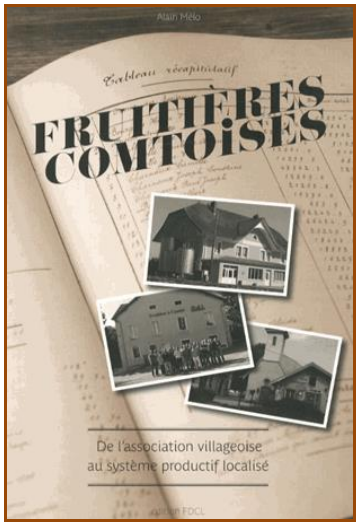

Fruitière reprend tout simplement le premier sens du mot fruit connu chez les auteurs latins comme Cicéron (I^{er} s. av. J.C.) : fructus dénommait en premier lieu le droit de percevoir et d'utiliser les revenus d'un bien dont la propriété appartenait à un autre ; le fruit était donc avant tout un terme juridique qui désignait le bénéfice d'une servitude d'usage. En 1275, un document produit par les cisterciens de l'abbaye de Hauterive (Fribourg, Suisse) est aussi très explicite : l'abbé louait à un paysan dix vaches de manière à ce qu'il puisse percevoir de celle-ci ce qui lui reviendrait *in lacte butiro vel alioquocumque usufructu*, c'est-à-dire *en lait,* beurre et habituel usufruit (page 32). Cette définition et cet exemple sont tirés du deuxième chapitre du livre intitulé « De l'association de voisins à l'institution économique (1264-1680) ». Les premières mentions de l'existence de fruitières datent en effet du XIII^{ème} siècle ; le mot recouvre à cette époque une réalité différente de celle d'aujourd'hui. La fruitière est alors le bâtiment et la portion d'alpage ou du pâturage où sont fabriqués pendant la saison d'estive des fromages à pâte cuite pressée, autrement dit les ancêtres des gruyères actuels… La fruitière d'alors n'est qu'une entreprise collective parmi d'autres dans les campagnes médiévales et, à ce titre, elle ne relève pas d'une spécificité de l'histoire franc-comtoise : « Dans tout l'occident campagnard, on vit se développer, dans le courant du Moyen Age, ces groupements locaux prenant la forme de confréries rurales, d'entraide technique, de communautés de hameau, de village, d'associations diverses… » De l'alpage et plus largement des zones de pâture exploitées collectivement où elle était apparue, et où elle n'avait une existence que saisonnière, la fruitière descendit au village à l'époque moderne et même au village de plaine au XVIII^{ème} siècle. La multiplication des fruitières s'explique par la spécialisation de la Franche-Comté d'alors dans l'élevage bovin et dans la production de fromage.

En 1886, Charles Gide, théoricien du mouvement coopératif, apporte sa pierre à la définition de l'économie sociale, terme apparu pour la première fois en 1851, en précisant que selon lui, **« l'économie sociale se donne pour objet les rapports volontaires que les hommes forment entre eux en vue de s'assurer une vie plus facile, un lendemain plus certain et une justice plus bienveillante que celle qui porte pour emblème les balances du marchand… »** L'économie sociale se fonde ainsi sur une vision profondément volontariste de l'intérêt général : ce dernier ne résulte pas de la somme des intérêts particuliers mais des contrats que les individus passent entre eux.

L'éclatement de l'économie sociale sous plusieurs formes juridiques s'explique en grande partie par la Révolution française de 1789, par son fameux rejeton de 1791, la loi Le Chapelier : cette loi restreint la liberté d'association de personnes. Ce n'est donc que très progressivement que l'association de personnes se gagne en France au cours du XIX^{ème} siècle : les sociétés de secours mutuel apparaissent en 1849 sans avoir de cadre réglementaire et c'est en 1884 que la loi Le Chapelier est enfin abrogée, entraînant la reconnaissance de la liberté syndicale. Ensuite, les coopératives sont reconnues famille par famille de 1894 à 1947 (coopératives non financières) ; les mutuelles gagnent un statut juridique en 1898 et les associations à but non lucratif en 1901.

Mais il faut attendre la loi de Michel Rocard, au début des années 1980, pour que le terme économie sociale fasse enfin son entrée dans la loi. Il figure même en titre de la loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'*économie sociale…* Trente ans plus tard, Michel Rocard se souvient.

Il ne faut pas oublier que le terme d'économie sociale avait été employé par un grand économiste qui s'appelait Charles Gide dans les années 1902-1903 et que personne n'avait repris le terme ensuite. Les coopératives, les mutuelles et les associations vivaient leur vie séparément sans contact les uns avec les autres ni avec les grandes maisons syndicales et moins encore avec les partis politiques de gauche. C'est dans une réflexion et une observation des socialistes scandinaves et néerlandais que je me suis aperçu dans le début de ma vie d'adulte que l'économie non lucrative, l'économie sociale, et surtout le réseau coopératif jouait un rôle très grand chez eux.
C'est donc dans les années 79 à 80 je me suis battu pour faire prendre conscience de l'idée que tous ces éléments, les coopératives, les mutuelles mais aussi la partie du monde associatif qui travaille pour autrui contre des rémunérations forfaitaires, par exemple dans le secteur de la santé mais aussi dans celui du sport, faisaient partie d'une économie non capitaliste et non profitable mais, qu'à ce titre, ils avaient quelque chose en commun et qu'il était important de le développer. Très tôt j'avais compris que cette partie de l'économie est plus stable, moins sujette à des cycles et à des crises que l'économie purement privée.
A la suite de divers hasards, j'ai obtenu, quand je suis devenu ministre de l'Aménagement du territoire et du plan en 1981 d'être aussi chargé de la tutelle du Conseil supérieur de la coopération, une vieille institution qui remontait à 1918. C'est à partir de ce conseil qu'on a pu organiser des rencontres avec le mouvement mutualiste et avec les gros regroupements qui portaient la partie immergée du monde associatif et que j'ai obtenu l'accord de reprendre en charge le nom d'économie sociale pour les regrouper et de doter cette économie sociale de quelques outils. Le premier outil fut une délégation interministérielle à l'économie sociale pour préparer tout le travail législatif nécessaire à ce réveil. Le second c'est le Conseil supérieur de l'économie sociale. Le troisième, c'est de créer une banque spécialisée pour l'économie sociale. Elle s'appelle l'Institut de développement de l'économie sociale. Le quatrième élément est la création d'un concept juridique qui s'appelle Groupement d'économie sociale et qui est pour les entreprises d'économie sociale, donc sans profit, l'équivalent du groupement d'intérêts économiques pour les entreprises capitalistes. Ce qui leur permet de faire des fusions, des acquisitions entre elles, de grandir, ce qui leur était impossible jusque-là. Voilà toutes les formes législatives de l'année 1982 qui se sont développées ensuite…
Le mot solidaire a été rajouté dans un second temps… Cette économie a la caractéristique d'être moins sujette à des variations de conjoncture, de n'avoir jamais perdu d'emploi, plus que le reste de l'économie et notamment dans l'industrie, et d'être plus stable. Donc je crois qu'elle possède des vertus nécessaires à toute l'économie. Cela étant, on ne peut pas, par un coup de baguette magique, décider que l'ensemble de l'économie peut devenir coopérative et solidaire. Le capitalisme a trop de réalité historique, de vigueur et de puissance. Et puis l'économie sociale grandit lentement mais simplement, il faut l'aider à grandir lentement, l'encourager et savoir que toute la part qu'elle prend dans l'économie globale est une part qui sera moins victime des crises, moins victime des secousses, c'est déjà pas mal.

INTERVIEW DE MICHE ROCARD, 28 NOVEMBRE 2013

Concrètement, la Charte de la mutualité du 1er avril 1898 marque le départ de la voie française pour les assurances sociales et déjà l'inspiration mutualiste se trouve-t-elle aux prises avec la logique des compagnies d'assurances privées.

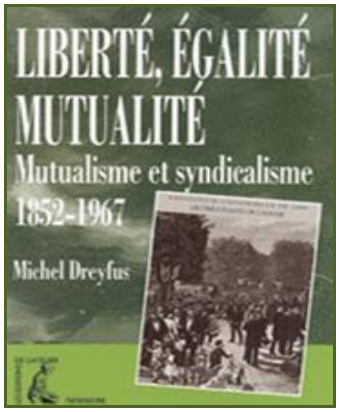

Intitulé **« Liberté, égalité, mutualité : mutualisme et syndicalisme, 1852-1967 »**, l'ouvrage de Michel DREYFUS retrace l'histoire de la mutualité en France dans le cadre de ses rapports complexes avec le syndicalisme. Apparus au XIXème siècle, ces deux mouvements sont des enfants de l'industrialisation. Depuis la Révolution française, défense du monde du travail et prise en charge de ses besoins sociaux ont été assurées par les sociétés de secours mutuels…
En 1852, en créant une mutualité approuvée, à base territoriale, interclassiste et contrôlée par les notables, Napoléon III introduit une fracture décisive au sein du mouvement social. Désormais la mutualité se spécialise dans la maladie puis les retraites que le syndicalisme délaisse pour privilégier la revendication.

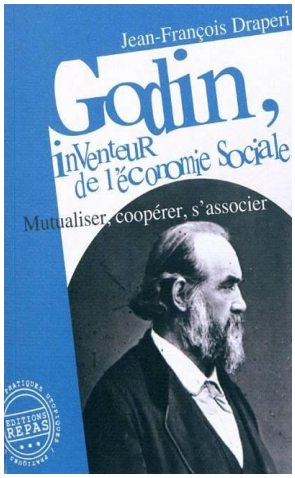

Dans le livre **« Godin, inventeur de l'économie sociale : mutualiser, coopérer, s'associer »**, Jean- François DRAPERI revient sur le familistère de Guise, fondé par Jean-Baptiste André Godin, expérience de travail social réalisée au XIXème siècle et inspirée du phalanstère de Charles Fourier, de la réflexion des socialistes et des philosophes des Lumières et qui apparaît aujourd'hui comme l'un des modèles les plus aboutis d'une alternative à l'entreprise capitaliste… En 1856, Godin caractérisait ainsi le modèle social qu'il escomptait promouvoir : **« Il s'agit d'une société où les passions s'*épanouissent* librement pour aboutir à une grande *harmonie individuelle et collective*… Le travail est un moyen de réalisation des passions de l'individu, et pratiqué uniquement sur la base du libre consentement… Le salaire est alors une répartition égale du produit total de l'exploitation de l'entreprise.»**

Et Michel Capron, Professeur des Universités, associé à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal, de relever que **« n'étant pas vraiment parvenu à faire leur bonheur malgré eux, [Godin] reste dans l'histoire comme un homme qui a cherché à conjuguer la critique sociale et la critique artiste, en luttant contre la misère ouvrière et en cherchant à satisfaire les aspirations à l'*épanouissement* dans la créativité. »**

En 1878, Godin explique que le mois de mai correspond bien à l'esprit de la Fête du travail, car on y célèbre en même temps **« les œuvres de la nature en face du nouvel *épanouissement* de la vie générale »**. Il justifie sa décision de créer cette fête par sa volonté de « rendre au travail un véritable caractère, de le relever de son injuste abaissement et de chercher à faire comprendre qu'il est le moyen du progrès, la mission qui sur terre élève l'homme au-dessus de tous les autres êtres de la création. »

*

Des penseurs emblématiques ont façonné et jalonné l'histoire de l'économie sociale, tout au long du XIXe siècle. De façon à éviter toute forme de hiérarchie, ils seront présentés par ordre alphabétique, sur la base du glossaire produit par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Ile de France.

Blanc, Louis (1811-1882)

Journaliste opposé à la monarchie, Louis Blanc publie en 1840 « L'organisation du Travail » dans lequel il jette les bases de la coopérative de production : il prône la création d'ateliers sociaux basés sur l'égalité des salaires et dont les bénéfices seraient, pour une part réinvestie, pour l'autre part redistribuée aux salariés qui, en outre, éliraient leur encadrement. Il entre au gouvernement provisoire de février 1848 qui proclame la Seconde République. Réfugié en Angleterre pendant le Second Empire, il y écrit une « Histoire de la révolution de 1848 ». De retour en France à l'avènement de la III° République, il sera élu député jusqu'à sa mort. Il a déclaré : « l'égalité n'existe que lorsque chacun produira selon ses forces et consommera selon ses besoins. »

Buchez, Philippe (1796-1865)

Médecin, historien et homme politique français originaire de Wallonie, Philippe Buchez est un des promoteurs, avec Saint-Simon, du socialisme chrétien. Défenseur des associations ouvrières de production, il crée en 1834 l'association des bijoutiers en doré, puis le journal « l'atelier, organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers ». Elu député en 1848 lors des premières élections au suffrage universel, il devient, pour un mois seulement, Président de l'Assemblée Nationale. Pendant le Second Empire, retiré de la vie politique, il rédige un « Traité de politique et de Science Sociale ».

Cabet, Etienne (1788-1856)

Avocat opposant à la Restauration, Etienne Cabet est élu député de Côte d'Or en 1831. Il fonde *Le Populaire*, journal socialiste rapidement interdit. Condamné pour délit de presse sous Louis-Philippe, il se réfugie en Angleterre où il côtoie Robert Owen autre théoricien socialisant. C'est là qu'il rédige « Voyage en Icarie », publié à son retour en France. Ce texte rencontre un grand succès. E. Cabet décrit la société idéale telle qu'il la conçoit : mise en place de l'égalité réelle, suppression de l'opulence et de la misère, suppression des tribunaux et des prisons, du commerce et de la monnaie... Révolutionnaire non-violent, il est classé parmi les communistes utopiques par Karl Marx. Suite à l'échec de la Révolution de 1848, une communauté icarienne verra le jour au Texas, qu'Etienne Cabet rejoindra et dont il se fera exclure !

Fourier, Charles (1772-1837)

Défini tour à tour comme philosophe, économiste ou socialiste, Charles Fourier récusait chacune de ces fonctions. Il gagna sa vie comme commerçant puis fonctionnaire mais se réalisa surtout au travers de la description minutieuse et passablement illuminée d'une société idéale fondée sur le phalanstère : groupement d'environ 1500 personnes, tous sociétaires heureux d'un essai de coopérative de production et de consommation. Il est en outre considéré comme un des artisans de la libération des femmes… Parmi ses citations : « si vos sciences dictées par la sagesse n'ont servi qu'à perpétuer l'indigence et les déchirements, donnez-nous plutôt des sciences dictées par la folie, pourvu qu'elles calment les fureurs, qu'elles soulagent les misères des peuples… Le bonheur consiste à avoir beaucoup de passions et beaucoup de moyens de les satisfaire… Toute passion engorgée produit sa contre passion qui est aussi malfaisante que la passion naturelle aurait été bienfaisante…

Gide, Charles (1847 – 1932)

Oncle de l'écrivain André Gide, Charles est considéré comme le théoricien du coopératisme. Professeur de Droit à Bordeaux puis à Montpellier, puis titulaire de la chaire d'économie sociale comparée de la Faculté de Paris, enfin au Collège de France, il enseignera jusqu'à 83 ans ! Auteur fécond, il publie notamment « Principes d'économie politique » en 1884 qui assurera sa notoriété. Militant inlassable des coopératives de consommation, il n'aura de cesse, au travers de « l'Ecole de Nîmes » pour qui la coopération est une fin en soi, de solidariser le mouvement, tiraillé entre les libéraux et les socialistes. Il conçoit la coopération comme un outil de transformation sociale et non une œuvre de salut individuel. Sa pensée se fonde sur le consommateur : « la production au lieu d'être maîtresse du marché, reviendra à ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, servante obéissant docilement aux ordres de la consommation. »

Godin, Jean-Baptiste (1817 – 1888)

Apprenti serrurier puis compagnon du Tour de France, Jean-Baptiste Godin prend très tôt conscience du caractère aliénant de la condition ouvrière. Dès 1837, il a l'idée de remplacer la tôle par la fonte dans la fabrication de poêles et fourneaux, ce qui lui vaut un succès immédiat. Son entreprise devenant florissante, il y applique ses idées fouriéristes et lance la construction du Familistère Guise, cité ouvrière organisée autour d'un Palais Social. Socialiste utopique, la politique qu'il mène est en avance sur l'époque : caisse d'assurance contre la maladie, caisse de secours aux invalides du travail, aux veuves et aux orphelins, caisse des pensions, secours aux travailleurs dont le salaire était insuffisant pour subvenir aux besoins de leur famille, caisse de pharmacie assurant la gratuité des visites médicales et des médicaments prescrits, participation des salariés aux bénéfices.

Raiffeisen, Frédéric-Guillaume (1818-1888)

Le fondateur du Crédit mutuel en Allemagne est issu d'une famille d'exploitants agricoles de Rhénanie. Employé très jeune comme journalier, Friedrich Wilhelm se trouve confronté aux difficultés du monde paysan, étranglé par les pratiques usurières. Il devient alors fonctionnaire civil du gouvernement prussien à Coblence. Les convictions chrétiennes de Raiffeisen l'amènent à construire un fournil coopératif communal. Bourgmestre du district de Flammersfeld en 1848, il crée une nouvelle association qui, grâce à l'appui des notables, fait l'acquisition de bétail pour les petits paysans, afin de leur éviter de s'endetter en hypothéquant leurs biens. Rapidement, la société devient une caisse de prêts auprès de laquelle les paysans peuvent emprunter à taux bas …

Schulze-Delitzsch, Hermann (1808-1883)

Né en Saxe en 1808, Hermann Schulze est, avec Friedrich Raiffeisen, le promoteur du Crédit populaire en Allemagne au XIXe siècle. Ce juriste est élu en 1848 député du Centre gauche au Parlement prussien, où il milite pour le suffrage universel. En réponse aux crises économiques qui touchent les petits producteurs, comme celle de 1847, il prône un système d'entraide et de responsabilité individuelle. Lorsque les réactionnaires reprennent le pouvoir, il démissionne et se retire dans sa ville natale de Delitzsch, où il fonde un comptoir d'escompte. Siégeant au Reichstag à partir de 1861, il influence la loi de 1867 sur les coopératives. En 1864, il fédère ses comptoirs d'escompte à l'Union générale des sociétés coopératives et industrielles.

Walras, Léon (1834 – 1910)

Après ses échecs à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole des Mines, puis la parution d'un roman sans succès, Léon Walras se consacre à l'économie, sur les traces de son père Auguste. Bien qu'engagé auprès des mouvements coopératifs, il s'oppose aux théories de Proudhon : c'est un libéral qui croit aux vertus du marché tout en défendant la création de monopoles d'état pour les services publics. Il devient titulaire de la chaire d'Economie Politique à la Faculté de Lausanne en 1870, où il confère à l'économie son statut de science en créant l'économie mathématique. Son œuvre, reconnue aujourd'hui mais ignorée en France de son vivant, s'articule autour de trois axes : l'économie pure, l'économie appliquée et l'économie sociale. Partisan de la collectivisation de la propriété des richesses naturelles et de la libéralisation de leur exploitation, Léon Walras s'est attiré les foudres de la droite comme de la gauche. Pour autant, certains économistes le considèrent aujourd'hui comme « le plus grand ».

Proudhon, père de l'économie sociale et solidaire ?

Proudhon est souvent considéré comme un père fondateur de l'économie sociale et solidaire, en outre, on peut le qualifier à la fois de « sociologue, de philosophe et de doctrinaire politique ». Ses travaux sont donc susceptibles d'enrichir la démarche pour une théorisation de l'ESS tout en ayant une visée sociopolitique de construction d'un autre modèle de société. Toutefois, les limites à cet exercice sont à souligner au préalable. Les interprétations politiques de l'œuvre proudhonienne sont multiples et contradictoires et d'une certaine manière, on peut estimer qu'il en est de même pour l'appréciation de la portée politique de l'économie sociale et solidaire qui comprend différents courants allant de l'économie sociale à l'économie solidaire en passant par l'entreprise sociale, l'économie alternative… Les liens entre les pratiques actuelles et celles qu'a pu analyser ou promouvoir Proudhon sont multiples. Le mutuellisme, théorie économique proudhonienne, trouve sa conceptualisation à partir des pratiques ouvrières, notamment des canuts lyonnais, et a une traduction actuelle dans le mouvement mutualiste...

Le fédéralisme proudhonien n'est pas seulement politique, il est aussi économique. La démocratie politique constituée par la république fédérative est le corollaire d'une démocratie économique basée sur la fédération agrico-industrielle et le syndicat de la production et de la consommation. Les travaux les plus récents faisant le lien entre Proudhon et l'économie solidaire soulignent l'enjeu de cette dimension politique en insistant sur l'importance de trouver « un axe politique d'institutionnalisation » qui passe par une démocratie libertaire ou la république des associations proudhonienne fondée sur la reconnaissance mutuelle. Au final, les apports et références à Proudhon couvrent nombre de pratiques de l'économie sociale et solidaire, et les théorisations multiples qui la traversent ont de multiples possibilités de s'y référer. Les entreprises sociales et une partie de l'économie solidaire trouveront l'absence de référence à des statuts qui sont, selon Proudhon, trop vagues. Les tenants de l'économie sociale se réfèreront aux principes mutuellistes dans leur mode d'organisation : la liberté d'adhésion, la solidarité entre les membres, la possession plutôt que la propriété individuelle ou publique des moyens de production. Les partisans de l'économie solidaire peuvent quant à eux faire référence à un théoricien associationniste iconoclaste, promoteur du principe de réciprocité dans les rapports économiques et d'un renouvellement de la démocratie... Vu sous cet angle Proudhon apparaît comme le père de l'économie sociale et solidaire…

Laurent Gardin,
Xèmes Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire, 3 et 4 Juin 2010, Luxembourg

FICHE II.5.2

L'économie sociale et solidaire est souvent présentée comme complexe et difficile à définir. Si ses structures sont extrêmement variées, elles respectent pourtant plusieurs grands principes de base

Comme le mentionne l'ouvrage coproduit par l'ARF, Avise et la Caisse des dépôts, intitulé **« L'économie sociale et solidaire : panorama général et interventions régionales… »**, « l'économie sociale et solidaire est souvent présentée comme complexe et difficile à définir. Si les structures de l'ESS sont extrêmement variées (taille, secteur d'activité, statut...), elles respectent pourtant toutes plusieurs grands principes de base. »

UNE FINALITE D'INTERET GENERAL OU COLLECTIF

Cette finalité, qui est au cœur de chaque projet d'économie sociale et solidaire, peut se traduire de plusieurs façons :

- ✓ la primauté de l'intérêt collectif (membres, salariés, bénéficiaires) sur l'intérêt individuel ;
- ✓ le développement d'activités respectueuses de l'homme et de l'environnement ;
- ✓ la création et le maintien d'emplois durables et de qualité ;
- ✓ la réponse à des besoins peu ou mal satisfaits par les pouvoirs publics et le secteur lucratif ;
- ✓ la réduction des inégalités et le renforcement de la cohésion sociale.

UNE GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

En opposition avec une logique capitaliste subordonnant le pouvoir de décision au pouvoir financier, les structures de l'économie sociale placent les hommes et les femmes associés au projet au cœur du processus de décision. Respectant le principe « une personne, une voix », les structures de l'ESS élisent leurs dirigeants et associent les parties prenantes à l'exercice du pouvoir (salariés pour les Scop, consommateurs pour les coopératives de consommation ou d'achat, sociétaires pour les mutuelles d'assurance ou de santé, ensemble des parties prenantes pour les associations ou les Scic…).

UNE LIBRE ADHESION

L'adhésion, tout comme la sortie d'une structure d'économie sociale et solidaire, est un choix individuel qui ne peut être imposé. Pour les coopératives, cela les conduit à avoir un capital variable, du fait de la possibilité de sortie des sociétaires.

UNE LUCRATIVITE LIMITEE

Dans un souci de mesure et d'affirmation de la primauté de l'homme par rapport au capital, les structures de l'ESS adoptent les règles suivantes :

- ✓ une rémunération du capital limitée ou nulle ;
- ✓ une échelle des salaires encadrée ;
- ✓ les excédents réalisés partiellement ou totalement, mis en réserves impartageables, et affectés au développement du projet.

UN ANCRAGE TERRITORIAL ET UNE MOBILISATION CITOYENNE

Désireuse d'associer toutes les parties prenantes, l'économie sociale et solidaire se développe naturellement avec et pour les territoires, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, entreprises, usagers...). Une de ses caractéristiques est d'intégrer les citoyens dans cette dynamique dans l'objectif de leur redonner un pouvoir économique et de les rendre aussi bien contributeurs que bénéficiaires du progrès économique, social et écologique.

Ces grands principes fondateurs de l'économie sociale ont été formalisés et finalisés.
En effet, en1980, les acteurs français de l'économie sociale, réunis au sein du Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives, ont publié une ***Charte de l'économie sociale*** qui met en perspective les principes, les valeurs, les caractéristiques communes aux organisations de l'économie sociale qui fondent leurs différences par rapport aux autres façons d'entreprendre et leur apport original dans la société. Actualisée en 1995, cette charte a pour but de faire comprendre ce que sont l'économie sociale et une entreprise de l'économie sociale. Elle a également une valeur fédératrice pour l'ensemble du secteur. En 2001, alors que s'organisait au niveau européen la volonté de promouvoir l'économie sociale, la Conférence européenne permanente des coopératives, mutualités, associations et fondations a élaboré une déclaration. Elle a valeur de ***Charte européenne de l'économie sociale***.

CHARTE EUROPEENNE DE L'ECONOMIE SOCIALE

L'économie sociale représente 8% de l'ensemble des entreprises européennes et 10% de l'emploi total. Le succès des entreprises de l'économie sociale ne se mesure pas seulement à leurs performances économiques, qui sont toutefois une condition indispensable pour pouvoir réaliser leurs finalités mutualistes et solidaires, mais surtout par leur apport en termes de solidarité, de cohésion sociale et d'ancrage dans les territoires…
Les organisations de l'économie sociale sont des acteurs économiques et sociaux présents dans tous les secteurs. Elles se caractérisent avant tout par leur finalité et une façon différente d'entreprendre. L'économie sociale comprend les coopératives, les mutualités, les associations et les fondations. Ces entreprises sont particulièrement actives dans certains domaines comme la protection sociale, les services sociaux, de santé, bancaires, d'assurance, la production agricole, la consommation, le travail associé, l'artisanat, l'habitation, l'approvisionnement, les services de proximité, l'éducation et la formation, ainsi que dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs…
Pour répondre aux nouveaux défis d'aujourd'hui (développement durable, désengagement croissant des services publics, insertion sociale, solidarité intergénérationnelle), elles prennent de nouvelles initiatives.
Toutes s'inscrivent dans les objectifs des politiques européennes (sociale, de l'emploi, de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, de l'éducation, de la recherche, du développement local et régional, de la RSE, de la gouvernance d'entreprise, etc…) auxquelles elles apportent une contribution active…
Les formes juridiques des organismes de l'économie sociale peuvent varier d'un État membre à l'autre. Cependant, ces entreprises se distinguent de celles à capitaux par leurs spécificités liées à des caractéristiques communes, notamment :

- ✓ **la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital ;**
- ✓ **l'adhésion volontaire et ouverte ;**
- ✓ **le contrôle démocratique par les membres ;**
- ✓ **la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général ;**
- ✓ **la défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité ;**
- ✓ **l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics ;**
- ✓ **l'essentiel des excédents est destiné à la poursuite d'objectifs de développement durable, de l'intérêt des services aux membres et de l'intérêt général.**

L'économie sociale :

- ✓ **se fonde sur le principe de la solidarité et sur l'engagement des personnes dans un processus de citoyenneté active**
- ✓ **est génératrice d'emplois de qualité comme d'une meilleure qualité de vie et propose un cadre adapté aux nouvelles formes d'entreprise et de travail**
- ✓ **joue un rôle important dans le développement local et la cohésion sociale**
- ✓ **est socialement responsable**
- ✓ **est facteur de démocratie**
- ✓ **contribue à la stabilité et au pluralisme des marchés économiques**
- ✓ **répond à des priorités et objectifs stratégiques de l'Union européenne : cohésion sociale, plein emploi et lutte contre la pauvreté, démocratie participative, meilleure gouvernance, développement durable.**

L'économie sociale se fonde sur une large base sociale et mène à bien ses activités sous des formes juridiques variées, en faisant preuve de sa compétitivité, de sa capacité de croissance et d'adaptation aux nouveaux défis sociaux et économiques. Ainsi, elle est une composante fondamentale de la société civile organisée. Elle prend position et rend des avis aux pouvoirs publics sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui touchent à la vie des citoyens.
L'économie sociale contribue de manière significative à la construction d'une société plurielle plus participative, plus démocratique et plus solidaire.

FICHE II.5.3

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire comporte nombre de mesures à même de rénover ce secteur. Son objectif est de reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre

Dès le XIX^{ème} siècle et au cours du XX^{ème}, le législateur, en créant de nouveaux statuts juridiques, a tenté d'ancrer dans la durée le respect des grands principes fondateurs, rappelés fiche précédente, donnant progressivement naissance aux quatre familles de l'économie sociale et solidaire (à l'époque dénommée économie sociale)…

LES ASSOCIATIONS

La loi de 1901 et son décret d'application du 16 août 1901 reconnaissent la liberté d'association, liberté contestée, voire réprimée la plus grande partie du XIX^{ème} siècle. Cette loi donne un cadre juridique à des projets collectifs voulus par des personnes associées et désintéressées. Elles peuvent ainsi mettre en commun, d'une façon permanente leurs connaissances, leur activité, un projet social, dans un but autre que de partager des bénéfices.

LES COOPERATIVES

Elles se structurent autour des grands principes coopératifs actuels dès le milieu du XIX^{ème}. La loi de 1867 sur la variabilité du capital leur donne un premier cadre juridique permettant de respecter le principe de libre adhésion et de « double qualité » (bénéficiaire mais également sociétaire). La loi de 1947 complète et refond leurs règles générales de fonctionnement et d'administration : principe « une personne, une voix », droits égaux dans la gestion, réserves impartageables. Différentes formes de coopératives se sont développées : coopératives d'usagers (coopératives de consommation, HLM…), d'entreprises (coopératives agricoles, artisanales…), de production (Scop), bancaires, d'intérêt collectif (Scic), d'emploi (CAE).

LES MUTUELLES

Les mutuelles de santé apparaissent au XIX^{ème} siècle sous la forme de sociétés de secours mutuel. En 1898, la Charte de la mutualité leur donne un cadre juridique, repris par le Code de la mutualité de 1945, refondu en 2001. Elles s'obligent à ne pas sélectionner leurs adhérents en fonction de leur état de santé. Quant aux mutuelles d'assurance, cinq grands critères les distinguent des sociétés d'assurance conventionnelles :

1. les mutuelles sont des sociétés de personnes qui n'ont pas de capital social, donc pas d'actionnaires à rémunérer ;
2. les sociétaires, entre eux, sont à la fois assurés et assureurs ;
3. les mutuelles sont à but non lucratif ;
4. les mutuelles sont gérées par des administrateurs bénévoles élus par des délégués eux-mêmes élus par les sociétaires ;
5. les valeurs fondatrices de solidarité, démocratie, liberté et transparence sur lesquelles s'appuient les mutuelles d'assurance sont les garants de leur indépendance, du maintien du lien direct avec leurs sociétaires et du contrôle du fonctionnement et de la gestion.

LES FONDATIONS

Issues de l'histoire ancienne de la philanthropie et du mécénat, les fondations affectent des biens ou des ressources à une cause d'intérêt général. La loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat définit les deux principes clés des activités d'une fondation : intérêt général et non-lucrativité. Celle-ci s'inscrit donc pleinement dans l'économie sociale.

En outre, depuis une trentaine d'années, certaines entreprises partageant les mêmes valeurs et respectant les principes de l'ESS ont adopté d'autres statuts pour développer leurs projets. C'est le cas, par exemple, de certaines entreprises d'insertion, entreprises adaptées ou filiales d'entreprises de l'économie sociale. De par la nature de leurs activités et la finalité du projet, elles sont souvent considérées comme membres à part entière de l'économie sociale et solidaire.

A noter également que la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire comporte nombre de mesures à même de conforter ou rénover ce secteur.

- ✓ La loi crée un statut transitoire de SCOP d'amorçage pour permettre aux salariés de reprendre une entreprise sous forme de SCOP, tout en étant minoritaire au capital dans un premier temps mais en détenant la majorité des voix.
- ✓ La loi rend obligatoire pour toutes les coopératives la révision de leur mode de fonctionnement au regard du respect des principes coopératifs.
- ✓ La loi autorise la création de groupe de SCOP. Pour se développer, et atteindre une taille compétitive, une SCOP pourra ainsi créer des filiales sous la forme de SCOP.
- ✓ La loi modernise le statut des SCIC, en permettant désormais aux producteurs de biens et de services non-salariés de faire partie des associés. Elle permet aussi aux collectivités territoriales de détenir jusqu'à 50 % du capital de la SCIC.
- ✓ La loi prévoit le développement des CAE (Coopératives d'Activité et d'Emploi) pour multiplier les salariés-entrepreneurs. En effet, créer sa propre activité économique (l'auto-emploi) est devenu une possibilité explorée par nombre de demandeurs d'emploi et de salariés. Cette voie peut être empruntée de manière individuelle, dans le cadre du statut d'autoentrepreneur ou désormais de manière collective via la Coopérative d'activité et d'emploi (CAE). La CAE permet un accompagnement durable dans un objectif démocratique de mutualisation des dépenses de structures entre des entrepreneurs ayant des champs d'activité différents

En outre, la loi du 31 juillet 2014 rend obligatoire l'information annuelle des salariés et des associés de l'entreprise de l'ESS sur notamment la politique salariale, l'exemplarité sociale, la territorialisation de l'activité et la concertation dans la stratégie de l'entreprise, et un guide des bonnes pratiques, élaboré avec les acteurs, permettra de détailler les axes sur lesquels l'entreprise de l'ESS devra améliorer son exemplarité sociale. La loi clarifie le régime juridique de la subvention. Il s'agit de sécuriser les collectivités territoriales, trop souvent enclines à recourir aux appels d'offres. Il s'agit également de sécuriser les financements accordés notamment aux associations. La loi met aussi en œuvre une palette de financements divers pour les acteurs de l'ESS afin de créer des alternatives au prêt bancaire et assurer leur développement : amélioration de l'attractivité des titres associatifs, création des certificats mutualistes et paritaires. La loi crée un nouveau droit d'information préalable des salariés dans les Petites et Moyennes Entreprises (moins de 250 salariés) pour les cas de transmission d'entreprises saines, obligeant le chef d'entreprise à informer les salariés au plus tard deux mois avant la cession. Elle introduit une mesure d'information tout au long de la vie à destination des salariés. Cette information aura lieu tous les trois ans, et portera sur les conditions juridiques de la reprise d'une entreprise, sur ses avantages, sur les difficultés rencontrées ainsi que sur les dispositifs d'aide…

Rappelons enfin que la loi dont l'objectif central est de reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre, rénove également l'agrément solidaire, crée un socle juridique à partir duquel pourront être développés de nouveaux financements spécialisés, orientés vers les entreprises de l'ESS, et fixe des critères précis caractérisant l'innovation sociale.

FICHE II.5.4

L'économie solidaire est un mouvement remontant au XIXe siècle, qui a été fortement réactivé en Europe depuis la fin des années 1970, face à la crise économique marquant la fin des Trente Glorieuses

Cette affirmation selon laquelle **« L'économie solidaire est née dans le contexte des années soixante-dix »** est tirée de l'article que signe Geneviève Azam, dans la ***Revue du MAUSS***, sous le titre **« Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? »**. Elle a en tout cas le mérite de donner un point de départ de l'économie solidaire suffisamment flou pour ne pas susciter la polémique, car, sur ce point, il faut observer que, face à la complexité et aux innombrables ramifications de ce mouvement, il s'avère délicat de lui fixer précisément une date de naissance. Les auteurs sont loin d'être toujours d'accord, même si une constante demeure : la référence aux Trente Glorieuses. Du reste c'est justement « après cette éclipse correspondant à la période des Trente Glorieuses » que Geneviève Azam situe le renouveau de l'économie sociale et donc l'émergence de l'économie solidaire…

C'est à la fois le retour de formes massives d'exclusion sociale et l'échec politique de l'économie sociale traditionnelle qui se trouvent à l'origine de l'économie solidaire. Née dans le contexte des années soixante-dix, elle s'inspire des expériences d'auto-organisation, des luttes urbaines, et elle se désigne alors plutôt comme économie alternative. L'aggravation du chômage et de la précarité dans les années quatre-vingt, le recul de l'État-providence en ont fait ensuite un outil « d'insertion par l'activité économique ». La déterritorialisation des activités portée par la globalisation économique en fait un enjeu important des politiques locales. Toutefois, sa désignation comme économie solidaire témoigne du souci d'aller au-delà de l'insertion et du « développement local ». Elle est aussi porteuse d'une réappropriation politique des grandes questions que l'économie libérale fait disparaître sous la loi immuable de la main invisible du marché : que produire, comment, pour qui et dans quel but ? Toutefois, si une certaine unanimité se réalise autour de la nécessaire détermination des choix économiques par des choix préalables de société, la valeur et le sens accordés à ce ré encastrement de l'économie engendrent des divergences au sein même de l'économie solidaire.

Dans son ouvrage **« Renouveler la social-démocratie par l'économie sociale et solidaire »**, Jean-Louis Laville l'admet : **« depuis la fin des Trente Glorieuses, de nouvelles actions collectives ont vu le jour. Elles ont engendré l'émergence d'une économie solidaire »**, même si pour lui les premières expériences sont « antérieures à la crise économique et ne s'expliquent pas par la montée du chômage et de l'exclusion. »

Depuis la fin des Trente Glorieuses, de nouvelles actions collectives ont vu le jour. Elles ont en particulier engendré l'émergence d'une économie solidaire qui veut renouer avec un projet de changement social en considérant que la démocratisation de l'économie devient une condition pour la démocratisation de la société. L'économie solidaire œuvre déjà dans cette perspective puisqu'elle repose sur une reconnaissance de l'importance des initiatives citoyennes indissociables d'une prise de parole en faveur de la modification des politiques publiques à leur égard. Ainsi, la dimension politique d'une « autre économie » est mise en avant dès les années 1970 (par des initiatives qui, progressivement, se reconnaîtront dans la référence à l'économie solidaire). Ce sont d'abord des entreprises « autogestionnaires » ou « alternatives » qui veulent expérimenter « la démocratie en organisation » et aller « vers des fonctionnements collectifs de travail ». Beaucoup de ces expériences se sont épuisées dans les affrontements idéologiques et la confrontation à la pénurie, elles n'ont pas moins fourni des inspirations qui vont être reprises et réinterprétées dans d'autres cadres et par d'autres groupes sociaux. En tout cas, elles sont antérieures à la « crise » économique et ne s'expliquent pas par la montée du chômage et de l'exclusion. Par contre, cet élément contextuel va influer fortement dès les années 1980, ainsi qu'au moins trois autres : la tertiarisation des activités productives entraînant une montée des services relationnels comme la santé, l'action sociale, les services personnels et domestiques ; les évolutions sociodémographiques se manifestant par le vieillissement de la population, la diversification du profil des ménages, la progression de l'activité féminine ; l'accroissement des inégalités sociales et des dégâts écologiques engendré par la mondialisation actuelle. Depuis les années 1980, de multiples initiatives se revendiquent de la solidarité. Elles ont été regroupées sous l'appellation d'économie solidaire, définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens.

Et Jean-Louis Laville de reprendre sa plume le 2 avril 2014, pour cette fois reconnaître que **« ces expériences, longtemps été considérées comme marginales, sont désormais en train de prendre un rôle politique inédit… »** Et l'auteur d'en conclure : **« ce qui relevait de l'utopie devient aujourd'hui concret… »**

Une enquête menée en Catalogne a produit des résultats surprenants. Elle a permis de mettre en évidence ce qui était jusqu'alors invisible, c'est-à-dire le fait qu'un nombre de personnes beaucoup plus important que celui d'ordinaire estimé, était concerné par ces pratiques. D'après cette estimation, plus de 300 000 personnes sont impliquées dans l'autre économie en Catalogne et l'étude d'un échantillon statistiquement représentatif de la population à Barcelone montre que, sur 800 enquêtés, 97% participent au moins à une de ces activités. L'accélération depuis 2008 est spectaculaire sous deux angles, le groupe de ceux qui visent une transformation de la société par ce biais a largement augmenté ; en effet, des participants au mouvement des indignés, en l'absence de débouchés du côté des partis politiques traditionnels, se sont tournés vers les réseaux de proximité et sont devenus très actifs en leur sein. Ils ont été rejoints par un second groupe, les pratiquants alternatifs qui n'ont pas été convaincus par idéologie mais se sont ralliés suite aux difficultés rencontrées depuis la crise. Ils trouvent dans l'autre économie une confiance dans l'avenir qu'ils avaient perdu, grâce aux connaissances interpersonnelles qu'ils y acquièrent. Leur présence confère une ampleur tout-à-fait nouvelle au phénomène. Ils y découvrent combien la perspective d'un nouveau modèle socioéconomique peut s'ancrer dans leur réalité quotidienne.

Dans sa contribution intitulée **« L'économie sociale et solidaire et le modèle normatif du développement local »**, parue dans la ***Revue internationale de l'économie sociale***, Maurice Parodi relève que **« [l'économie solidaire représente] un modèle de développement alternatif ou en réaction depuis les Trente Glorieuses »** évoquant « la rupture économique du début des années 70 » menant à la multiplication des « initiatives variées dans le champ expérimental du développement local par le bas. »

En France, après la guerre, les premières aspirations en direction d'un modèle de développement plus humain et plus solidaire à l'échelon local remontent aux années 60-70. Elles s'inscrivent alors en milieu rural, dans le contexte d'une modernisation brutale de l'agriculture, de migrations massives « campagne-ville » et de la désertification des « pays » les plus enclavés, dans les arrière-pays. Le slogan « Vivre, travailler, décider au pays » exprime bien cette aspiration confuse à un autre mode de vie et à un autre modèle de développement individuel et collectif, qui flambera en mai 1968. S'esquisse donc un premier modèle de développement local en milieu rural qui est plus le fait de « néo-ruraux » ayant déserté la ville pour investir la « campagne inventée » que des ruraux de souche… Un deuxième type de réaction des acteurs d'en bas qui peut expliquer l'émergence du modèle se manifeste moins à l'encontre du modèle dominant du capitalisme néolibéral que vis-à-vis des politiques « colbertistes » de l'Etat et de sa technostructure. La « rupture économique » du début des années 70 fait alors sentir ses effets sur l'emploi et les activités productives traditionnelles dans nombre de bassins d'emploi et de pays désormais en « reconversion » ou carrément en déshérence. Les interventions économiques des communes, en milieu rural comme en milieu urbain, se multiplient malgré le poids d'une réglementation restrictive et d'une jurisprudence sourcilleuse à l'égard de l'interventionnisme économique des collectivités locales. Les lois de décentralisation des années 80 vont en desserrer les contraintes. Mais au tournant des décennies 70 et 80, c'est surtout en milieu urbain que vont se manifester les effets les plus tangibles de la crise sociale qui accompagne la « rupture économique ». Les politiques sociales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion vont se « territorialiser », dans le contexte de la décentralisation... Désormais, la dimension développement social de toute politique de développement local est clairement explicitée. Du même coup, les initiatives variées des collectivités locales dans le champ expérimental du développement local « par le bas », qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales, sont encouragées par la loi et incitées par l'Etat par voie contractuelle…

Dans **« De l'économie sociale à l'économie populaire solidaire via l'économie solidaire »**, Abdourahmane Ndiaye et Sophie Boutillier notent que « dès la fin des années 1970, l'économie solidaire pose ses jalons au Nord, tandis qu'au Sud, des formes nouvelles de financement des activités entrepreneuriales voient le jour parallèlement à l'explosion des activités économiques informelles, solution de survie pour faire face à une précarité matérielle croissante. Mais, au Nord comme au Sud, la croissance économique doit reposer sur le développement de l'initiative individuelle et la créativité (technique et sociale)…

Toujours selon Abdourahmane Ndiaye, mais cette fois dans un article qu'il signe seul, intitulé **« Économie sociale et solidaire : animation et dynamiques des territoires »**, « l'avènement de la nouvelle question sociale coïncide avec la fin des « Trente Glorieuses » et la crise de l'État-providence », et il relève que **« la nouvelle économie sociale, communément appelée *économie solidaire*, qui est apparue au début des années 1980, [est] plus adaptée aux nouveaux besoins sociaux. »**

La synthèse de l'économie sociale du XIX^{ème} et de l'économie solidaire du début des années 1980 donne naissance à l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les pays industrialisés et l'économie populaire solidaire dans les pays en développement. L'approche de l'ESS s'est appuyée sur un corpus théorique pour entrainer la création de nouvelles formes d'entreprises, comme les mutuelles ou coopératives, dans lesquelles travail et capital coopèrent sur un pied d'égalité. Si les « trente glorieuses » ont entrainé une mise en sommeil de ce postulat, faisant penser que le développement des grandes entreprises et du salariat de masse conduisait à l'avènement d'une société où régnerait l'abondance matérielle reposant sur des principes égalitaires de répartition de la richesse, la crise des années 1970 remet en cause ce postulat.

Dans la contribution **« Économie sociale et solidaire : le modèle français »**, Philippe Chanial évoque également les Trente Glorieuses, estimant que **« l'économie solidaire [marque] le renouveau d'une perspective longtemps oubliée. »** Et il poursuit : « c'est avant tout la dimension politique d'une autre économie qui est mise en avant dès les années 1960 par des initiatives multiples et diverses. Progressivement, elles se reconnaîtront dans la référence à l'économie solidaire. »

L'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Contrairement à ce que pourrait faire croire l'accaparement du mot solidarité par les promoteurs de certaines actions caritatives, l'économie solidaire n'est pas un symptôme de la dérégulation qui voudrait remplacer l'action publique par la charité, nous ramenant plus d'un siècle en arrière. Elle émane d'actions collectives visant à instaurer des régulations internationales et locales, complétant les régulations nationales ou suppléant à leurs manques. Il ne s'agit pas de substituer à la solidarité redistributive une solidarité plus réciprocitaire mais de définir des modalités de couplage pour compléter la solidarité redistributive par une solidarité réciprocitaire qui participe de la création de richesses. L'économie solidaire recherche une démocratisation de l'économie en articulant les dimensions réciprocitaire et redistributive de la solidarité pour renforcer la capacité de résistance de la société à l'atomisation sociale, elle-même accentuée par la monétarisation et la marchandisation de la vie quotidienne. C'est du moins vers ce constat que convergent plusieurs approches : elles montrent que dans l'action économique sont mobilisées des ressources complémentaires au capital financier et humain qui peuvent être regroupées sous le concept de capital social. A ce titre, le capital social formé à partir des relations de solidarité ne peut être négligé dans l'économie. C'est un facteur de production qui peut contribuer à améliorer les résultats des combinaisons productives. Finalement, les activités d'économie solidaire se créent à partir d'initiatives associant les parties prenantes (usagers, travailleurs, volontaires, producteurs, consommateurs, habitants-collectivités publiques…) à travers la constitution de lieux d'échanges et de dialogues que l'on peut qualifier « d'espaces publics de proximité »

Autre illustration de cette référence aux « Trente Glorieuses » : dans le document de synthèse intitulé **« Les concepts clés de l'économie sociale et solidaire »**, il est rapporté que **« l'économie solidaire est un mouvement remontant au XIX^{ème} siècle, qui a été fortement réactivé en Europe depuis la fin des années 1970, face à la crise économique marquant la fin des Trente Glorieuses. »** Conclusion : « l'économie solidaire représente de nos jours une réaction à l'ultra libéralisme, à l'individualisme croissant de notre société et à la perte de sens de nombreuses activités économiques. Cela concerne donc un ensemble assez vaste d'initiatives économiques venant de citoyens qui souhaitent répondre à des besoins pour lesquels ni le marché ni l'Etat ne semblent qualifiés. Il y a donc une double dimension : à la fois économique (co-construction de l'offre et de la demande, hybridation des financements) et politique (améliorer la société, proposer une alternative à la « société de marché » ultra-libérale et ses effets néfastes). L'économie solidaire est donc un ensemble d'actions collectives d'initiative citoyenne, visant à instaurer de nouvelles régulations à plusieurs échelles, du local (régies de quartier, garderies d'enfants) à l'international (commerce équitable, microcrédits dans les pays du Sud). »

FICHE II.5.5

Le terme d'économie solidaire regroupe les organisations qui se veulent à forte utilité sociale, par exemple en développant des activités soutenables sur le plan écologique

Dans sa contribution parue en janvier 2012, sous le titre **« Quel potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire ? »** Philippe Frémeaux a essayé de délimiter le champ de l'économie solidaire, et ainsi de le distinguer de celui de l'économie sociale.

Il le note d'emblée : **« le terme d'économie solidaire regroupe les organisations qui se veulent à *forte utilité sociale*, par exemple en embauchant en priorité des personnes en difficulté ou en les aidant à créer une activité, en développant des activités soutenables sur le plan écologique, ou encore en pratiquant des formes d'échange respectant des normes sociales et environnementales élevées, comme le fait le commerce équitable. »**

En comparaison et comme cela a été rappelé précédemment, l'économie sociale comprend « les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations », c'est-à-dire « un ensemble qui regroupe aujourd'hui près de 160 000 organisations qui emploient 2,3 millions de salariés. Toutes ces organisations ont en commun d'être gouvernées sur un mode qui se veut démocratique et d'avoir pour objectif affirmé de satisfaire l'objet social défini par leurs adhérents, associés ou sociétaires. Ce qui les distingue, dans leur finalité, des sociétés de capitaux où le pouvoir est détenu par les actionnaires et où la production de biens et services n'est qu'un moyen au service de la maximisation des profits tirés du capital investi. »

Et l'auteur d'en déduire que si « ces deux familles se recouvrent largement… à examiner le secteur de plus près, on découvre vite que les deux champs ne se confondent pas totalement : il ne suffit pas à une banque d'être coopérative pour être solidaire et certaines entreprises peuvent avoir adopté un statut privé lucratif tout en poursuivant des objectifs et en adoptant des modes de gouvernance qui les qualifient pour être considérées comme solidaires. »

Reste cependant que *l'utilité sociale* que vise Philippe Frémeaux dans sa contribution de janvier 2012 n'a en fait trouvé de consécration législative qu'avec la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

En effet, introduit par la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, le concept d'entreprise solidaire avait été redéfini par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Le décret du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires régies par l'article L. 3332-17-1 du code du travail, avait fixé les conditions selon lesquelles les entreprises sont considérées comme entreprises solidaires, mais **aucun de ces textes ne faisait référence à l'utilité sociale.**

La loi du 31 juillet 2014 rénove donc l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » qui permet aux entreprises agréées d'accéder notamment à l'épargne salariale solidaire. L'accès à cet agrément sera réservé aux entreprises de l'ESS dont l'activité présente un impact social significatif. Il s'agit de donner plus de cohérence à cet agrément et de créer un écosystème favorable pour attirer les investisseurs privés dans l'ESS. Pourront ainsi être financés des modèles économiques solidaires, par exemple dans le domaine de l'habitat très social, de la mise en œuvre de circuits courts de production et de consommation recréant de la solidarité territoriale, ou encore dans la préservation solidaire de surfaces.

En fait, point essentiel à ne jamais perdre de vue, la notion d'économie solidaire est bien plus récente que celle d'économie sociale, et son contour bien plus imprécis. L'idée d'une économie solidaire est largement revendiquée par le mouvement altermondialiste qui se retrouve depuis 2001 autour du Forum Social Mondial. La recherche d'une autre mondialisation va de pair avec celle d'une autre économie, pensée tantôt à l'intérieur du marché, tantôt comme une économie parallèle. L'économie solidaire désigne cette autre économie que l'on voudrait au service de l'intérêt collectif et de l'utilité sociale plutôt que de l'intérêt individuel. Or cet intérêt collectif se décline à travers des objectifs bien plus variés que ceux visés par l'économie sociale, notamment à son origine, au XIX^{ème}. Ces objectifs vont être exprimés en termes de solidarités nouvelles :

- ✓ solidarité envers les générations futures, ce qui conduit à introduire la dimension environnementale dans les objectifs poursuivis ;
- ✓ solidarité entre personnes d'âge et de sexe différents ;
- ✓ solidarité entre territoires ; solidarité entre Nord et Sud ;
- ✓ solidarité entre proches et vis-à-vis des plus démunis.

Ces solidarités multiples vont se traduire par des pratiques dans des domaines très différents : la production, la consommation, la finance, le commerce international, les services à la personne, l'insertion sociale, le développement local, le secteur culturel…

Et les différences se multiplient encore à l'intérieur de chacun de ces domaines : ainsi, dans le secteur financier, on va retrouver les tontines africaines, le microcrédit et la Grameen Bank, les fonds de partage comme ceux des Cigales, les placements éthiques et durables.

Concrètement, deux dimensions paraissent associées à l'activité économique dans toutes ces pratiques, qui se situent au niveau de leur finalité plutôt qu'au niveau de leur forme juridique ou institutionnelle, comme dans l'économie sociale. Il s'agit, d'une part, de la dimension sociale, exprimée par la recherche des rapports sociaux de solidarité et la création d'un lien social non marchand, et d'autre part, de la dimension politique, exprimée par la volonté d'un agir démocratique et la création d'espaces de débat public. Ces finalités en termes social et politique vont apparaître comme prioritaires par rapport à la recherche d'un profit monétaire, propre à toute activité économique privée.

Cette recherche d'articulation du social et du politique dans l'activité économique va interroger le fondement même de l'économie, sa nature, sa logique et son rôle dans la constitution de la société. L'économie apparaît ainsi avec une finalité de médiation sociale avant celle de médiation matérielle : l'allocation des ressources devient un moyen pour créer des relations sociales plutôt qu'une fin en soi. Le vivre ensemble et le projet de société deviennent des objectifs économiques au même titre que la création de richesse matérielle. S'agit-il d'une deuxième nature de l'économie ou du retour à sa nature première ? Il faut ici rappeler que l'idée de marché est apparue au XVIII^{ème} siècle comme une manière nouvelle de penser la constitution et la régulation du social avant d'être appréhendée comme un mécanisme économique de détermination des prix par l'offre et la demande. L'économie de marché est bien une construction sociale et politique de la modernité plutôt que le résultat d'une évolution naturelle, liée au penchant de l'homme à l'échange. En ce sens, l'économie solidaire n'introduit pas une nouvelle externalité à l'économie, mais elle renvoie à son essence première.

Cette reformulation de la finalité de l'économie à laquelle conduit l'économie solidaire peut se traduire également en termes de logique économique ou de rationalité de l'acteur.

En termes de logique économique, **« L'Encyclopédie du développement durable »** identifie trois facteurs à analyser : la rationalité de l'acteur économique, le système de coordination des décisions individuelles et les ressources mobilisées.

En termes de rationalité de l'acteur, c'est-à-dire des motivations qui expliquent son comportement, et sans rentrer dans les détails d'une thématique qui est aujourd'hui objet d'études très spécialisées en économie, elle distingue trois approches selon le type d'acteur :

- ✓ **la rationalité instrumentale qui cherche à maximiser l'intérêt individuel et qui caractérise surtout l'acteur entreprise**
- ✓ **la recherche d'une utilité collective associée aux biens et services fournis par le secteur public**
- ✓ **la recherche d'une utilité sociale où l'intérêt social acquiert une dimension intersubjective plus que collective.**

Par rapport au critère de rationalité, l'économie solidaire serait marquée, de manière prioritaire, par la recherche d'une utilité sociale, qui n'exclut pas pour autant la recherche d'un profit individuel ni d'une utilité collective. De fait, les pratiques de l'économie solidaire sont parfois très proches de la pratique de l'entreprise (par exemple les produits de commerce équitable qui passent par la grande distribution) et de la pratique du secteur public (par exemple les services de proximité ou les régies de quartier). Il ne s'agit donc pas de formes de rationalité exclusives à chacun des acteurs signalés mais de la rationalité dominante.

Par rapport à la coordination des décisions individuelles, on peut également distinguer trois formes différentes :

- ✓ **la coordination par les prix du marché et donc par le libre jeu de l'offre et la demande : il s'agit d'une coordination spontanée et décentralisée ;**
- ✓ **la coordination centralisée, pratiquée par le secteur public (économie planifiée, démocratie représentative) ;**
- ✓ **la coordination participative avec décision prise collectivement par tous les acteurs (démocratie directe).**

L'économie solidaire s'inscrit ici surtout dans la troisième forme de coordination, notamment en ce qui concerne la gestion interne des activités, et en ce sens elle rejoint l'un des principes fondateurs de l'économie sociale. Mais elle intègre aussi, de manière plus ou moins importante selon les pratiques, la référence aux prix du marché et aux normes publiques. Les SEL, ou Systèmes d'échanges locaux, par exemple, se développent en général de manière totalement parallèle au marché, avec création d'une monnaie propre et détermination des prix en fonction d'autres critères que l'offre et la demande (comme le temps de production), tandis que des activités comme le commerce équitable, le tourisme solidaire ou la finance éthique cherchent à se faire place à l'intérieur même de l'économie marchande.

Enfin, par rapport aux ressources mobilisées, on peut encore différencier trois types principaux :

- ✓ **les ressources marchandes : obtenues à travers l'échange dans le marché (du capital, du travail, des biens et services)**
- ✓ **les ressources publiques : distribuées par l'Etat à travers des subventions, des allocations et la politique sociale**
- ✓ **les ressources réciprocitaires : obtenues par l'engagement personnel sans contrepartie monétaire, comme le bénévolat ou le volontariat.**

L'économie solidaire utilise ces trois types de ressources mais se caractérise par la prédominance de la réciprocité sur les deux premières. Jean-Michel Servet explicite le contenu du principe de réciprocité à l'aide des études de Karl Polanyi. Il met en avant, dans la réciprocité, deux caractéristiques qui la différencient des deux autres ressources. La réciprocité est comprise, d'une part, comme inscription dans une totalité sociale à l'intérieur de laquelle les acteurs se reconnaissent interdépendants et complémentaires, c'est-à-dire que les acteurs ne sont pas commutables comme dans le marché et que leur échange n'est pas évalué en termes d'équivalence mais de contribution différenciée à un projet commun. D'autre part, la réciprocité donne priorité à la relation interindividuelle sur la relation au collectif, au souci de l'autre sur le souci des autres. En ce sens, la réciprocité relève plus d'une logique de solidarité, qui se différencie de la logique de protection, caractéristique de la redistribution publique.

Cette approche de la réciprocité, qui se distingue des ressources marchandes et des ressources publiques, par l'appartenance à un tout social et par le type de relation à l'intérieur du tout, peut être une bonne piste pour avancer dans la définition de l'identité de l'économie solidaire.

« L'Encyclopédie du développement durable » en conclut que **« nous avons ainsi défini l'économie solidaire, par sa finalité marquée par l'articulation de la dimension sociale et politique à l'économique, et par sa logique, déterminée par la prédominance donnée à la recherche d'utilité sociale, à la gestion participative et à la réciprocité. »**

Reste qu'un troisième critère d'identification de l'économie solidaire réside dans sa capacité de changement social, et du moment que l'économie solidaire apparaît comme archétype de l'autre économie, il faut définir le type d'alternative qu'on vise par rapport à l'économie classique.

Des approches très différentes peuvent ainsi être identifiées selon le type de changement souhaité et la capacité de l'économie solidaire à le concrétiser. Il nous faut, là encore, distinguer trois grandes mouvances :

- ✓ la mouvance palliative pour laquelle l'économie solidaire pallie essentiellement les défaillances du secteur public et du marché, et vise à combler un vide en termes de satisfaction des besoins de populations-cibles ;
- ✓ la mouvance réformatrice où l'économie solidaire s'introduit dans l'économie classique en essayant d'articuler la logique pure de marché avec d'autres critères, définis en termes sociaux et politiques ;
- ✓ la mouvance radicale qui voit dans l'économie solidaire le paradigme d'un système économique alternatif à celui de l'économie de marché.

Ces approches apparaissent souvent dans l'opposition entre les différentes pratiques de l'économie solidaire mais aussi à l'intérieur même de chacune d'elles. La confrontation de ces différents modèles de transformation sociale associés à l'économie solidaire renvoie au lien entre économie solidaire et modèle de développement, c'est-à-dire entre économie solidaire et développement durable.

A noter donc, comme rappelé au début de cette fiche, que la loi du 31 juillet relative à l'économie sociale et solidaire propose une définition des entreprises recherchant une utilité sociale avec pour objectif l'amélioration de la lisibilité des caractéristiques qui s'y attachent. L'inscription de cette définition dans la loi doit permettre de faciliter l'analyse des caractéristiques de l'utilité sociale par les autorités compétentes dans le cadre des instructions qui seront faites au titre de la demande de l'agrément **« entreprises solidaires d'utilité sociale »** qui permet d'accéder aux financements de l'épargne solidaire. Cette définition a également vocation à éclairer les entreprises qui souhaitent se revendiquer de l'utilité sociale auprès des financeurs publics et privés, des autres acteurs économiques et du grand public dès lors qu'elles prétendent appartenir à l'économie sociale et solidaire.

Si le point de départ ou plus précisément le renouvellement de l'économie solidaire, dans son acception actuelle, continue de faire débat, en revanche tous les observateurs s'accordent à reconnaître que l'histoire de ce vaste mouvement, socle d'une refondation de la pensée économique et d'une reconfiguration de l'action sociale, tend à s'accélérer et à encore mieux s'enraciner et prospérer depuis une dizaine d'années.

Le 16 décembre 2004, marquait en effet l'organisation de la première journée nationale du Réseau des territoires pour l'économie solidaire (RTES), et l'édito publié dans la revue du mouvement l'annonçait alors fièrement : **« de nombreuses collectivités témoigneront de leurs pratiques et tout au long de la journée, elles croiseront regards et analyses avec des acteurs de l'insertion, des finances solidaires ou de l'entreprendre autrement… »** Il s'agissait donc en 2004 de **« promouvoir les différentes initiatives des territoires, défendre la richesse des actions menées, favoriser le transfert des bonnes pratiques, rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre, développer, avec l'ensemble des acteurs, un autre modèle économique, créateur d'emplois… »**

réseau
des territoires pour l'économie solidaire
Édito
Culture commune

Dix ans plus tard, les 17 et 18 octobre 2014, s'est tenu à Niort le premier salon national de l'économie sociale et solidaire… Et juste avant ont été publiés la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire puis le décret du 16 septembre 2014 relatif au financement participatif, ou remis, pour la première fois, le Prix du livre sur l'économie sociale et solidaire, consacrant, le 14 octobre 2014, au Musée Social, Philippe Frémeaux pour son ouvrage « La nouvelle alternative. Enquête sur l'économie sociale et solidaire ».

Mais retour d'abord sur l'histoire de l'économie solidaire d'avant 2004, déclinée à partir de dates-clés. Une liste en a été établie par l'Agence de développement et de promotion de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées. Elle est reprise, en tant que fil conducteur, ci-dessous.

- ✓ **1968** : mouvance de la contre-culture (culture autogestionnaire, communauté rurale, lutte antimilitariste), naissance d'un militantisme de terrain : utilité sociale, autogestion, écologie, féminisme, développement local, « vivre et travailler autrement au pays ». Naissance du commerce équitable à l'initiative d'ONG en Angleterre et aux Pays Bas.
- ✓ **1974** : première boutique du commerce équitable à Paris par Artisans du Monde.
- ✓ **1975** : début du mouvement de l'insertion par l'activité économique, avec création des premières entreprises intermédiaires).
- ✓ **1976** : premier rapprochement des acteurs entre coopératives et mutuelles, rapprochement élargi en 1976 aux associations pour créer le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (le CNLAMCA).
- ✓ **1980** : charte de l'économie sociale, et apparition des ***systèmes d'échanges Locaux*** **(SEL)**.

Le SEL est un système d'échange local qui s'inscrit dans la perspective d'une alternative au système économique actuel. Par sa réflexion et ses pratiques, « le SEL participe à la transition vers une société plus juste, respectueuse des êtres humains et de l'environnement. Une brochure consacrée au SEL rappelle que « ce système, qui s'apparente à un troc sophistiqué parce que multilatéral, permet évidemment de répondre à des besoins, mais il se révèle surtout comme un formidable métier à tisser des liens sociaux en remettant les personnes au centre de l'échange, en réinstaurant la pratique du don et du contre-don et en faisant reculer l'isolement social. Les SELs, c'est choisir la coopération au lieu de la compétition, c'est donner plus d'importance à l'être qu'à l'avoir, c'est choisir que le lien soit plus important que le bien. La formule s'avère donc avant tout source de mieux-être. »

- ✓ **1983** : création des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales). Création par regroupement des CRES dans chaque région. Naissance de l'Institut de développement de l'économie sociale.
- ✓ **1983/1984** : création d'un Secrétariat d'état à l'économie sociale de Jean GATEL sous Laurent Fabius (fin en 1986).
- ✓ **1985** : création d'un mouvement militant Solidarité Emploi qui œuvre à mobiliser la société civile pour lutter contre le chômage grandissant.
- ✓ **1989** : contre-sommet du G7 à Paris : début de l'altermondialisme (diffusion plus large d'un concept et de pratiques de l'économie solidaire).
- ✓ **1990** : apparition du terme d'économie solidaire. Son expression s'est forgée par Bernard Eme puis développée par Jean-louis Laville pour désigner « l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel. L'économie solidaire contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens ».
- ✓ **mars 1992** : création du ***Réseau national d'économie alternative et solidaire (REAS)***, lancé par Solidarité-Emploi et ***ALDEA (Agence de Liaison pour un Développement Alternatif)***. Cette coopérative regroupe de nombreux militants : particuliers, associations, entreprises qui luttent pour un monde plus solidaire.

Le Reas, *Réseau de l'économie alternative et Solidaire*, est né en 1992 de la rencontre de diverses associations, en vue de synthétiser les acquis théoriques en matière d'économie alternative et solidaire (EAS) et de diffuser les thèmes, valeurs et outils dont elles étaient porteuses. Le Reas travaille ainsi pour introduire de la pluralité dans l'économie en développant un véritable tiers secteur, celui de l'EAS, qui permette de « consommer, vivre et travailler d'une autre manière », dans une optique de développement durable. Le Reas a pour mission de développer des réalisations se réclamant d'une autre économie, la mutualisation de leurs moyens et l'extension de leur influence. Il contribue aussi à la conception, à la fabrication, à la diffusion des produits ou services renvoyant à un but de solidarité locale ou internationale et de développement durable, à un contenu d'utilité sociale ou écologique, à une démarche participative ou collective. Le guide pratique de l'économie solidaire intitulé « Accompagner le développement de l'économie solidaire sur les territoires » retrace l'histoire de ce mouvement et relève que les Pôles d'initiatives locales d'économie solidaire (Piles), issues du Réseau national d'économie alternative et solidaire, ont une vocation première : *accompagner l'émergence et le développement d'une économie solidaire inscrite sur les territoires.*

L'Agence de Liaison pour le Développement de l'Economie Alternative (ALDEA) est née au début des années 1980. Elle visait à faire émerger des pratiques modifiant l'économie, et elle imaginait « un monde où chacun retrouve la liberté de conduire son destin et participe à l'économie de son environnement », selon l'expression de Patrice Sauvage, son fondateur. C'est le 14 juillet 1983, date qui a son importance pour un mouvement citoyen comme l'ALDEA, que naîtra la première Cigales. Ainsi le petit financier ' des Cigales est assez lent les deux premières années avec la création seulement d'une dizaine de clubs avec les ressources financières et les forces de l'ALDEA qui ne fera qu'un, à cette époque avec les Cigales. Le mouvement prendra réellement son essor en 1985 avec la mise en place d'une action de développement. L'objectif de cette action : atteindre le seuil des 100 Cigales afin d'organiser le forum des 100 et ainsi médiatiser les actions d'économie solidaire.

- ✓ **1995** : création du Collectif associatif des finances solidaires, Finansol (national) sous l'égide de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme.
- ✓ **1996** : création de l'outil financier Iés (Initiatives pour une économie solidaire), société coopérative à capital-risque, impulsée par Henri Arevalo, adjoint au maire de Ramonville (31) qui propose un schéma de travail approuvé par la majorité municipale visant à développer des projets d'économie solidaire à dimension régionale (Midi-Pyrénées).
- ✓ **décembre 1997** : création de l'association de promotion de l'économie solidaire, ADEPES à Ramonville (31), réseau régional d'acteurs (Associations, Entreprises, Citoyens) ayant pour but de promouvoir les valeurs et les pratiques de l'économie solidaire et de permettre aux acteurs de l'économie solidaire de se forger une identité commune.

- ✓ **septembre 2000** : création de l'***Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire (APES)*** de la région Nord-Pas de Calais.

> **« Cette charte est le fruit d'un travail collectif » : ainsi débute le préambule de la Charte adopté au sein de l'Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire du Nord Pas de Calais (APES) et qui développe quatre thèmes concernant l'ensemble des structures, quel que soit leur activité ou leur statut. La structure signataire doit ainsi s'engager sur chacun de ces quatre thèmes, mais également se positionner sur les différents sous-thèmes, en indiquant ceux qu'elle respecte aujourd'hui, et ceux sur lesquels elle s'engage à renforcer ses actions. Issue d'une démarche de mobilisation des acteurs de la région Nord Pas de Calais se reconnaissant de façon volontaire, dans l'économie solidaire, par leurs valeurs et leurs pratiques, l'APES fédère des citoyens et des structures qui interviennent dans l'ensemble des champs de l'activité économique : finances solidaires, commerce équitable, services aux personnes, culture, environnement, développement rural local, circuits courts, monnaies complémentaires, énergies renouvelables… Force de propositions, réseau d'échanges entre acteurs intervenants dans des domaines variés, espace d'animation de débats publics, l'APES développe ses activités autour de trois missions principales : promouvoir et développer l'ESS dans le Nord Pas de Calais, organiser et développer un réseau régional des acteurs de l'ESS et contribuer à rendre l'économie plus solidaire…**

- ✓ **novembre 2000** : consultations régionales de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées.
- ✓ **2001** : création du Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire conduit par Guy Hascoët.
- ✓ **2001** : création des premières Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC).
- ✓ **mars 2002** : création du ***Mouvement pour l'économie solidaire (MES)***, fondé sur les bases de l'Inter-réseaux de l'économie solidaire (IRES)

> **Le Mouvement pour l'économie solidaire est issu d'une continuité de regroupements d'acteurs qui inscrivent leurs actions dans une démarche d'économie solidaire. Promoteurs d'une citoyenneté économique, ils affirment leur volonté de concevoir l'économie comme un moyen au service d'un projet de société basée sur des valeurs de solidarité, de partage et de réciprocité… Dans le cadre d'élaboration de loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, le MES a produit une contribution faisant état de propositions qu'il jugeait « indispensables pour le développement de l'ESS et son changement d'échelle… » La principale d'entre elles vise à « inscrire la dimension citoyenne de l'ESS dans la définition des acteurs de l'ESS »… Et le MES d'écrire : « l'économie sociale et solidaire est une économie porteuse de sens, répondant aux besoins fondamentaux de la population. Cette réponse au plus près des préoccupations des habitants se nourrit de l'implication des citoyens dans les activités économiques, que ce soit par le bénévolat, l'implication des usagers. Au plus fort d'une crise de confiance des citoyens sur l'économie et sa capacité à créer des richesses sociales et environnementales, la dimension transformatrice de l'ESS par une citoyenneté économique active permet de rendre chacun acteur d'un changement vers une économie plus équitable… » Or, précise la contribution du MES, « la loi parle essentiellement des entreprises de l'ESS. Ceci nous apparaît décisif pour marquer l'ancrage de l'ESS dans le monde économique. Mais il manque la reconnaissance des initiatives économiques portées par des citoyens, sans nécessairement de formalisation juridique entrepreneuriale, parfois non marchandes et non monétaires. Ainsi, nous vous invitons à envisager une manière d'amender le texte pour que, dans l'exposé des motifs et dans le Titre 1, Chapitre 1, Article 1 de définition des entreprises de l'ESS, la citoyenneté économique et la place des initiatives puissent apparaître. » Au final, l'exposé des motifs se contentera de mentionner qu'un « mouvement de fond prend forme dans les pays développés comme au sein des économies émergentes parmi les citoyens, les responsables publics, les chefs d'entreprises, les économistes, en faveur d'un dépassement du modèle économique classique fondé sur la maximisation des profits. »**

- ✓ **mai 2002** : rencontres européennes de l'économie plurielle organisées par le Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire à Tours.
- ✓ **juin 2002** : inauguration de la Maison de l'économie solidaire à Ramonville (31).
- ✓ **novembre 2003** : Forum Social Européen à Saint Denis (92).
- ✓ **décembre 2004** : le Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire (RTES), présidé par Christiane Bouchard, organise ses 1ères journées de rencontres, à l'Assemblée nationale. Son magazine l'affirme : **« aujourd'hui, une deuxième phase de développement est engagée, consistant à diffuser largement ces initiatives… »**

FICHE II.5.6

L'épargne solidaire intègre des critères sociaux (création d'emplois, insertion des personnes en difficulté), et des critères territoriaux : indicateurs de cohésion sociale et de dynamique locale

Dans **« L'économie des finances solidaires : de l'épargne solidaire au microcrédit »**, Pascal Glemain, de l'Université Européenne de Bretagne, explique que « l'épargne solidaire se distingue a priori de l'épargne éthique parce qu'elle ne se contente pas d'exclure de ses placements les entreprises tirant une part de leur chiffre d'affaires d'activités controversées ou considérées immorales : armement et défense, tabac, alcool, jeux d'argent, pornographie, fourrures, exclusions environnementales (nucléaire, OGM, énergies fossiles, chimie…). Elle est une forme singulière d'épargne qui dans ses choix d'investissement intègre, au-delà de la rentabilité économique, des critères sociaux : la création d'emplois, l'insertion des personnes en difficulté, les conditions de travail dans l'entreprise, et des critères territoriaux : indicateurs de cohésion sociale située et de dynamique économique locale. Rejoignant l'économie des conventions comme courant de pensée exprimant un renouveau d'une vision économique plus ouverte sur les autres disciplines, nos travaux centrés sur les épargnants solidaires cherchent à démontrer que l'épargne solidaire apparaît comme un nouveau phénomène économique à part entière, dont la pertinence et l'actualité ont été accrue par la crise de la financiarisation des économies à l'origine de la crise économique ambiante. » Et il affirme : **« l'épargne solidaire devient une sorte de bien commun au service d'un développement durable local, issue de comportements responsables à décrypter. »**

Comme cela a été noté lors des Assises du développement et de la solidarité internationale, « la finance solidaire est le secteur financier qui permet de mettre en relation des épargnants souhaitant investir dans des activités à forte utilité sociale et des porteurs de projets n'ayant pas suffisamment accès aux financements classiques ». Elle est représentée en France par l'association Finansol, qui rassemble les acteurs de la finance solidaire :

- ✓ **des financeurs solidaires (ex : Les Cigales, Garrigue, Habitat et Humanisme…)**
- ✓ **des établissements financiers (ex : Crédit Agricole, LCL, Macif…)**
- ✓ **des institutions et personnalités qualifiées (ex : Caisse des dépôts)**

Il existe trois voies pour épargner de manière solidaire :

1. L'épargnant s'adresse directement au financeur solidaire qui prend en charge à la fois la collecte de l'épargne et l'investissement dans des activités solidaires ;
2. L'épargnant s'adresse à un établissement financier proposant des placements solidaires ou de partage. L'établissement financier assure uniquement la collecte de l'épargne. S'il s'agit d'un placement solidaire, l'activité d'investissement est déléguée à un financeur solidaire, s'il s'agit d'un placement de partage, les dons sont transmis directement aux associations et ONG choisies.
3. L'épargnant devient lui-même investisseur solidaire, par exemple au sein d'un club d'investisseurs, comme les Cigales. Cette situation est la moins fréquente.

Les bénéficiaires des financements placés dans le cadre de l'épargne solidaire sont des associations porteuses d'un projet économique générant une plus-value pour la collectivité. Les quatre secteurs les plus représentés sont l'emploi (insertion par l'activité économique, revitalisation des territoires en difficulté, égalité des chances...) le social et le logement, l'environnement (filières biologiques, énergies renouvelables, protection de la nature...) et la solidarité internationale (microcrédits, commerce équitable, aide au développement...

Comme le souligne **« Localtis »** dans son édition du 21 octobre 2014, **« après avoir investi le secteur de l'alimentaire, les circuits courts commencent à se développer dans le domaine du financement de l'économie sociale et solidaire. Ils sont basés sur les mêmes principes, à savoir réduire le nombre d'intermédiaires entre un consommateur, ou un client et un fournisseur de biens ou de services… Ces dispositifs, qui consistent à flécher l'épargne vers des entreprises locales, ne représentent encore que 80 millions d'euros d'encours de crédits, mais connaissent une progression rapide… On n'en est encore qu'au début, cela va se développer… C'est en train d'exploser, il s'agit d'une tendance durable, assure ainsi Claire Marenco, directrice de l'Atelier. »**

Le principe est simple : il s'agit de collecter de l'épargne locale et de la réinvestir localement dans des projets d'utilité sociale ou dans des entreprises sociales et solidaires. « En général, quand on épargne dans une banque de manière classique, on sait comment sera rémunérée l'épargne. En revanche, on ignore tout de ce que la banque fait de notre argent », explique à Localtis Nicolas Dabbaghian, co-fondateur de Spear (Société pour une épargne activement responsable), une coopérative de finance solidaire. Dans le cas de Spear, les épargnants choisissent dès le début, au moment où ils placent leur argent, quel projet sera bénéficiaire de leur épargne. Une carte interactive sur le site internet de Spear indique la liste des projets disponibles. Depuis sa création en 2012, la société a déjà collecté 2,5 millions d'euros d'épargne qui servent à financer 18 projets. Chaque projet reçoit en moyenne 200.000 euros (de 15.000 à 500.000 euros). Autre atout de la démarche : Spear informe chaque année les épargnants de l'avancée du projet qu'ils aident à financer grâce à leur épargne. « Il faut que la personne qui épargne sache à quoi a servi son épargne », affirme Nicolas Dabbaghian. Les frais occasionnés par le service de Spear sont quant à eux financés par la banque (1% du montant prêté) et par les épargnants (3%). Et les collectivités territoriales participent aussi au projet, à hauteur de 21.000 euros pour la région Ile-de-France et de 13.000 euros pour le CG des Hauts-de-Seine. « Mais notre souhait est de pérenniser notre modèle économique sans subvention », souligne le co-fondateur de Spear.

Autre initiative de ce type : les Cigales (club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire), un mouvement précurseur né dans les années 1980 pour aider ceux qui souhaitent créer une entreprise. Des clubs d'investisseurs Cigales s'organisent ainsi partout sur le territoire pour mobiliser l'épargne de leurs membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives. Chaque club est constitué de 5 à 20 personnes. Elles mettent en commun leur épargne et se réunissent plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs et décider de leurs placements. En parallèle de l'apport en capitaux, les "cigaliers" offrent un soutien personnalisé, technique et social, au porteur de projet. Ils suivent la situation financière de la structure bénéficiaire et, dès que le projet est viable, proposent au porteur de projet de racheter leurs parts. Les clubs ont une durée de vie de cinq ans, prorogeable une fois, après quoi, ils procèdent à la liquidation de leur portefeuille, au prorata des apports de chacun. En 2012, la fédération des Cigales comptait 230 clubs actifs rassemblant près de 3.000 adhérents.

Les fonds régionaux d'investissement solidaire (Fris), développés par France Active, suivent aussi la même logique. Présents sur l'ensemble du territoire, ils s'appuient sur le capital de la société d'investissement de France Active (Sifa) et sur les fonds de garantie abondés par les conseils régionaux. En 2013, les Fris et la Sifa ont ainsi accompagné plus de 1.000 entreprises sociales et solidaires.

Amundi, société de gestion d'actifs financiers liés à l'économie sociale et solidaire, réfléchit quant à elle à l'élaboration d'une cartographie numérique interactive de ses investissements solidaires. Objectif : permettre aux investisseurs particuliers et salariés, et aux entreprises, de suivre l'orientation et l'impact local des sommes qu'ils investissent dans leurs fonds solidaires.

La région Rhône-Alpes s'est quant à elle lancée dans le financement d'une plateforme régionale de financement participatif « Pret-de-chez-moi.coop/ » qui permet aux investisseurs de financer des entreprises locales. Les projets financés relèvent principalement de l'ESS.

En Poitou-Charentes, une plateforme régionale de financement participatif sera lancée en octobre à l'occasion du premier salon national de l'ESS : « jadopteunprojet.com » permettra d'accompagner des projets locaux. La région a investi 25.000 euros dans le projet, pour ses frais de fonctionnement. « Il peut y avoir du potentiel dans ce type de plateforme », assure Jean-François Macaire, président de la région Poitou-Charentes. Le financement des projets se fera dans un premier temps sous forme de dons, et, à partir de 2015, sous formes de prêts.

Mais pour Cyril Kretzschmar, conseiller régional délégué à la nouvelle économie, nouveaux emplois, artisanat et à l'économie sociale et solidaire à la région Rhône-Alpes, l'échelle de ces projets pose problème. « L'ESS ne représente que 10% de l'économie, et dans ces 10%, quelques-uns seulement vont s'intéresser à ces outils financiers. Il est difficile pour nous de soutenir des projets avec un potentiel aussi faible et des coûts de gestion si importants. Il faut une masse de donateurs et d'utilisateurs significative, et l'ESS a de ce côté un vrai problème d'échelle », explique-t-il. D'après Cyril Kretzschmar, il faudrait faire émerger des outils financiers collaboratifs, à l'échelle interprofessionnelle, à travers les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) notamment, mais aussi développer des projets au niveau national, voire européen…

FICHE II.5.7

La finance solidaire est un sport collectif. Comme en équipe, on se partage les rôles, mais tous collaborent pour soutenir des projets sociaux et/ou environnementaux

la Croix — Finansol

Le baromètre de la finance solidaire

Édition 2014-2015

En se mobilisant collectivement autour de la création de projets sociaux et/ou environnementaux, les financeurs solidaires démultiplient leur force et attirent d'autres investisseurs dans leurs projets

La finance solidaire joue collectif

Avec l'info

Volontarisme

L'association Finansol a mis en place, en 2002, **l'Observatoire des finances solidaires** permettant au secteur de se doter d'un outil de collecte et de consolidation de l'ensemble des informations qu'il recueille. Chaque année, cet observatoire publie le résultat de ses recherches à travers le baromètre des finances solidaires. Son édition 2014-2015 indique que **« la finance solidaire est un sport collectif. Comme en équipe, on se partage les rôles : certains accompagnent et conseillent des projets innovants, d'autres entrent au capital, d'autres encore font des prêts ou des garanties. Mais tous collaborent pour soutenir des projets sociaux et/ou environnementaux et attirent dans leur sillage des joueurs venus d'autres horizons. »** Les chiffres du baromètre de la finance solidaire 2013 s'inscrivent dans la ligne des années antérieures, avec un encours d'épargne qui dépasse 6 milliards d'euros (+ 28 %). Malgré de faibles taux d'intérêt et la stagnation du pouvoir d'achat, les épargnants solidaires sont restés fidèles et motivés en 2013.

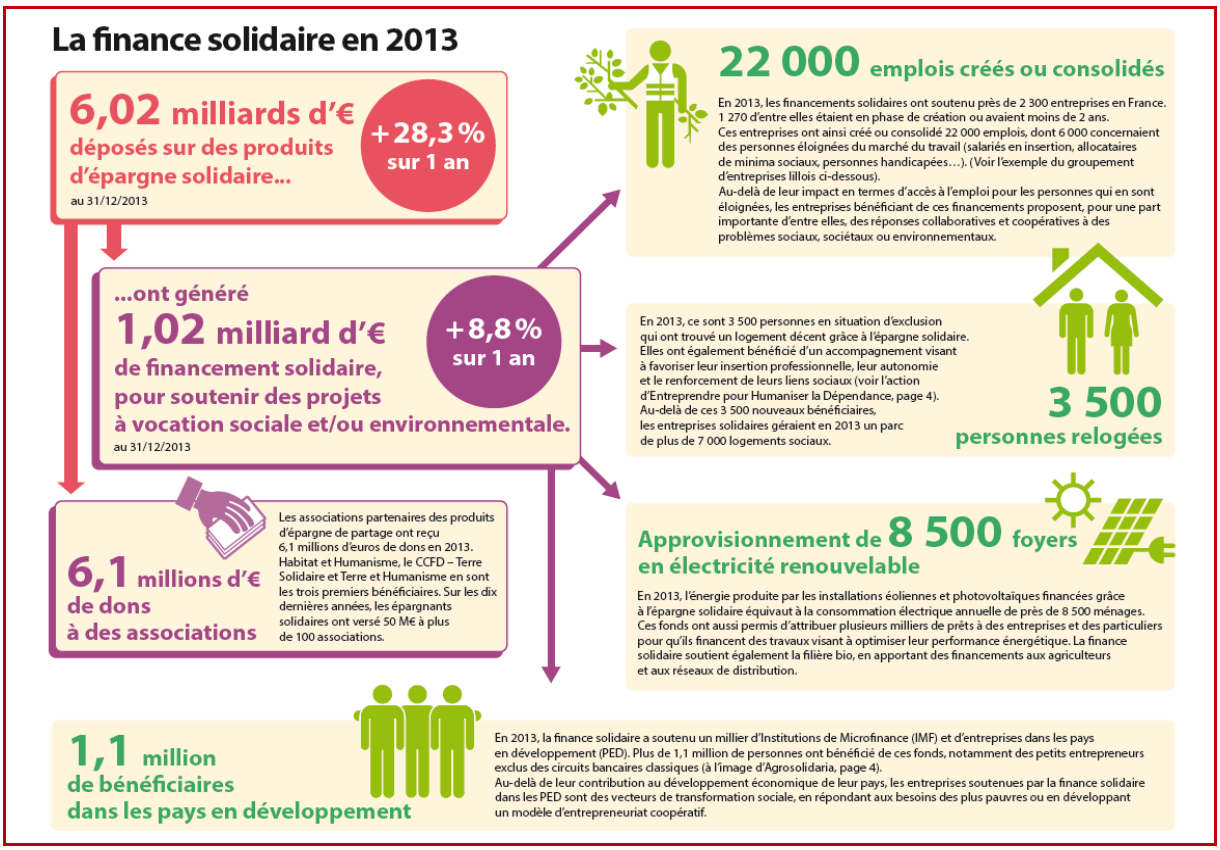

La finance solidaire est en pleine croissance en France, avec un taux de croissance moyen et régulier de 30 % sur les dix dernières années. En 2011, les sommes investies dans des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale s'élevaient ainsi à 897 millions d'euros. Concernant plus spécifiquement la solidarité internationale, 1000 acteurs du secteur (organismes de microcrédit, coopératives agricoles ou petites entreprises) dans plus de 70 pays ont été soutenus par la finance solidaire ces dix dernières années. Ses possibilités de développement sont encore très importantes : **l'épargne solidaire représente aujourd'hui moins de 0,1 % de l'épargne financière des Français.** Des pistes de nouveaux produits sont à approfondir, par exemple l'adossement de l'épargne solidaire à l'assurance-vie, qui représente 40 % du patrimoine financier des Français. La territorialité du don peut toutefois représenter un frein au développement des projets de solidarité internationale via l'épargne solidaire. Selon un sondage Ipsos, à la question *si vous investissiez dans un placement d'épargne solidaire, pour quel développement préféreriez-vous que votre épargne soit investie ?*, les projets de solidarité Nord-Sud arrivent en dernière position (8 %) après les activités respectant l'environnement (21 %), l'accès au logement social (21 %) et l'emploi (46 %). »

EXEMPLE 1 : LE LABEL FINANSOL

Besoin social : faciliter le financement des projets solidaires en labellisant les placements d'épargne solidaire
Modèle économique : Finansol est une association sans but lucratif. Les organisations labellisées doivent s'acquitter d'une redevance annuelle selon le barème en vigueur.
Descriptif : l'association Finansol, collectif des acteurs de la finance solidaire créé en 1995, assure trois missions principales : promotion de l'épargne solidaire auprès du public, gestion technique du label et, en tant que collectif, lobbying auprès des pouvoirs publics. Le label Finansol, mis en place en 1997, distingue les placements d'épargne solidaire (actionnariat solidaire, livrets ou fonds solidaires) proposés aussi bien par des banques ou entreprises de gestion d'actifs classiques que des organismes spécialisés dans l'épargne solidaire (Garrigue, Habitat et Humanisme, Terre de liens…). Le label est attribué selon des critères de solidarité et de transparence par un comité indépendant. Il offre une meilleure visibilité sur le marché à ces placements en les démarquant des placements financiers classiques. Il permet ainsi aux épargnants d'avoir une garantie que le placement auquel ils souscrivent finance des activités à forte utilité sociale et environnementale. Le label atteste également de l'engagement de l'intermédiaire financier à donner une information fiable sur le placement labélisé et les activités financées

EXEMPLE 2 : LE LIVRET AGIR DU CREDIT COOPERATIF

Besoin social : Apporter des ressources stables aux organisations d'utilité sociale
Modèle économique : don sur les revenus de produit de placement.
Descriptif : l'argent des épargnants permet de financer les acteurs du secteur (de la santé, du social, de l'insertion, des coopératives, des mutuelles etc.). Le livret Agir crée en 2002 est un livret classique proposant un taux d'intérêt de 2,95% brut par an, à la différence que la moitié de ces intérêts est reversée à une association au choix, parmi les 21 organisations partenaires. Le don s'ajoute à ceux des autres détenteurs de livrets Agir, et permet à l'association de bénéficier d'une source de revenus stable pour mener ses actions.
En souscrivant à ce produit financier, l'épargnant bénéficie d'une réduction de l'impôt sur le revenu de 66 % ainsi que d'un prélèvement fiscal libératoire réduit de 5 % (au lieu de 24 %) pour la partie des revenus donnés à une association.

EXEMPLE 3 : SIDI, SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT

Besoin social : Apporter un appui financier (investissement) et technique (accompagnement) à des structures de financement de proximité dans des pays en développement
Modèle économique : Modèle lucratif à utilisation sociale de l'argent. Aucun dividende n'est prévu à ce jour, les bénéfices sont réinvestis dans les activités de la SIDI.
Descriptif : la SIDI, est une société anonyme solidaire créée en 1983 par une ONG de développement, le CCFD-Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement). Son rôle est d'apporter un appui financier et technique à des structures de financement de proximité, qui ont-elles-mêmes pour mission de financer et accompagner des acteurs exclus du système bancaire classique dans le développement de leur activité. Pour soutenir son action, la SIDI propose aux épargnants d'acheter des actions de son capital, à 152 euros l'unité, via l'association « Epargne Solidarité Développement » (ESD), et assure leur reprise en cas de cession. L'intégralité des fonds récoltés sont investis auprès des partenaires de la SIDI afin de renforcer leurs capacités financières… Cela leur permet d'accorder des prêts sur le terrain (microcrédit entre 50 et 5000 €), à des micro-entrepreneurs sélectionnés en fonction de la viabilité et de l'utilité de leur projet. 96 % des 2 millions de microcrédits accordés ont été remboursés.

6. L'ECONOMIE EQUITABLE

Dans **« La troisième révolution industrielle »**, le mot « équitable » n'apparaît qu'une fois, quand, à la page 11, dès l'introduction, Jeremy Rifkin relève : « Il devient de plus en plus clair qu'il nous faut une nouvelle logique économique, capable de nous faire entrer dans un futur plus *équitable* et plus durable », l'auteur reconnaissant que « cela fait trente ans que je cherche un nouveau paradigme qui pourrait nous faire entrer dans une ère post carbone. »

À la fin du siècle, redoutent les experts, nous serons peut-être à la veille d'une extinction massive de formes de vie végétales et animales qui pourrait compromettre la survie de notre propre espèce. Il devient de plus en plus clair qu'il nous faut une nouvelle logique économique, capable de nous faire entrer dans un futur plus *équitable* et plus durable...Dans les années 1980, les preuves de ce qui se passait s'accumulaient : la révolution industrielle propulsée par l'énergie fossile parvenait au sommet de sa courbe et le changement de climat induit par l'homme précipitait la planète dans une crise d'une ampleur inimaginable. Cela fait trente ans que je cherche un nouveau paradigme qui pourrait nous faire entrer dans une ère post carbone. Au cours de mes investigations, j'ai fini par comprendre que les grandes révolutions économiques de l'histoire se produisent quand de nouvelles technologies des communications convergent avec de nouveaux systèmes d'énergie.

Avec **« L'éclipse du capitalisme »**, mention est faite, à plusieurs reprises, du « commerce équitable », avec notamment évocation du Forum social mondial de Porto Alegre (Brésil), ou de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Seattle…

Page 252. En 2002, la FOET est passée de la théorie à la pratique en réunissant 250 organisations de 50 pays au Forum social mondial de Porto Alegre (Brésil) autour d'un projet de Traité pour le partage du patrimoine génétique commun. Il y avait là des associations paysannes, des organisations féministes, des partisans du *commerce équitable*, des militants des biotechnologies, des associations d'alimentation biologique, des groupes religieux, des organisations de défense de l'environnement et des associations de lutte contre la faim et d'aide humanitaire.
Page 283. En 1999, à Seattle, des dizaines de milliers de militants représentant un vaste éventail d'ONG (organisations non gouvernementales) et d'intérêts (des syndicats, des féministes, des écologistes, des militants des droits des animaux, des organisations paysannes, des militants du *commerce équitable*, des universitaires et des organisations religieuses) ont manifesté contre la conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tenait dans cette ville. Leur objectif était de reprendre le communal public. Les contestataires ont saturé les rues du centre-ville qui entouraient le Centre des congrès de l'État du Washington, bloqué les carrefours et empêché les délégués de l'OMC de se rendre aux réunions prévues... Plus de six cents manifestants ont été arrêtés, et cette mobilisation a été un tournant dans la course folle à la mondialisation. Désormais, il y avait une opposition publique identifiable… Les hackers avaient une bonne raison de faire cause commune avec les écologistes, les syndicalistes et les militants du *commerce équitable*. L'année précédente, le Congrès des États-Unis avait voté le Sonny Bono Copyright Term Extension Act, et le président Bill Clinton l'avait promulgué

Page 319, Jeremy Rifkin évoque aussi *la coopérative des Équitables Pionniers* (Rochdale Society of Equitable Pioneers) : « ces tisserands ont ouvert un premier magasin coopératif qui achetait et revendait aux membres des produits alimentaires. Les Équitables Pionniers ont établi sept règles de gestion des communaux qui sont devenues le protocole standard des coopératives. Ces règles, qui ont été révisées et formellement ratifiées comme modèle de gouvernance par l'ACI, résument la théorie et la pratique de la gestion des communaux. »

Enfin, et c'est là, semble-t-il, l'essentiel, à la fin de son ouvrage, l'essayiste américain revient insiste sur la nécessité de « passer à une ère post carbone, plus durable et plus *équitable* ». Dans **« La troisième révolution industrielle »**, le *futur plus équitable et plus durable* faisait son apparition en introduction. Avec **« L'éclipse du capitalisme »**, l'*ère post carbone, plus durable et plus équitable* intervient dans les dernières lignes du chapitre 15, à l'issue de la présentation des *deux scénarios catastrophe : le changement climatique et le cyber terrorisme*.

Avec ces deux scénarios catastrophe (le changement climatique et le cyber terrorisme), l'humanité est confrontée à une formidable menace contre sa sécurité, et au défi tout aussi redoutable de la riposte nécessaire : passer à *une ère post carbone, plus durable et plus équitable*. Mais, pour transformer la menace en belle occasion d'avancer, il faudra davantage qu'un plan économique réalisable. Nous avons déjà le profil général de ce projet et le savoir-faire technologique pour le mettre en œuvre. Ils ne nous serviront à rien sans un changement fondamental de la conscience humaine. Il nous faudra abandonner les étroitesses intellectuelles du passé, penser et agir désormais comme une seule et même famille étendue vivant dans une biosphère commune. Pour la survie et l'épanouissement de notre espèce, nous avons aujourd'hui besoin, de toute urgence, d'une nouvelle façon d'habiter la Terre.

Mais l'économie *équitable* est souvent associée à l'économie *verte*.

Dans **« L'éclipse du capitalisme »**, Jeremy Rifkin parle d'énergie ou d'électricité verte, mais jamais d'économie verte.

En revanche, dans **« La troisième révolution industrielle »**, les références y sont fréquentes, Jeremy Rifkin soulignant, page 216, les « immenses bénéfices commerciaux qu'une *économie verte* distribuée et coopérative apporterait [aux] entreprises », ou bien assurant, page 220, que **« l'Europe [prend] beaucoup d'avance sur les États-Unis dans la marche à une *économie verte* et qu'il [sera] bien difficile de la rattraper »**, même, remarque Rifkin, à la page 54, « dès son entrée en fonctions, le président Obama… s'est mis à vanter les mérites de la perspective de l'économie verte… »

Page 54 : Dès son entrée en fonctions, le président Obama a immédiatement entrepris de ressusciter l'économie. Son administration avait une idée force : lier la reprise économique aux deux autre défis cruciaux auxquels le pays était confronté, la sécurité énergétique et le changement climatique. Le président s'est mis à vanter les mérites de la perspective de l'*économie verte* et à souligner qu'elle pouvait créer des milliers d'entreprises nouvelles et des millions d'emplois immenses bénéfices commerciaux qu'une *économie verte* distribuée et coopérative apporterait à leurs entreprises nouveaux. Chaque fois que le président Obama mentionne sa reprise *économique verte,* il énumère une longue liste détaillée de programmes et d'initiatives que son administration réalise ou propose.
Page 58 : La troisième révolution industrielle aura un impact aussi important sur le XXIe siècle que la première sur le XIXe et la deuxième sur le XXe. Comme les deux précédentes, elle va changer radicalement tous les aspects de notre façon de travailler et de vivre. L'organisation verticale traditionnelle de la société, typique d'une si large part de la vie économique, sociale et politique des révolutions industrielles fondées sur l'énergie fossile, est en train de céder la place à des relations distribuées et coopératives dans l'ère industrielle *verte* émergente.
Page 329 : La mise en place d'infrastructures solaires sur les campus permet aux élèves de se familiariser avec la nouvelle technologie de troisième révolution industrielle, et crée un milieu d'apprentissage direct pour acquérir les compétences dont ils auront besoin dans l'*économie verte* émergente.

Bien sûr, Jeremy Rifkin n'a de cesse d'utiliser le vert pour colorier énergie, croissance, avenir, électricité, éolien, législation, prêts, technologies, projets, modèle économique, construction, programme, entrepreneurs, finance, emplois, réseau… Mais s'agissant plus spécifiquement de l'*économie verte et équitable*, et donc de l'association de ces deux termes pour qualifier la nouvelle économie, le mieux est de se référer au Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie qui, sur son site, définit justement cette expression comme suit : **« par *économie verte et équitable*, on désigne un mode de développement organisé autour d'une économie sobre en ressources naturelles, faiblement émettrice de gaz à effet de serre et intégrant les dimensions humaines et sociales… »**

« Vers une *économie verte et équitable* » *:* tel est le sous-titre de la **« Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 »**, adoptée par le Comité interministériel pour le développement durable, le 27 juillet 2010, et qui utilise vingt fois le terme « équitable ».

La profonde métamorphose de nos organisations impliquera tous les acteurs de la société. Une telle évolution impose d'intégrer au cœur des projets et des décisions les conditions d'acceptabilité sociale et de répartition *équitable* des efforts que ceci suppose. Les transitions industrielles et économiques doivent être accompagnées en donnant toute leur place aux solidarités sociales et intergénérationnelles, au travers d'objectifs de réduction des inégalités, de lutte contre le chômage et la précarité, de formation, de prévention des risques, de gouvernance. … La stratégie nationale vise, en développant une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée, à faire de la France un des acteurs majeurs de l'économie verte qui est la seule compatible avec le développement des pays émergents, tout en poursuivant un objectif de justice et d'équité sociale. Elle s'articule à cette fin autour de neuf défis stratégiques, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devons relever pour aller vers une économie verte et *équitable*…

Cette mention disparaît avec la **« Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015- 2020 »**, adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015, et qui, cette fois, n'utilise ce qualificatif qu'à cinq reprises, pour évoquer « un accès ***équitable*** aux ressources disponibles », lier « accès ***équitable*** à la mobilité et transition écologique », revendiquer le « maintien de conditions de concurrence internationale ***équitables*** », soutenir « l'achat de produits et services issus du commerce ***équitable*** » ou affirmer la nécessité d'« assurer un niveau de vie ***équitable*** à la population agricole… »

De la transition écologique à la responsabilité sociétale des entreprises, en passant par la transformation des systèmes mondiaux, la justice, la solidarité internationale, le développement durable, la consommation responsable ou l'économie sociale et solidaire : les fiches qui suivent placent la dimension « équitable » au cœur de la nouvelle économie.

1	Dans une publication parue en novembre 2014, intitulée « Les métiers dans une économie verte et équitable », le CGDD note que la transition écologique passe aussi par les compétences	Page 186
2	L'urgence d'une transformation des systèmes mondiaux en une économie équitable et durable appelle la communauté internationale à agir avec une détermination rapide et de manière efficace	Page 188
3	« Le commerce équitable pourrait être redéfini comme un ensemble d'actes participant au commerce tout en respectant la justice pour établir une équité et une redistribution des richesses... »	Page 190
4	Le commerce équitable est une démarche citoyenne qui croise solidarité internationale, développement durable, consommation responsable, économie sociale et solidaire et RSE…	Page 194

FICHE II.6.1

Dans une publication parue en novembre 2014, intitulée « Les métiers dans une économie verte et équitable », le CGDD note que *la transition écologique passe aussi par les compétences*

Dans une publication parue en novembre 2014, intitulée **« Les métiers dans une économie verte et équitable »**, le Commissariat général au Développement durable note, en sous-titre, que « la transition écologique passe aussi par les compétences… »

Des compétences nouvelles sont indispensables pour préparer et faire fonctionner une économie qui, à long terme, utilise moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables et :

- ✓ **émet beaucoup moins de gaz à effet de serre ;**
- ✓ **privilégie les écotechnologies ;**
- ✓ **pratique la production et la consommation responsables, pense les productions en termes de cycle de vie ;**
- ✓ **où les transports sont raisonnés, les villes durables, les territoires pensés et gérés globalement selon un mode de développement durable ;**
- ✓ **protège et rétablit les services écosystémiques rendus par l'eau, les sols, la biodiversité ;**
- ✓ **met les hommes et les femmes au centre de l'entreprise et du projet social ;**
- ✓ **promeut la participation de chacun à la décision et s'enrichit de la différence ;**
- ✓ **respecte les cultures, les patrimoines ;**
- ✓ **évalue les effets des décisions sur les générations futures.**

A noter, du reste, qu'un **« Plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte »** est piloté par le ministère du développement durable depuis septembre 2009, afin de « réfléchir sur les compétences de demain »…

Dans le cadre du plan de mobilisation, la notion déborde largement celle des métiers verts (au sens des activités environnementales) pour englober les métiers affectés dans leur développement ou leurs pratiques par les mutations de l'économie verte. Il s'agit donc de réfléchir sur les compétences de demain, qu'elles soient centrales ou non pour un métier donné. A un degré ou un autre et sur le moyen terme, tous les métiers seront en effet touchés par ces évolutions. Le plan national vise donc aussi à déterminer des priorités dans les politiques à mettre en œuvre pour anticiper, accompagner et accélérer le changement ; les métiers prioritaires sont ceux qui sont le plus impactés, dès aujourd'hui, par le Grenelle Environnement : bâtiment, énergies renouvelables, nature et biodiversité… Les métiers réellement « nouveaux » du fait de l'économie verte sont rares. Tous les autres correspondent à des métiers existants pour lesquels des adaptations sont nécessaires notamment en termes de formation et d'orientation. Le plan s'est d'abord focalisé sur 11 filières parmi les plus concernées par les créations ou les transformations d'emplois : transports, automobile, énergies renouvelables, eau-assainissement-déchets-air, métiers du bâtiment, agriculture et forêts, systèmes éco-électriques, raffinage-carburants-chimie verte, tourisme, métiers de la mer, biodiversité-services écologiques… Le plan se penche également sur la question des créations, destructions et transferts d'emplois, au sens quantitatif, en lien avec la mutation de l'économie.

De plus, un **« Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte »** a été créé au printemps 2010.

Issu du Plan national de mobilisation des filières et des territoires pour la croissance verte, il a été présenté lors de la conférence nationale sur les métiers de la croissance verte du 28 janvier 2010. L'observatoire a donc été mis en place afin d'identifier et de mieux cerner les emplois de l'économie verte dans un contexte de réorientation de notre modèle économique national. Ses travaux s'inscrivent pleinement dans le contexte actuel de transition écologique et énergétique. L'observatoire est avant tout une enceinte de concertation et de travail, neutre, destinée à produire des méthodes et des chiffrages de référence sur les emplois et les métiers de l'économie verte, ainsi que des analyses d'éléments non quantifiables, utiles à la diffusion de la connaissance sur l'économie verte. Il est un lieu de concertation, de partage d'information et de coordination. Ses travaux s'inscrivent dans une démarche partenariale. La déclinaison des travaux de l'observatoire au niveau régional représente un fort enjeu, les organismes régionaux étant mobilisés pour étudier l'adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte.

Une nouvelle organisation de l'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte est intervenue à partir de 2015.

Le document de présentation de cette nouvelle organisation rappelle que l'objectif est de « rassembler dans un espace de mise en commun les données d'observation et de statistiques disponibles dans le cadre des observatoires existants », et bien-sûr de conduire les études complémentaires nécessaires, pour :

- ✓ **Identifier le potentiel d'emplois nouveaux par filière et par territoire**
- ✓ **Identifier les métiers qui devront connaître des évolutions de leur profil de compétences pour s'adapter aux nouveaux référentiels**
- ✓ **Identifier les métiers en décroissance et les compétences associées transférables**
- ✓ **Réaliser un ensemble d'outils d'observation et d'analyse des emplois liés à la croissance verte**
- ✓ **Clarifier l'ensemble des enjeux de la croissance verte liés à la problématique de l'adéquation des formations aux emplois**
- ✓ **Associer les observatoires territoriaux et les observatoires de branches pour définir la stratégie nationale de développement des métiers, en cohérence avec les réseaux déjà existants**

Sur la base de travaux méthodologiques qu'il rassemblera, effectuera ou fera effectuer pour son propre compte, l'observatoire a vocation à fournir un diagnostic partagé sur les emplois, les métiers et les formations de l'économie verte. Il doit notamment :

- ✓ **identifier et analyser les activités économiques, les métiers et les professions liés à l'économie verte et dénombrer les emplois associés ;**
- ✓ **effectuer un suivi statistique des emplois et métiers liés à l'économie verte, en lien avec les travaux équivalents effectués au niveau international ;**
- ✓ **examiner les évolutions sociodémographiques des personnes en emploi concernées par les activités sus mentionnées ;**
- ✓ **analyser les types de recrutements ;**
- ✓ **Identifier les compétences requises et les formations nécessaires pour répondre aux besoins des employeurs et accompagner les personnes concernées par ces changements ;**
- ✓ **Identifier les possibilités de déclinaison territoriale des analyses conduites.**

L'observatoire est avant tout une enceinte de concertation et de travail, neutre, destinée à produire des méthodes et des chiffrages de référence, ainsi que des analyses d'éléments non quantifiables, utiles à la diffusion de la connaissance sur l'économie verte et à l'orientation des décisions, notamment de politique publique, sur ce domaine.

Publié en février 2015, le **« Rapport d'activité 2014 »** de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte reprend les « différents supports [qui] ont permis la valorisation et la diffusion des travaux de l'Onemev », à savoir :

- ✓ en septembre 2014 : **« L'impact de la transition écologique sur les métiers de la filière du transport terrestre et de la logistique »**,
- ✓ en août 2014 : **« Le marché de l'emploi de l'économie verte » a été diffusé dans la collection Études & documents du CGDD »**,
- ✓ en juin 2014 : **« Comprendre l'emploi dans l'économie verte par l'analyse des métiers »**.

Aucune de ces trois publications n'évoque le versant « équitable » de « l'économie verte ».

Seul le rapport d'activité 2014, remonte aux sources et, en quelque cent pages, utilise une fois le qualificatif « équitable », quand, en annexe 7, il se souvient que « le développement durable est un *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* (Source : rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, Commission dite Brundtland, du nom de Mme Gro Harlem Brundtland, ancienne Premier Ministre de Norvège, qui l'a présidée) » Bref, est-il ajouté : **« Il repose sur trois piliers: un développement économiquement efficace, socialement *équitable* et écologiquement soutenable. »**

FICHE II.6.2

L'urgence d'une *transformation* des systèmes mondiaux en une *économie équitable et durable* appelle la communauté internationale à agir avec une détermination rapide et de manière efficace

Mis en ligne en août 2007, **« Le Guide de l'économie équitable »** est un ouvrage collectif. Les réflexions et propositions des neuf coauteurs ont été complétées, par Jean Pierre Caldier, d'études, de tableaux, de chiffres, d'un annuaire des principaux acteurs du commerce équitable et de l'économie sociale et solidaire…

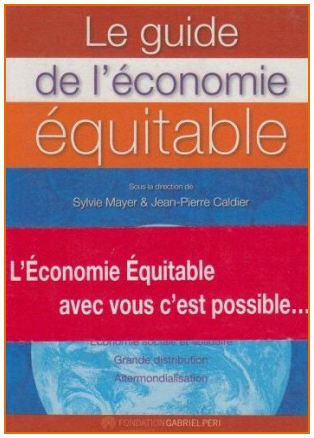

Le guide de l'économie équitable, partant des principes du commerce équitable Nord Sud, amorce une réflexion sur « le devenir équitable de l'économie ». Est-il possible de transformer l'économie en un système où la valeur du travail serait davantage reconnue ? De changer le statut de la propriété des moyens d'échanges et de production ? De démocratiser l'entreprise ? D'aller vers une transformation sociale hors du système capitaliste financier et de l'administration étatique ? Telles sont les questions auxquelles il s'efforce de répondre, en quatre parties ponctuées par les réflexions de Sylvie Mayer :

1. **le commerce équitable, ses pratiques, ses acteurs, avec les éclairages d'Arturo Palma Torres, de Vincent David et de Jean Paul Vanhoove.**
2. **une vision de l'économie sociale et solidaire : coopératives, mutuelles et associations. Daniel Arnaudin témoigne sur les SCOP, Maurice Décaillot fait part de ses recherches sur le « juste prix ».**
3. **l'espérance de construire un commerce équitable Nord Nord. Quel rôle pour la grande distribution ? Un panorama objectif et sans complaisance est dressé. Patrice Bouillon ouvre des pistes pour y faire contre poids.**
4. **la question d'avenir : commerce équitable et alter mondialisation. Soixante années du GATT à l'OMC, le commerce équitable est replacé dans le contexte de la mondialisation par Anne Françoise Taisne. Thomas Coutrot envisage le commerce équitable comme une alternative au libre-échange.**

La contribution **« Bâtir une économie verte équitable »** commandée par le Danish 92 Group, démontre, en cinq points, que **« l'économie ne saurait être Verte sans être Equitable… »**

1. **L'économie verte équitable dans son ambition, s'articule autour de politiques avec des objectifs clairement définis en vue de la réalisation des principaux préalables transversaux (conditions propices) aptes à s'attaquer aux distorsions et dérèglements systémiques en vue de jeter les bases d'une transformation équitable et réaliser le développement durable.**
2. **L'économie verte équitable établit des objectifs clairs pour les moyens d'action devant être forcément mobilisés (technologie, capacité, finance) et définit l'approche, la nature et le profil de ces moyens, par exemple le rôle de la technologie dans le contexte de la construction d'une économie verte équitable.**
3. **L'économie verte équitable crée le cadre aligné nécessaire des institutions à tous les niveaux avec des rôles et mandats clairement définis pour leur permettre de promouvoir activement une économie verte équitable.**
4. **L'économie verte équitable est transparente et établit des liens avec tous les acteurs concernés et touchés et des acteurs puissants ayant des responsabilités et formes d'obligation de rendre compte clairement définies, tout en s'assurant que d'autres parties prenantes sont habilitées à agir à la fois comme bénéficiaires et contributeurs.**
5. **Les décisions sur l'économie verte équitable comprennent des délais d'action clairs pour la réalisation des objectifs, l'introduction de nouveaux systèmes de mesure de la progression et la réussite, et intègrent la surveillance du bien-être des populations, des lieux et de la planète.**

Sortie en 2012, cette contribution **« Bâtir une économie verte équitable »** se propose, en effet, de « définir clairement une vision inspirée des valeurs du Sud sur la manière dont il faut concevoir une économie verte, dans le prolongement du contexte du Rio+20, afin de contribuer à la réalisation (et non au fourvoiement) du développement durable. » Elle martèle et répète à l'envi la référence à la dimension « équitable » qui doit désormais marquer l'avenir et caractériser le développement durable, au service de l'équilibre des territoires et de l'épanouissement de tous les humains. Du reste, relevant que « les systèmes économiques et financiers actuels ont éloigné davantage l'humanité de la durabilité et de la prospérité pour tous » ladite contribution en conclut que **« l'urgence d'une transformation des systèmes mondiaux en une économie équitable et durable appelle la communauté internationale à agir avec une détermination rapide et de manière efficace. »**

Reste, cependant, que l'approche « équitable » de l'économie ne saurait se cantonner aux relations internationales, aux échanges commerciaux ou à l'équilibre Nord/Sud, puisqu'elle concerne aussi, au plan national et local, les conditions de travail, le monde de l'entreprise et les rapports sociaux. Deux ouvrages méritent, de ce point de vue, d'être signalés.

Paru en avril 2010, celui de Maurice Décaillot, intitulé **« L'économie équitable : un nouveau projet de société »** conteste justement le **« TINA »**, ce **« There is no alternative »**, imaginé par Margaret Thatcher au début des années 80.

Il n'y aurait pas d'alternative à la société capitaliste ? Nos temps, pourtant, appellent clairement cette alternative, et beaucoup, déjà, en construisent le chemin ou s'y engagent. L'ouvrage s'efforce, à partir d'expériences et de travaux multiples, d'éclairer, en alliant la cohérence de fond des projets viables et la précision des tâches concrètes, les points essentiels abordés : comment aujourd'hui échanger et évaluer équitablement hors du déséquilibre marchand ; comment travailler librement, hors de la sujétion salariale au capital ; comment financer l'activité hors de la prédation affairiste comment rémunérer valablement les apports de savoir, les services ; comment, hors des affrontements concurrentiels et des spoliations oligopolistiques, coopérer solidairement comment, hors de l'arbitraire bureaucratique, réguler démocratiquement ; comment définir un projet d'activité à la fois efficient et justement rémunérateur ; comment instaurer, entre zones différentes, des échanges équitables pour tous… A partir des structures coopératives, associatives, démocratiques existantes, l'auteur propose une avancée vers de nouvelles structures et fonctions, afin que l'économie et, plus largement, toute la société changent vraiment pour plus d'humanité.

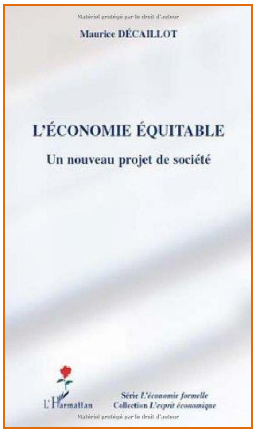

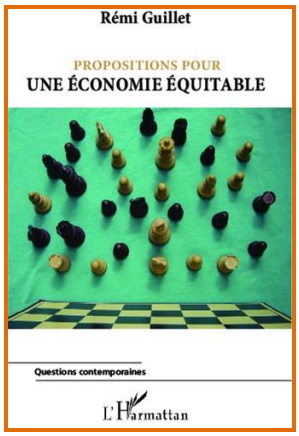

Paru en juillet 2012, l'ouvrage que signe Rémy Guillet, sous le titre **« Propositions pour une économie équitable »**, montre quant à lui les possibilités offertes par un nouveau protocole de rémunérations, dont l'application est négociée entre les partenaires, afin de partager plus équitablement la valeur ajoutée engendrée et corrélativement de créer une flexibilité interne à l'entreprise, maintenir l'emploi ou éviter les situations de faillites, tandis que d'autres mesures, avancées pour ralentir le jeu spéculatif des traders ou ralentir la mondialisation outrancière des échanges, sont autant de propositions destinées à faire partie des fondations d'une *nouvelle économie*, soucieuse d'équité, dans l'espace et dans le temps... Page 45, Rémy Guillet annonce ainsi, en titre, **« un partage équitable de la valeur et ajoutée, des profits et des risques »** et, page 116, en conclusion, il rappelle à nouveau que « pour stopper l'hémorragie en cours, nous préconisons la pratique d'un modèle de gestion d'entreprise à la fois souple, sécurisant, dont l'équité repose sur des négociations entre partenaires portant sur une répartition nouvelle, équitable, de la valeur ajoutée engendrée ensemble. »

FICHE II.6.3

« Le commerce équitable pourrait être redéfini comme un ensemble d'actes participant au commerce tout en respectant la justice pour établir une équité et une redistribution des richesses... »

Présentée par Bovy Matringe-Sok, à l'Université de Montpellier, le 23 mars 2013, la thèse intitulée **« Commerce équitable, développement durable : approche juridique »** rappelle que « face aux effets néfastes de la croissance économique mondiale, la société civile réclame un autre développement, qui a été dénommé *développement durable* et défini dans le rapport Brundtland de 1987. Engagée dans l'Agenda 21, la France s'efforce d'adopter des textes législatifs et réglementaires pour promouvoir le développement durable. La charte de l'environnement de 2004 a été intégrée dans le préambule de la Constitution de 1958, conférant au développement durable le statut d'objectif à valeur constitutionnelle. Par l'article 60 de la loi du 2 août 2005, le commerce équitable s'inscrit dans la stratégie nationale de développement durable. Mais, aucune définition du commerce équitable ne figure dans cet article. Actuellement, les acteurs économiques pratiquent leur propre équité pour mettre en œuvre les conditions du commerce équitable. Celles-ci sont notamment le commerce avec les petits producteurs des pays du Sud, une production respectant l'environnement, le paiement d'un juste prix, ainsi que l'attribution de bénéfices sociaux aux producteurs et à leur famille. Les acteurs économiques établissent des attestations de qualité pour garantir aux consommateurs le respect de ces principes.

D'un point de vue juridique, des questions se posent du fait que ces attestations ne sont ni initiées ni validées par les pouvoirs publics en France ou à l'étranger. La fiabilité de ces pratiques menace l'ordre juridique lorsque leur véracité ne peut pas être vérifiée. L'intervention de l'État est indispensable pour légiférer sur l'équité en question. Cependant, un État ne représente que l'intérêt de son peuple sans pouvoir faire d'ingérence dans les affaires d'un autre État souverain, alors que la législation du commerce équitable implique une gouvernance des relations commerciales entre les acteurs économiques des pays du Nord avec les petits producteurs des pays du Sud. En conséquence, il va falloir trouver un nouveau mode de gouvernance pour réguler le commerce équitable. M. Pascal LAMY appelle cette nouvelle gouvernance « gouvernance alternationale ». Pour la réaliser, la participation de la société civile à côté de celle des pouvoirs publics est nécessaire.

Cette thèse soutient que **« le développement durable préfigure le commerce équitable »**, ce dernier étant, selon la définition qui en est donnée, « un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. »

Cette définition du commerce équitable, précise Bovy Matringe-Sok, a été établie par le réseau informel et non permanent de travail **« FINE »**, en se basant sur les travaux initiaux de quatre grandes organisations du commerce équitable, dont les initiales forment cet acronyme :

- ✓ **FLO (Fairtrade Labelling Organisation-International),**
- ✓ **IFAT (International Federation for Alternative Trade),**
- ✓ **NEWS (The Network of European Worldshops),**
- ✓ **EFTA (European Fair Trade Association).**

Il est toutefois précisé que « la définition du commerce équitable a été donnée aussi dans l'accord de l'AFNOR AC X 50-340 [mais que] en raison du retrait de certains acteurs, notamment Andines, de la négociation dudit accord et de l'inaccessibilité des documents, il [a été jugé] préférable de citer la définition du commerce équitable donnée par la FINE. »

A ce propos et retraçant « la genèse et l'évolution des normes juridiques qui gouvernent le commerce équitable », Walid Abdelgawad a établi dans un article paru en 2007, dans la **« Revue internationale de droit public »** un distinguo entre « la naissance au sein de la société civile puis la reconnaissance officielle par l'État… »

- ✓ **A l'échelle nationale, les acteurs principaux du commerce équitable sont réunis depuis 1997 dans la Plate-forme française du commerce équitable et adhèrent à la « Charte pour le commerce équitable ».**
- ✓ **Dès le début des années 2000, trois tentatives infructueuses de réglementation du commerce équitable ont été entreprises par les pouvoirs publics. Il s'agit de l'avant-projet de loi-cadre relative à l'économie sociale et solidaire présenté par le secrétaire d'État à l'économie solidaire en octobre 2001, prévoyant la création d'un véritable label pour le commerce équitable dont l'octroi serait conditionné par le respect des critères du commerce équitable prévus par cette loi-cadre, ainsi que les deux propositions de loi formulées respectivement le 17 octobre 2001et le 13 juin 2003, visant à instituer une certification pour tout produit ou denrée répondant à certains critères fixés par un référentiel dont les modalités d'application seraient précisées par un décret du Conseil d'État.**

Par ailleurs, complète Walid Abdelgawad, « sur un autre front et à la demande des autorités publiques, dès 2002, l'Association française de normalisation (AFNOR) a réuni les principaux acteurs (les organisations du commerce équitable, notamment celles membres de la PFCE, les associations de consommateurs, les administrations et les entreprises privées) afin d'élaborer une norme destinée à définir le concept et les principes du commerce équitable avec pour objectif final d'élaborer un label public »

Le premier projet intitulé « Un fascicule de documentation », texte rédigé par l'AFNOR en mars 2005, a été retiré peu de temps après sa rédaction suite aux réactions très hostiles qui lui ont été réservées, notamment de la part des acteurs historiques du commerce équitable membres de la PFCE, comme Artisans du Monde et Max Havelaar, qui menaçaient de se retirer de la commission AFNOR. Ces acteurs dénonçaient surtout le fait que le projet renfermait un texte légitimant « un commerce équitable au rabais » À vrai dire, le projet de l'AFNOR était loin de répondre aux standards habituellement suivis par les organisations et fédérations européennes et internationales du commerce équitable et faisait en même temps la part belle aux intérêts des sociétés multinationales dans la mesure où il désignait paradoxalement le premier acheteur comme le garant du commerce équitable, alors que le rôle des organisations du commerce équitable est justement de protéger le producteur contre l'abus de la puissance économique de l'acheteur. Il n'est pas sans intérêt de souligner que ce projet contesté a été soutenu par l'association Menga et des acteurs économiques minoritaires du commerce équitable comme Bio-équitable dans une démarche qui est pour le moins paradoxale… Fort heureusement et face à l'insatisfaction croissante de la quasi-totalité des organisations du commerce équitable en France membres de la PFCE, ce projet a été retiré. Le ministre des PME a donné en mai 2005 à l'AFNOR six mois pour revoir sa copie pour établir une définition française. Le gouvernement a fini par annoncer le 3 mai 2005 la publication d'une norme définie par l'AFNOR et l'élaboration d'une procédure d'agrément destinée à garantir, à partir de 2006, le respect des mêmes règles et critères du commerce équitable par tous les acteurs qui s'en proclament, tout en imposant un engagement clair et un cahier des charges commun à respecter pour éviter la récupération du commerce équitable à des fins de marketing et tout usage abusif de ce terme. En effet, cette action du gouvernement a été accélérée suite à la remise au cours du mois de mai par le député Antoine Herth, d'un rapport au Premier ministre contenant 40 propositions pour soutenir le commerce équitable.

Ces **« 40 propositions pour soutenir le commerce équitable »** auxquelles se réfère ainsi Walid Abdelgawad, ont donc tout juste dix ans, puisqu'elles ont été rendues publiques en mai 2005, dans le rapport sur le commerce équitable d'Antoine HERTH qui, page 94, achève sa conclusion en ces termes : **« Il faut rendre hommage aux pionniers du commerce équitable qui ont ouvert une voie nouvelle pour rendre notre planète plus viable… Grâce à eux, chacun peut transcrire dans ses actes quotidiens les valeurs humanistes et universelles de la France. »**

1. Inciter les Organisations de Commerce Equitable (OCE) à améliorer la participation des producteurs à la définition des « modèles » de CE selon les types de productions et selon les régions du monde ainsi que les cahiers de charge qui seront retenus.
2. Afin de faciliter l'accès des producteurs à l'information, prévoir systématiquement un volet « moyens de communication » dans les objectifs de développement adossés au CE. Sauf impossibilité technique, les NTIC (Internet) devraient être favorisés.
3. Encourager l'émergence de porte-paroles des producteurs démocratiquement désignés, participer à leur formation et au financement des besoins de leur fonction.
4. Encourager la création d'une Fondation pour le Commerce Equitable qui aurait pour vocation d'accompagner financièrement.
5. Soutenir les acteurs historiques, notamment les associations militantes, comme garants de l'éthique du CE à travers leurs actions de « plaidoyer »
6. Favoriser la professionnalisation des OCE en encourageant l'échange d'expérience. Dans cet esprit soutenir des manifestations du type « Forum du CE » ou encore « Salon professionnel du CE ».
7. Demander aux OCE de faire valider leur stratégie d'aide au développement, en particulier leurs critères de respect de l'environnement et de soutien à l'organisation de producteurs, par des centres de ressource compétents (CIRAD, VSF-CICDA, IRD, ISF…)
8. Porter une attention particulière sur la partie « équitable » des cahiers de charge, particulièrement sur la prise en compte des normes sociales et environnementales ; ces dernières étant parfois insuffisamment détaillées. Pour cela, généraliser l'intervention d'un organisme certificateur indépendant, garantissant que la démarche « CE » a été respectée.
9. Publier des statistiques annuelles sur l'évolution du marché CE en distinguant la part des produits alimentaires par rapport aux produits artisanaux non alimentaires. Pour ce faire, les acteurs économiques fourniront, par exemple à l'INSEE un bilan annuel de leur activité liée au CE. Elle pourra compléter ses sources en s'appuyant sur Les publications des fédérations de distributeurs.
10. Relancer le groupe de travail Développement Durable au sein du Conseil National de la Consommation.
11. Permettre aux associations de consommateurs de manifester leur appréciation critique en précisant juridiquement dans quelles conditions pourront être menées des « actions collectives »
12. Dans une démarche de concertation, inciter les OCE à améliorer leur cahier des charges en tenant compte des remarques des associations de consommateurs en prévoyant notamment la mention systématique du nom et du pays d'origine de l'organisation de producteurs.
13. Assurer la pérennité et la transparence des soutiens financiers des collectivités destinés aux associations militantes, en les adossant aux programmes existants par exemple le contrat de plan.
14. Accompagner ces associations en leur permettant d'accéder à des contrats aidés dans le cadre de leurs recrutements.
15. En accord avec l'Académie, développer les conférences de sensibilisation dans les écoles. Les municipalités pourront notamment apporter leur contribution à l'organisation de « goûters équitables ».
16. Décliner au sein des collectivités le principe Etat exemplaire par une politique d'achat de fournitures donnant une place aux produits issus du CE. Dans un souci de sécurité juridique il semble nécessaire de préciser par une circulaire ministérielle dans quelle mesure le CE entre dans le champ du CMP.
17. Organiser, sous le haut patronage du Premier Ministre, et sous la responsabilité du Ministère en charge de la Consommation, une conférence annuelle du commerce équitable réunissant les acteurs du CE et l'administration, dans le but de faire un bilan et de définir les actions prioritaires pour le futur.
18. Poursuivre sur une période prédéfinie le soutien aux associations de promotion du CE dont l'action contribue à l'intérêt général. Dans un deuxième temps ces aides pourraient être attribuées uniquement sous forme d'accompagnement de projets avec appel d'offre.
19. En vertu du principe Etat exemplaire poursuivre la politique d'achat préférentiel par les services publics. Si nécessaire, adapter le code des marchés publics pour élargir la gamme des produits éligibles.
20. Développer une rubrique « CE » sur le site Consodurable dans le but d'améliorer l'information des consommateurs sur les produits disponibles et leurs qualités.
21. Créer un groupe d'étude « CE » dans les assemblées parlementaires. Il serait chargé d'assurer une veille parlementaire et d'évaluer les effets du CE dans les pays du sud.
22. Relancer, dans le cadre de l'AFNOR, les travaux de la Commission de Normalisation. L'objectif serait d'aboutir à la rédaction d'un document définissant les critères de la démarche du CE, susceptibles de faire l'objet du consensus de toutes les parties prenantes, et pouvant servir de base à un référentiel.
23. Sur la base d'une étude comparative à l'échelle européenne, veiller à la cohérence des propositions françaises avec celles de nos partenaires.
24. Mettre en place une Commission Nationale du Commerce Equitable, composée de tous les acteurs parties prenantes du CE : acteurs économiques, associations de consommateurs, administrations ....
25. Apporter les modifications législatives et/ou réglementaires nécessaires à la mise en place d'un système d'agrément pour les organismes de contrôle et d'un système de qualification pour les acteurs du CE.
26. Veiller à coordonner les projets portés par les ONG à but humanitaire et les OCE pour créer des synergies afin d'utiliser au mieux l'argent public destiné à l'aide au développement, ainsi que pour émarger sur les programmes européens.

27. **Confier aux établissements publics de recherche compétents une mission d'évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux du CE en vue d'améliorer les outils de suivi du CE.**
28. **Organiser des pôles de compétence CE dans les écoles de commerce et les écoles d'agronomie. Il pourra s'agir de spécialisations ou de modules complétant les formations actuelles.**
29. **Veiller à tenir compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques de l'Union qui sont susceptibles d'affecter les PED, en facilitant notamment l'accès des produits du CE au marché européen dans le cadre du Système de Préférence Généralisé.**
30. **Inviter la Commission européenne à poursuivre ses réflexions en vue de définir un standard européen de CE.**
31. **Intégrer le CE comme un outil complémentaire à la politique d'aide au développement de l'Union.**
32. **Développer un portail Internet permettant aux OCE de présenter leur démarche. Ce site améliorera les possibilités d'information des consommateurs en facilitant une analyse comparative de l'offre de produits et en donnant plus de transparence sur les garanties fournies.**
33. **Encourager le Parlement européen à mettre en place un groupe de travail permanent sur le CE. Une de ses missions sera d'assurer un suivi de l'évolution du CE et de produire un rapport annuel sur ces questions.**
34. **Saisir la CNUCED afin qu'elle consacre une partie de ses travaux aux questions du CE. Une première étape consisterait à tirer les enseignements des expériences actuelles en matière de CE.**
35. **Encourager la CNUCED à poursuivre ses travaux sur la connaissance des marchés par produit et les outils de régulation des cours.**
36. **Encourager la FAO à approfondir son expertise sur les synergies entre CE. Ces enseignements pourront enrichir les programmes de développement financés, notamment, par le Banque mondiale, en incluant dans les cahiers de charge des mesures de soutien aux organisations de producteurs (accès au micro-crédit, formation, aide à la commercialisation…).**
37. **Inviter la FAO à produire des recommandations afin de mieux articuler les activités économiques liées au CE et les actions de développement conventionnelles menées sur place.**
38. **Saisir l'OCDE afin qu'elle se dote des moyens permettant de fournir des statistiques sur la part du CE dans le commerce mondial et de suivre son évolution selon les produits, les pays d'origine et les pays destinataires.**
39. **Ouvrir à l'OMC une réflexion sur la clause de « Traitement spécial et différencié » en faveur des pays en développement ; et sur les Règles d'origine reconnaissant la propriété intellectuelle touchant aux marques, et à ce titre englober les produits du CE.**
40. **Relancer au sein des organisations des nations unies le débat sur un système de régulation des marchés par produit, afin de contribuer à stabiliser les ressources des PED et de lutter contre l'appauvrissement de leurs populations.**

Mais pour reprendre le fil de « l'évolution des normes juridiques qui gouvernent le commerce équitable », que tisse Walid Abdelgawad, il apparaît qu'au final que « deux types de critiques peuvent être adressés aux instruments juridiques français relatifs au commerce équitable » :

1. **un commerce qui se limite aux relations d'échanges Nord-Sud ;**
2. **une reconnaissance fragmentaire et trop timide de l'ancrage du commerce équitable dans l'économie sociale et solidaire.**

1. **En prévoyant que « le commerce équitable organise des échanges de biens et de services des pays développés et des producteurs désavantagés situés dans des pays en développement », l'article 60 de la loi PME limite le commerce équitable aux seuls rapports d'échanges Nord-Sud et le conçoit ainsi comme un système d'échanges qui « s'inscrit dans une perspective d'aide au développement »**
2. **À travers sa finalité et son tissu associatif, le commerce équitable comme mode d'échange alternatif au commerce conventionnel se démarque par son ancrage dans l'économie solidaire... [Toutefois] la réglementation française du commerce équitable s'avère dépourvue de toute vision globale et cohérente du lien de parenté entre l'économie sociale et solidaire et le commerce équitable. Cette lacune se manifeste à des degrés variables, selon que l'on se place sur le terrain de la pertinence du cadre législatif choisi ou sur celui du contenu des normes.**

Reste qu'à la fin de sa thèse, à la page 369 très précisément, Bovy Matringe-Sok, après en avoir éclairé les différentes facettes, en vient à conclure que **« le commerce équitable pourrait être redéfini comme un ensemble d'actes participant au commerce tout en respectant la justice pour établir une équité et une redistribution des richesses... »** « Grâce à cette définition, est-il précisé, l'équité définie dans le champ de la morale est devenue justice dans le champ du droit… Il appartient alors à l'autorité nationale ou alternationale de définir la justice commerciale par des normes juridiques. »

FICHE II.6.4

Le commerce équitable est une démarche citoyenne qui croise solidarité internationale, développement durable, consommation responsable, économie sociale et solidaire et RSE…

Réalisée par la Plate-forme pour le commerce équitable, avec le soutien des Ministères de l'écologie et des affaires étrangères, de la région Ile-de-France et de l'Agence française de développement, la brochure **« Le commerce équitable : une question de justice »** en présente « enjeux, fonctionnement et impacts » et note que « le commerce international dans sa forme actuelle a tendance à générer des déséquilibres importants, qui creusent l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. Pourtant, des alternatives crédibles existent. Ainsi, le commerce équitable fait la preuve chaque jour que des échanges internationaux mieux régulés peuvent être un outil efficace de réduction de la pauvreté et des inégalités dans le monde. » Bref, selon cette plaquette, **« le commerce équitable doit être appréhendé comme une démarche citoyenne, qui se place à l'intersection de la solidarité internationale, du développement durable, de la consommation responsable, de l'économie sociale et solidaire et de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). »**

Des centaines de millions de personnes sur la planète travaillent dans des conditions extrêmement précaires et pour des salaires dérisoires pour cultiver ou fabriquer des matières premières et des biens, qui sont mis en vente sur les marchés occidentaux :

- ✓ **L'essentiel du prix que nous payons pour ces marchandises revient aux intermédiaires (acheteurs internationaux, distributeurs, grandes surfaces) tandis que les paysans qui les ont produits, n'en reçoivent qu'une très faible partie.**
- ✓ **La spéculation sur les matières premières agricoles est à l'origine d'une instabilité démesurée des cours et les petits producteurs en sont les premières victimes.**
- ✓ **Travaillant essentiellement à la main, petits producteurs et artisans sont brutalement exposés à la concurrence de nos agricultures et industries hautement mécanisées.**

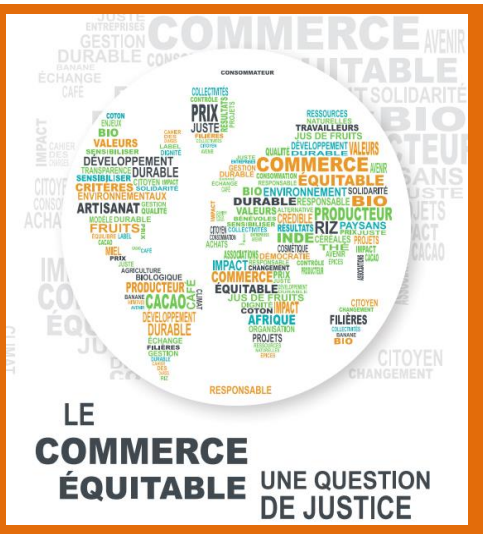

Le commerce équitable est né du refus de ces déséquilibres. Fondé au milieu des années 1960, ce mouvement porté par des ONGs et des organisations d des pays du Sud s'est affirmé avec comme principe fondateur *le commerce, pas la charité*. Ensemble, ils ont imaginé un modèle d'échanges innovant, qui garantit aux petits producteurs un prix juste et contribue efficacement au développement économique et social de leurs communautés tout en préservant l'environnement. Aujourd'hui, le commerce équitable a prouvé son efficacité comme instrument de développement et de renforcement des groupements de paysans et d'artisans dans les pays du Sud.

Publié en juillet 2012, par le Ministère de l'Economie et l'Observatoire de l'achat public, le **« Guide sur les achats publics issus du commerce équitable »** relève que « le souhait de nombreuses collectivités publiques d'avoir recours [au commerce équitable] démontre l'intérêt grandissant de cette démarche. C'est aussi une volonté politique qui s'exprime dans cet acte éthique et solidaire… Au cœur de la responsabilité sociétale des organisations, mise à l'honneur par le vote de la norme ISO 26000 par 93 % des pays du monde, cette démarche porte totalement l'objectif du développement durable, à travers le développement économique local et de meilleures conditions de revenu et de vie pour les communautés concernées. C'est une illustration concrète de la démarche *penser global / agir local* qui fonde une action responsable et soutenable aux plans économique, social et environnemental… »

Ce guide redonne les « dates clés du commerce équitable ».

- ✓ **1964 Le slogan « Trade, not aid ! » prononcé par des organisations de producteurs en séance de la CNUCED (Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) est le symbole de la reconnaissance de l´iniquité des échanges.**
- ✓ **Dans les années 1960 à 1980, ouverture du 1er « Magasin du Monde » en Angleterre et aux Pays-Bas (association OXFAM 1969), de la 1ère boutique Artisans du Monde à Paris (1974), création de la Fédération Artisans du Monde (1981), création de Max Havelaar aux Pays-Bas et d'un logo apposé sur des cafés « équitables » (1988).**
- ✓ **1989 Création de l'IFAT (International Federation for Alternative Trade) qui regroupe aujourd´hui plus de 600 organisations du commerce équitable du Nord et du Sud.**
- ✓ **1990 Création de l'EFTA (European Fair Trade Association), le réseau des centrales d'achat européennes.**
- ✓ **1992 Création de Max Havelaar France à l'initiative des associations Ingénieurs sans frontières, Peuples solidaires et le Centre international de coopération pour le développement agricole.**
- ✓ **1994 Création de NEWS ! (Network of World Shops), le réseau européen des Magasins du Monde.**
- ✓ **1997 Création de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable (PFCE) en France.**
- ✓ **2001 1ère édition de la Quinzaine du Commerce Equitable initiée par la PFCE.**
- ✓ **2003 La PFCE devient membre de WFTO (ex-IFAT).**
- ✓ **2004 Lancement de la marque FTO (Fair Trade Organisation) de WFTO.**
- ✓ **2004-2008 programme d'appui au développement du commerce équitable sur financement (5,6 M€) du ministère des Affaires étrangères et européennes et piloté par la PFCE.**
- ✓ **2005 Vote de la loi sur les PME du 2 août, dont l'article 60 donne notamment une définition du CE.**
- ✓ **2006 Parution de l'Accord AFNOR AC X50-340 : « Les trois principes du commerce équitable ».**
- ✓ **2007 Publication du décret instituant la CNCE (Commission Nationale du Commerce Equitable).**
- ✓ **2008 Mise en place d'un fonds d'études d'impact du commerce équitable au sein de la PFCE.**
- ✓ **2010 Mise en place le 22 avril de la Commission Nationale du Commerce Equitable.**

Le **« Guide sur les achats publics issus du commerce équitable »** reprend également :

1. le décret du 15 mai 2007 pris pour l'application de l'article 60 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises et relatif à la reconnaissance des personnes veillant au respect des conditions du commerce équitable,
2. la résolution du Parlement européen sur le commerce équitable et le développement adoptée le 6 juillet 2006,
3. la Charte pour le commerce équitable.

1. **Article 1. Il est créé une Commission nationale du commerce équitable. Elle est chargée d'accorder une reconnaissance aux personnes qui veillent au respect, par les organismes se prévalant de leur participation à des échanges de biens et services entrant dans le champ du commerce équitable, des conditions mentionnées à l'article 60 de la loi du 2 août 2005 susvisée.**
2. **Le Parlement européen :**
   - ✓ **exhorte la Commission à publier une recommandation sur le commerce équitable…**
   - ✓ **considère, si l'on veut empêcher qu'il ne se prête à des abus, que le Commerce équitable doit au minimum répondre aux critères définis par le mouvement du Commerce équitable en Europe…**
   - ✓ **souligne que le développement des ventes issues du Commerce équitable est dû, pour l'essentiel, aux produits labellisés et que la plupart des pays européens ont mis en place des actions visant à labelliser ce type de commerce…**
   - ✓ **fait observer que l'Europe constitue le principal débouché des produits issus du commerce équitable en absorbant quelque 60 à 70% du total des ventes et que ce taux peut encore augmenter…**
   - ✓ **rappelle que la mise en place d'un système commercial multilatéral libre et équitable est le meilleur moyen de gérer correctement la mondialisation dans l'intérêt de toutes les parties concernées…**
3. **Le commerce équitable créé les conditions requises pour permettre aux producteurs et consommateurs de vivre dans la dignité et l'autonomie en gardant, voire en retrouvant la maîtrise et le sens de leurs actes… Les membres de la PFCE souhaitent, à travers leur Charte, affirmer les valeurs et principes qui les réunissent et qui constituent leur vision commune du commerce équitable. Dans une approche cohérente au Nord comme au Sud, les membres, en tant qu'acteurs responsables, s'engagent à :**
   - ✓ **l'équité et la solidarité dans les relations commerciales,**
   - ✓ **l'autonomie des producteurs,**
   - ✓ **la dignité des acteurs,**
   - ✓ **le respect de l'environnement,**
   - ✓ **la transparence,**
   - ✓ **l'engagement à faire évoluer le commerce international.**

Autre exemple de la multiplication des initiatives prises en matière de commerce équitable, le **« Guide de campagne : Territoires de commerce équitable »**, dans son édition de 2012, donne une liste des guides disponibles, avec, en plus de celui présenté précédemment :

- ✓ **« Acheter social », 2010, Union Européenne**
- ✓ **Guide de l'achat public équitable, ARF-PFCE, 2007**
- ✓ **Guide des labels du commerce équitable, PFCE 2011**
- ✓ **Buying Fair Trade, European Model on Fair Trade Public Procurement**
- ✓ **Pratique de l'achat public durable : méthodologie et cahiers de l'achat durable, PFCE-Equisol, 2010.**
- ✓ **Buy Fair : A guide to the public purchasing of Fair Trade products, ICLEI, 2006**
- ✓ **Guide pratique pour l'achat de produits bio, locaux et équitables en restauration collective, 2007**
- ✓ **« Intégrer le développement durable dans les achats de textile », 2008**
- ✓ **Manuel Procura « Pour un achat public responsable et économiquement avantageux », 2007**
- ✓ **Petit guide du coton équitable pour acheteurs responsables, PFCE, 2011**

Il indique également les cinq objectifs qu'une collectivité doit se fixer si elle souhaite devenir **« Territoires de commerce équitable »** et être reconnue et labellisée comme telle :

- ✓ **Objectif n°1 : voter une délibération dans ce sens et développer les achats de produits issus du commerce équitable ;**
- ✓ **Objectif n°2 : contribuer à l'offre de produits issus du commerce équitable sur son territoire (notamment auprès des commerces, hôtels, restaurants) ;**
- ✓ **Objectif n°3 : inviter les entreprises et organisations clés de son territoire à acheter des produits issus du commerce équitable ;**
- ✓ **Objectif n°4 : communiquer sur ses réalisations et de sensibiliser aux enjeux du commerce équitable ;**
- ✓ **Objectif n°5 : créer un Conseil Local pour le commerce équitable.**

En effet ce label **« Territoire de commerce équitable »** s'adresse « à toutes les collectivités territoriales qui souhaitent s'engager, quelle que soit leur taille : régions, départements, intercommunalités, communes de 50 à plusieurs millions d'habitants. » Il s'inscrit du reste dans un mouvement international, puisque la démarche **« Territoires de commerce équitable »** est la déclinaison française de la campagne **« Fair Trade Towns »** qui a débuté, en 2000, en Grande-Bretagne. La campagne a très vite mobilisé les citoyens et éveillé l'intérêt des élus. **Près de 600 collectivités britanniques sont depuis devenues des « Fair Trade Towns ». Aujourd'hui, plus de 1500 collectivités sont engagées dans le monde, dans 24 pays… En France, 40 collectivités sont déjà labellisées « Territoire de commerce équitable » et plus d'une centaine est engagée dans la démarche.**

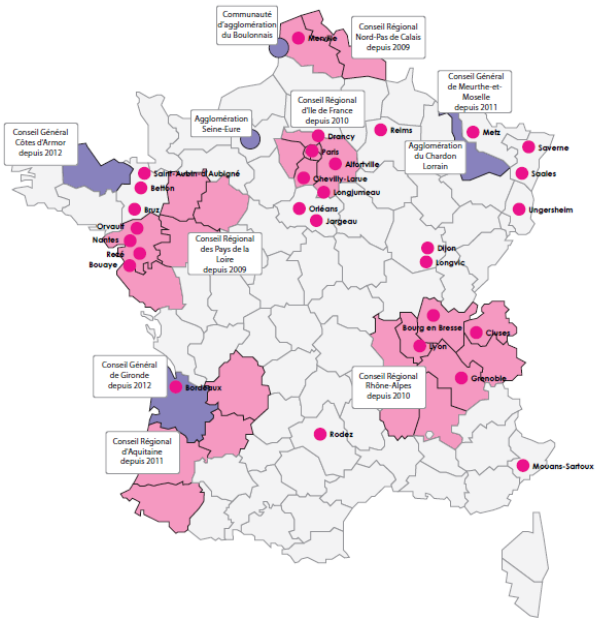

CONCLUSION

Qu'en est-il, au final, de cette éclipse du capitalisme que Jeremy Rifkin évoque dans le titre (très long) de son livre ***La nouvelle société du coût marginal zéro, l'Internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme…***

La présente contribution, structurée à partir de l'acronyme **« ECLIPSE »** a ainsi décliné les six faces de cette économie collaborative, ludique, intelligente, positive, solidaire et équitable… Les qualificatifs retenus s'entrechoquent, se contredisent, se complètent ou se chevauchent. Ils donnent des éclairages sur les mutations en cours. Ils balayent l'actualité ou visent l'avenir. Ils tentent d'ordonner des données parfois éparpillées ou confuses. Ils ouvrent de nombreuses pistes sans pour autant établir un itinéraire, fixer une direction ou encore moins donner un cap.

Mais, au final, une question demeure : pourquoi l'essayiste américain a choisi d'utiliser le mot **« ECLIPSE »…** Est-ce effectivement pour annoncer la fin du capitalisme, comme nombre de spécialistes, survolant son ouvrage, se sont empressés d'affirmer ? Ou est-ce seulement pour maintenir une zone d'incertitude, de flou, de mystère, dans cette vision prospective qui nous transporte au milieu du XXIe siècle ? Car **l'éclipse n'est pas la fin**, et même si, dans nombre de ses interventions destinées à promouvoir la sortie de son opus, Jeremy Rifkin n'a eu de cesse de prédire la fin du capitalisme, il n'en demeure pas moins que ses lecteurs, impatients de connaître le dénouement de cette saga, ont dû rester sur leur faim, car, dans le livre, point de fin, si ce n'est sous la plume de l'éditeur qui, lui, annonce que « c'est, pour Jeremy Rifkin, le signe que l'ère capitaliste dans laquelle nous vivons arrive à sa *fin*… »

Au fil des pages de **« L'éclipse du capitalisme »**, on peut voir se côtoyer *la fin des temps, la fin du travail, la fin de la publicité, la fin du Moyen Âge, la fin des XIe, XVe ou XVIe siècles, la fin de son règne, la fin de cette époque, la fin des années 1840, 1920, 1930*, *1960, 1970* ou *1990,* voire, à la page 93 de sa prose, « la fin de l'ère de l'économie de marché douce, dans les dernières décennies du XVIIIe siècle », mais jamais la fin du capitalisme…

D'ici la fin du XXIe siècle, et dans les seules pages 427 à 429 de son livre, le prospectiviste américain redoute certes une nouvelle ère stérile, une hausse de la température de la Terre de 6 °C, le triplement des sécheresses ou une baisse des rendements du maïs et du soja, mais, de la fin du capitalisme, il ne dit rien… Tout au plus, s'amuse-t-il à zigzaguer et se faufiler entre les mots, comme se plaît à le démontrer l'introduction de la présente contribution.

Page 427. À la fin du siècle actuel, nous aurons peut-être assisté, disent les biologistes, à l'extinction de la moitié des espèces vivantes sur terre, et il en résultera une nouvelle ère stérile qui pourrait durer des millions d'années… James Hansen, ancien directeur du Goddard Institute for Space Studies de la NASA et climatologue en chef du gouvernement américain, prévoit d'ici la fin du siècle une hausse de la température de la Terre de 6 °C, et la fin de la civilisation humaine telle que nous la connaissons.
Page 428. Les sécheresses que suscite le changement climatique se multiplient. Une étude récente prévoit qu'au niveau mondial leur fréquence aura doublé au milieu du XXIe siècle et triplé à la fin du siècle.
Page 429. On estime qu'à la fin du siècle, les rendements du maïs et du soja aux États-Unis auront baissé de 30 à 46 % si l'on retient des valeurs basses pour les émissions de dioxyde de carbone, et de 63 à 82 % si l'on postule des valeurs hautes.

Redisons-le : **l'éclipse n'est pas la fin**.

Selon **« Wikipédia »**, « une éclipse correspond à l'occultation d'une source de lumière par un objet physique. En astronomie, une éclipse est la *disparition apparente* (occultation) *et temporaire*, pour un observateur, de tout (éclipse totale) ou partie (éclipse partielle) d'un astre (une étoile comme le Soleil, une planète ou un satellite naturel comme la Lune) résultant de l'interposition d'un autre objet céleste soit entre cet astre et la source de lumière qui l'éclaire (éclipse vraie), soit entre cet astre et l'œil de l'observateur (éclipse apparente). La disparition de l'astre éclipsé, ou occulté, est son immersion ; sa réapparition, son émersion. »

Il s'agit donc bien d'une *disparition apparente et temporaire*, et non de la *fin.*

S'il ne parle pas de la *fin du capitalisme*, Jeremy Rifkin multiplie toutefois les références à un *changement de paradigme* qui, qualifié de *grand*, apparaît en titre de son chapitre premier : **« Le grand changement de paradigme : du capitalisme de marché aux communaux collaboratifs »**, le mot « paradigme » étant alors le fil conducteur de sa démonstration, avec, en point d'orgue, la toute dernière phrase dudit chapitre premier, page 46 : **« le paradigme bascule, cette fois des marchés capitalistes aux communaux collaboratifs. »**

Page 9. Un nouveau système économique entre sur la scène mondiale : les communaux collaboratifs… C'est le premier paradigme économique à prendre racine depuis l'avènement du capitalisme et du socialisme au début du XIXe siècle. Les communaux collaboratifs transforment notre façon d'organiser la vie économique : ils permettent de réduire considérablement l'écart des revenus, de démocratiser l'économie mondiale et de créer une société écologiquement durable.
Page 21. Le changement de paradigme économique… L'expression changement de paradigme a si souvent servi, ces derniers temps, à désigner toutes sortes de transformations qu'il est bon de relire la définition qu'en donne Thomas Kuhn, dont le livre, La Structure des révolutions scientifiques, a introduit le mot paradigme dans le langage courant. Selon Kuhn, un paradigme est un système de croyances et de postulats qui créent conjointement une vision du monde intégrée, unifiée, si convaincante et impérieuse qu'on la confond avec la réalité même. Il appelle ainsi des modèles scientifiques universellement admis, ou peu s'en faut, comme la physique newtonienne et l'évolution darwinienne. Ce qui fait la puissance narrative d'un paradigme, c'est l'exhaustivité de sa description de la réalité. À peine l'a-t-on admis qu'il devient difficile, voire impossible, de remettre en cause ses postulats centraux, car ils paraissent refléter l'ordre naturel des choses.
Page 22. Longtemps, on a considéré le paradigme capitaliste comme le meilleur mécanisme pour organiser efficacement l'activité économique.
Page 28. Les traits essentiels du paradigme économique émergent sont clairs : utiliser moins de ressources de façon plus efficace et productive au sein d'une économie circulaire, et passer des énergies à base carbone aux énergies renouvelables. À l'ère nouvelle, chacun de nous devient un nœud du système nerveux de la biosphère.
Page 35. Ce sont ces caractéristiques intrinsèques de l'Internet des objets qui font sortir de l'ombre les communaux sociaux : elles leur offrent une plate-forme technologique de pointe pour devenir le paradigme économique dominant du XXIe siècle.

Et ce *changement de paradigme* est évidemment évoqué à plusieurs reprises, tout au long de **« L'éclipse du capitalisme »**, comme par exemple :

- ✓ **Page 124. Les courbes exponentielles dans la production d'énergie renouvelable mettent la communauté scientifique en effervescence.... Serait-il possible qu'un *changement de paradigme* soit déjà en cours, comparable à ce qui s'est passé en informatique ? La réponse est un oui sans réserves.**
- ✓ **Page 218. Le mouvement Cleanweb, aussi nommé informatique de l'énergie ou informatique propre, va probablement propulser le *changement de paradigme* à la vitesse de l'éclair, en laissant loin derrière les pratiques traditionnelles des entreprises, dont les dirigeants n'auront plus qu'à se demander comment les signes avant-coureurs ont bien pu leur échapper.**
- ✓ **Page 459. Aujourd'hui, de nombreuses firmes de seconde révolution industrielle sont confrontées à une occasion comparable, et doivent choisir. Certaines font déjà le grand saut dans la troisième révolution industrielle : elles intègrent à leurs portefeuilles actuels les nouveaux modèles d'entreprise et les nouveaux services, et elles élaborent des stratégies de transition pour tenir le rythme du *changement de paradigme* qui nous conduit à une économie hybride, composée à la fois de communaux collaboratifs et du marché capitaliste traditionnel.**

S'il ne parle pas de la *fin du capitalisme*, Jeremy Rifkin en annonce toutefois la *métamorphose*, ce mot rythmant les différentes étapes de **« L'éclipse du capitalisme »**, jusqu'à la postface de l'ouvrage que l'auteur a réservée à ses « Réflexions personnelles » et qu'il achève en affirmant que **« les économies ne sont jamais statiques. Elles évoluent sans cesse, et parfois se *métamorphosent* complètement… »**

Page 211. La *métamorphose* du consommateur d'énergie en prosommateur marque un tournant dans la façon de produire et d'utiliser l'électricité.
Page 267. Avec cette *métamorphose* de la sociabilité humaine, nous dépassons les liens du sang, les affiliations religieuses et les identités nationales pour parvenir à la conscience planétaire. C'est un phénomène culturel d'une ampleur sans précédent, et il est dirigé par 2,7 milliards d'amateurs. Ce qui rend possible la démocratisation mondiale de la culture, c'est la communication par Internet, dont la logique opératoire est distribuée, collaborative et latérale. Cette logique favorise une forme communaliste ouverte d'autogestion démocratique.
Page 353. Même les vêtements, articles pourtant très personnels, se *métamorphosent* de biens possédés en services.
Page 360. Traditionnellement conçu comme une relation privée entre un médecin qui donne des prescriptions et un patient qui les suit passivement, le traitement médical s'est soudain *métamorphosé* en une relation pair à pair, latérale, distribuée, dans laquelle les malades, les chercheurs, les médecins et les autres soignants collaborent sur des communaux en réseaux ouverts pour faire progresser les soins prodigués aux patients et la santé de la société.
Page 371. En 2012, les recettes de la publicité se sont montées aux États-Unis à 153 milliards de dollars. Dans le monde, elles ont atteint 479,9 milliards de dollars7 4. Bien que ce secteur soit apparemment florissant, ses acteurs sont inquiets. Ils assistent à la *métamorphose* de millions de consommateurs passifs en prosommateurs pair à pair de leurs propres informations, savoirs, loisirs et énergies.
Page 438. L'Advanced Research Projects Agency (ARPA) du département de la Défense a financé un réseau expérimental, que l'on a nommé l'ARPA-net. Il connectait une poignée d'ordinateurs dans de grandes universités, et il a fini par se *métamorphoser* en Internet.

S'il ne parle pas de la fin du capitalisme, Jeremy Rifkin, dès la 2ème phrase de son chapitre 11, évoque, page 261, **« une profonde *mutation* sociale »**, ou, dans le dernier paragraphe de ses « Réflexions personnelles », page 460, annonce avec certitude que **« le *passage* de l'ère capitaliste à l'ère collaborative s'accélère dans toutes les régions du monde. »**

Changement de paradigme, métamorphose, mutation, passage… Et bien sûr *transformation*, comme cela a été détaillé à la page 6 de la présente contribution… Bref, Jeremy Rifkin éclaire **« L'éclipse du capitalisme »** qui n'aurait donc rien d'une *disparition apparente et temporaire*.

Page 29 : L'Internet des objets rend possible une *transformation* globale du mode de vie de l'humanité.
Page 30 : Les trois Internet interopérables de l'Internet des objets imposent une *transformation* des fonctions de chaque entreprise.
Page 39 : Aujourd'hui, la vie économique passe du capital financier et de l'échange des biens et services sur les marchés au capital social et au partage des biens et services sur les communaux collaboratifs, et cette *transformation* amène la société à repenser la façon dont elle évalue les résultats économiques.
Page 101 : Ces bouleversements économiques de grande portée inspirent une *transformation* encore plus profonde dans la conscience humaine elle-même.
Page 217 : La *transformation* de toute l'infrastructure de la société dans une démarche de troisième révolution industrielle semble une entreprise redoutable, mais les deux premières ne l'étaient pas moins.
Page 329 : Aujourd'hui, une nouvelle génération d'universitaires et de professionnels de la logistique se tourne vers le système de communication distribué, collaboratif et latéral d'Internet, avec son architecture ouverte et sa gestion communaliste, pour en faire le modèle d'une transformation radicale de la logistique mondiale au XXIe siècle.
Page 449 : Cette *transformation* s'accompagne d'un changement du psychisme humain, le grand bond vers la conscience biosphérique et l'ère collaborative.

Mais l'essayiste américain va encore plus loin, quand, tour à tour, il ausculte **« *la grande transformation* en cours »**, annonce **« *la grande transformation* qui vient »**, ou insiste sur le fait que **« la connexion de tout avec tous est une *grande transformation* dans l'histoire de l'humanité »**, avant de se référer à **« La grande transformation »** de Karl Polanyi…

« La grande transformation » sera aussi le titre de la prochaine contribution qui, au terme des travaux conduits et réflexions prospectives engagées, s'efforcera de replacer l'ensemble dans la dynamique créée dès 1944 par Karl Polanyi. En effet, par-delà les effets de mode qui marquent la pensée contemporaine et, par exemple, jalonnent l'abondante production littéraire de Jeremy Rifkin, friand de slogans et de phrases choc, vouées à être cultes, il s'agira cette fois de souligner la modernité de Karl Polanyi et la justesse de ses analyses, dans lesquelles nombre d'auteurs n'ont pas manqué de puiser leur inspiration…

« Voilà un livre qui fait paraître désuets ou usés la plupart des livres du même domaine. Un événement aussi rare est un signe des temps » écrivait ainsi Louis Dumont, en débutant, en août 1982, la préface qu'il consacrait à **« La grande transformation »** de Karl Polanyi… En fait, il venait de reprendre à son compte, les remarques faites en 1944 par le sociologue Robert MacIver… Elles demeurent d'actualité. Et Louis Dumont les assume pleinement, puisqu' il admet que « le jugement reste vrai dans l'essentiel », mais observe que « si le livre *[La grande transformation]* est très largement l'objet de respect, les spécialistes de l'histoire moderne le mentionnent élogieusement plus souvent qu'ils ne le considèrent de près... »

Louis Dumont va plus loin : « il est clair rétrospectivement que c'est la nouveauté de la thèse, le fait qu'elle heurtait de front toutes sortes d'idées plus ou moins admises, qui doit expliquer que ce *grand livre* soit passé plus ou moins inaperçu. » *Grand livre, grande transformation*… En reprenant son titre, la prochaine contribution sera donc l'occasion de saluer l'œuvre de Karl Polanyi et de croiser les voies qu'il trace avec celles que tentent aujourd'hui d'ouvrir les auteurs répertoriés dans ces quelque deux cents pages… Bref, comme le dit Louis Dumont, dans la dernière phrase de sa préface : **« En ce sens, la Grande transformation continue. »**

D'ici là, la série de réflexions prospectives ouverte avec **« Une stratégie globale au service de l'emploi et de la transition écologique »**, publiée le 8 juillet 2014, puis prolongée avec **« L'économie sociale et solidaire : la nouvelle alternative ? »**, parue le 24 octobre 2014, **« La troisième révolution industrielle. L'actualité des cinq piliers »** du 24 décembre 2014, et, aujourd'hui, 7 mai 2015, via cette **« ECLISPE »**, sera poursuivie, avec pour objectif, outre **« La grande transformation »**, de produire, en janvier 2016, deux nouvelles contributions.

La version 2 de la ***Stratégie globale au service de l'emploi et de la transition écologique*** identifiera, à la suite d'un travail approfondi d'analyse, d'évaluation et de mise en perspective, associant les parties prenantes, les spécificités de la région Bourgogne/Franche-Comté… Actualisée et complétée, cette version 2 intégrera notamment :

- ✓ la **« Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 »**, adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015,
- ✓ les principaux textes, communautaires, législatifs ou réglementaires, publiés ou à venir, au premier rang desquels figurent par exemple la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la réforme de la commande publique et la transposition des directives ou les effets induits par la réforme territoriale,
- ✓ la norme ISO 37101 **« Développement durable des collectivités humaines et système de management »** attendue pour la fin de l'année et dont l'avant-projet est soumis à enquête publique jusqu'au 25 mai 2015,
- ✓ les résultats de la 21ème conférence climat qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

Le guide pratique **« Economie(s) en régions »** sera le prolongement de cette **« ECLIPSE »**. Composé de 100 fiches pratiques, illustrées de retours d'expériences ou de pistes d'action, il sera la traduction concrète des travaux menés, une sorte de manuel à disposition des régions, concernées par les six faces de l'éclipse, et qui devraient alors être en charge de l'économie.